

UNIVERSITE DE CONSTANTINE

MAG

INSTITUT DES SCIENCES ECONOMIQUES

AIS
407

**LES CONCEPTIONS SOCIO-ECONOMIQUES
DU DEVELOPPEMENT
DANS LES TEXTES DOCTRINAUX ALGERIENS**

THESE DE MAGISTER

OPTION : Théories du développement

Présentée et soutenue par

Abdelhalim AISSAOUI

sous la direction de

Brahim BOUATTIA

Décembre 1995

Avertissement

Consacré aux textes doctrinaux, et finalisé à la moitié des années 80, ce travail n'a pu être soutenu pour des raisons d'ordre personnel.

Les conclusions qui en ont été tirées gardent toute leur validité relativement à la période historique délimitée et analysée. C'est ainsi que nous avons gardé ce travail en l'état.

Cependant et depuis, le capitalisme semble triompher à l'échelle planétaire, et l'"économie de marché" est officiellement proclamée en Algérie comme unqie voie de salut, tout comme le fut jadis le socialisme.

Ce nouveau contexte nous a amené à adjoindre une quatrième partie consacrée, quant à elle, aux représentations du développement véhiculées par les "réformes des années 80".

Sommaire

Introduction générale.....	5
Première partie : Les présupposés théoriques et idéologiques	10
Introduction	11
Chapitre 1 . Le Féodalisme	13
1. 1. Notion de féodalisme:	14
1. 2. Le féodalisme en Algérie	15
1. 3. Les formes du féodalisme en Algérie	16
1. 4. Appréciations critiques	18
Chapitre 2 . Le Capitalisme	19
2. 1. Caractéristiques générales	20
2. 2. Les phases du capitalisme	22
2. 2. 1. La phase primitive	22
2. 2. 2. La phase moderne	25
2. 3. Le capitalisme en Algérie	29
Chapitre 3 . Le Socialisme.....	30
3. 1. Caractéristiques du socialisme moderne	33
3. 2. Socialisme et Tiers-monde	35
3. 3. Le socialisme en Algérie	37
3. 3. 1. Le processus socialiste en Algérie	37
3. 3. 2. Fondements du socialisme en Algérie	40
3. 4. Les formes de propriété sous le socialisme en Algérie	48
3. 4. 1. La forme coopérative	48
3. 4. 2. La forme étatique	52
3. 4. 3. Les formes wilayale et communale	55
3. 4. 4. La propriété privée non exploiteuse	55
3. 4. 5. La propriété exploiteuse de type utile	57
3. 4. 6. La propriété mixte	59
Conclusion	61

Deuxième Partie : La problématique du développement	63
Introduction	64
Chapitre 1. Qu'est-ce que le développement ?	65
1. 1. Conception du "sous-développement".....	67
1. 1. 1. Origine.....	68
1. 1. 2. Essence	70
1. 1. 3. Caractéristiques	71
1. 2. Le développement : Figure inversée du sous-développement	75
1. 2. 1. Pourquoi le développement ?.....	76
1. 2. 2. Nature du développement	78
1. 2. 3. Les objectifs du changement.....	80
Conclusion	84
Chapitre 2. Les bases du développement.....	87
2. 1. Surplus et développement.....	89
2. 1. 1. Notion de "surplus"	89
2. 1. 2. Origine du "surplus"	91
2. 1. 3. Surplus et productivité	93
2. 2. Le processus d'accumulation	96
2. 2. 1. Notion et conditions de l'accumulation	96
2. 2. 2. Les sources de l'accumulation	99
Conclusion	105
Troisième partie : La stratégie de développement	107
Introduction.....	108
Chapitre 1. La politique de développement	109
3. 1. Les facteurs de la politique de développement.....	110
1. 2. La politique de développement dans le Programme de Tripoli et la Charte d'Alger.....	114
1. 3. La politique de développement dans la Charte Nationale	117
Chapitre 2 .La planification	123
2. 1. Le concept de planification	125
2. 2. Les caractères de la planification	128
2. 3. Les conditions de la planification.....	130
2. 4. Appréciations critiques.....	133

Chapitre 3 . La gestion	136
3. 1. Objet de la "gestion"	138
3. 2. Caractères de la gestion.....	141
3. 3. Les formes de gestion	145
Conclusion	148
 Conclusion générale.....	 150
 Quatrième partie : Les réformes économiques des années 80	 156
Chapitre 1. Les mutations destructurantes ou la logique libérale en action (1980 - 1987)	 159
1. 1. Les nouvelles orientations	160
1. 2. Elargissement de la sphère de la production marchande.	165
1. 3. Recomposition du paysage socio-politique.....	170
 Chapitre 2. La refonte fondamentale du système d'organisation et de régulation (1987-1991)	 173
2. 1. Les réformes institutionnelles	176
2. 2. La généralisation de la régulation marchande	180
 Chapitre 3. De la nature, du caractère et de la fonctionnalité des lois relatives à la Réforme.....	 186
Conclusion	191
 Bibliographie.....	 193

INTRODUCTION GENERALE

Résultat et facteur des luttes qui sous-tendent la cristallisation sociale en cours, un ensemble d'écrits et d'analyses sont régulièrement publiés sur la situation économique du pays. Des diagnostics sont établis et des sentences prononcées.

Depuis le début des années 80, de nouvelles idées sont émises, s'exprimant et s'alimentant en retour par des réformes opérées ici et là. Malgré leurs apparentes contradictions, elles sont présentées comme s'inscrivant dans le cadre des orientations fondamentales du pays.

Tirillés de toutes parts, les textes doctrinaux algériens laissent transparaître une étonnante élasticité, permettant à chacun, en fonction des conditions du moment et des objectifs poursuivis, de se réclamer, si ce n'est de leur contenu, tout au moins de leur esprit. Une idée, sur cette base, s'est répandue : chaque force politique et sociale y trouvera matière à argumentation pour justifier ses revendications.

Une question surgit: quelle est la logique des idées contenues dans les textes doctrinaux, si logique il y a, et comment se manifeste-t-elle au niveau économique? Question préliminaire importante pour tous ceux qui veulent caractériser l'état économique du pays.

En effet tout bilan et toute appréciation ne sont envisageables que relativement aux objectifs définis, et aux moyens prévus en fonction de la situation concrète vécue. Or, du caractère des objectifs et des moyens retenus, dépend dans une large mesure la nature des résultats obtenus, tant il est vrai que des objectifs ne s'élevant pas sur une analyse scientifique de la réalité ne pourront que s'avérer illusoire. Ils ne contribueront en rien à une transformation structurelle, en profondeur, de la réalité. Et une délimitation précise de l'objet d'étude, combinée à un appui sur des objectifs conceptuels opératoires, sont la garantie première pour quiconque veut s'élever à un niveau scientifique.

Sans une maîtrise de ces deux éléments, intimement liés, aucune saisie de l'essence des événements dans leur évolution contradictoire n'est possible.

Ainsi, les résultats obtenus dans le domaine économique, particulièrement pour les pays nouvellement indépendants, concrétisent à leur manière la représentation que l'on se fait du "développement". Ils sont indissociables de la compréhension du "développement économique", de la place qu'on lui accorde et du rôle qu'on lui assigne dans le processus social dans son ensemble.

Méthodologiquement, toute élaboration d'un bilan est soumise à un préalable. Il ne s'agira pas de se contenter d'une analyse des effets, mais d'aller au fond même du problème, et d'apprécier, d'abord, le caractère des conceptions, de voir dans quelle mesure elles sont organiquement porteuses de potentialités scientifiques. Cette démarche effectuée, il deviendra alors possible de s'interroger, pour mieux la situer, sur la part de l'action des hommes, dans l'obtention de tel ou tel résultat.

De toutes ces considérations, apparaît le pourquoi de l'attention par tous accordée aux conceptions du développement économique dans les textes doctrinaux algériens :

- Programme de Tripoli (1962)
- Charte d'Alger (1964)
- Charte Nationale (1976)

Ce stade de la réflexion est un point de passage obligé pour quiconque veut appréhender la situation économique du pays, car il permet de reconstruire les conceptions du développement, en s'attachant à voir si elles forment un cadre conceptuel cohérent à partir duquel les moyens de réalisation opératoires surgissent, confirmant ou non leur pertinence.

Nous voulons caractériser, non la réalité issue d'une pratique de transformation, mais la perception du phénomène du développement telle qu'elle apparaît dans les textes étudiés. A travers notre démarche, nous n'avons pas pour ambition d'opérer une "relecture", nous attachant à un effort d'ébauche personnelle en empruntant aux compréhensions des rédacteurs des textes. Notre souci est tout autre : effectuer un montage idéal, en vue de reconstituer la ou les manières de cerner les problèmes du développement, en prenant appui sur les textes étudiés. La tâche qui nous incombe, consistera à dégager "les conceptions du développement économique", même si elles ne sont pas explicitement articulées dans leur exposé et leur évolution. Notre travail ne se limitera pas à un effort de collecte et de recensement des réflexions autour des problèmes du développement, mais tendra à retrouver le cadre théorique ou le système conceptuel de base qui a permis aux rédacteurs de lire, d'interpréter et de se proposer de transformer la réalité. En même temps, nous nous attacherons à un travail sélectif, nous limitant à réaliser l'articulation nécessaire par rapport à ce qui a trait aux conceptions économiques relatives au phénomène du développement, étant entendu que le champ des préoccupations des textes est beaucoup plus vaste. Ainsi, l'objet de notre travail consistera à dégager la manière dont les rédacteurs conçoivent et se représentent le phénomène du développement.

Ce travail de reconstruction, ce montage, exigera de nous un effort en vue de retrouver le fil conducteur à la hase du cheminement des idées, ainsi que la logique de leur association, voire de leurs contradictions. Ce faisant, nous veillerons à ne pas trahir l'esprit des rédacteurs, tout en le pénétrant, en vue d'en dévoiler l'unité, l'évolution et éventuellement les ambivalences et les contradictions. Nous les regrouperons en vue de découvrir la cohérence ou l'incohérence de ces conceptions.

Notre travail s'intègre dans le cadre des idées et des conceptions économiques, et se trouve limité à la période historique: 1962 -1976 .Cette tranche de l'Histoire est porteuse de trois (3) particularités, représentées par chacun des textes étudiés.

Le premier nous informe sur les conceptions existant à la veille de l' Indépendance ; le deuxième prend appui sur les premières expériences de l'Algérie indépendante,

particulièrement dans l'agriculture ; et le troisième médite sur l'expérience de l'industrialisation engagée, et qui fut accompagnée d'une radicalisation de l'option socialiste.

Tout ce qui précède donne des indications sur l'utilité de notre travail, à un double niveau au moins :

- Retrouver la manière dont les rédacteurs ont appréhendé le phénomène du développement, nous renseignera sur les couches et classes sociales qui ont intérêt à la réalisation du programme projeté.

- A travers la reconstitution des idées, c'est indirectement un travail d'appréciation sur l'impact des différentes pensées économiques et une manière de situer la genèse des conceptions existant dans les textes étudiés. Rechercher la filiation, ou du moins ce à quoi elles renvoient, bien que dans des contextes différents. Nous essaierons de relever quelques uns des éléments des conceptions qui nous paraissent avoir été anticipées par d'autres penseurs. Autrement dit, nous découvrirons comment la pensée économique, à travers ces différentes Ecoles traditionnelles, trouve-t-elle manifestation.

L'objet et l'utilité de notre travail éclairci, il nous reste à expliquer les bases générales de notre méthode et de préciser les contours principaux de notre plan.

Une double considération dictera le choix de nos instruments conceptuels, l'une liée à l'objet de notre étude, l'autre déterminée par le projet de société socialiste retenu et commun aux trois textes.

Notre recherche dans le but de fixer et d'apprécier la cohérence des conceptions du développement, s'appuiera sur les présupposés théoriques et les éléments constitutifs de la théorie du développement qui s'élève sur les principes du matérialisme historique, et pour laquelle les sociétés sont soumises à l'action de lois objectivement déterminées.

A partir de là, quel sera le plan qui guidera notre progression méthodologique ?

Il est naturel que l'évolution des problèmes du développement s'effectue dans un cadre idéologique déterminé car, à ce niveau, il ne saurait exister de vide conceptuel. La démarche s'effectue à partir d'un certain nombre de grilles théoriques et s'inscrit dans un cadre d'analyse particulier. Il nous faudra en déterminer le caractère. Là, est l'objet de notre première partie.

En appui sur le soubassement théorique et idéologique, il deviendra impérieux, pour nous, d'interpeller les textes sur l'existence d'un cadre conceptuel rigoureux, à l'intérieur duquel s'articule de façon logique, une explication du développement. Notre deuxième partie prendra en charge cette dimension relative à la problématique du développement.

Cette vision du développement se présente comme une projection, une anticipation de ce qui sera, à l'avenir, le concentré de la réalité à édifier. Elle présente un aspect général qui se doit de s'appliquer au contexte concret de l'Algérie. La fonction de la stratégie de développement est de répondre à cette mission d'adaptation créatrice. La troisième partie de notre travail lui sera consacrée.

Dans la conclusion générale, nous sommes suffisamment armés pour répondre à une double interrogation : la première relative à la cohérence et à la pertinence de ces conceptions de développement au regard de la possibilité effective de réaliser l'idéal socialiste, et la seconde relative à une tentative d'explication de leur nature sociale. Notre conclusion ne pourra échapper mais sera au coeur de la problématique du socialisme en Algérie.

PREMIERE PARTIE

**LES PRESUPPOSES THEORIQUES
ET IDEOLOGIQUES**

INTRODUCTION

Toute conception du développement économique repose sur des hypothèses implicites et explicites et s'insère dans un cadre analytique particulier, fortement imprégné d'une coloration idéologique, dans la mesure où : *"Le discours de la théorie économique qui s'affirme comme une lecture de la société, ne saurait être innocent, mais, à l'inverse, véritablement engagé"* (1).

Dans la théorie du développement, il est difficile de prétendre à la neutralité. Une répercussion méthodologique importante en est issue:

"L'ordre idéal de la production du savoir voudrait que l'analyse des données factuelles précède la théorie, et la théorie elle-même, l'idéologie. Cet ordre étant l'ordre critique : la théorie a raison contre l'idéologie, et le fait sur l'objet, contre la théorie. Mais l'ordre pratique de l'acquisition de la connaissance, en économie du développement, est souvent inverse. Cette contamination de l'idéologie sur la constitution de corpus scientifique, et surtout cette méthode consistant à sélectionner et à ordonner les faits dans les constructions intellectuelles préétablies, pourront être observées" (2) chez l'ensemble des théoriciens.

Les textes étudiés ne peuvent faire exception, d'autant qu'ils sont le produit d'un pouvoir politique et qu'ils affichent une ambition commune : celle de la constitution d'une société socialiste, répondant au choix fondamental du peuple. Cette ambition s'élève à partir d'une étude de la réalité qui n'a pas connu une transformation qualitative radicale car, au cours de la période 1962 - 1976, la concrétisation des éléments constitutifs de ce que les textes appellent la "modernité" est toujours à l'ordre du jour.

La recherche de cette "modernité" trouve sa source explicative dans la situation décadente induite par le féodalisme, qui a permis au capitalisme de s'introduire de l'extérieur et d'amplifier les contours de cette décadence, pour finir par lui donner toutes les caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler le retard économique. Ainsi cette modernité est-elle assimilée au socialisme qui se voit investi de la mission de dépassement des conséquences du capitalisme, tout en s'appuyant sur les acquis par lui développés, comme la formidable *"expansion des forces productives"*. (3)

Le cadre pré-analytique particulier et propre aux trois textes, peut être délimité à travers la fixation de la vocation recherchée. Cette dernière combine une triple orientation : dépasser le féodalisme ou ses restes, rejeter le capitalisme et édifier le socialisme. Ces trois grandes

1 Collectif : Economie et sociologie du tiers-monde, sous la direction de Pierre Jacquemot. Ed. l'Harmattan, p. 26.

2 Idem, p. 53.

3 Charte Nationale, p.22.

idées constituent le cadre d'interprétation général au moyen duquel sont abordés les problèmes liés au développement économique.

Toute étude de développement ne peut, par conséquent, les ignorer. Aussi avons-nous estimé indispensable de nous intéresser au contenu et à la signification donnés aux notions de "Féodalisme", de "Capitalisme" et de "Socialisme"

CHAPITRE I

LE FEODALISME

Le vide idéologique et théorique entretenu durant la guerre de libération nationale expliquera, en grande partie, la tendance à vouloir tout rejeter sur le colonialisme, responsable de tous les maux de l'Algérie, et à faire une rétrospective idéalisée sur le passé pré-colonial. Cette tendance s'accompagne de son contraire, consistant à s'appuyer, à se référer aux étapes du développement historique connues par le pays colonisateur en particulier, et l'Europe en général. Cette double caractéristique rendra difficile l'effort d'analyse des réalités concrètes, particulièrement celles liées aux manifestations du féodalisme, et développées essentiellement sur le programme de Tripoli qui nous renseigne sur trois points essentiels : Il tente de donner un contenu à la notion de féodalisme, de spécifier son expression en Algérie, et d'exposer les formes à travers lesquelles il s'est manifesté historiquement.

1 - 1. NOTION DE FEODALISME:

Une première indication est donnée quant à la base constitutive de régime, reliée à la *"possession par un groupe social de la terre et à l'exploitation d'autrui"* (1), mais ce début de clarification restera inachevé. Aucune indication ne sera, en effet, communiquée sur la nature de la classe exploiteuse, le type de propriété sur laquelle elle s'appuie, et la forme que revêtira cette exploitation, en relation avec la répartition et l'accaparement du surplus économique. Mais, il est par contre affirmé que *"le féodalisme en tant que système économique et social"* (2) n'est pas propre à l'Algérie, mais commun à *"la plupart des pays d'Afrique et d'Asie"* (3). Comme nous ne le constatons, il n'y a aucune référence à l'Europe et à l'Amérique Latine, bien que les analyses soient plus fouillées sur ce régime économique, comme les conclusions théoriques, servant à sa définition, sont privées de ses manifestations en Europe, considérées comme les plus épanouies. La dimension politique tiers-mondiste contribue à obscurcir davantage les élaborations théoriques, en rétrécissant le champ géographique d'expression de ce régime.

Historiquement, il appartient à *"une étape aujourd'hui dépassée"* (4) et, de ce fait, ne peut que *"constituer un élément rétrograde et anachronique"* (5).

Cette idée conforme à l'évolution de la société, renforce l'analyse de caractère social consistant à définir le féodalisme en tant que système économique et social. Néanmoins cette démarche ne recherche, à aucun moment, les éléments constitutifs du phénomène, comme elle ne s'intéresse pas à leur développement afin de déterminer le moment de leur

1 Programme de Tripoli, p. 23.

2 Programme de Tripoli, p. 23.

3 Programme de Tripoli, p. 23.

4 Programme de Tripoli, p. 23.

5 Programme de Tripoli, p. 23.

dépérissement. Et ignorer les conditions d'apparition et la genèse d'un phénomène, expose le chercheur à se refuser les moyens de comprendre son évolution historique et à tomber dans des erreurs d'appréciation. Dans le texte, très peu de place est réservée à des analyses pouvant ouvrir la voie à des justifications théoriques.

Ces manques à gagner s'exprimeront avec netteté au moment de la caractérisation du "féodalisme en Algérie".

1. 2. LE FEODALISME EN ALGERIE

Le féodalisme en Algérie résulte de *"la décadence du Maghreb"* (1) et il n'a pu se *"perpétuer que dans un contexte de valeurs sociales, culturelles et religieuses, elles-mêmes dégradées"* (2). Cette appréciation est unilatérale car elle laisse dans l'ombre une autre dimension de la réalité du féodalisme. En effet ce dernier, en tant que régime économique et social, fut un apport relativement au régime qui le précédait, et il ne pouvait pas ne pas revêtir un caractère dynamisant.

Son apparition est située dans le temps. Elle est antérieure à la colonisation qui en a profité, amplifiant le fait que les *"féodaux algériens étaient déjà impopulaires"* (3). A ce niveau se pose la question de l'impact de la colonisation sur cette réalité féodale.

A-t-on assisté à un bouleversement radical, à une adaptation ou à une destruction ?

Quels en ont été les effets ?

Des réponses ambiguës, contradictoires, nous sont fournies, reflétant à leur manière, la complexité du problème et la difficulté à donner une réponse univoque. *"Le colonialisme [la société algérienne] condamne à la régression dans le sens d'un retour au système féodaliste et à son mode de vie archaïque"* (4). Cette idée de retour, en opposition avec ce qui a été dit précédemment, contrarie aussi l'affirmation selon laquelle ce système a subi *"depuis 1830, une série de reculs et de transformations"* (5).

S'agit-il d'un retour ou d'un recul ?

Le colonialisme a-t-il été un facteur favorisant ou annihilant le féodalisme ?

Chacun, selon ses convenances, trouvera la réponse qui pourra le satisfaire, et cela trouve explication dans la conception du lien dialectique entre l'effet et la cause.

Même si la colonisation a perturbé les structures existantes, il est difficile d'admettre qu'elle condamnait la société algérienne à un retour au système féodaliste. A ce niveau, une question se pose : N'est-ce pas l'existence du féodalisme, ou du moins la domination de structures pré-capitalistes se rapprochant de celles propres aux féodalités européennes, qu'

1 Programme de Tripoli, p. 24.

2 Programme de Tripoli, p. 24.

3 Programme de Tripoli, p. 23.

4 Programme de Tripoli, p. 23.

5 Programme de Tripoli, p. 23.

a permis, au moins relativement, la pénétration coloniales ? Cette pénétration confirmait l'apparition et l'expansion d'une formation économique et sociale supérieure, le capitalisme. Son implantation à l'échelle mondiale doit, pour se matérialiser, s'accompagner d'un combat incessant contre les structures pré-capitalistes, féodales qui, à défaut de destruction totale, verront leurs formes adaptées aux nouvelles fonctions qui leur seront assignées.

La même approche est à la base d'un autre malentendu théorique, relatif au phénomène de "nation", appréhendé exclusivement à partir de considérations subjectives. Selon les rédacteurs, la nation existait avant la colonisation, alors que son absence en tant qu'entité cohérente a été parmi les facteurs permissifs de cette colonisation. Pour s'en convaincre, un simple rappel des antagonismes et des luttes inter-tribus devrait suffire. En fait, les conditions objectives n'étaient pas encore réunies.

Historiquement, la nation est apparue à la phase de transformations démocratiques bourgeoises, de caractère anti-féodal. Elle s'accompagne et se développe avec le marché intérieur unifié. La nation est d'abord une catégorie propre au capitalisme, et son terrain nourricier demeure la remise en cause des contraintes et des étroitesse du féodalisme.

1 - 3 . LES FORMES DU FEODALISME EN ALGERIE

Après cet exposé des conditions d'apparition du féodalisme en Algérie et les inconséquences qui lui sont inhérentes, il nous incombe maintenant d'essayer de saisir les formes possibles de cristallisation du contenu du féodalisme en tant que régime économique.

Les formes agraires, administratives, religieuses et militaires, peuvent être reconstituées. Mais nous aurons beau faire des recherches, il ne nous sera pas possible d'y détecter le moindre intérêt pour la hiérarchisation de ces différentes instances : il n'y a pas de délimitation de l'instance déterminante et du noyau central autour duquel s'articule l'ensemble. Seul un cheminement chronologique en relation avec l'avancée de la colonisation, nous sera offert.

"De caste militaire et terrienne qu'elle était, la féodalité algérienne est devenue progressivement administrative" (1). Avec l'acquisition de ce dernier caractère, se réalisait la condition de son élévation sociale, grâce à la formation d'un nouveau groupe social, *"le corps des caïds" (1)* et à la possibilité qui lui était offerte *"d'agrandir ses domaines fonciers" (2)*.

¹ Programme de Tripoli, p. 23.

¹ Programme de Tripoli, p. 23.

² Programme de Tripoli, p. 23.

La tendance privilégiée, la forme qui semble offrir le maximum d'attrait et qui est la plus convoitée, est celle qui s'appuie sur les fonctions administratives et la forme religieuse qui s'est "*souvent convertie, d'une façon partielle, en un maraboutisme administratif*" (3).

Ces formes ne puisent pas leur originalité dans la modalité d'accaparement du surplus, et c'est là le manque essentiel à la base de cette subdivision. Le caractère naturel de l'économie féodale est passé sous silence et, avec lui, la forme sous laquelle se réalise le sur-travail.

Mais, par ailleurs, le texte insiste sur un aspect essentiel : celui relatif à l'effort en vue de dévoiler les relations existant entre le colonialisme et le féodalisme. Et la mise à nu de cette liaison, l'insistance manifestée, aboutit à faire accroire que la remise en cause du colonialisme amènerait automatiquement celle du féodalisme. Par endroit, cela favorise la naissance d'un courant volontariste, comme le laisse entrevoir la citation suivante : "*L'engagement des masses algériennes n'a pas seulement entraîné la destruction du colonialisme et du féodalisme...*" (4)

Une confirmation plus tranchante peut être trouvée dans la page suivante : "*Le peuple algérien en mouvement, tout en ébranlant l'édifice colonial, a porté le coup de grâce au féodalisme en tant qu'organisation administrative et patriarcale*" (5).

Le féodalisme n'apparaît pas comme une formation économique et sociale, soumise à un système de lois objectives expliquant son apparition, son développement et son remplacement par une formation plus progressive.

Les deux autres textes, la Charte d'Alger et la Charte Nationale n'apporteront aucun approfondissement, du fait même que cette transformation sociale n'intègre pas leurs préoccupations.

Dans le premier, il est simplement question de la formation de la féodalité, suite à la constitution de la propriété privée. Deux cheminements ont été suivis dans ce sens : les représentants de l'Etat s'approprient ces moyens de production et certains chefs de familles s'approprient la terre Arch.

Dans le second, nous devons nous contenter des références à l'"esprit" et aux "attitudes féodales".

3 Programme de Tripoli, p. 24.

4 Programme de Tripoli, p. 23.

5 Programme de Tripoli, p. 24.

1. 4. APPRECIATIONS CRITIQUES

Force est de constater qu'aucun éclairage n'a été donné sur le contenu de la loi fondamentale de ce système économique et social, ni sur les formes que peut revêtir le surplus. Les trois textes ont même réussi le pari de définir ou de présenter le féodalisme sans jamais se référer à la catégorie de la rente.

Or, parlant du féodalisme, Marx note dans le "Capital" que : *"C'est la rente qui est ici la forme normale, pour ainsi dire légitime, du sur-travail ; elle absorbe tout..."* (1). Au-delà des formes historiques concrètes, elle demeure *"la seule force normale et prédominante...du sur-travail, autrement dit, elle est le seul sur-travail ou le seul surproduit que le producteur direct, qui possède les moyens de travail nécessaires à sa propre reproduction, doit fournir au propriétaire du moyen de travail qui, à ce stade, englobe toute la terre ; inversement la terre est, pour le producteur direct, le seul moyen de travail autonome qui ne dépende pas de lui, auquel il est confronté ; elle est propriété d'autrui et personnifiée par le propriétaire foncier"* (2).

Pour terminer cet aperçu critique, laissons parler Lénine :

"Et pour que ce système prédomine, il va de soi qu'il est indispensable que soient réunies les conditions suivantes :

1°) La suprématie de l'économie naturelle. Le domaine féodal devait former un tout isolé, se suffisant à lui-même, ayant des liens très faibles avec le reste du monde...

2°) Le producteur immédiat devait être doté de moyens de production en général et de terres en particulier...On voit que les moyens employés pour obtenir le surproduit dans le système fondé sur la corvée et dans l'économie capitaliste sont diamétralement opposés : dans le premier cas, les moyens sont basés sur le fait que le producteur est doté d'un lot de terre ; dans le second cas, ils sont basés sur le fait qu'il est libéré de la terre.

Troisième condition de ce système d'exploitation : le paysan devait dépendre personnellement du seigneur...

Quatrième enfin : ce système a comme condition préalable et comme conséquence un niveau extrêmement bas et routinier de la technique" (3).

¹ Marx : Le Capital, Livre III, tome 3, p. 171.

² Marx : Le Capital, Titre III, t. 3, p. 182.

³ Lénine : Le développement du capitalisme en Russie, t.3, pp. 198-199.

CHAPITRE II

LE CAPITALISME

Contrairement au Programme de Tripoli qui contenait le plus d'indications sur le féodalisme, la Charte d'Alger focalise son attention sur le capitalisme en tant que régime économique. Son objet, au niveau économique, est en effet de justifier et d'exprimer les conditions de passage du "*capitalisme au socialisme*" (1). Pour bien montrer en quoi le premier ne saurait correspondre aux besoins d'évolution de l'Algérie, la nécessité se fait sentir de tenter une pénétration des mécanismes de constitution et de fonctionnement de ce système économique et social, afin d'en dévoiler les contradictions essentielles pour mieux justifier le choix en faveur du socialisme.

Les plus grands développements relatifs au capitalisme s'y trouvent rassemblés, ce qui nous autorise à prendre appui sur les analyses qu'elle contient, afin de reconstituer la vision du capitalisme telle qu'elle se dégage dans les trois textes.

2. 1. CARACTERISTIQUES GENERALES

Historiquement le capitalisme est défini comme la formation à laquelle succédera le socialisme, car toute la deuxième partie de la Charte d'Alger se rattache aux "*Problèmes de la transition*" (2) du "*capitalisme au socialisme*" (3), mais nous n'avons aucune tentative, même indirecte, d'explorer les causes, la genèse du capitalisme et cela se comprend aisément. L'objet de la Charte d'Alger est la construction du socialisme et l'attention est toute concentrée autour de la définition des particularités de la naissance de ce nouveau système, avec ses particularités essentielles.

Il est à chaque fois question de "*capitalisme industriel*" (4). C'est là un éclairage sur la manière de produire propre au capitalisme et l'association de ce dernier au développement et à la généralisation de la mécanisation des processus de production, avec tout ce que cela implique comme degré atteint par le développement des forces productives.

La Charte Nationale amènera une précision importante, car contribuant à mieux préciser le moment historique de son apparition, lorsqu'elle parle de l'"*expansion des forces productives du capitalisme au milieu du u 19° siècle*" (5).

Tout en distinguant deux phases distinctes, comme nous le verrons par la suite, la Charte d'Alger reconnaît l'existence d'une base commune : "*La société capitaliste reste une société déchirée qui fonctionne contre l'immense majorité des travailleurs qui la composent*" (6). Et l'"*inégalité sociale et l'irrationalité de la production*" (7) demeurent le reflet des

1 Charte d'Alger, p. 53.

2 Charte d'Alger, p. 51.

3 Charte d'Alger, p. 53.

4 Charte d'Alger, p. 53.

5 Charte Nationale, pp. 22-23.

6 Charte d'Alger, p. 54.

7 Charte d'Alger, p. 54.

"contradictions entre exploiters et exploités" (1). L'"inhumanité" persiste, transformant le travailleur en "un fragment anonyme de l'appareil productif", "à qui échappe la signification de son activité" (2).

Nous voyons que les antagonismes de la société capitaliste sont exposés, décrits, sans pour cela arriver à en percer toutes les origines sociales qui se traduisent dans la lutte des classes qui les sous-tend. L'approche éthico-morale contribue parfois presque à dépouiller de leur dimension économique-historique les concepts utilisés. Cela aboutit, par exemple, à considérer que la production capitaliste est irrationnelle au regard de son incapacité à éliminer les inégalités sociales. Or chaque système économique et social a sa propre rationalité objective, déterminée par les implications de sa loi fondamentale. La rationalité capitaliste a toujours existé, et elle s'exprime à travers la recherche du taux de profit le plus élevé.

La Charte Nationale tend à combler un manque en affirmant que "*Fondé sur l'unique loi du profit, le capitalisme a...fait de l'artisan et du paysan, des prolétaires*" (3)

Une double contribution est apportée. Le mobile de l'activité motrice est précisé, comme sont indiqués les processus de formation de la classe sociale, appelée à détruire le capitalisme, à savoir le prolétariat.

Nous avons noté, préalablement, que l'analyse contenue dans la Charte d'Alger ne recherchait pas les causes historiques de l'apparition du capitalisme et ne s'intéressait pas aux diverses transformations économiques et sociales qui se sont opérées au cours de toute la période de l'accumulation primitive.

Par contre, elle s'attelle à tout un travail de prospective et fournit les indications sur son devenir, et particulièrement sur les modalités de sa disparition. "*Tant que les groupes concernés ne mettent pas en question un système économique et social, celui-ci se survit, inventant des solutions plus ou moins efficaces à ses problèmes. Le capitalisme n'est pas condamné à mort, parce que ses rouages sont appelés à se bloquer un jour. La fin ne peut venir que de l'initiative et le combat des exploités. On ne doit pas croire que les contradictions sont des impossibilités absolues*" (4).

Une profonde tendance volontariste transparaît de la citation, et il y a une glorification du rôle des masses, indépendamment des conditions historiques dans lesquelles s'effectue leur lutte.

1 Charte d'Alger, p. 55.

2 Charte d'Alger, p. 55.

3 Charte Nationale p. 23.

4 Charte d'Alger, p. 54.

Rejeter toute compréhension mécaniste consistant à croire que les contradictions propres au capitalisme, développées à leur stade ultime, amèneraient par elles-mêmes son dépassement, n'autorise pas pour autant à tomber dans l'autre position extrémiste, se distinguant par l'oubli du rôle des prémisses objectives, tant il est vrai qu'un rapport dialectique organise les dimensions "objectives" et "subjectives" dans leur interaction réciproque.

2 - 2 . LES PHASES DU CAPITALISME

La nouveauté réside dans l'effort de périodisation qui est entrepris. Le capitalisme industriel est présenté comme ayant connu *"une phase primitive"* (1) et une *"phase moderne"* (2) qui *"doit être analysée à partir de catégories nouvelles"* (3), ce qui laisse supposer que des changements importants ont touché la base de ce système.

A ce niveau de notre réflexion, une première remarque s'impose : Il est inexact, historiquement, d'identifier le capitalisme au stade industriel. Le capitalisme industriel a été précédé par le capitalisme commercial et le capitalisme de la phase de développement de la manufacture qui lui ont frayé la voie. Et depuis la révolution industrielle, le capitalisme a connu la phase prémonopoliste, la phase monopoliste et celle du monopolisme d'Etat. Il aurait été beaucoup plus fructueux de partir de la spécificité de la manière de produire dominante, à telle ou telle période, pour distinguer les différents stades.

Ces remarques faites, essayons de caractériser le contenu attribué aux deux phases.

2. 2. 1. LA PHASE PRIMITIVE

C'est celle où la société peut être identifiée comme *"l'organisation dans laquelle une classe est détentrice des moyens de production et dispose à son profit de la plus-value, fruit de l'exploitation des travailleurs"* (4). *"Cette structure de classe"* (5) aboutit à *"un monde où tous les rapports sont des rapports de marché"* (6), et cela se caractérise par *"l'institution du salariat"* (7) qui est l'émanation de la situation dans laquelle se trouve le travailleur qui *"vend sa force de travail comme il le ferait d'un quelconque produit et devient une marchandise soumise aux lois de l'offre et de la demande"* (8). Cet état fait de lui un *"objet passif de l'économie"* (9).

1 Charte d'Alger, p. 53.

2 Charte d'Alger, p. 54.

3 Charte d'Alger, p. 54.

4 Charte d'Alger, p. 53.

5 Charte d'Alger, p. 53.

6 Charte d'Alger, p. 53.

7 Charte d'Alger, p. 53.

8 Charte d'Alger, p. 53.

9 Charte d'Alger, p. 53.

L'harmonie dans le développement n'est pas le trait distinctif du capitalisme qui connaît un certain nombre de contradictions, dont deux sont exposées, c'est à dire qu'elles sont censées en exprimer la substance.

La première est relative au marché qui se trouve "*rapidement désaxé*" (1) car il est "*laissé à l'anarchie individuelle*" (2) et "*soumis à la loi de la recherche du profit maximum*" (3).

La seconde, toujours reliée au marché, peut en être une manifestation, a trait à la "*surproduction qui résulte de l'impossibilité pour le travailleur de consommer l'ensemble de ce qu'il produit, étant donné son pouvoir d'achat*" (4).

De l'action de ces contradictions résulte une situation d'ensemble où "*les crises économiques*", "*le chômage et les guerres impérialistes*" (5) en sont les traits distinctifs.

Cette compréhension du capitalisme et de son fonctionnement interpelle tout économiste, et impose les remarques suivantes : la démarche à consonance marxiste révèle une compréhension éclectique, ne s'élevant pas sur une connaissance du contenu des catégories utilisées par Marx dans son analyse du capitalisme.

Il est vrai que ce capitalisme se distingue par la propriété privée des moyens de production, par la plus-value, par une forme particulière du surplus, par le salariat, comme il est vrai qu'il est soumis à un ensemble de contradictions et qu'il est appelé à être remplacé par le socialisme.

Mais tous ces traits ne sont que la conséquence du fait que le capital est, avant tout, un rapport social, exprimant la relation dialectique existant entre la classe des capitalistes qui possèdent les moyens de production, et la classe ouvrière obligée de vendre sa force de travail à ces derniers. L'ensemble de cette relation réside dans le fait que la force de travail devient marchandise, et non le travailleur, comme cela est affirmé dans la citation précédente. Cette marchandise est de nature particulière, elle est dotée de la capacité de créer plus que sa propre valeur. Là réside l'origine de la plus-value (et cet aspect décisif n'est pas perçu). C'est pourquoi il est possible d'affirmer que la plus-value est la forme générale d'appropriation par le capitaliste du travail non payé et de son produit.

La même ambiguïté entoure la compréhension de la catégorie des salaires. En effet, c'est uniquement la forme de rémunération de la marchandise force de travail, c'est à dire le salaire, s'élevant dans les conditions de domination de la propriété privée capitaliste des moyens de production, qui est appelée à disparaître. Dans une économie socialiste où la propriété sociale domine et où la force de travail n'est plus une marchandise, la fonction du salaire change fondamentalement et il sera l'expression de l'égalité des travailleurs par rapport aux moyens de production. Les confusions théoriques proviennent de la non

1 Charte d'Alger, p. 53.

2 Charte d'Alger, p. 53.

3 Charte d'Alger, p. 53.

4 Charte d'Alger, p. 53.

5 Charte d'Alger, p. 53.

perception de la contradiction fondamentale du capitalisme. Cette dernière, puisant sa racine dans l'opposition entre le caractère social de la production et la forme priée, l'appropriation de ses résultats, explique, en dernière instance, l'ensemble des autres contradictions, y compris celle relative à la "surproduction".

Ce type d'analyse rappelle étrangement la théorie des crises, de Sismondi, pour qui la sous-consommation est un facteur décisif : *"Ainsi les nations courent des dangers qui semblent contradictoires. Elles peuvent se ruiner également en dépensant trop et en dépensant trop peu"* (1).

Un autre rapprochement peut être fait, à partir de l'insistance sur l'*"impossibilité pour le travailleur de consommer l'ensemble de ce qu'il produit"*, comme s'il était appelé à consommer les moyens de production. En effet, c'est là une reprise de l'erreur fondamentale de Smith et Ricardo qui ramenaient la production nationale aux biens de consommation uniquement. En effet, si le travailleur ne produisait que des biens de consommation, avec quoi le ferait-il ? Que signifierait alors l'industrialisation et pourquoi la développer ?

Par ailleurs, et au niveau théorique, il est inexact d'associer pauvreté et crises. Même dans des conditions de vie pénibles, la production peut connaître une progression notable. En plus, la misère devait être beaucoup plus répandue avant l'apparition et le développement du capitalisme, alors que durant cette période les crises économiques étaient un phénomène inconnu.

Relier l'apparition des "guerres impérialistes" à la surproduction est l'expression, également, d'une méconnaissance des lois de l'accumulation du capital, et c'est là un travers dans lequel était tombé Rosa Luxembourg qui considérait que, selon les schémas de la reproduction de Karl Marx, aucune crise de ce type ne pouvait se justifier théoriquement, dans la mesure où ses schémas aboutissaient à la réalisation totale du produit social. Pour elle aussi, la source de l'impérialisme résiderait dans l'exigüité du marché intérieur, due à la faiblesse du pouvoir d'achat, qui impose la recherche et la conquête de nouveaux marchés extérieurs. Cette idée se retrouve dans la Charte d'Alger qui évoque *"la recherche de nouveaux marchés"* (2)

Tels sont les grands éléments constitutifs de la "phase primitive" du capitalisme, tels qu'ils sont apparus à la lecture des textes.

Il est important de voir maintenant en quoi elle se distingue de la seconde.

1 J. Sismonde de Sismondi : Nouveaux principes de l'économie politique, t.2, p. 435.

2 Charte d'Alger, p. 56.

2. 2. 2. LA PHASE MODERNE

C'est celle où s'affirme la *"concentration de plus en plus grande des forces productives"* (1), *"où l'Etat est de plus en plus partie prenante"* (2). Cette double caractéristique fait qu' *"à l'anarchie du début, s'est substituée une apparence illusoire de rationalité"* (3) et aboutit *"à ne plus faire de la propriété privée l'unique et fondamentale contradiction économique"* (4) du capital.

Ces changements organiques s'accompagnent de transformations dans les manifestations extérieures. Il n'y a plus de *"crises de surproduction classiques"* (5) qui *"correspondent à une phase passée du capitalisme"* (6) et nous assistons à la fin de la *"tendance à l'accroissement de la paupérisation et à l'extension du chômage"* (7). Contrairement à la phase passée, *"la condition de sa survie"* (8) est aujourd'hui rattachée à *"l'élévation de la consommation de masse"* (9), c'est à dire à l'accroissement du pouvoir d'achat des travailleurs, bien que cette élévation soit conçue *"selon le modèle de l'intérêt capitaliste"* (10) et ne concourt pas, de ce fait, à l'épanouissement des individus.

A *"l'expropriation des travailleurs"* (11) la *"société capitaliste moderne surajoute une structure bureaucratique"* (12) qui a pour résultat de *"laisser se développer entre le sommet (exploiteurs purs) et la base (exploités purs), toute une série d'intermédiaires indispensables à sa survie"* (13).

A cette nouvelle phase correspond *"le néo-colonialisme"* (14) qui n'aura pas à souffrir des mêmes contraintes et cela pour trois raisons au moins :

En premier lieu, *"le développement des techniques rend moins nécessaire le contrôle des sources de matières premières"* (15) et une plus grande autonomie d'intervention lui est ainsi accordée.

En second lieu, il faut avoir à l'esprit qu'au cours de la lutte pour la libération politique, les évènements ont rendu indispensable l'accroissement, *"du coût de maintien de la domination directe"* (16). L'indépendance obtenue, c'est autant de dépenses en moins pour la métropole et ses capitalistes.

1 Charte d'Alger, p. 54

2 Charte d'Alger, p. 54

3 Charte d'Alger, p. 54

4 Charte d'Alger, p. 54

5 Charte d'Alger, p. 54

6 Charte d'Alger, p. 54

7 Charte d'Alger, p. 54

8 Charte d'Alger, p. 55

9 Charte d'Alger, p. 55

10 Charte d'Alger, p. 55

11 Charte d'Alger, p. 56

12 Charte d'Alger, p. 56

13 Charte d'Alger, p. 56

14 Charte d'Alger, p. 56

15 Charte d'Alger, p. 56

16 Charte d'Alger, p. 56

Enfin, *"l'exploitation coloniale"* (1) a largement contribué à l'appauvrissement des salariés, ce qui créait une situation où le marché était *"vite saturé"* (2) et devenait un obstacle au développement de la population industrielle. Par contre, le néo-colonialisme *"élargit le marché"* (3) à travers le développement de la consommation des *"classes exploiteuses des pays dépendants"* (4) qui seront les bénéficiaires de l' *"essor limité"* (5) que procurera cette *"apparence d'indépendance"* (6). Le néo-colonialisme se servira également de *"l'aide dirigée"* (7) pour parvenir à *"contrôler l'économie des pays dépendants"* (8) et faire en sorte qu' *"elle soit complémentaire et non concurrentielle"* (9) de celle des pays capitalistes évolués.

Que faut-il penser de cette analyse ? Comment peut-on l'évaluer ?

Les rédacteurs soulignent des traits du *"capitalisme mondial contemporain"* (10) parmi les plus significatifs quant aux phénomènes nouveaux apparus, et révélateurs de ce qui distingue le capitalisme monopoliste d'Etat : Il s'agit de la concentration de la production et de l'intervention de l'Etat. Les interférences de l'économie et du politique ne sont pas ignorées et l'analyse se déploie à partir de là, dans deux directions : la caractérisation nouvelle de la contradiction capital / travail au sein des pays capitalistes, et de la contradiction entre ce *"capitalisme mondial contemporain"* et les pays nouvellement indépendants. Deux volets importants sont ainsi évacués. Le premier concerne les contradictions internes à ce système ou, plus exactement, les contradictions inter-impérialistes. La seconde se rapporte au rôle et au poids du système socialiste mondial dans l'apparition et la solution de ces contradictions.

Il est évident que la contradiction capital / travail peut revêtir des aspects nouveaux découlant des exigences de la concentration de la production. Or cette dernière résulte des lois de fonctionnement du capitalisme, et plus particulièrement de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit, ce qui signifie que la nature même du capitalisme n'a pas changé. La concentration engendre nécessairement et organiquement les monopoles. Ignorer cette prémisse, c'est se condamner à sous-estimer le rôle et l'impact des multinationales, avec toutes les conséquences que cela aura pour toute la politique du développement.

Dans ce domaine, la Charte Nationale tranche assez nettement, en mettant l'accent sur leur action, et en la caractérisant : *"Les monopoles impérialistes ayant consacré toute*

1 Charte d'Alger, p. 56

2 Charte d'Alger, p. 56

3 Charte d'Alger, p. 56

4 Charte d'Alger, p. 56

5 Charte d'Alger, p. 56

6 Charte d'Alger, p. 56

7 Charte d'Alger, p. 56

8 Charte d'Alger, p. 57

9 Charte d'Alger, p. 57

10 Charte d'Alger, p. 54

leur énergie, non pas à industrialiser le tiers-monde, mais à piller ses ressources et à tirer le plus de profits d'une main-d'oeuvre abondante et à bon marché (1). Cette action n'est pas sporadique mais durable car "telle est, dans le tiers-monde, la loi du capitalisme international" (2). Mais la Charte Nationale, également, reste muette quant à l'appréciation de cette évolution, ce qui autorise la question légitime : comment la qualifier ? "Cette réalité du passage du capital de libre concurrence au capitalisme de monopole, constitue un changement d'ordre qualitatif et structurel, le passage d'une structure libre-échangiste dominante marquée par la domination du marché capitaliste sur des entreprises capitalistes dispersées, à une structure monopoliste dominante marquée par la domination de certaines entreprises ou groupes d'entreprises dans ce marché, donc un stade particulier de capitalisme" (3)

Il est certes vrai que "le capitalisme n'est devenu impérialiste qu'à un degré défini, très élevé de son développement, quand certaines caractéristiques fondamentales du capitalisme ont commencé à se transformer en leur contraire, quand se sont formés et pleinement révélés les traits d'une époque de transition du capitalisme à un régime économique et social supérieur" (4)

A ce stade de développement, donc, où l'Etat associe son intervention à celle des monopoles pour faciliter la reproduction, le capitalisme est en crise et les premiers signes annonciateurs de son dépassement apparaissent. Il n'est nullement "un capitalisme d'expansion" (5) où ne se manifesteraient plus les anciens signes, comme les crises de surproduction ou la paupérisation des masses travailleuses. Il est certain qu'il y a apparition, à cette phase, du phénomène de "séparation entre la propriété, la gestion des entreprises et du contrôle sur celles-ci...", fait que le rôle de l'Etat a considérablement augmenté et que son action sur la reproduction sociale est beaucoup plus marquée, mais "c'est là la suppression du capital en tant que propriété privée à l'intérieur du mode de production capitaliste lui-même" (6)

De nos jours et dans les pays capitalistes évolués, dominent les formes collectives de propriété capitalistes, notamment la société par actions qui représente un degré très élevé de concentration, le capital dans laquelle la propriété privée ne pourrait plus exister.

Et si "le capitalisme monopoliste d'Etat prend des mesures destinées à atténuer les crises de surproduction et à sortir plus vite de celles-ci, il est bien loin d'être planifié. "sans crises". L'économie capitaliste continue à se développer cycliquement tant dans les limites des Etats qu'à l'échelle de toute l'économie capitaliste" (7)

1 Charte Nationale, p. 26.

2 Charte Nationale, p. 26.

3 H. Claude : Les multinationales, p. 11.

4 Lénine : tome 22, pp. 286-287.

5 Charte d'Alger, p. 54

6 K Marx : Le capital, livre 3, t II, p. 102 ss

7 N. Inozemtsey : Le capitalisme contemporain. Editions de Moscou, p. 104

Le meilleur exemple pratique de confirmation de ces propos peut être représenté par les perturbations apparues dans le domaine monétaire et financier.

Toutes ces manifestations issues du développement des forces productives n'expriment pas une situation d'expansion, mais au contraire une position d'affaiblissement, vu qu'elles mènent à la socialisation de la production, confirmant l'analyse de Lénine : *"Le capitalisme arrive à son stade impérialiste, conduit aux portes de la socialisation intégrale de la production ; il entraîne, en quelque sorte, les capitalistes, en dépit de leur volonté et sans qu'ils en aient conscience, vers un nouvel ordre social, intermédiaire entre l'entière liberté de la concurrence et la socialisation intégrale."* (1)

Passons maintenant au commentaire sur les raisons évoquées et qui seraient de nature à caractériser le néo-colonialisme. Sur la base des citations exposées précédemment, il nous est possible de noter ce manque de rigueur dans la formulation, tendant à faire croire que le capital a délibérément, de son plein gré, opté pour la forme néo-colonialiste qui lui permet de dépasser les trois facteurs de perturbation évoqués. A ce niveau, précisément, de grands doutes peuvent être émis. Les années soixante dix (et cet aspect sera repris par la Charte Nationale) n'ont pas vu, malgré le maintien d'un rythme accéléré du développement des forces productives, une diminution de l'importance dans le rôle joué par les matières premières. Au contraire, leur rôle accru a fait dire à certains qu'elles sont à l'origine de la crise qui secoue les pays capitalistes évolués.

De plus, si l'appréciation contenue dans le texte était fondée, il deviendrait délicat de saisir les raisons qui ont poussé le capital à s'opposer par tous les moyens et sous toutes les formes, aux revendications de l'indépendance politique.

Pour terminer la présentation de cette compréhension du capitalisme, il convient de remarquer que la place et le rôle des propriétaires fonciers ne sont pas pris en considération, comme si le capitalisme pouvait se concevoir sans la classe des propriétaires fonciers. *"Dans la société actuelle (capitaliste), les moyens de travail sont le monopole des propriétaires fonciers (le monopole de la propriété foncière est même la base du monopole capitaliste) et des capitalistes"* (2).

¹ Lénine: Tome 22., p. 223.

² Marx et Engels : Le Programme de Gotha, Oeuvres choisies, Ed. de Moscou, t. 3, p. 11.

2 . 3 . LE CAPITALISME EN ALGERIE

Pour terminer, il est important de découvrir comment cette représentation s'applique à la caractérisation d'une situation concrète qui est celle de l'Algérie.

Là aussi la Charte d'Alger précise que le capitalisme en Algérie s'est manifesté à travers deux forces : celle relative à la "*phase coloniale*" et celle relative à la "*phase actuelle*" (1).

La première correspondrait à l'accaparement des moyens de production et d' "*échange par l'étranger*" (2), et elle a revêtu, en définitive, les contours d'une "*économie de comptoirs*" (3).

La seconde est caractéristique de "*deux secteurs de l'économie*:"

- *Les grandes propriétés agricoles privées*
- *Les grandes entreprises commerciales*" (4).

Aux côtés de ce capital national, il y a l'existence du "*capitalisme étranger*" qui représenta "*une présence beaucoup plus menaçante*" (5) et il est important de "*penser avec clarté la relation que l'Etat peut avoir avec les capitaux étrangers investis, en fonction de son objectif fondamental*" (6).

Quelques critiques peuvent être présentées.

La particularité de l'introduction des rapports de production capitalistes en Algérie n'est pas appréhendée et la délimitation par rapport aux périodes coloniale et post-coloniale ne nous fournit pas d'indications sur les transformations qualitatives. Si, dans la première phase, "*l'étranger a fini par s'approprier les principaux moyens de production et d'échange*", il aurait été intéressant de savoir comment se sont formées les "*grandes propriétés agricoles privées*" et "*les grandes entreprises commerciales appartenant à des nationaux.*"

S'il est question de la nécessité de prévoir et de préciser les types de relations au capital étranger avec l'Etat, il y a, par contre, sous-estimation de la possibilité de jonction entre le capital national et l'étranger, c'est à dire du danger potentiel que représente l'existence de cette classe comme relai au sein des Etats indépendants.

1 Charte d'Alger, p. 57.

2 Charte d'Alger, p. 57.

3 Charte d'Alger, p. 57.

4 Charte d'Alger, p. 57.

5 Charte d'Alger, p. 58.

6 Charte d'Alger, p. 58.

CHAPITRE 3

LE SOCIALISME

Le Programme de Tripoli, élaboré au moment où l'indépendance politique était acquise, se veut une affirmation de la capacité de l'Algérie à prendre place parmi les nations libres, par la définition des grandes lignes de la société future appelée à se substituer à la société coloniale. Par cela même, elle manifeste sa maturité, aux yeux de tous ceux qui en doutaient, à assumer et à maîtriser son indépendance.

C'est le premier essai, après les années de feu, de détermination d'un projet de société et il est normal qu'il soit marqué par le retard idéologique et théorique pris durant la guerre de libération nationale, ce qui favorisera la précipitation, le manque de précision et de nuances dans les concepts utilisés.

Le concept de "socialisme" est à cet égard, le terrain privilégié de manifestation de toutes les ambiguïtés, malgré le très peu de place qui lui sera réservé. Comme nous le verrons, l'idée du socialisme n'est pas liée organiquement à l'ensemble des développements contenus dans le texte.

Par contre, les problèmes du socialisme et de son édification accaparent l'attention de la Charte d'Alger qui présente un double avantage, comparativement au Programme de Tripoli. Son élaboration a été ouverte sur les masses à travers la diffusion d'un avant projet, comme elle a été imprégnée de leurs initiatives historiques dans le domaine économique et social, symbolisés particulièrement par le mouvement d'occupation des terres abandonnées par les colons.

Dans ce texte, c'est à partir de la compréhension que l'on se fait du socialisme et des modalités de sa concrétisation, que toute la réflexion est engagée. C'est dire *que* l'effort de théorisation est important et l'évolution certaine, ce qui nous pousse à juger du degré de cohérence atteint.

Pour la Charte Nationale, *"il s'agit, en un mot, de donner au socialisme, dans notre pays, son contenu théorique et pratique adéquat, et c'est là l'objet de la Charte Nationale"* (1).

Cette citation nous indique les deux axes qui sous-tendent les efforts des rédacteurs et attirent notre attention sur ce type de démarche. Vouloir concentrer son attention sur la dimension théorique et pratique, expose à toutes sortes de dangers, pour deux groupes de considérations, au moins :

La liaison dialectique entre les deux dimensions est toujours difficile à opérer et cette difficulté est encore plus grande quand il s'agit de textes politiques.

D'un autre côté, le désir de s'appuyer sur la réalité et de définir des tâches concrètes, peut entraîner une sous-estimation de la complexité et de la diversité de cette réalité : la tentation est grande de vouloir l'insérer dans l'étai de principes définis au préalable.

1 Charte Nationale, p. 29.

A travers la citation, nous saisissons la place centrale occupée par la notion de socialisme. Cette importance apparaît déjà au niveau du premier titre intitulé : "*De l'édification de la société socialiste*" (1) et elle sera complétée par le troisième titre : "*Les grands axes de l'édification socialiste*" (2). La différence est déjà grande par rapport à la Charte d'Alger qui évoquait "*la transition du capitalisme au socialisme*" (3), après avoir commencé la première partie par : "*Pour une révolution socialiste*" (4).

Nous ne reviendrons pas au Programme de Tripoli qui ne consacre aucune partie ni aucun titre aux problèmes du socialisme. Ces changements dans les titres sont évocateurs en eux-mêmes.

La Charte d'Alger se fixe des objectifs et le socialisme demeure à préparer, à réaliser.

Pour la Charte Nationale, il est devenu une question urgente, déjà entamée et ayant besoin d'un approfondissement. Les réalisations enregistrées ont créé une base plus étendue et c'est à partir d'elle que la réflexion est engagée dans quatre directions complémentaires.

L'évolution par rapport à la Charte d'Alger - et elle est de taille - s'exprime déjà à ce niveau car le champ embrassé par la Charte Nationale est plus large et, comme nous le verrons, plus fécond.

Cette évolution qui ne constitue pas une rupture et qui reprend à son compte, mais de manière adaptée comme nous le verrons, certaines inconséquences propres aux deux autres textes, apparaîtra dans l'effort de théorisation et de recherche des caractéristiques du socialisme moderne.

Elle se poursuivra dans l'essai de fixation, à partir de la spécificité des pays du tiers-monde, de l'originalité de leur passage au socialisme.

Elle se terminera par l'exposé des particularités de l'option et de la construction du socialisme en Algérie, ainsi que par la présentation des différentes formes de propriété qui en exprimeront l'essence.

Ces quatre niveaux représenteront les différents paliers de notre progression méthodologique pour ce chapitre.

1 Charte Nationale, p. 17.

2 Charte Nationale, p. 61.

3 Charte d'Alger, p. 53.

4 Charte d'Alger, p. 7.

3. 1. CARACTERISTIQUES DU SOCIALISME MODERNE

Des indications précieuses sont données sur les idées socialistes à travers l'Histoire, sur les particularités du socialisme à notre époque, et sur la force sociale appelée à diriger le processus devant aboutir à sa réalisation.

La progression semble prendre racine sur le rejet des idées socialistes de caractère utopique, car il est précisé que : *"Des théories sociales ont existé à toutes les époques, reflétant souvent de manière utopique, les aspirations de l'homme à un nouvel âge d'or"* (1). Le contenu de la citation nous rappelle les propos de Saint Simon : *"L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous"*, et appelle les remarques suivantes :

Les matériaux rassemblés à ce jour, grâce à l'étude des faits économiques et sociaux, montrent que *"l'âge d'or"* n'est qu'un beau mythe, surgi comme forme de protestation, car la réalité qu'il est censé refléter était toute autre. Elle était, en effet, marquée par les difficultés immenses que les hommes rencontraient du fait du faible niveau de développement des forces productives, dans leurs efforts d'adaptation de la nature à leurs besoins.

Il est historiquement faux d'affirmer que des théories appelant à un nouvel ordre social ont de tout temps existé. Elles sont apparues avec la division de la société en classes, et les idées du socialisme utopique ont fait leur apparition avec le début du capitalisme, comme forme de dépassement des problèmes et des contradictions par lui créés.

Cette démarcation ouvre la voie à l'option en faveur du "socialisme scientifique", sans pour cela mettre en relief l'apport du "socialisme utopique" à sa constitution.

Dès le départ il est proclamé que : *"Le socialisme est le produit de l'évolution moderne"* (2) et que *"l'idée socialiste"* (3) a fini par acquérir les traits d'une *"tendance historique du devenir social"* (4) grâce à *"l'expansion des forces productives du capitalisme au milieu du 19^e siècle"* (5). Il est *"né par contrecoup du capitalisme et de son incapacité à résoudre les problèmes sans cesse croissants qu'il a engendrés"* (6) et, contrairement à certaines théories antérieures, il est *"fondé sur la science et le rejet de l'exploitation"* (7). Sa réalisation s'opère par le biais *"d'un réajustement des rapports de production au caractère atteint par les forces productives"* (8).

Après l'avoir situé historiquement, la Charte Nationale insiste sur *"la supériorité du socialisme sur les systèmes sociaux antérieurs"* (9), et cette capacité réside dans sa

1 Charte Nationale, p. 22.

2 Charte Nationale, p. 23

3 Charte Nationale, p. 23.

4 Charte Nationale, p. 23.

5 Charte Nationale, p. 23.

6 Charte Nationale, p. 23.

7 Charte Nationale, p. 23.

8 Charte Nationale, p. 31.

9 Charte Nationale, p. 23.

capacité à allier *"aux acquisitions les plus avancées de la science et de la technologie moderne, les principes d'une organisation sociale plus rationnelle, plus juste et plus humaine"* (1).

De ce fait, *"il apporte une réponse cohérente aux problèmes de notre temps"* (2). La confirmation de tout ce qui précède s'épanouit dans *"le triomphe du socialisme dans de nombreux pays"* (3), ce qui a favorisé la création d' *"une situation internationale caractérisée par le renforcement du mouvement anti-impérialiste, l'essor des luttes de libération nationale, et l'extension universelle de l'idéologie socialiste"* (4)

La démarche utilisée manifeste son caractère historique, par son souci de relier la naissance du socialisme scientifique à celle du mode de production capitaliste, et par la comparaison aux régimes sociaux qui lui sont antérieurs, confirmant indirectement que le socialisme est aussi appréhendé comme système économique et social.

Parallèlement, il est utile de rappeler que c'est le capitalisme en tant que système, et non *"l'expansion des forces productives du capitalisme"* uniquement, qui explique la maturation des conditions du socialisme, tant il est vrai que seule la contradiction entre le niveau de développement des forces productives et le caractère des rapports de production, peut créer la base objective pour l'action politique de la suppression de cet ordre social par la classe ouvrière. Là réside l'élément nodal.

D'un autre côté, si le socialisme s'identifie effectivement au *"rejet de toute exploitation"*, encore faut-il ne pas oublier que c'est la disparition de la propriété privée capitaliste qui en est la source. Là réside essentiellement la supériorité du socialisme, si supériorité il y a, étant donné qu'à travers la libération de la classe ouvrière, classe la plus exploitée, c'est l'ensemble de la nation qui se trouve libérée.

Un dernier apport doit être signalé. Il a trait à la mise en avant - et c'est là une démarcation nette par rapport au socialisme utopique - de la *"force sociale capable de devenir le créateur de la société nouvelle"* (5).

La Charte Nationale rappelle que *"le capital a engendré la classe ouvrière"* (6), et utilise souvent le concept de *"prolétariat"*. Le rôle de ce dernier peut être déduit de cette citation consacrée aux particularités du tiers-monde : *"Dans les pays en voie de développement, les forces socialistes ne sont pas toujours dirigées par un prolétariat encore peu nombreux..."* (7) Ainsi dans les pays ayant connu un développement capitaliste ayant engendré la formation d'une classe ouvrière, c'est *"le prolétariat"* qui jouera le rôle décisif de direction du processus.

1 Charte Nationale, p. 23.

2 Charte Nationale, p. 23.

3 Charte Nationale, p. 23.

4 Charte Nationale, p. 23.

5 Lénine : Tome 19, p. 17

6 Charte Nationale, p. 27.

7 Charte Nationale, p. 27.

3. 2. SOCIALISME ET TIERS-MONDE

Il est nettement affirmé que le socialisme ne pourrait ni revêtir les mêmes traits dans toutes les conditions, ni s'élever au statut de modèle. La remise en cause de toute position dogmatique serait de nature à lui procurer *"la preuve de sa vitalité et de son universalité"* (1).

Une telle attitude a pour ambition de prendre en considération les traits généraux des pays anciennement colonisés en liaison avec *"le niveau de leurs forces productives et leur position dans l'économie mondiale"* (2). Ces particularités font que : *"Le socialisme, dans les pays nouvellement indépendants, ne saurait obéir aux mêmes conditions que dans les pays industrialisés"* (3). Cette originalité se manifestera à plusieurs niveaux.

Vu leur situation dans l'économie mondiale, conséquence de leur passé colonial, ces pays savent parfaitement que, pour eux, le socialisme *"ne pourrait avoir un sens qu'en étant d'abord l'expression de la lutte du peuple tout entier contre les monopoles étrangers et leurs supports autochtones"* (4), pour la simple raison qu'il *"puise sa dynamique profonde dans la lutte contre l'impérialisme sous toutes ses formes"* (5). En effet, *"libération nationale et libération sociale sont, à notre époque, fondamentalement solidaires"* (6).

Cette spécificité du tiers-monde lui imprimera un double mouvement dialectique. *"Toute révolution, pour être socialiste, doit être d'abord nationale. tout comme toute révolution nationale conséquente doit nécessairement déboucher sur le socialisme"* (7).

Comment apprécier ce premier volet de l'analyse ? Elle exprime le souci d'effectuer une *"analyse concrète d'une situation concrète"*, s'appuyant, pour ce faire, sur les matériaux du socialisme scientifique comme guide pour la réflexion.

Ce type d'approche vivifiant aboutit à des résultats probants, comme ceux relatifs à la nécessaire liaison entre le caractère national et le caractère socialiste des tâches que doivent réaliser les pays du tiers-monde. Mais découvrir le lien solidaire entre les deux, n'autorise pas pour autant à les identifier et à considérer que *"le socialisme n'est pas extérieur à la nation, il s'édifie en même temps qu'elle."* (8)

Le socialisme correspond à une phase historique objectivement déterminée, à un *"mode d'appropriation des produits fondés sur la nature des moyens modernes de production eux-mêmes. D'une part, appropriation sociale directe comme moyen d'entretenir et de développer la production, d'autre part appropriation individuelle directe, comme moyen d'existence et de jouissance"* (9).

1 Charte Nationale, p. 26.

2 Charte Nationale, p. 25.

3 Charte Nationale, p. 26.

4 Charte Nationale, p. 25.

5 Charte Nationale, p. 26.

6 Charte Nationale, p. 24.

7 Charte Nationale, p. 27.

8 Charte Nationale, p. 27.

9 Engels : Socialisme utopique et socialisme scientifique. Editions Sociales, p. 112.

Les tâches à accomplir au cours de la phase nationale, relatives à l'indépendance nationale, revêtent un caractère démocratique et anti-impérialiste, et elles rassemblent toutes les classes et couches sociales patriotes. Confondre la nature des deux phases, c'est se condamner à une évolution théorique en dents de scie, et générer la confusion. Chaque phase historique procède de contradictions qui lui sont propres et il est, par exemple, impossible de penser à établir des rapports de production de type socialiste, sans *"transformer les moyens de production de l'individu en moyens de production sociaux, utilisables seulement par un ensemble d'hommes"* (1) et, *"de même que les moyens de production, la production elle-même se transforme d'une série d'actes individuels en une série d'actes sociaux, et les produits, de produits d'individus en produits sociaux"* (2).

Tout ce qui précède témoigne de la sous-estimation ou de la non prise en compte de la loi de la correspondance entre les rapports de production et le caractère et le niveau d'évolution des forces productives, telle qu'elle est reflétée par ces propos cités de la préface bien connue, à la Critique de l'économie politique de Marx : *"Dans la production sociale de leur existence, les hommes entrent en des rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté, rapports de production qui correspondent à un degré de développement déterminé de leurs forces productives matérielles"*.

L'originalité des pays du tiers-monde va se manifester à un deuxième niveau, celui relatif à la place et au rôle du prolétariat.

Dans ces pays, le prolétariat est inexistant, tout au plus *"à l'état embryonnaire"* (3). Sa *"conscience sociale retarde et il n'est pas toujours la couche sociale la plus opprimée"* (4).

Ces traits distinctifs font que le prolétariat, considéré ici comme couche et non comme classe sociale, ne peut assumer son rôle dirigeant. Contrairement aux réalités des pays capitalistes développés, c'est *"le socialisme qui constitue le prolétariat et sa situation est différente : la société lui ouvre de longues perspectives pour la direction des affaires de la collectivité"* (5).

Cette façon de voir est conforme aux processus réels, mais elle est imprégnée d'une ambiguïté théorique. Nous nous devons de nous arrêter sur l'utilisation du concept de "prolétariat". Ce dernier a un caractère historique particulier, intimement, organiquement lié au mode de production capitaliste. C'est *"une classe sociale formée de prolétaires, ouvriers salariés qui, ne possédant aucun moyen de production, doivent vendre la seule marchandise dont ils disposent, leur force de travail, moyennant un salaire, et qui, en contrepartie, doivent travailler pour les capitalistes"* (6).

1 Engels : Socialisme utopique et socialisme scientifique, Editions Sociales, p. 94.

2 Idem.

3 Charte Nationale, p. 26.

4 Charte Nationale, p. 26.

5 Charte Nationale, p. 26.

6 Nouveau dictionnaire économique et social Editions Sociales, p. 512.

C'est dire qu'avec la fin du système capitaliste, le contenu spécifique à cette catégorie s'estompe et disparaît. Donc le socialisme peut aider à la formation d'une classe ouvrière grâce au développement des forces productives qu'il impulsera, mais il ne créera nullement un "prolétariat".

Tels sont les grands traits de l'originalité du socialisme dans les pays du "tiers-monde", contenus dans la Charte Nationale, et les remarques qui peuvent être formulées.

Voyons maintenant comment un cas précis, celui de l'Algérie, va matérialiser cette spécificité.

3. 3. LE SOCIALISME EN ALGERIE

La question du "socialisme en Algérie" imprègne de son sceau, bien qu'à des degrés divers, les trois textes étudiés qui, eux, nous fournissent d'amples renseignements et références sur de nombreux aspects.

Notre souci, dans ce paragraphe, sera de répondre à une double préoccupation. La première est celle relative aux origines et aux cheminements ayant abouti à "la voie socialiste", autrement dit nous nous pencherons sur le processus porteur du socialisme. La seconde concerne les principes théoriques à la base de la construction du socialisme, ceux à travers lesquels s'épanouira et se cristallisera son contenu. Nous tenterons de caractériser les fondements du socialisme en Algérie.

3. 3. 1. LE PROCESSUS SOCIALISTE EN ALGERIE

Si le Programme de Tripoli reste muet autour de cette question, la Charte d'Alger fournit de premières indications. Pour elle, "*l'ouverture socialiste*" (1) ou "*l'ouverture vers le socialisme*" (2) a une explication objective dans la mesure où "*la majorité écrasante de la population paysanne et ouvrière vivant dans des conditions de paupérisation extrême, pousse vers la transformation radicale de la société*" (3), et elle apparaît comme la poursuite logique "*de la dynamique globale de la lutte sociale telle qu'elle s'est manifestée au lendemain de la libération*" (4).

La Charte Nationale affinera l'analyse en précisant : "*La guerre de libération nationale s'est transformée en une grande révolution, la révolution démocratique populaire et celle-ci, peu à peu, en un processus socialiste d'une grande envergure*" (5). C'est dire que "*le socialisme, en Algérie, n'est ni une option arbitraire, ni un système importé qu'on aurait*

1 Charte d'Alger, p. 40.

2 Charte d'Alger, p. 41.

3 Charte d'Alger, p. 40.

4 Charte d'Alger, p. 40.

5 Charte Nationale, p. 24.

plaqué de l'extérieur sur le corps inerte de la nation" (1).

Ce processus combinera la poursuite de trois objectifs inter-dépendants : *"La consolidation de l'indépendance nationale, l'instauration d'une société affranchie ; la promotion de l'homme et son libre épanouissement" (2)*. Il aidera à la réalisation simultanée des tâches de caractère national et de caractère socialiste, grâce à ce que la Charte d'Alger appelle *"le développement ininterrompu de la Révolution nationale populaire en Révolution socialiste" (3)*.

Pour la Charte Nationale, il s'agira du passage de *"la Révolution Démocratique Populaire, à l'édification du socialisme" (4)*. Le contenu de ces deux phases exprime la situation complexe que vit le pays qui a un besoin urgent de réalisation des objectifs de libération nationale et de libération sociale, c'est à dire à travers un même processus, les tâches démocratiques nationales entreprises ailleurs dans la phase de développement du capitalisme et, en même temps, les assises du socialisme.

C'est là l'expression d'un rejet de la théorie de l'évolution linéaire, mécanique, qui postule que les pays agraires, dans le cadre de la crise du capitalisme et de sa loi du développement inégal, doivent impérativement passer par le stade de développement capitaliste avant d'entrevoir des transformations de type socialiste.

C'est la reconnaissance affirmée de la nécessité *"d'une période de transition qui est celle où l'organisation politique de la société prépare au socialisme" (5)*, même si ces fondements ne sont pas rattachés à l'originalité et à la spécificité du socialisme en tant que régime économique et social. Cette dernière s'élève de l'impossibilité de l'apparition et de la généralisation de la propriété sociale dans le cadre des rapports de production capitalistes, ce qui signifie la nécessité d'une période de *"transformation de l'une en l'autre"*, comme disait Marx, par le biais de l'action de l'Etat ouvrier.

La Charte Nationale fournit un effort certain en vue de délimiter les contours de la première étape, en affirmant que *"La Révolution Démocratique et Populaire comporte un triple contenu : anti-impérialiste, anti-féodal et un contenu populaire" (6)*. Cet effort se prolonge par la tentative de fixer les rapports qu'elle entretient avec la seconde étape : *"Dans notre évolution, le contenu démocratique national et le contenu socialiste sont indissolublement liés, et l'un n'est que l'approfondissement continu de l'autre" (7)*.

Pour éviter toute équivoque, il est précisé que cela *"signifie qu'en Algérie, le socialisme ne peut, en aucun cas, escamoter les tâches démocratiques nationales. Les tâches comprises dans la Révolution Démocratique Populaire sont permanentes. Elles doivent*

1 Charte Nationale, p. 24.

2 Charte Nationale, p. 22.

3 Charte d'Alger, p. 41.

4 Charte d'Alger, p. 28.

5 Charte d'Alger, p. 58.

6 Charte Nationale, p. 28.

7 Charte Nationale, p. 29.

rester un souci majeur du socialisme" (1).

Si les deux phases sont intimement liées, des différences de principe les distinguent. Les tâches propres à chacune sont de caractère objectif, car nées sur le terrain réel, déterminées par le niveau atteint par la société. Peut-on, par exemple, envisager l'application du principe "A chacun selon ses besoins", sans un gigantesque développement des forces productives ? Peut-on parler de l'instauration du socialisme dans un pays qui demeure extrêmement ouvert et intégré dans la division capitaliste internationale du travail ?

Il est possible d'engager le processus d'édification nationale dans une perspective socialiste, mais à la seule condition de ne pas l'assimiler à l'édification du socialisme. La Charte Nationale, de même que les deux autres textes, tout en maintenant la confusion, est consciente de la difficulté quand elle affirme : *"La phase historique encours peut être caractérisée comme une phase de consolidation stratégique du socialisme dont elle doit préparer le triomphe définitif. L'assimiler dorés et déjà à un tel triomphe, serait trop idéaliser la réalité et faire le jeu d'un aventurisme inconscient ; la réduire à une simple étape démocratique serait sous-estimer l'avance du socialisme dans notre pays et rester en retrait du développement historique" (2).* Il y a comme une incapacité à déterminer des indicateurs à partir desquels la délimitation pourrait s'effectuer, ce qui prouve que la réflexion ne part pas du besoin de découvrir la nature de la contradiction propre à chaque étape.

Or en Algérie, la question arrivée à maturité est celle de l'affranchissement économique de la nation et non celle de l'affranchissement économique de la classe ouvrière.

L'absence de séparation de principe entre les deux tâches, au-delà de leur liaison, va exposer les rédacteurs à beaucoup d'inconséquences et favoriser chez eux la naissance d'un courant volontariste.

Des bases objectives peuvent expliquer cette tendance. Les limites séparant les intérêts de la bourgeoisie et ceux des masses populaires semblent moins perceptibles que les besoins qui unissent celle-là et celle-ci pour abolir toute forme de dépendance et de domination néo-coloniale. En effet, l'idée de l'impérialisme en tant qu'ennemi essentiel et commun, constitue le trait caractéristique, non seulement des conceptions sociales et politiques de la classe ouvrière, mais encore de l'état d'esprit des couches moyennes et bourgeoises, sans lesquelles il est impossible de vaincre les manifestations du néo-colonialisme.

Ce besoin objectif de différencier les deux étapes de développement ne signifie pas qu'il faille *"oublier la lutte démocratique pour la lutte socialiste, ou bien oublier la lutte socialiste pour la lutte démocratique" (3),* car *"il n'existe pas de chemin vers le socialisme, hormis celui de la démocratie" (4).*

1 Charte Nationale, p. 33.

2 Charte Nationale, p. 29.

3 Lénine : Tome 9, p. 459.

4 Lénine : Tome 9, p. 459.

A ce stade de la réflexion, il est juste de s'arrêter pour amener les précisions qui s'imposent : *"Pourquoi les conditions de la lutte démocratique et de la lutte socialiste ne sont-elles pas les mêmes ? Parce que les ouvriers auront à coup sûr des alliés différents dans l'une et dans l'autre lutte. Les ouvriers mènent la lutte démocratique en commun avec une partie de la bourgeoisie, surtout de la petite bourgeoisie. Les ouvriers mènent la lutte socialiste contre toute la bourgeoisie"* (1).

La nécessité d'opérer une stricte séparation entre les deux étapes et de caractériser celle que traverse le pays, ne procède pas d'une position subjective, ni d'une sous-estimation des résultats enregistrés dans l'édification nationale. Elle apparaît comme une des conditions à même d'éviter les erreurs et d'aller sûrement vers le socialisme.

3. 3. 2. FONDEMENTS DU SOCIALISME EN ALGERIE

La société socialiste obéira à certains principes qui la particulariseront, tout en lui conférant ses traits généraux. Ces principes seront essentiellement ceux qui traduiront la finalité de la production et, pour l'Algérie, du développement économique ; la nature des rapports de production à édifier est à la base de la répartition entre les différentes classes et couches sociales.

L'idée du socialisme n'est pas liée organiquement à l'ensemble des développements contenus dans le Programme de Tripoli, et seule la formulation suivante en indiquera la présence : *"L'édification consciente dans le cadre des principes socialistes"* (2).

Assimilée à la maîtrise collective de l'édification, le premier volet de la citation rappelle la loi du développement harmonieux sous le socialisme, sans qu'il y ait pour autant la moindre allusion aux conditions permissives de cette loi. Même quand il est question de planification, le lien est inexistant et elle n'est choisie que pour son efficacité opératoire. Elle demeure le meilleur moyen pour un développement rapide et pour la réalisation de l'équilibre entre les régions et les secteurs.

Le deuxième volet insiste sur *"les principes socialistes"* non définis directement. Il est possible de rattacher leur contenu à *"la satisfaction des besoins des masses"* (3), et de penser que la production est comprise comme devant être immédiatement sociale. Cette interprétation nous pousse à faire le rapprochement avec le fondement de la loi économique du socialisme qui *"définit seulement la fin de la production et les moyens visant à son obtention, du point de vue des intérêts de la société, mais ne caractérise pas les contradictions propres à l'économie socialiste actuelle"* (4).

Mais le soubassement matériel que représente la domination de la propriété sociale des moyens de production et un développement élevé des forces productives nécessaires à

1 Lénine : Tome 9, p. 459.

2 Programme de Tripoli, p. 26.

3 Programme de Tripoli, p. 32.

4 B. Minc : Economie politique du socialisme. Editions Maspéro, p. 544.

l'intervention de cette loi, n'est pas défini.

Nous constatons que le socialisme en tant que formation économique et sociale régie par des lois objectives exprimant les différents rapports sociaux qui se créent à travers la production, l'échange et la répartition, n'imprègne pas le texte. C'est là une confirmation indirecte de l'information donnée par M. Harbi, selon laquelle la notion de socialisme absente du projet, est introduite par le biais d'un amendement de la Fédération de France (1).

La Charte d'Alger marquera un premier pas dans le dépassement de ces insuffisances quand elle déclare que les *"succès de l'édification socialiste ne dépendent pas seulement de la conscience des forces dirigeantes, mais aussi de l'affermissement irréversible de structures sociales économiques et politiques socialistes. c'est à dire excluant toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme"* (2).

Comme pour répondre aux remarques formulées à l'égard du Programme de Tripoli elle précise que cette nouvelle organisation sociale du travail se concrétisera par *"l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. l'établissement de bases matérielles et sociales pour un développement rapide des forces productives"*, et par *"la libération de l'activité créatrice des travailleurs"* (3) et tendra à *"la réalisation des aspirations des masses laborieuses"* (4).

A ce niveau, la Charte Nationale reprend les mêmes idées, en y intégrant deux nuances qualitatives. Il est question de *"satisfaction prioritaire des besoins fondamentaux des masses populaires"* (5). La réflexion passe du stade *"des aspirations"* à celui des *"besoins"*. De son côté, le caractère du développement est précisé : *"développement intégral et harmonieux"* (6).

Ainsi, pour la Charte d'Alger comme pour la Charte Nationale, le socialisme apparaît comme le résultat de tout un processus de création et de transformation des structures économiques et sociales, processus dynamique aboutissant à l'anéantissement de toute forme d'exploitation de l'homme.

Prôner la fin de l'exploitation procède d'une générosité de coeur évidente, mais peut-on anéantir un phénomène sans connaître les conditions de sa genèse, les formes historiques qu'il a revêtues et à travers lesquelles il s'est manifesté ?

Quels types de rapports de production excluront le phénomène d'exploitation ?

L'absence totale de lien entre propriété privée et exploitation, caractérise la démarche retenue dans le Programme de Tripoli et explique que la recherche des formes de propriété non capitaliste ne s'apparente pas au souci de lutter contre l'exploitation. Cette lacune tend à

1 Mohamed Harbi : Le FLN, mirages et réalités.

2 Charte d'Alger, p. 45.

3 Charte d'Alger, p. 58.

4 Charte d'Alger, p. 75.

5 Charte Nationale, p. 33.

6 Charte Nationale, p. 31.

être levée par les deux autres textes qui introduisent un concept nouveau, celui de *"propriété privée non exploiteuse"* (1).

On conviendra que la propriété privée engendrera l'antagonisme, l'exploitation, mais on retiendra qu'en Algérie, les manifestations de ces caractéristiques ne seront pas permises, ce qui signifie la reconnaissance d'une action des hommes pour empêcher ces manifestations organiques propres à la nature de la propriété privée.

Dans la Charte d'Alger, il est explicitement proclamé que la propriété privée est à la base de privilèges, de différenciations sociales, mais elle ne constitue pas la seule source, car les couches privilégiées *"comprennent, d'une part, tous ceux qui, à quelque degré que ce soit, détiennent la propriété des moyens de production et, d'autre part, la bourgeoisie bureaucratique"* (2). Cette dernière acquiert sa situation grâce aux positions qu'elle occupe dans les différents appareils économiques, politiques et administratifs. Elle tire sa force du *"sentiment de puissance que lui accorde l'exercice du pouvoir"* (3). La distinction semble être faite entre privilèges et exploitation.

Le caractère exploiteur ou pas, est certes lié à la propriété privée, mais il est déterminé par la grandeur, la dimension des entreprises appropriées.

Dans ce contexte, deux recommandations sont avancées. En premier lieu, il serait véritablement dangereux de tomber dans *"une sous-estimation de la base sociale des éléments capitalistes"* (4), et en second lieu, il ne faut *"se permettre aucune pause dans la lutte contre la propriété privée exploiteuse"* (5). Par contre, une autre attitude sera adoptée vis à vis des couches moyennes, assimilées aux catégories formant *"la propriété privée non exploiteuse"*. Ces couches possèdent uniquement des germes, des *"sources potentielles"*(6) de développement du capitalisme et, à travers lui, de l'exploitation. Et elles sont intimes de *"l'exploitation par le gros capital commercial, bancaire et industriel"* (7). Dans l'esprit des rédacteurs, aux petits bourgeois s'opposent les gros bourgeois. L'alliance doit se réaliser avec les premiers, en n'oubliant pas de *"contenir le développement bourgeois potentiel de ces couches"* (8).

Par ailleurs, la Charte d'Alger nous fournit des indications précieuses sur la base, la source et les conséquences du phénomène d'exploitation défini à partir de ses particularités sous le capitalisme.

L'exploitation se trouve liée à l'existence d'une classe *"détentrices des moyens de production"* (9) et qui, de ce fait, *"dispose à son profit, de la plus-value, fruit de l'exploitation des*

1 Charte d'Alger, p. 42, et Charte Nationale, p. 30

2 Charte d'Alger, p. 42.

3 Charte d'Alger, p. 39.

4 Charte d'Alger, p. 42.

5 Charte d'Alger, p. 42

6 Charte d'Alger, p. 38.

7 Charte d'Alger, p. 43.

8 Charte d'Alger, p. 43.

9 Charte d'Alger, p. 53.

travailleurs" (1).

L'origine se trouve dans la vente, sur le marché, du "produit" que constitue "la force de travail" (2), étant entendu que "le travailleur vend sa force de travail comme il le ferait d'un quelconque produit, et devient une marchandise soumise aux lois de l'offre et de la demande" (3). La victime de ce processus demeure l'homme, qui est "dépossédé de sa substance et devient un objet passif de l'économie" (4).

Nous venons de remarquer que tout est fait relativement à la réalité capitaliste.

Une autre généralisation est tirée. La domination du "rapport du marché" a pour origine l'existence "d'une structure de classe dans laquelle une minorité est propriétaire et l'immense majorité dépossédée" (5). Or cette contradiction est apparue avec la division de la société en classes antagonistes, et elle ne peut servir comme explication à la naissance et au développement d'un trait spécifique au capitalisme.

La relation propriété privée / exploitation, est également présente dans la Charte Nationale, mais avec certaines nuances et approfondissements.

Il y est reconnu que la propriété privée reflète une double réalité. Elle est "une source de puissance sociale" et une "base de rapports d'exploitation entre le propriétaire privé et les travailleurs" (6). Ces deux caractéristiques ne disparaîtront que là où s'effectuera "la socialisation des moyens de production" (7), sans référence aucune aux principaux moyens de production. Logiquement, il est permis d'affirmer que là où il n'y a pas socialisation des moyens de production, autrement dit, là où continue à se manifester la propriété privée, persistera le phénomène d'exploitation. Mais, en Algérie, ces deux particularités de la propriété privée, précédemment soulignées, ne devraient pas exister. La propriété privée existera, mais ses effets seront supprimés. Comment ? Par la fixation d'un seuil en deçà duquel les effets signalés seraient inconcevables, du moment où la fixation de certaines limites empêcherait que "l'intérêt privé ne l'emporte pas sur l'intérêt collectif" (8).

L'exploitation se trouve liée, non à la nature de la propriété privée, mais à la dimension qu'elle revêt. C'est là le fondement de la distinction entre propriété privée exploiteuse et propriété privée non exploiteuse. Relativement à la Charte d'Alger, des précisions sont apportées. La première "permet d'exploiter le travail d'autrui et d'en tirer un profit qui enrichit le propriétaire au détriment du travailleur" (9). Il est également important de remarquer qu'il est question de "travail" et non de "force de travail", ce qui signifie la reconnaissance de la

1 Charte d'Alger, p. 53.

2 Charte d'Alger, p. 53.

3 Charte d'Alger, p. 53.

4 Charte d'Alger, p. 53.

5 Charte d'Alger, p. 53.

6 Charte Nationale, p. 29.

7 Charte Nationale, p. 29.

8 Charte Nationale, p. 29.

9 Charte Nationale, p. 30.

possibilité de donner un juste salaire. Cette déduction peut trouver confirmation dans le fait que la notion de "profit" remplace celle de "plus-value" présentée dans la Charte d'Alger.

Effectivement, pour quiconque ne comprend pas que la plus-value existe là où existe un travail salarié et la propriété privée des moyens de production, il est facile de concevoir que dans le cadre des petites entreprises, le profit retiré peut être équitable. Il y aurait des proportions à l'intérieur desquelles pourrait s'effectuer un partage équitable de fruit de travail, entre les travailleurs et les propriétaires privés des moyens de production.

Comme pour la Charte d'Alger, c'est le marché qui détermine ou non l'exploitation et sa grandeur, dans la mesure où c'est à partir de la répartition qu'elle est entrevue. Comme confirmation implicite, nous pouvons donner cette citation définissant les contours de la propriété privée non exploiteuse : " *...les petits moyens de production exploités à titre individuel ou à l'aide d'une main-d'oeuvre restreinte*" (1).

D'autre part, *"la propriété exploiteuse est celle qui s'appuie sur la détention d'un capital"* (2), signifiant par là que seule une forme historique d'exploitation, celle de type capitaliste, est étudiée.

Les contradictions internes, propres aux conceptions relatives à la propriété, nous sont apparues, et il devient nécessaire de compléter notre travail en nous attelant, à partir d'une tentative de critique externe, à en rechercher les causes.

Bien qu'il y ait proclamation du souci de transformation radicale des rapports de production, les conceptions contenues dans les textes doctrinaux demeurent et évoluent dans le cadre de l'idéologie petite bourgeoise. L'origine se situe dans le manque d'explication scientifique de la genèse et de la nature de la propriété privée, à partir de l'analyse du phénomène de l'aliénation.

La propriété privée n'est jamais appréciée comme la possibilité offerte à celui qui la possède de pouvoir commander et organiser le travail selon ses convenances et ses intérêts, ni comme étant à l'origine de l'apparition d'un certain type de rapports de production particuliers. La propriété privée n'est pas seulement un ensemble d'objets vitaux et une situation d'aisance matérielle, ce qui alors justifierait - comme c'est le cas pour la Charte d'Alger, nous le verrons - les revendications relatives à l'égalisation des richesses. Elle est l'expression de rapports sociaux inégaux par essence, et il n'est aucune possible de les égaliser, si ce n'est pas une transformation radicale de la base nourricière que constitue justement la propriété privée. Seule une situation qualitativement nouvelle procurera une réponse adéquate. *"C'est le travail aliéné, c'est à dire la séparation de l'ouvrier d'avec son produit, et la domination de ce dernier sur lui, qui engendre la propriété privée"*, disait Marx dans les Manuscrits de 1844. Cette relation nécessaire entre le caractère du travail et les

¹ Charte Nationale, p. 30.

² Charte Nationale, p. 30.

rappports sociaux est complètement évacuée, et c'est là le manque fondamental.

C'est pourquoi une formule comme *"la propriété privée, comme l'unique et fondamentale contradiction du capitalisme"* (1) peut trouver logiquement sa place dans la Charte d'Alger. En effet, en tant que telle, la propriété privée ne signifie rien. La contradiction fondamentale s'exprime à travers la production de la plus-value et son appropriation par le capital. Cette confusion réduit la non perception du caractère historique de l'appropriation. A l'origine, l'apparition de la propriété privée a été le cadre d'un développement réel, et la forme capitaliste est apparue comme solution à une contradiction caduque, devenue un frein à l'évolution historique. Le rôle positif de la propriété privée n'est jamais souligné.

La non perception des causes historiques de l'apparition de la propriété privée et du renouvellement des formes historiques à travers lesquelles elle se réalise, favorise la naissance d'un courant de caractère volontariste qui ignore l'importance et le poids réel des conditions objectives. Ce n'est plus la nécessité économique qui engendre la socialisation, résultat du processus de division du travail, mais la conscience politique successivement à l'insatisfaction vis à vis de l'ordre social en place, fondé sur la propriété privée et qui, de surcroît, est assimilée à une force extérieure, le colonialisme et, à travers lui, le capitalisme.

Cette conscience politique s'appuie sur une idéalisation du passé, sur un ensemble de traditions communautaires et sur les formes d'exploitation nées avec succès dans certains pays qui ont rejeté le capitalisme. Pour la Charte d'Alger, le choix en faveur de la socialisation repose sur le fait qu'elle *"permet d'en finir avec l'anarchie économique et rend possible une planification efficace et harmonieuse en fonction des intérêts réels de la communauté"* (2).

Cette absence du caractère objectif s'accompagne d'un manque total de justification économique de la création des différentes formes de propriété. Le pourquoi et le comment du remplacement d'un type ou d'une forme de propriété par une autre, sont absents.

Comment se justifie le choix des fermes d'Etat, sur une partie des terres expropriées ? Quelles seront les relations entre les différentes formes ?

Quelle est celle appelée à devenir dominante, à soumettre à sa logique toutes les autres ?

Très peu d'éléments de réponses peuvent être reconstitués. Là, également, le caractère historique déterminé des différentes formes de propriété est absent, et il se manifeste avec acuité, par exemple au niveau du choix fait pour la forme coopérative. Ce dernier n'est pas rattaché à la faiblesse du niveau du développement des campagnes, et au souci d'empêcher, à partir des petites exploitations, le développement du capitalisme dans l'agriculture. La condition de réussite de cette forme d'organisation, la domination de la propriété étatique, dans le cadre des transformations nationales démocratiques à perspectives socialistes, est totalement évacué.

¹ Charte d'Alger, p. 54.

² Charte d'Alger, p. 58.

Ignorer cette origine de la propriété privée et sa place dans l'évolution des sociétés, revient à occulter son rôle dans la division de la société en classes, et par là même, le rôle de la lutte des classes.

La remise en cause des rapports d'exploitation ouvrira la voie à l'établissement de la justice sociale et de l'égalité entre tous les membres de la société, ce qui pose le problème des principes à respecter et des marches à effectuer en vue d'y parvenir.

Pour la Charte d'Alger, l'objectif est d'arriver à un respect total du "*principe de l'égalité*" (1) qui se réalisera au moment où "*l'inégalité de la rémunération en faveur des cadres*" (2) aura été dépassée. "*La répartition selon le travail*" n'est pas une loi du socialisme mais une conséquence de la "*pénurie économique*" (3).

Le problème de l'égalité des rémunérations poussera à un autre malentendu pratique. La plus grosse difficulté résiderait dans "*la rémunération et les avantages sociaux consentis aux couches dirigeantes et aux appareils de l'Etat*" (4), et non dans la mise sur pied et la consolidation des structures de la nouvelle société.

La position affichée par la Charte Nationale tranche nettement par rapport à cet esprit égalitariste : "*Le socialisme rejette l'égalitarisme simpliste qui ne tient pas compte du mérite personnel et des talents individuels et constitue une prime à la médiocrité*" (5). Pour ce faire, "*le principe du socialisme : de chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail, doit devenir le principe central de notre organisation sociale*" (6), et il se traduira dans la rémunération de chacun, "*selon la quantité et la qualité du travail fourni*" (7).

La Chartè Nationale procède d'un réalisme et d'une vision plus cohérente, en saisissant bien que dans la phase socialiste, "*l'égalité consiste ici dans l'emploi du travail comme unité de mesure commune*" (7), qui fera que, pour le travailleur, "*le même quantum de travail qu'il a fourni à la société sous une forme, il le reçoit d'elle, en retour, sous une autre forme*" (8). Il est en effet difficile d'arriver à une égalité dans la rémunération, comme le proclamait la Charte d'Alger, tant que n'auront pas "*disparu l'asservissante subordination des individus à la division du travail et, avec elle, l'opposition entre le travail intellectuel et le travail manuel*" (9).

Toute fuite en avant relative aux modalités de rémunération ou de répartition, serait de nature à nuire à l'idéal socialiste recherché. Dans ce domaine plus que dans d'autres, "*le*

1 Charte d'Alger, p. 61.

2 Charte d'Alger, p. 61.

3 Charte d'Alger, p. 62.

4 Charte d'Alger, p. 62-63.

5 Charte Nationale, p. 32.

6 Charte Nationale, p. 32.

7 Charte Nationale, p. 32.

7 Marx et Engels : Oeuvres choisies en 3 volumes, Editions de Moscou, tome 3, p. 14.

8 Idem.

9 Ibidem, p. 15.

droit ne peut jamais être plus élevé que l'état économique de la société et que le degré de civilisation qui y correspond" (1).

Le résultat attendu sera "l'épanouissement de toutes les valeurs" (2).

La Charte d'Alger reprendra cette idée en rappelant que le socialisme n'est pas "une certaine organisation de la production, c'est la récupération de la société par les individus qui la composent et leur libre épanouissement" (3). Il y a ici comme une dichotomie, car il n'est pas compris que c'est justement une forme d'organisation de la société qui exclue cet antagonisme.

Pour la Charte Nationale, la même finalité demeure : "Le socialisme en Algérie s'affirmera ainsi comme un système où l'homme n'est ni un idéal abstrait et lointain, ni un instrument passif et résigné, mais l'artisan libre, conscient et volontaire de la société nouvelle" (4).

1 Marx et Engels. Oeuvres en 3 volumes. Editions de Moscou, t.3, p. 15.

2 Programme de Tripoli, p. 18

3 Charte d'Alger, p.56

4 Charte Nationale, p. 35.

3. 4. LES FORMES DE PROPRIETE SOUS LE SOCIALISME EN ALGERIE

L'objet de ce paragraphe est de nous familiariser avec les différentes formes de propriété, de caractère durable, qui coexisteront dans la société socialiste, et qui sont censées en exprimer le contenu.

Note démarche méthodologique nous imposera, dans un premier temps, de reprendre successivement les raisons invoquées pour telle forme dominante, et la place accordée aux autres. Dans un deuxième temps, nous présenterons les autres formes appelées à coexister, mais qui ne prétendent jamais à un rôle prépondérant.

3. 4. 1. LA FORME COOPERATIVE

Dans le Programme de Tripoli, le secteur coopératif occupe une place prioritaire, et il s'étend principalement à l'agriculture.

Son origine et sa constitution émaneront de deux sources, à savoir *"la liquidation des bases économiques de la colonisation et la limitation de la grosse propriété foncière"* (1) Nous ne trouverons nulle part les références aux absentéistes, comme ce sera le cas dans la Charte Nationale, et il est question simplement d' *"expropriation"* (2) sans aucune indication ou précision sur les couches ou fractions à exproprier. Les nationalisations dans l'agriculture sont exclues.

Les terres expropriées appartiendront *"aux paysans sans terre ou insuffisamment pourvus"* (3) qui vont les travailler, suite à une *"cession gratuite"* (4). Un partage sera effectué entre les bénéficiaires, mais sous certaines conditions pour empêcher une éventuelle reconstitution de la grosse propriété foncière. Pour y parvenir, il faut effectuer *"un partage de terres sans parcellisation"* (5), et imposer *"l'interdiction de la vente ou de la location des terres distribuées"* (5).

Néanmoins des questions subsistent : A qui appartiendront ces terres ? A l'Etat qui les cédera sous certaines conditions ? Aux travailleurs en tant que collectifs, ou alors à chaque bénéficiaire, avec obligation de s'intégrer aux groupes ?

On aura beau rechercher des fragments de réponse, mais en vain. Il est simplement fait état de *"l'interdiction immédiate de toute transaction sur la terre et les moyens de production"* (6), sans indication aucune sur la manière et la destination de cette distribution des moyens de production pour aider à la réalisation des objectifs de production assignés à l'agriculture.

1 Programme de Tripoli, p. 40.

2 Programme de Tripoli, p. 40.

3 Programme de Tripoli, p. 40.

4 Programme de Tripoli, p. 40.

5 Programme de Tripoli, p. 40.

6 Programme de Tripoli, p. 40.

La délimitation de l'origine sociale des couches et catégories sociales susceptibles de s'intégrer dans le nouveau système, demeure assez peu précise. Seuls ceux à qui s'appliquera le principe *"La terre à ceux qui la travaillent"* (1) y participeront. Il s'agit des paysans sans terre et des paysans pauvres. Cette généralité incite à s'interroger, à partir de la disparité et de la diversité des terres, sur les critères qui serviront à la réalisation pratique de ces principes.

L'innovation apportée dans ce cadre par la Charte d'Alger, se situe au niveau de la nécessaire intégration de tous les petits paysans dans les coopératives qui leur sont ouvertes : *"Le système coopératif doit être ouvert à tous les petits fellahs"* (2). Là, la démarche tactique est beaucoup plus opératoire et tout en s'appuyant sur *"l'aspiration des fellahs à la propriété de la terre dont ils ont été frustrés"* (3), elle appelle à la vigilance pour éviter toute distribution précipitée et incontrôlée des terres.

La Charte Nationale, elle, stipule que le phénomène de l'exploitation de l'agriculture est lié au *"contrôle des moyens d'existence et de production des paysans et des bergers"*, par certaines catégories qui *"les maintenaient dans un état de sujétion économique"* (4). Elle élargit la base de ceux qui doivent alimenter le fonds des terres à redistribuer à la fraction des *"propriétaires absentéistes"* (5) qui doivent être éliminés, au-delà de la superficie des terres par eux possédées.

Un début de réponses est apporté aux interrogations soulevées à partir du Programme de Tripoli : *"La terre appartient à ceux qui la travaillent directement et personnellement"* (6), grâce à la Révolution Agraire qui la leur *"restitue"* (7). Ce terme de restitution évoque un juste retour des choses car, historiquement, avant la colonisation, la terre appartenait aux travailleurs. Ces bénéficiaires seront organisés en coopératives et la terre appartient à l'ensemble, dans la mesure où elle est indivisible, de même que les moyens de production octroyés par l'Etat. Il est souligné le caractère volontaire et progressif de l'adhésion des petits paysans, qui sera favorisée par leur association aux bienfaits de la commercialisation et des services propres au système coopératif.

A travers quelles formes se constituera le système coopératif ?

Pour le Programme de Tripoli, seule la coopérative de production est envisagée, et cela s'explique aisément. La réforme agraire ne s'étend, n'embrasse qu'un seul type de terre,

1 Programme de Tripoli, p. 40.

2 Charte d'Alger, p. 68.

3 Charte d'Alger, p. 68.

4 Charte Nationale, p. 74.

5 Charte Nationale, p. 74.

6 Charte Nationale, p. 74.

7 Charte Nationale, p. 74.

celui des colons et des gros propriétaires fonciers algériens. Ce facteur est à l'origine de l'option pour des *"formes collectives"* (1), comme si l'ambition était de maintenir la même organisation technique et donc la même efficacité en remplaçant le propriétaire individuel par un propriétaire collectif.

La Charte d'Alger confirme implicitement les choix précédents et étend le domaine d'intervention de cette forme d'activité à des sphères autres que celles de l'agriculture : *"Dans un premier temps, la mise en place des coopératives de commercialisation et de consommation peut constituer un moyen efficace de pallier aux insuffisances du système administratif"* (2). leur caractère temporaire est latent, étant donné que la remise en cause de la bureaucratie éliminerait inévitablement les causes à l'origine de ce choix.

La Charte Nationale reprend ces formes, mais pour l'agriculture. L'accession à la coopérative de production, forme supérieure, s'étalera dans le temps et s'effectuera à travers un cheminement graduel, allant du plus simple au plus complexe. La coopérative de production sera l'aboutissement et le résultat d'un perfectionnement incessant. *"Les différentes formes de coopération permettent une adaptation très souple aux conditions culturelles et socio-économiques du milieu rural"* (3).

Revenons maintenant aux raisons invoquées en faveur du choix de la coopération comme forme d'organisation sociale du travail.

Le Programme de Tripoli tente, d'emblée, de situer l'explication au niveau économique. Les formes collectives (bien qu'il soit utile de noter, à ce niveau, que des formes collectives peuvent avoir une nature et donc des fonctions différentes) trouvent leur justification dans l'intervention réciproque de deux facteurs : *"Du point de vue économique, la nature des terres exploitées sur la terre des gros colons et des grands propriétaires algériens, le degré de mécanisation de leur exploitation, incitent notre parti à préconiser les formes collectives de mise en valeur"* (4). La qualité meilleure des terres concernées, le niveau élevé des formes productives qui sont utilisées, militent en faveur de cette forme d'organisation. Il y a comme une confirmation du souci premier d'aboutir à une augmentation rapide de la production en agissant uniquement au niveau du remplacement du colon ou du gros propriétaire foncier, par un propriétaire collectif, pour éviter que les résultats ne soient en deçà de ceux obtenus auparavant. De la sorte sera empêché le renouvellement, la réapparition du colon ou/et du gros propriétaire foncier qui symbolisent le passé.

1 Programme de Tripoli, p. 39.

2 Charte d'Alger, p. 71.

3 Charte Nationale, p. 86.

4 Programme de Tripoli, pp. 39-40.

Pour la Charte d'Alger, la justification est autre bien que, là aussi, elle répond à deux considérations : c'est une réponse à "*l'aspiration des fellahs à la propriété des terres dont ils ont été trop longtemps frustrés*" (1), et un souci de dépassement de cette forme anti-économique que constitue l'exploitation individuelle : Dans un premier stade, l'organisation d'un système coopératif semble le meilleur moyen de dépasser cette forme d'appropriation et de permettre un "*renforcement de la productivité générale, d'autant qu'une tradition séculaire favorise cette évolution*" (2). Mais, malgré tout, elle demeure "*une forme d'organisation rudimentaire par rapport à l'organisation socialiste qu'est l'autogestion*" (3). La coopération est une forme inférieure, évolutive et qui, après une période de cohabitation avec la forme étatique autogérée, devrait finir par s'y identifier. La forme autogérée est celle qui concrétise le socialisme intégral.

Essayons maintenant d'éclairer les fondements théoriques de ce choix, tels qu'ils apparaissent à la lecture de la Charte Nationale. Nous pouvons les situer aux quatre niveaux suivants que sont : l'initiation au travail collectif du paysan, l'expression de la solidarité, la création des conditions d'exploitation modernes, et l'élévation du niveau de conscience.

"*Certes les coopératives constituent pour les paysans un système d'organisation qui correspond à la gestion collective des moyens de production*" (4), mais il est aussi spécifique: "*La coopération constitue un moyen adéquat pour initier les paysans attributaires au sens du travail collectif, donner une forme organisée à leur solidarité, permettre à leur exploitation d'atteindre la taille nécessaire pour l'utilisation des techniques et des moyens modernes en matière agricole, et enfin, pour éduquer et élever leur esprit d'initiative qui représente une exigence primordiale dans la vie de l'agriculture*" (5).

Comme fil conducteur reliant tous les aspects, se dégage le principe de la transformation des rapports de production dans l'agriculture, qui signifie l'émergence de la paysannerie laborieuse sur la scène politique et l'accroissement de l'efficacité de la production.

Présentons pour conclure ce volet, les caractères spécifiques de cette forme coopérative, et relatives à l'intervention de l'État qui est présent à tous les paliers de la réalisation et qui se traduit par :

- la cession, après l'expropriation des terres et la détermination des conditions que doivent remplir les bénéficiaires potentiels.
- l'aide financière et matérielle qu'il accorde
- la protection de ce système à travers l'interdiction de toute transaction et la neutralisation de toute velléité de sabotage ou d'opposition.

1 Charte d'Alger, p. 68.

2 Charte d'Alger, p. 68.

3 Charte d'Alger, p. 68.

4 Charte Nationale, p. 86.

5 Charte Nationale, p. 86.

3. 4. 2. LA FORME ETATIQUE

Pour le Programme de Tripoli, sa constitution est entamée bien avant l'Indépendance. L'Etat français possédait un certain nombre d'unités qui ont été transférées, directement et de fait, à l'Etat algérien au lendemain de l'Indépendance.

Les deux autres textes insistent sur les moyens les plus précieux pour son véritable édification, puis consolidation. Deux voies sont entrevues : les nationalisation et la création de nouveaux secteurs, dans le cadre des nouvelles activités, base et résultat du développement économique engagé par le pays.

Le Programme de Tripoli et la Charte Nationale envisagent la limitation et la restriction de la base économique de la bourgeoisie locale, dans tous les domaines de l'activité, et nous fournissent par là même, les indications sur les domaines d'intervention de cette forme d'appropriation.

La Charte d'Alger se distingue, bien que confusément, en affirmant que *"les sociétés nationales ne seraient créées que là où elles s'avèreraient indispensables"* (1) alors que, par ailleurs, elle prône la généralisation de la forme autogérée qui n'est nullement en opposition avec la propriété de l'Etat.

Mais dans l'ensemble, les mêmes considérations se retrouvent à la base des mêmes démarches, si ce n'est que certains secteurs, tels que la sidérurgie, considérés comme objectifs à long terme par le Programme de Tripoli, sont placés au premier rang dans la Charte Nationale. Les développements les plus intéressants s'y retrouvent, et nous nous en inspirons pour exposer les différents domaines d'intervention : *"L'Etat s'est emparé des leviers de commande de l'économie et a instauré son contrôle sur les différentes branches du secteur productif, en particulier les nationalisations qui ont porté sur les richesses nationales, les terres, les entreprises industrielles et les 'biens vacants', ainsi que l'institution du monopole d'Etat sur le système financier et bancaire, sur le commerce extérieur, sur le commerce de gros et sur différentes activités de services..."* (2)

Le Programme de Tripoli prévoyait aussi la *"création, sur une partie des terres expropriées, de fermes d'Etat"* (3).

Cette unité d'approche se matérialise également dans la mise en avant des critères à la base de ce choix.

Le Programme de Tripoli s'appuie sur une argumentation assez simple : empêcher la bourgeoisie locale de se substituer à l'étrangère et de réaliser une éventuelle jonction avec le néo-colonialisme. Il est nettement affirmé que les destinées du pays ne pourraient être laissées entre les mains d'une bourgeoisie presque inexistante et encore moins entre les mains des monopoles étrangers. On ne peut rien attendre *"d'embryons de bourgeoisies. liés*

1 Charte d'Alger, p. 52.

2 Charte Nationale, p. 35.

3 Programme de Tripoli, p. 40.

de surcroît, par la nature de leurs activités, au circuit économique de l'impérialisme" (1).

La raison essentielle, voire unique, est d'ordre politico-social. La bourgeoisie locale faible et les monopoles, symboles de la domination, sont rejetés. A partir de là, il y a rejet et remise en cause des fondements sur lesquels ils prennent naissance.

La Charte Nationale reprend cet aspect en le revêtant d'un caractère économique plus accentué. L'incapacité de la bourgeoisie tire son origine de la nature même du capital qui est *"motivé par la recherche du profit" (2)*, et qui *"s'attache généralement à éviter ou à limiter le risque, s'efforce de récupérer ses fonds le plus rapidement possible et agit pour maximaliser ses bénéfices" (3)*. Une autre raison fait son apparition : l'option socialiste qui implique une élimination des rapports d'exploitation que seule permet une socialisation des moyens de production.

La propriété d'Etat apparaît comme la voie la plus efficace, celle appelée à intégrer toutes les autres. Elle a pour vocation, par un élargissement continu et graduel, d'acquiescer le caractère universel. De manière plus concrète, les arguments suivants serviront de références:

La prise en charge des branches du secteur productif est rendue indispensable par l'incapacité du capital privé à engager le pays dans la voie d'un développement authentique, dans la mesure où il lui est impossible de réserver *"aux aspects qualitatifs et humains du développement, une place qui ne le cède en rien aux préoccupations de rentabilité financière" (4)*.

De plus, cette prise en main des leviers décisifs permettra à l'Etat, face à la monopolisation de la technologie, de *"disposer d'une monnaie d'échange utile et efficace" (5)* pour les négociations avec les différents groupes et consortiums internationaux.

La **valorisation** de la production nationale et **l'approvisionnement** du pays sont liés aux échanges avec l'extérieur et, de ce fait, ils ne peuvent qu'appartenir à l'organe étatique. Ce dernier aura à veiller sur la protection de la production nationale et à l'élargissement et à l'intégration du marché intérieur.

Quant au **commerce de gros**, contrôlé par l'Etat, c'est la possibilité offerte *"au secteur productif ainsi qu'aux utilisateurs et aux consommateurs, d'être à l'abri des interventions de caractère parasitaire" (6)*.

Le **système financier et bancaire** symbolise la souveraineté et la dignité nationale, et il est inconcevable de les laisser sous contrôle de l'étranger ou de la bourgeoisie locale. Dans ce cas précis, d'autres arguments sont avancés par le Programme de Tripoli et ont trait aux luttes que se menaient les différents secteurs économiques. Pour se consolider,

1 Programme de Tripoli, p. 37-38.

2 Charte Nationale, p. 132.

3 Charte Nationale, p. 134.

4 Charte Nationale, p. 132.

5 Charte Nationale, p. 135.

6 Charte Nationale, p. 135.

éviter toute dépendance et tout sabotage, le "secteur socialiste" avait pour mission de créer ses propres instruments de financement. Ce même texte prévoyait la création de grands magasins d'Etat dans le milieu rural, ayant une double fonction : jouer un rôle de rayonnement et être un instrument de stabilisation des prix.

La Charte Nationale reprend l'idée de la réalisation de grands magasins et de chaînes de distribution, mais pas uniquement dans le milieu rural. Leur but est *"de réaliser l'harmonie et l'extension de la distribution, particulièrement dans les agglomérations urbaines. en même temps qu'ils constituent, dans l'ensemble du pays, des centres de vente témoins. pour agir sur la détermination des prix, pour lutter contre la spéculation et pour parer aux pénuries. tout particulièrement celles que le secteur privé pourrait être tenté de provoquer pour maximiser ses profits"* (1).

Si les deux premiers textes restent muets sur la signification donnée à la notion de "propriété d'Etat", la Charte Nationale tente une ouverture en affirmant que *"la propriété d'Etat, qui se définit comme la propriété détenue par la collectivité nationale à travers l'Etat. est l'émanation de cette collectivité, représente la forme la plus élevée de la propriété sociale"* (2). C'est donc la propriété détenue par la collectivité, par le biais de l'Etat représentant les intérêts du peuple et de la nation. Elle exprime un phénomène d'appropriation indirecte, vu qu'elle est dévolue et qu'elle s'exprime par le truchement d'un ensemble d'entreprises et d'unités de production. Elle est la forme la plus élevée de la propriété sociale, car la nation à travers l'Etat, représente le niveau exprimant le mieux les intérêts de toute la collectivité.

Les formes de concrétisation de cette forme d'appropriation ne sont pas développées suffisamment. Le Programme de Tripoli se contente de proclamer que, pour le commerce extérieur et le commerce de gros, il est envisagé la mise sur pied de *"sociétés d'Etat par produits ou groupes de produits"*.

La Charte Nationale précise que cette intervention de l'Etat peut s'accompagner de l'acquisition d'un statut de monopole, essentiellement dans le système financier et bancaire, le commerce extérieur et le gros, et certains services. Mais une limite sérieuse est introduite, car *"l'attribution du monopole ne signifie pas, sauf exception, l'attribution à une entreprise unique de l'exclusivité sur cette activité"* (3).

L'action de l'Etat se réalise de manière médiate, par le biais des différentes entreprises qui sont les agents de réalisation effective.

1 Charte Nationale, p. 137.

2 Charte Nationale, p. 86.

3 Charte Nationale, p. 134.

Dans cette particularité se trouve l'origine de l'insistance à faire en sorte que les rapports entre les entreprises et l'Etat, d'une part, et entre les entreprises et les travailleurs, d'autre part, ne soient pas contradictoires. Par contre, bien qu'elles assument la même fonction, *"il faut susciter, entre les entreprises, une certaine compétition"*.

Susciter l'émulation peut aider à la création d'un dynamisme économique, mais cela peut aussi aboutir, si des garde-fous ne sont pas définis, à la création d'antagonismes, dans la mesure où chacune des entreprises poursuivrait ses intérêts les plus étroits.

3. 4. 3. LES FORMES WILAYALE ET COMMUNALE

Elles ne sont prévues que par la Charte Nationale et elles se sont constituées à partir d'un phénomène de création récente liée aux rythmes de "développement" accéléré qu'a connu le pays.

Leurs fonctions sont complémentaires de celles de l'Etat et leurs domaines d'intervention sont limités aux "services" et aux "transformations". Leur édification répond au besoin de *"compléter l'action des entreprises nationales, en se concentrant sur les activités de transformation relevant de la moyenne et de la petite industrie, ainsi que sur les activités de services, notamment dans le domaine de la distribution et des travaux publics"* (1).

Ces petites et moyennes entreprises favoriseront la réalisation de deux objectifs, là où elles sont installées : *"une certaine autonomie dans leurs moyens de développement et dans leurs approvisionnements courants"* (2).

Il est à remarquer que la nature des rapports à établir avec les autres formes de propriété n'est pas entrevue. Seul l'aspect "unité" avec le secteur d'Etat apparaît, à travers le souci exprimé du respect de la complémentarité.

Un gros problème demeure posé. Ces entreprises engloberont pratiquement les mêmes activités que celles réservées à la propriété privée nationale, qu'elle soit de nature exploiteuse ou pas. Des contradictions apparaîtront inévitablement, alors qu'aucune indication n'est donnée pour leur solution.

3. 4. 4. LA PROPRIETE PRIVEE NON EXPLOITEUSE

C'est là, comme nous l'avons vu, une notion commune à la Charte d'Alger et à la Charte Nationale.

La Charte d'Alger la définit relativement à la propriété exploiteuse, assimilée aux éléments capitalistes. Elle correspond donc à celle des *"couches petites bourgeoises du secteur tertiaire"* et à *"la paysannerie moyenne"* (3) qui sont, elles aussi, victimes de l'exploitation du

1 Charte Nationale, p. 88.

2 Charte Nationale, p. 88.

3 Charte d'Alger, p. 42.

gros capital commercial.

L'Etat poursuit deux buts vis à vis de ces couches : leur "neutralisation" et leur protection, en empêchant qu'elles ne tombent sous la coupe du gros capital commercial. Cette approche ne s'élève pas sur des critères délimités avec précision. La définition est faite à partir des couches sociales, sans tenter d'élucider les fondements organiques et constitutifs à partir de l'analyse des structures économiques.

Avec la Charte Nationale, nous assistons à un effort sérieux de dépassement de ces insuffisances, avec un début de précision sur le contenu de cette forme d'appropriation. Cette forme de propriété concerne *"outre les biens d'usage personnel ou familial, elle comprend les petits moyens de production ou les services, exploités soit à titre individuel, soit au titre d'une main-d'oeuvre restreinte"* (1). La confusion est nette entre *"bien d'usage personnel"* et *"petits moyens de production"*, confirmant que la distinction n'est pas faite entre la production marchande simple et sa transformation en production capitaliste, à partir du moment où, sur la base de la propriété privée des moyens de production, l'appel est fait à une main-d'oeuvre salariée, aussi minime soit-elle. Cette absence de clarté dans la définition des diverses notions est à l'origine de l'identification de la "propriété personnelle" et de la "petite propriété".

Elle prend naissance et se développe dans *"l'artisanat de production ou de service, le commerce de détail, la petite propriété du paysan et de l'éleveur, l'unité du petit fabricant et du petit entrepreneur de travaux"* (2). Son maintien, y compris dans le stade supérieur du socialisme, correspond, non à un *"choix conjoncturel, mais à un choix idéologique"* (3).

Il y a une reconnaissance implicite de l'existence de contradictions issues de cette forme d'appropriation. Elle exprime les rapports entre l'employeur et les salariés, et c'est pourquoi, au-delà d'un profit équitable, elle a pour mission de *"servir l'individu"* (4). Elle exprime également les contradictions entre les besoins, les buts de cette activité, et les besoins de toute la société, étant entendu qu'elle préservera l'harmonie entre *"l'intérêt privé et l'intérêt collectif"* (5).

Par contre, les contradictions inhérentes aux rapports que cette forme doit entretenir avec les autres formes de propriété sont passées sous silence, comme s'il lui était possible de se développer indépendamment.

Les questions essentielles demeurent posées:

Comment empêcher les tendances objectives de transformation de cette "propriété" en "propriété exploiteuse" ?

1 Charte Nationale, p. 30.

2 Charte Nationale, p. 30.

3 Charte Nationale, p. 30.

4 Charte Nationale, p. 30.

5 Charte Nationale, p. 30.

Comment arrivera-t-elle à servir l'homme ?

Comment va-t-elle réaliser l'harmonie avec toute la société?

Là aussi la Charte Nationale restera muette. C'est là un problème important, celui de la fonction de la valeur d'usage et de la valeur dans la société qui est posé implicitement.

3. 4. 5. LA PROPRIETE EXPLOITEUSE DE TYPE UTILE

Elle englobera *"le secteur privé qui joue un rôle utile pour l'économie du pays"* (1).

Tout en reconnaissant les relations existant entre la phase de *"Révolution Démocratique Populaire"* et la phase de *"Révolution socialiste"*, et tout en relevant la difficulté à saisir concrètement où commence l'une et où finit l'autre, la Charte Nationale introduit néanmoins les éléments distinctifs.

Dans la première phase, la propriété privée nationale, de type capitaliste, c'est à dire de nature exploiteuse, est toujours présente. Pour définir ses activités, une nouvelle nuance fait son apparition et sert de point de départ à la différenciation de ce qu'il est possible de nommer *"la propriété privée nationale utile"*, et la *"propriété privée nationale nuisible"*. Il est en effet question de *"laisser à l'initiative privée la possibilité de s'exercer dans un sens utile socialement"* (2), et aussi d'éliminer *"le secteur parasitaire ou comprador dont la place dans la production est quasi nulle"* (3).

Cette appréciation est faite à partir de deux critères : la production et les relations avec les firmes multinationales. Ces entreprises doivent *"aider à l'élargissement de la gamme et du volume de la production, et à contribuer à augmenter l'emploi"* (4), et éviter toute relation avec les firmes étrangères, en vue *"d'éliminer les risques de conjuration avec les milieux capitalistes étrangers"* (5).

Par conséquent, toute entreprise privée nationale exploiteuse, présentant les deux particularités citées ci-dessus est qualifiée d'utile et elle est *"admise dans la phase actuelle de l'évolution de notre société"* (6), c'est à dire dans la phase de Révolution Démocratique et Populaire. Bien qu'admise, elle est porteuse d'un danger potentiel, celui de la *"remontée du capitalisme"* (7), bien qu'il soit affirmé que *"la révolution a éliminé la base matérielle du capitalisme"* (8). C'est là un langage contradictoire. Est-il possible d'arriver à une éradication des bases du capitalisme avec le maintien de la propriété privée, fût-elle utile ? Cette formulation serait correcte à la seule condition de considérer cette propriété privée nationale utile, comme ne revêtant pas le caractère capitaliste.

1 Charte Nationale, p. 30.

2 Charte Nationale, p. 133.

3 Charte Nationale, p. 30.

4 Charte Nationale, p. 133.

5 Charte Nationale, p. 31.

6 Charte Nationale, p. 133.

7 Charte Nationale, p. 31.

8 Charte Nationale, p. 134.

En plus de la contradiction qui apparaîtrait par rapport aux affirmations précédentes, elle soulèverait une nouvelle question : Comment caractériser cette forme de propriété ?

Leur fonctionnement doit se conformer à un ensemble de contraintes économiques et sociales devant les aider à *"recueillir une rémunération raisonnable et satisfaisante de leurs activités, tout en assurant correctement la couverture de leurs frais ainsi que leurs obligations réglementaires et sociales"* (1).

Quelques principes de base délimitent leurs domaines d'intervention.

Pour ce qui est de l'industrie, l'activité doit concerner *"le dernier stade de la transformation industrielle"* (2) pour ne pas gêner le *"développement socialiste"*. Elle se fait également sous le contrôle de l'Etat. Concrètement cela signifie que la production soit en aval de celle de l'Etat, que les approvisionnements passent par l'Etat, particulièrement pour ceux émanant de l'étranger, et que l'expansion de ces entreprises soit limitée par des mesures fiscales pour les empêcher d' *"assurer une capitalisation monopolistique"* (3).

Elles peuvent orienter leurs activités vers les services, essentiellement le tourisme, ce qui semble contredire le principe de départ posé et relatif au nécessaire caractère productif de l'activité. C'est là la confirmation que la notion de "production" n'est pas rattachée au travail productif, le seul créateur de richesses matérielles. Ici, productif signifie nécessaire, utile à la société.

Cette forme d'entreprise déploiera son activité dans le cadre d'un ensemble de limites qui lui sont imposées et qui la réglementent.

Ces entreprises pourront acquérir le caractère collectif, mais conserveront une dimension modeste pour les empêcher de réaliser *"la concentration de caractère capitaliste"* (4). Pour y arriver, il faut *"limiter la multiplication entre les mains d'une même personne privée, des petits moyens de production et des entreprises à caractère modeste, et à plus forte raison d'entreprises de tailles plus grandes"* (5)

En plus, elles ne pourront prétendre à occuper une place prépondérante relativement au secteur socialiste, tant au *"niveau du chiffre d'affaires qu'à celui de l'emploi"* (6). Il faut aussi éviter qu'elles ne soient les seules à investir dans des secteurs engendrant des profits importants et rapides, ce qui se ferait aux dépens de l'Etat.

Nous avons vu précédemment qu'un des moyens de résorption des contradictions propres à cette forme de propriété résiderait dans les "rémunérations raisonnables" accompagnées d'une couverture des "obligations sociales". Ce sont là des arguments de type moral qui ne prennent pas racine dans les modalités de production et de répartition du surplus économique. Et comment éviter qu'elles ne prennent la forme "la plus extrême de la

1 Charte Nationale, p. 133.

2 Charte Nationale, p. 31.

3 Charte Nationale, p. 31.

4 Charte Nationale, p. 133.

5 Charte Nationale, p. 133.

6 Charte Nationale, p. 133.

propriété exploiteuse" ?

Quelles relations va-t-elle établir avec les autres formes et sur quelles bases ?

Encore une fois nous resterons sur notre faim.

3. 4. 6. LA PROPRIETE MIXTE

Tout en leur conférant un rôle et une place différente, les trois textes reconnaissent le besoin de création de sociétés mixtes.

Le Programme de Tripoli la soumet à deux conditions : l'apport du capital étranger "*doit être supplémentaire*", et par ailleurs il faut veiller à ce qu'un "*réinvestissement sur place d'une partie du bénéfice*" (1) soit réalisé par ce capital étranger.

Pour la Charte d'Alger, cette création ne sera autorisée "*qu'à l'occasion d'investissement dépassant, dans tous les cas, les possibilités de l'accumulation nationale*" (2) et elle ne s'étendra qu'à des secteurs non vitaux, ceux ne se "*situant pas au point de départ d'activités essentielles*" (3). Et dans tous les cas, "*la participation majoritaire de l'Etat*" (4) doit être de rigueur.

Concrètement elles contribueront à "*la formation de cadres techniques et la création de conditions favorables à une prise en charge future*" (5). La nouveauté essentielle se situe au niveau de la perception des dangers que véhiculent les associations avec les groupes étrangers. Cette perception se déploie à partir de la notion de capitalisme d'Etat : "*Si l'Etat représente les intérêts de la bourgeoisie nationale, la société d'économie mixte servira de point d'articulation entre les intérêts de cette bourgeoisie et les intérêts impérialistes. Si par contre l'Etat représente les intérêts réels du peuple dont il a la charge, l'association avec les groupes privés étrangers pourra, sous certaines conditions, s'avérer bénéfique*" (6).

La Charte Nationale accorde à cette question très peu de place, comme si cela ne correspondait plus à une pratique assez répandue. Elle se contente de fixer quelques généralités. Ces groupes étrangers peuvent "*s'associer à une entreprise socialiste, quand il s'agit pour eux de prendre un intérêt dans un investissement ou une coopération avec des sociétés étrangères est jugé utile pour des raisons technologiques ou commerciales. Le contrôle de l'affaire devant rester en tout état de cause entre les mains de la société nationale concernée, aussi bien au niveau de la répartition des intérêts au sein de l'association, qu'au niveau de la direction de l'exploitation*" (7).

1 Programme de Tripoli, p. 44.

2 Charte d'Alger, p. 73.

3 Charte d'Alger, p. 73.

4 Charte d'Alger, p. 73.

5 Charte d'Alger, p. 73.

6 Charte d'Alger, p. 70.

7 Charte Nationale, p. 152.

Dans l'ensemble, une idée maîtresse se dégage : l'impossibilité pour les sociétés étrangères d'agir à leur guise et dans tous les domaines. Le danger que leurs activités font peser sur l'indépendance et les destinées du pays est parfaitement perçu.

Les trois textes reprennent, dans l'ensemble, les mêmes formes de propriété qui cohabiteront dans la "société socialiste", ce qui ne signifie aucunement l'existence d'une unité et d'une identité à la base. Cette diversité transparait essentiellement dans l'option pour la forme de propriété dominante.

Le Programme de Tripoli laisse percer sa faveur pour la "coopération" et la Charte d'Alger affirme de manière tranchante que "l'autogestion est la forme ultime à réaliser et à généraliser". La Charte Nationale, quant à elle, considère que la forme "étatique" est celle qui matérialise le mieux la socialisation intégrale. Elle se doit de soumettre les autres formes d'appropriation qui, à travers des cheminements graduels et multiples, finiront par s'y élever et s'y confondre.

Nous avons là une évolution intéressante de la conscience sociale et politique à travers la lutte et la maturation des problèmes.

Que faut-il penser, en définitive, de cette vision du socialisme ?

Les rédacteurs sont subjectivement socialistes car les conditions objectives de l'Algérie indépendante mettent à l'ordre du jour la lutte contre une forme historique définie de l'assujettissement et de l'exploitation : la domination impérialiste fondée essentiellement sur le maintien des structures pré-capitalistes à travers l'absence d'industrialisation, la survie de rapports de caractère féodal, et un ensemble de caractéristiques typiques du retard économique. Les changements en vue de dépasser ce retard sont assimilés au socialisme, d'autant que ce dernier est devenu une réalité dans de vastes régions du monde, et qu'il est à l'ordre du jour dans les pays capitalistes d'Occident.

C'est là également une manifestation indirecte du caractère de l'époque contemporaine, marquée par le passage du capitalisme au socialisme.

C'est l'expression de l'assimilation du socialisme à l'anti-réalité vécue par les pays dominés, sous le capitalisme. Le cadre de réflexion demeure identique et la réflexion est menée en référence à ce système, comme s'il fallait montrer une maturité et une capacité à l'égaliser, voire même à le dépasser, en réalisant avant lui le socialisme.

CONCLUSION

Il est significatif de noter que chacun des textes s'articule et l'analyse s'y déploie, à partir et autour d'un régime économique et social précis. Là est la première remarque que quiconque retirera d'une lecture tant soit peu attentive.

Le Programme de Tripoli consacre beaucoup de place au féodalisme. Le capitalisme est au coeur de la Charte d'Alger. Et la Charte Nationale s'adonne à un véritable éloge du socialisme qu'elle tend à identifier, comme nous l'avons vu, à certains principes. C'est là un indice de l'avance enregistrée par le pays, de l'élévation du niveau de conscience sociale et du rapport de forces politiques.

L'évolution constatée dans la place consacrée à chacun des régimes, s'est accompagnée, comme nous l'avons constaté, d'une élévation qualitative des conceptions, qui présentent un caractère plus pertinent et plus réaliste. L'analyse s'élève à partir de la réalité, tout en sollicitant l'expérience internationale et en s'appuyant sur des instruments conceptuels définis.

Une deuxième constatation s'impose à nous. La démarche suivie offre l'image d'un balancement permanent entre les positions extrêmes et d'une texture au goût prononcé d'éclectisme. Il est extrêmement délicat de saisir la base logique de son déploiement tant, par certains côtés, nous assistons à un rapprochement avec les éléments constitutifs de la démarche historique, et tant, par d'autres côtés, nous retrouvons les thèses antagonistes. Cette ambivalence et ce balancement continus entre les deux extrêmes rendent difficile la compréhension de la spécificité propre aux processus économiques et sociaux et à leur progression dans le temps. Seuls quelques paragraphes, parfois quelques lignes, séparent des positions opposées et contradictoires.

Cet aspect exprime au moins deux réalités :

Les parties essentielles des textes ont été rédigées par des personnes différentes, ayant des sensibilités politique non unifiées, recherchant beaucoup plus les bases d'un compromis acceptable que le souci de l'exactitude scientifique.

De plus, les rédacteurs sont dépourvus d'une théorie globale de l'évolution sociale. Cette théorie, pour aboutir à une représentation rigoureusement scientifique de tout régime économique, se doit d'en déterminer l'essence, à travers la détermination de sa loi fondamentale, les causes de son apparition, de son évolution et de son éventuel dépérissement et remplacement par un autre, plus progressif. Le caractère historique de cette démarche se trouve être le premier trait.

Cette dimension historique retire sa quintessence dans le rôle des forces productives, à travers leur développement historique. C'est là le deuxième trait important. Le développement à un rythme beaucoup plus rapide des forces productives fait qu'elles finissent par ne plus se mouvoir normalement et totalement dans le cadre qui leur a donné

naissance : *"A un certain stade de leur développement, les forces productives matérielles de la société entrent en contradiction avec les rapports de production existante ou, ce qui n'en est que l'expression juridique, avec les rapports de propriété au sein desquels elles s'étaient mues jusque là. De formes de développement des forces productives qu'ils étaient, ces rapports en deviennent des entraves"* (1).

La correspondance entre le niveau de développement des forces productives et le caractère des rapports de production est rompue. Les conditions de l'élévation et le passage à une qualité supérieure sont créés.

Tout au long de son existence, chaque régime économique présente une unité contradictoire, reflet de sa spécificité. Cette dernière se manifeste dans les conditions et les modalités de réalisation et d'accaparement du surplus économique. Le but de la production défini permet de pénétrer le contenu de la loi fondamentale propre à chaque régime économique, au-delà des phases ou étapes historiques par lesquelles il aura à passer.

L'action de cette loi n'exclut pas, mais au contraire implique, une nécessaire périodisation à même d'éclairer les changements dans la continuité, préparant "le bond qualitatif".

Les transformations qualitatives ont besoin, au niveau de la société, pour se réaliser effectivement, de l'intervention des masses à côté d'accumulation de conditions objectives permissives. C'est la lutte des classes qui demeure le moteur de l'évolution historique, car *"l'histoire de la société demeure liée à l'histoire de la lutte des classes."* (2).

Nous avons là le quatrième trait distinctif de cette théorie de l'évolution, devant nous inciter à trouver les meilleures réponses aux questions suivantes : Quelle est la place occupée par les classes dans le système étudié ? Quel est le rapport des classes vis à vis des moyens de production et d'échange ? Quel est le rôle joué par chaque classe dans l'organisation sociale du travail ? Quel est le mode d'obtention et l'importance des richesses de chaque classe ?

S'appuyer sur les divers paliers méthodologiques est certes nécessaire, mais non suffisant. Il faut arriver à une application créatrice de ces principes, adaptée aux réalités étudiées tant il est juste qu'une même essence peut se réaliser à travers des formes multiples. Les modalités de concrétisation ont besoin d'une connaissance des particularités distinctives de la réalité coloniale et post coloniale. Nous trouvons là un cinquième trait important à maîtriser pour éviter de tomber dans des positions dogmatiques.

La difficulté à délimiter les bases constitutives de la théorie de l'évolution sociale et à les fixer dans leurs relations réciproques, combinée aux besoins du rapport de formes politiques, voilà la source explicative des insuffisances théoriques relevées.

1 Marx : Contribution à la critique de l'économie politique. Editions Sociales, p. 4.

2 Marx et Engels : Manifeste du Parti Communiste. Editions Sociales, p. 3.

DEUXIEME PARTIE

LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

La première partie de notre travail a été l'occasion d'une découverte de la vision pré-analytique qui constitue le cadre général de l'interprétation théorique des problèmes du développement. Ces derniers, depuis les années 60, suscitent un intérêt toujours accru et ils ont fini par concentrer autour d'eux toute la réflexion économique, sociale et politique.

Ainsi, est-il certain que le diagnostic porté sur la situation du pays et le choix de la thérapeutique appropriée afin d'atteindre le plus rapidement possible les objectifs du socialisme, s'articulent fondamentalement à partir des idées maîtresses sur le développement. C'est dire combien il est impérieux pour nous de savoir si nous avons affaire à une conception du développement distincte, unifiée et solidement structurée, offrant la possibilité effective de transformation de la société.

Notre étude de la problématique du développement comprendra deux chapitres.

Dans le premier, nous ferons le maximum d'efforts pour recueillir les matériaux à même de nous aider à répondre à la question : Qu'est-ce que le développement ?

Le deuxième chapitre constitue le coeur de notre étude. Il se propose d'analyser les conditions économiques du développement, autrement dit de voir comment les rédacteurs se représentent le processus à la base de la formation de "la richesse des nations", car ils sont profondément préoccupés par les problèmes de croissance économique.

C'est là un domaine crucial où interviendra l'utilisation des catégories économiques. Et il ne sera pas du tout inintéressant de voir quel est l'impact laissé par les débats théoriques entre les différentes Ecoles de pensée. Car dans tous les cas, cela ne manquera pas d'influer sur le contenu de la stratégie du développement dans tous ses aspects.

CHAPITRE I

QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT ?

C'est la réalité de ce qu'il est convenu d'appeler le "sous-développement" qui explique la mise en avant, dans la totalité des pays du "tiers-monde", de l'impératif de "développement".

Le développement se veut une réponse, voire même un dépassement du "sous-développement". Ces deux phénomènes sont dans des interférences directes et aucune ne peut se comprendre en dehors de l'autre.

Cette donnée explique pourquoi nous avons jugé nécessaire, dans un premier paragraphe, de présenter la conception du sous-développement. C'est uniquement à partir d'elle que pourra nous apparaître dans toute sa dimension, la représentation que l'on se fait du développement.

C'est là une exigence méthodologique indispensable. La compréhension de cette unité contradictoire qu'est le couple "sous-développement / développement" est à la base de toute intervention transformatrice. Elle pourra ainsi ouvrir la voie, pour mieux distinguer l'éventail de la solidarité internationale, à travers le processus de mise à nu des conditions communes pour l'apparition du phénomène du développement. De plus, aucun dépassement d'un phénomène ne peut s'effectuer sans la connaissance des conditions de sa genèse et de son évolution.

En effet, découvrir qu'à l'échelle du tiers-monde, la cause du sous-développement est la même pour tous, peut aider à renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté et à créer les conditions pour le développement de leur solidarité. Mais un danger existe consistant en la surestimation du côté spécifique et original, ce qui peut pousser ces pays à ignorer les leçons de l'expérience de ceux qui ont eu à édifier leur pays dans des contextes différents.

1. 1. CONCEPTION DU "SOUS-DEVELOPPEMENT"

Si "sous son aspect le plus général, le problème du développement des pays du tiers-monde pourrait être formulé comme suit : dépasser le niveau de sous-développement et le type de développement dépendant" (1), force est de reconnaître que des implications méthodologiques en découlent. Dépasser le sous-développement, réalité fondamentale, implique la connaissance des mécanismes de sa formation et de son développement.

Les représentations du sous-développement ont été historiquement le produit de deux grandes tendances existant dans la théorie économique contemporaine. "D'un côté, ceux qui raisonnent en terme de micro-unités toutes égales entre elles et également dépourvues de pouvoir, articulées par le marché, maximisant leur satisfaction propre et construisant aussi rigoureusement qu'inconsciemment un équilibre plus ou moins stable : de l'autre, ceux qui raisonnent en terme de "macro décision" qui admettent l'existence de pouvoirs inégaux et le jeu des contraintes qui ne se laissent pas réduire aux règles du marché néo-classique" (2).

Pour les tenants de la première Ecole, le sous-développement sera identifié à "un retard" et ils naturaliseront "ce retard qui disparaîtra de lui-même".

Pour les représentants de la seconde tendance, le sous-développement est associé aux "conséquences d'une situation induite au moins partiellement par les pays qui ont réussi à se développer les premiers, en grande partie grâce à l'utilisation qu'ils ont su faire du reste du monde" (3).

Face à ce clivage fondamental, fortement imprégné d'idéologie, quel va être le comportement des rédacteurs des différents textes algériens, en n'oubliant pas que ces rédacteurs étaient d'abord des hommes politiques ? Vont-ils se réclamer nettement et résolument de l'une de ces deux tendances, ou alors va-t-on assister à un ballottement entre les deux, aboutissant à une mixture née des leçons de l'expérience de l'édification et s'alimentant dans l'absence d'une théorie cohérente ?

Il nous sera possible de tenter une réponse à travers l'essai de reconstitution des réponses formulées aux quatre questions suivantes et qui constituent, à notre sens, le contenu à clarifier pour une approche économique du phénomène de sous-développement :

Quelle est son origine ?

Quelle est son essence ?

Quelles sont ses principales caractéristiques ?

Quelles sont les répercussions de la révolution scientifique et technique sur lui ?

1 Sciences sociales : n° 3. 77, p. 137.

2 G. De Bernis, Revue Tiers-Monde, p. 109.

3 Idem.

Avant d'entamer la réponse à la première question, notons au passage que le concept de sous-développement n'est pas utilisé par le Programme de Tripoli qui se contente d'en présenter quelques caractéristiques.

La Charte d'Alger et la Charte Nationale y font référence, allant jusqu'à lui adjoindre un qualificatif : "*Sous-développement général*" (1) et "*Sous-développement colonial*" (2).

1. 1. 1. ORIGINE

Tout phénomène socio-économique prend naissance dans des conditions objectives et subjectives particulières et apparaît de ce fait avec son originalité propre. Reconstituer ces conditions est le chemin le plus sûr pour découvrir la spécificité de ce phénomène et, par là même, prétendre à une saisie théorique de son essence. A travers la découverte des causes de la genèse du sous-développement, s'éclairera l'optique permettant son dépassement.

Les textes étudiés présentent une nette évolution quant à l'importance accordée au principe méthodologique de détermination et de fixation du caractère historique. Nous passons d'affirmations implicites, dans le Programme de Tripoli, à une véritable analyse des origines, à travers la recherche des responsables, dans la Charte Nationale. Cette évolution marque l'acuité et la complexité du problème : Insoupçonné au départ, il n'a fait que s'amplifier. Au lieu de reculer avec les efforts de développement, c'est le contraire qui se produit, avec la découverte du renouvellement et de la combinaison multiforme des moyens utilisés pour bloquer la sortie du sous-développement.

Concrètement cette évolution connaît trois phases : le colonialisme, l'action de certains restes de féodalisme (jamais précisés), et le développement du capitalisme moderne, sont tour à tour évoqués.

Le Programme de Tripoli nous permet, indirectement, de situer le pourquoi de l'état que connaît le pays au lendemain de son Indépendance, quand il aborde la définition des objectifs en vue de "*libérer l'Algérie des séquelles du colonialisme et des survivances du féodalisme*" (3).

Si la Charte d'Alger reste muette à ce sujet, la Charte Nationale affirme de manière catégorique que "*l'essor du capitalisme moderne s'est réalisé au détriment du tiers-monde*" où "*il a engendré le sous-développement*" (4). Cette mise en cause du capitalisme moderne signifie que le phénomène du sous-développement est un phénomène dont les causes sont externes aux sociétés du tiers-monde et qu'il n'est pas de résultat normal de leur évolution. La référence, ici, à l'action des lois du capitalisme mondial est évidente et peut trouver confirmation dans la citation suivante : "*Le sous-développement n'est pas un état naturel.*

1 Charte d'Alger, p. 86.

2 Charte Nationale, p. 176.

3 Programme de Tripoli, p. 35.

4 Charte Nationale, p. 26.

spontané, l'absence de développement, mais la marque d'une longue exploitation capitaliste sous la forme la plus inhumaine et la plus dégradante" (1). Sous l'effet de "l'action dissolvante du capitalisme" (2), les pays du tiers-monde, considérés comme "archaïques, voient leur archaïsme s'aggraver" (3). Ce phénomène n'est pas isolé, conjoncturel, il est durable et objectif. Il ne peut pas ne pas exister, car "telle est, dans le tiers-monde, la loi du capitalisme international" (4).

La responsabilité du système capitaliste mondial est directement engagée et elle s'est réalisée selon deux modalités qui sont *"la domination coloniale" et "l'exploitation impérialiste"* (5).

L'approche historique utilisée nous permet de situer à deux niveaux au moins la spécificité du sous-développement. Il est historiquement lié à une phase de développement du capitalisme mondial et, de ce fait, ne peut être commun à toutes les époques et à tous les pays.

De là découle une deuxième leçon, non tirée clairement et nettement par ces textes. Cause du sous-développement, le capitalisme ne saurait en être le remède, d'autant que la loi du développement inégal du capitalisme étendant son action dans le cadre de la révolution scientifique et technique à laquelle les pays du tiers-monde restent entièrement étrangers, rend impossible le dépassement du "retard" dans le cadre du capitalisme.

Conséquence d'une agression extérieure, d'un bouleversement des structures à partir de la pénétration d'un type de rapports historiquement plus avancés, le sous-développement ne peut se concevoir comme la conséquence de l'évolution interne de ces pays. Il n'est pas issu de l'action de leurs lois objectives mais apparaît comme le résultat de la perturbation de cette action; Cet aspect a une importance primordiale, et il n'est pas dégagé par les textes, ce qui aura des répercussions graves sur la définition de la stratégie de développement. En effet, la clarification de l'aspect signalé rend évident que c'est *"le développement dépendant qui a déterminé le sous-développement, et non le sous-développement qui a déterminé la dépendance"*(6).

De cette compréhension ou pas, dépendra la détermination des priorités et de démarche pour sortir du sous-développement.

Dans ces textes, la réflexion n'est pas poussée à son ultime prolongement, ce qui empêche la conception du sous-développement de revêtir son statut qualificatif premier. Comme nous le verrons par la suite. La définition continuera à s'appuyer exclusivement sur les données quantitatives, excluant toute possibilité scientifique d'en saisir les contours et, par là, sa réalité spécifique. On ne comprendra pas que son dépassement ne signifiera pas

1 Charte Nationale, p. 26.

2 Charte Nationale, p. 26.

3 Charte Nationale, p. 26.

4 Charte Nationale, p. 26.

5 Charte Nationale, p. 121.

6 Sciences sociales, 3.77. p. 141.

dépassement du "*retard accumulé dans tous les domaines*" (1) et passage de la "*société traditionnelle à la société industrielle*", par le biais d'une industrialisation, même intensive. La croissance de la production, le développement des forces productives, ne signifient rien si tout le processus continue à se mouvoir dans le cadre de la division internationale capitaliste du travail. Dans de telles conditions, le sous-développement ne fera que se reproduire, comme corollaire du développement capitaliste global.

Un autre aspect est totalement sous-estimé, pour ne pas dire passé sous silence, c'est celui relatif à la révolution scientifique et technique qui a transformé la science en force productive directe. Aujourd'hui, la création d'un secteur de recherche exige beaucoup de moyens matériels et humains qui ne sont pas à la portée de l'ensemble des pays nouvellement indépendants, pris isolément ou en tant que communauté. Devant cet état de fait, les possibilités offertes par le système socialiste mondial sont ignorées.

1. 1. 2. ESSENCE

Voyons maintenant les réponses amenées à notre deuxième question et ayant trait à l'essence du sous-développement.

Dégager l'essence d'un phénomène consiste à saisir sa nature à travers la découverte et l'articulation de ses traits distinctifs. Elle exprime, au delà des conjonctures, la permanence d'un certain nombre de déterminations qui donnent toute la mesure du phénomène dans son originalité et sa spécificité. Elle explique son dynamisme et sa répétition.

Les textes situent la dimension nodale à deux niveaux différents mais intimement liés. La dimension interne et la dimension externe sont les deux paliers à partir desquels l'analyse est enclenchée. La domination et la dépendance forment le contenu de la face externes. La désarticulation et le blocage traduisent la réalité interne du phénomène.

Le Programme de Tripoli parle de "*l'économie dépendante et désarticulée*" (2). Cette appréciation est reprise par la Charte d'Alger qui amène des précisions quant aux formes que revêt cette dépendance, conçue comme étant "*principalement une dépendance commerciale, une dépendance technique, une dépendance financière et une dépendance humaine*" (3). Face à cet éventail des formes de dépendance, quoi de plus simple que de conclure que nous avons affaire à une "*économie vulnérable*" (4).

La Charte Nationale ne poursuit pas l'approfondissement dans la mesure où elle considère la phase de libération nationale comme achevée, et la dépendance comme une caractéristique appartenant au passé.

1 Charte Nationale, p. 121.

2 Programme de Tripoli, p. 36.

3 Charte d'Alger, p. 88.

4 Charte d'Alger, p. 90.

Dans le Programme de Tripoli, nous retrouvons un ensemble de manifestations censées exprimer la quintessence de la dépendance et se traduisant par : *"l'importance des échanges extérieurs par rapport à la production nationale. et la part prépondérante de la France dans les échanges (l'Algérie a toujours été le premier client et le premier fournisseur de la France), les investissements, les règlements de la balance des comptes, l'absence d'industrialisation"* (1). La Charte d'Alger précise que *"le commerce extérieur de l'Algérie constitue une cause de vulnérabilité essentielle de son économie parce qu'il représente une part trop importante du produit intérieur et qu'en outre il est insuffisamment diversifié"* (2). Mais là n'est pas la cause unique. La vulnérabilité *"réside dans la structure des échanges extérieurs, dans les relations financières et dans l'héritage d'une administration lourde"* (3).

Au niveau interne, cela s'exprime par l'existence *"d'une économie déséquilibrée et désarticulée"* (4) selon la formulation du Programme de Tripoli.

Pour la Charte d'Alger, cette absence d'intégration trouve sa source explicative dans *"la mutation actuelle de l'agriculture retardataire où les dépenses d'investissement et d'exploitation sont très faibles et où l'autoconsommation absorbe la plus grande partie de la production. Le fellah n'a rien à offrir, n'ayant même pas d'argent pour acheter, ne peut être ni fournisseur, ni client des autres secteurs de l'économie"* (5).

La Charte Nationale se contente de parler de la perte de *"leur cohésion interne"* (6), par les pays sous-développés.

1. 1. 3. CARACTERISTIQUES

Pour terminer cet exposé de la notion de sous-développement, arrêtons-nous un instant sur ses caractéristiques, telles qu'elles apparaissent à la lecture des textes. Malgré les évolutions constatées ici et là, il est facile de montrer que la même démarche méthodologique est à la base de toutes les analyses. Elle ne peut que déboucher, au travers d'un éclectisme envahissant, sur les mêmes résultats globaux. Les prémisses libérales se trouvent enveloppées de conclusions à consonances marxistes.

Justifions ces affirmations en exposant les différents types d'approches utilisées. Schématiquement trois approches s'offrent à nous : l'approche critériologique, l'approche évolutionniste et l'approche s'appuyant sur le manque ou l'insuffisance en dotation en facteurs.

L'approche critériologique est celle qui occupe le premier rang par l'importance et la densité. Le sous-développement est, ici, identifié à l'existence ou pas d'un certain nombre de

1 Programme de Tripoli, pp. 35-36.

2 Charte d'Alger, p. 90.

3 Charte d'Alger, p. 80.

4 Programme de Tripoli, p. 36.

5 Charte d'Alger, p. 87.

6 Charte Nationale, p. 26.

critères, expressions des manifestations les plus apparentes et les plus concrètes. Ils ne peuvent constituer de ce fait des indices alors qu'ils sont présentés comme sources, causes et effets simultanément.

Nous pouvons les regrouper en critères technico-économiques, critères extra-économiques, critères de caractère structural, et critères internationaux.

Les critères technico-économiques connaissent une progression graduelle. Le Programme de Tripoli constate *"la grande disparité des revenus" et "la non intégration au circuit économique de deux millions d'Algériens"* (1).

La Charte d'Alger estime que *"le sous-développement se traduit par la combinaison des données suivantes : le poids de l'agriculture dans l'économie nationale, la faiblesse de l'industrie, le sous-emploi, et la faiblesse du revenu individuel des populations, surtout rurales, et la diffusion restreinte des techniques modernes"* (2).

La Charte Nationale étend la réflexion aux modalités de fonctionnement de l'économie en affirmant : *"La colonisation a légué au peuple algérien une économie aux structures archaïques, fondée sur l'agriculture et l'exportation des matières premières, orientée vers l'exportation des produits bruts et caractérisée par l'inexistence d'une infrastructure industrielle"* (3). De plus, une évaluation est faite de cette *"économie de subsistance"* (4), profondément marquée par *"des goulots d'étranglement"* (5).

Les critères extra-économiques se retrouvent dans le Programme de Tripoli et la Charte d'Alger. Pour le premier, le sous-développement se reconnaît à *"l'exode rural, l'émigration, l'analphabétisme, la déficience de l'habitat et l'organisation sanitaire"* (6)

La seconde note l'existence uniquement de *"quelques cadres supérieurs et intellectuels"* (7) et poursuit : *"L'Algérie constitue une masse non préparée à la diffusion des techniques modernes...L'obstacle à la diffusion des techniques est constitué par la faiblesse du revenu et par l'analphabétisme"* (8)

Plus développés, les critères structureaux sont communs aux trois textes.

"Deux secteurs reliés entre eux par un réseau commercial fragile y coexistent" (9) caractérisant la situation du pays, selon le Programme de Tripoli qui complète, en faisant remarquer que le premier s'accompagne de dynamisme, alors que le second, faute de *"moyens techniques et financiers"* (10) se maintient dans l'inertie et l'immobilisme.

1 Programme de Tripoli, p. 37.

2 Charte d'Alger, pp 85-86

3 Charte Nationale, p. 76

4 Charte Nationale, p. 123.

5 Charte Nationale, p. 176

6 Programme de Tripoli, p. 37

7 Charte d'Alger, p. 38

8 Charte d'Alger, p. 86

9 Programme de Tripoli, p. 36

10 Programme de Tripoli, p. 36

La Charte d'Alger parle de *"dualisme économique exacerbé"*, en relevant que *"le dualisme est caractérisé par la coexistence de deux systèmes économiques. l'un évolué. l'autre retardataire, sans relations entre eux"* (1). Mais ce dualisme ne concerne pas simplement les rapports entre l'agriculture et l'industrie, car il est qualifié d' *"inter-sectoriel, sectoriel et territorial"* (2). *"Le secteur moderne, fournissant 60% de produits agricoles, tourné vers une économie de marché, et le secteur retardataire, tourné vers une économie de subsistance"* (3).

La Charte Nationale n'aborde qu'un seul volet, et de manière indirecte : *"La Révolution Agraire met fin au dualisme entre secteur traditionnel et secteur développé"* (4). La logique de cette dénomination implique que la solution passe par l'accession du second secteur au niveau du premier, oubliant que seul *"un démantèlement des structures peut ouvrir la voie à une modification dynamique de la structure d'ensemble de l'économie"* (5).

Les critères internationaux sont spécialement repris par la Charte Nationale qui reconnaît qu'une des sources du sous-développement réside dans les mécanismes des échanges internationaux qui se font au détriment des pays du tiers-monde. Nous sommes au coeur de la théorie de la détérioration des termes de l'échange, si chère à P.Prebich : *"La revalorisation des prix des produits de base est un facteur primordial pour améliorer les termes de l'échange"* (6).

L'approche évolutionniste apparaît comme une version adaptée des théories évolutionnistes de la pensée scientifique de la fin du 19^e siècle. Elle se particularise par son suivisme à l'égard des phases de développement normales, naturelles, qu'a connues l'Europe, élevées au rang de modèles, dépouillées de leurs caractères historiques et temporels.

L'impact de l'ouvrage : *"Les étapes de la croissance économique"*, de Rostow, est certain. Ce dernier *"décrit une succession de cinq séquences jalonnant un tracé linéaire du développement : tradition --transition-- décollage --maturité-- consommation intensive. A l'aide de cette chronologie rigide, il est possible de mettre en position les sociétés existantes, sans qu'aucune d'entre elles puisse être inédite"* (7).

"Cette conception déterministe et universaliste du développement des sociétés reste encore dominante si l'on note la fréquence de certaines expressions telles que *"retard"*, *"structures archaïques"*, *"décollage"*, *"rattrapage"*, *"maturité"*, ... (8).

1 Charte d'Alger, p. 87.

2 Charte d'Alger, p. 87.

3 Charte d'Alger, p. 87.

4 Charte Nationale, p. 74.

5 Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, 1971.

6 Charte Nationale, p. 127.

7 Sociologie du Tiers-monde, p. 22.

8 Sociologie du Tiers-monde, p. 22.

Des éléments à la base de cette réflexion se retrouvent dans ces textes :

Le Programme de Tripoli fait la distinction entre "*ancienne société*" et "*société nouvelle*" (1), alors que la Charte d'Alger associe "*la société coloniale traditionnelle*" (2) à "*l'arriération économique*" (3).

La Charte Nationale, apparemment la plus avancée, est celle qui en est le plus imprégnée. Les expressions suivantes en sont l'illustration : "*sortir de la stagnation*" (4), "*condition du décollage*" (5), "*société moderne*" (6), "*retard accumulé par rapport aux nations avancées*" (7), "*éliminer les pôles de stagnation*" (8)...C'est là la confirmation que "*le développement s'exprime par l'effort à fournir pour rattraper le retard*" (9) et se traduira par le passage d' "*une économie traditionnelle fondée sur le secteur et les activités agricoles. à une économie moderne*" (10).

Le manque ou l'insuffisance de dotation en facteurs est également à la base de la caractérisation du sous-développement.

Le Programme de Tripoli aborde l'excédent en main-d'oeuvre : "*La surpopulation relative des campagnes permet une mobilisation rapide de la main-d'oeuvre inemployée pour la conquête des sols*" (11).

La Charte d'Alger remarque que "*l'Algérie possédait à peine quelques industries d'une certaine importance*" (12) et s'inscrit dans la logique de la Banque Mondiale qui rappelait dans son rapport de 1978 : "*La formation d'une classe d'entrepreneurs et de gestionnaires compétents et l'édification d'institutions appropriées est la première étape à laquelle doivent s'attaquer les pays sous-développés*" (13).

Pour la Charte Nationale enfin, et relativement au dernier aspect, le sous-développement se distingue, "*se caractérise précisément par l'absence ou la limitation des moyens d'accumuler*" (14).

Le manque de capital constitue donc l'obstacle le plus important à toute politique de développement.

-
- 1 Programme de Tripoli, p. 25.
 - 2 Charte d'Alger, p. 40.
 - 3 Charte d'Alger, p. 47.
 - 4 Charte Nationale, p. 11.
 - 5 Charte Nationale, pp. 12 et 13.
 - 6 Charte Nationale, p. 8.
 - 7 Charte Nationale, p. 80.
 - 8 Charte Nationale, p. 83.
 - 9 Charte Nationale, p. 121.
 - 10 Charte Nationale, p. 79.
 - 11 Programme de Tripoli, p. 41.
 - 12 Charte d'Alger, p. 38.
 - 13 Rapport BIRD, 1978, p. 7.
 - 14 Charte Nationale, p. 153.

1. 2. LE DEVELOPPEMENT : FIGURE INVERSEE DU SOUS-DEVELOPPEMENT

Les problèmes de développement occupent à juste titre une place grandissante, à la mesure de la découverte toujours renouvelée de leur caractère complexe et délicat. L'expérience se charge de montrer aux uns et aux autres que le développement ne peut être réduit de manière volontariste, à une simple opération de dépassement du retard hérité du colonialisme, grâce à des mesures économiques et financières.

A l'enthousiasme des années soixante, succède un réalisme teinté de scepticisme quant à la possibilité d'un "*développement rapide*" (1) qu'évoquaient le Programme de Tripoli et la Charte d'Alger. Cette prise de conscience sert en même temps de justification aux éventuelles erreurs, commises ou à commettre, en soulignant que cette difficulté est commune à tous les pays du tiers-monde. Seule une tension de force permanente aidera à surmonter les problèmes. La Charte Nationale peut, dès lors, proclamer que "*ce sont les concepts de développement et de libération économique qui semblent appelés à marquer, pour le dernier quart de siècle, aussi bien les relations entre les états ou les groupes d'états, que les conditions de la vie politique à l'intérieur de chaque pays, plus particulièrement au sein du tiers-monde*" (2).

Un grand pas a été fait, comparativement à la Charte d'Alger qui, elle, s'intéressait uniquement à "*la primauté absolue du problème de la lutte contre le sous-développement*" (3). Il y a passage d'une phase à une autre, marquée par la transformation du caractère des préoccupations.

Dans la Charte d'Alger, la réalité du sous-développement, les efforts de transformation à entreprendre, pèsent de tout leur poids et imprègnent de leur sceau l'esprit des rédacteurs. Dans la Charte Nationale, l'expérience engagée est la source de toute réflexion et elle marque une forme de déification du développement. La terminologie change et le concept du sous-développement est employé comme s'il s'agissait d'une détermination d'un ensemble de critères nécessaires à la classification d'un phénomène dépassé, résolu. Ce concept tend à dégager, en la situant, l'origine du phénomène, et ne s'applique plus à la situation présente, du fait que la transformation est en cours et que la société, par les bienfaits du "*pouvoir révolutionnaire*", est devenue membre de la famille des "*pays en voie de développement*". Les indices ou critères du sous-développement n'apparaissent plus dans leur globalité, et les indices du développement ont commencé à les remplacer. Cette mutation atteindra son terme logique et, à ce moment, "*la société sera débarrassée de toutes les caractéristiques du sous-développement*" (4).

1 Charte Nationale, p. 12.

2 Charte Nationale, p. 186.

3 Charte d'Alger, p. 120.

4 Charte Nationale, p. 120.

Comme nous le signalons dans l'intitulé, les textes présentent le développement comme l'anti-réalité, la figure inversée du sous-développement, et qui se réalisera à travers un processus complexe au cours duquel se concrétisera *"l'effort à fournir pour rattraper le retard"* (1). Cela signifiera *"le dépassement de l'arriération économique"* (2), et la concrétisation de la *"société nouvelle"* (3), ou *"société moderne"* (4).

La nouvelle réalité, issue du dépassement du sous-développement, sera confondue au double caractère que revêtira l'économie. Cette dernière sera libérée de l'emprise des monopoles et du manque d'intégration et pourra se présenter comme une économie indépendante, aut centrée et intégrée.

Ces deux volets nous permettent de préciser les contours que revêtira la "société nouvelle", mais ne nous renseignent pas sur la base, c'est à dire le type de développement et les conditions qui le rendent le seul approprié. Aussi est-il indispensable de s'y arrêter pour cerner la nature de ce développement. Ce travail effectué, il deviendra aisé de suivre les cheminements et les phases que traversera ce développement, pour enfin en connaître les conséquences sociales attendues. La finalité attribuée à ce développement demeure l'amélioration des conditions des masses et la réalisation de la propriété nationale. A travers quels indicateurs s'exprimeront-ils ?

1. 2. 1. POURQUOI LE DEVELOPPEMENT ?

Certaines remarques nous permettent de localiser les sources justificatives de la mise en avant de la nécessité du développement comme objectif et moyen essentiel.

Le Programme de Tripoli le justifie politiquement par la mise en relief de *"l'aspiration de notre peuple à un développement économique"* (5).

La Charte d'Alger ne se penche pas directement sur cet aspect et se contente d'assurer qu'il *"sera le résultat de la lutte contre le sous-développement"* (6), revêtue de l'habit de *"primauté absolue"* (7) et puisant cette importance dans des considérations humanistes d' *"extirpation de la misère et de l'oppression et de leurs cortèges de malheurs de toutes sortes"* (8).

Pour la Charte Nationale, il est intimement lié aux besoins de liquidation des séquelles de l'exploitation impérialiste, vu qu'il *"correspond dans la réalité, au retard accumulé dans tous les domaines et aux efforts à fournir pour en sortir"* (9). La réflexion procède d'une démarche plus vaste et plus dense, délimitant le champ d'action, la signification et la fonction qu'aura à

1 Charte Nationale, p. 121.

2 Charte d'Alger, p. 47.

3 Programme de Tripoli, p. 25.

4 Charte Nationale, p. 8.

5 Programme de Tripoli, p. 37.

6 Charte d'Alger, p. 166.

7 Charte d'Alger, p. 166.

8 Charte d'Alger, p. 166.

9 Charte Nationale, p. 121.

assumer le développement. Cela trouve confirmation dans la citation qui suit : *"Le développement exprime l'effort à fournir pour rattraper le retard ; il définit la nature des transformations à réaliser dans tous les domaines en vue de s'arracher à l'état de sous-développement ; il détermine enfin les progrès à accomplir afin d'atteindre le niveau de vie capable de garantir la satisfaction correcte des besoins de l'homme"* (1). Les raisons invoquées faciliteront la confusion, l'identification du développement à la modernisation. Nous avons là l'épanouissement d'une conception instrumentale, affirmée sans aucune équivoque par la Charte Nationale qui le considère *"d'emblée comme un processus par lequel la révolution se propose d'accomplir les objectifs économiques, sociaux et culturels"* (2). Cette vision nous autorise à nous interroger sur le devenir de ce processus une fois ses objectifs atteints. Quand le développement sera concrétisé, par quel autre moyen se frayera le cheminement de la Révolution ?

Cette réflexion teintée d'utilitarisme, fruit de la domination totalisante du politique, marquera de son empreinte, à des degrés divers, l'ensemble des orientations et expliquera pour une large part, leurs limites théoriques.

Toutes ces considérations aident à mieux faire transparaître la signification que revêt la notion de développement.

Le Programme de Tripoli l'assimilera à la *"modernisation"* (3), et la Charte d'Alger au processus de *"construction des structures économiques du socialisme"* (4) qui se réalisera mécaniquement du fait même de la concrétisation d'un certain nombre de tâches économiques et sociales. Signalons au passage que dans ces deux textes, aucune partie ni aucun paragraphe n'est consacré aux problèmes du développement. C'est la Charte Nationale qui, dans ses titres six (*"Les orientations principales de la politique de développement"*) et sept (*"Les grands objectifs du développement"*) nous fournit le plus de renseignements. Mais là également le contenu du développement s'apparente à la *"modernisation et à l'expansion de l'agriculture"* (5) et à *"l'industrialisation"* (6). Ces deux caractéristiques sont la conséquence *"d'un ensemble d'actions touchant à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle, et ayant entre elles des liens qui les intègrent les uns aux autres, et en font les composantes d'un seul et même mouvement dans la démarche comme dans la finalité"* (7).

1 Charte Nationale, p. 121.

2 Charte Nationale, p. 121.

3 Programme de Tripoli, p. 38.

4 Charte d'Alger, p. 61.

5 Charte Nationale, p. 157.

6 Charte Nationale, p. 166.

7 Charte Nationale, p. 122.

1. 2. 2. NATURE DU DEVELOPPEMENT

La voie du développement capitaliste est unanimement rejetée par les trois textes, au profit de *"l'ouverture socialiste"* (1) ou, pour reprendre la terminologie qui revient le plus, *"l'option socialiste"* (2).

La Charte Nationale se fait plus tranchante en estimant que *"le développement en Algérie, c'est d'abord, essentiellement la mise en oeuvre, de manière cohérente et dans le cadre d'une politique planifiée, des actions nécessaires pour parvenir à concrétiser les objectifs que le socialisme en Algérie se propose d'atteindre"* (3). La nature "socialiste" du développement représente la toile de fond pour le déploiement de notre réflexion. Et si la Charte d'Alger, qui consacre le plus de place au capitalisme, reste muette sur les causes qui rendent inopérantes la voie de développement capitaliste dans les pays du tiers-monde, le Programme de Tripoli et la Charte Nationale recèlent des indications utiles pour notre souci méthodologique.

L'explication implicite fournie s'appuie sur une impossibilité pratique car *"le recours aux méthodes du libéralisme classique ne peut permettre une transformation réelle de la société"* (4) et sur un postulat théorique : *"L'entreprise capitaliste est incompatible avec les impératifs du développement et de l'indépendance économique"* (5).

Pour le Programme de Tripoli, le libéralisme *"aggrave l'anarchie du marché, renforce la dépendance économique à l'égard de l'impérialisme, fait de l'Etat un organisme de transfert des richesses aux mains des mieux nantis et nourrit l'activité des couches sociales parasites liées à l'impérialisme"* (7).

La Charte Nationale maintient le même cadre d'analyse : *"Motivés par la recherche du profit et ayant pour critères les coefficients qui mesurent le rythme avec lequel le capital se recycle et se multiplie, les groupements capitalistes ne peuvent adhérer à une politique qui réserve aux aspects qualitatifs et humains du développement, une place qui ne le cède en rien aux préoccupations de rentabilité financière"* (8). Elle poursuit, pour mieux asseoir son argumentation : *"Du point de vue du développement, le rôle de l'entreprise capitaliste s'avère particulièrement négatif car celle-ci, au lieu de réinvestir dans le pays des fonds qu'elle tire de ses activités et de contribuer ainsi à renforcer l'accumulation nationale, s'évertue au contraire à transférer ses bénéfices vers l'étranger, et devient, de la sorte, un moyen de drainer la richesse nationale vers d'autres lieux"* (9).

1 Charte d'Alger, p. 42.

2 Charte d'Alger, p. 42.

3 Charte Nationale, p. 125.

4 Programme de Tripoli, p. 37.

5 Charte Nationale, p. 132.

7 Programme de Tripoli, p. 132.

8 Charte Nationale, p. 132.

9 Charte Nationale, p. 132.

La réflexion est toujours confinée dans la logique d'action du capital et nous avons là une des conséquences de la non perception du socialisme comme système économique et social, historiquement déterminé. De plus, il y a une identification du capitalisme aux comportements du capital individuel, ce qui complique la question en y ajoutant de la confusion.

Le fond du problème réside dans la possibilité ou non, pour les pays à structures pré-capitalistes, de passer au socialisme en faisant l'économie de toute une période historique, à savoir la phase de développement capitaliste. Les conditions permissives d'un tel rejet de la voie capitaliste ne sont pas introduites dans l'analyse, et seule la Charte Nationale se contente, en quelques phrases, de repousser de manière péremptoire le problème en déclarant : *"Tous les pays qui luttent pour une indépendance réelle s'engagent dans une dialectique socialiste. On a baptisé "voie non-capitaliste un tel phénomène. Cette thèse est incapable de rendre compte des développements réels de la pratique sociale dans notre pays" (1)*

Ignorer ces conditions permissives expose à une multitude de dangers, d'autant *"qu'il est impossible qu'une société qui se trouve à un degré de développement inférieur ait à résoudre des problèmes et des conflits qui sont nés et n'ont pu naître que dans une société beaucoup plus évoluée" (2).*

Nous savons que cette problématique a été de longue date étudiée par les théoriciens du socialisme. Engels a été le premier à formuler les hypothèses de base qui seront développées par la suite par Lénine.

En réponse à des révolutionnaires russes qui s'interrogeaient sur les possibilités d'une évolution abrégée vers le socialisme, en s'appuyant sur la propriété communautaire largement répandue, Engels répondit : *"Il est non seulement possible mais certain qu'après la victoire du prolétariat et la socialisation des moyens de production chez les peuples d'Europe occidentale, les pays à peine entrés dans la voie de la production capitaliste et où subsistent encore des usages clanaux ou leurs vestiges, peuvent utiliser les restes de propriété communautaire et les coutumes populaires correspondantes, comme un puissant moyen pour hâter sensiblement leur évolution vers la société socialiste et éviter une grande part de souffrances et de luttes que nous avons à traverser en Europe occidentale. Mais uniquement à condition que l'Occident encore capitaliste leur donne l'exemple et les soutienne encore activement*

C'est seulement lorsque l'économie capitaliste sera vaincue dans son pays d'origine. et là où elle est parvenue à son épanouissement, seulement lorsque les pays arriérés verront par cet exemple "comment cela se fait", comment mettre les forces productives de l'industrie moderne en tant que propriété sociale, au service de l'ensemble de la société, c'est alors

¹ Charte Nationale, p. 25.

² Marx et Engels : Oeuvres choisies en 3 volumes. Editions de Moscou. t. II. p. 422.

seulement que les pays arriérés pourront entrer dans cette voie d'évolution abrégée. Cela ne concerne pas seulement la Russie, mais tous les pays qui en sont à un degré de développement pré-capitaliste" (1).

Cette appréciation fut actualisée par Lénine qui, s'adressant au Congrès de la III^e Internationale, rappela : *"La question se posait ainsi : Pouvons-nous considérer comme juste l'affirmation que le stade capitaliste de développement de l'économie est inévitable pour les pays arriérés, actuellement en voie d'émancipation, et parmi lesquels on observe depuis la guerre, un mouvement vers le progrès ? Nous y avons répondu par la négative. Si le prolétariat révolutionnaire victorieux mène parmi eux une propagande systématique, si les gouvernements soviétiques les aident par tous les moyens à leur disposition, on aurait tort de croire que le stade de développement capitaliste est inévitable pour les peuples arriérés"* (2).

La théorie scientifique avait déjà posé et résolu le problème en mettant en avant la nécessité de réunir deux conditions : la victoire du socialisme dans un ou des pays matériellement préparés, et l'aide qu'il (ils) apportera aux pays pré-capitalistes.

Tout cet éclairage théorique est allègrement écarté, comme est écarté l'impact de la loi du développement inégal du capitalisme. L'action de cette dernière, dans la perspective d'un choix de la voie capitaliste accentuerait les inégalités et maintiendrait la dépendance.

1. 2. 3. LES OBJECTIFS DU CHANGEMENT

La réalisation des objectifs de développement retenus doit obéir à la mise en place d'un ensemble de préalables et d'impératifs indispensables. Les trois textes y insistent, chacun à sa manière, malgré l'existence de points de convergences.

Le Programme de Tripoli met l'accent sur les facteurs internes et externes, tandis que la Charte d'Alger s'arrête essentiellement sur le rôle du capital humain. La Charte Nationale concentre son attention sur les données internes et introduit un nouveau thème, celui de la technologie.

La réflexion s'élabore dans le Programme de Tripoli, en termes d'impératifs, signifiant par là que tout manquement d'un des éléments définis compromettrait l'oeuvre à entreprendre : *"Faire disparaître l'empise des monopoles par une refonte des relations économiques avec l'étranger et d'abord avec la France, éliminer les obstacles internes par une transformation radicale des structures de la vie rurale, industrialiser pour répondre aux besoins du peuple, tels sont ces impératifs que requiert le développement du pays"* (3).

Pour la Charte d'Alger, *"partout le développement économique dépend davantage de la formation d'hommes qualifiés que de l'accumulation des richesses matérielles"*, et c'est là

1 Marx et Engels : Oeuvres choisies en 3 volumes. Editions de Moscou, t. II, p. 122

2 Lénine : Tome 31, p. 247.

3 Programme de Tripoli, p. 38.

les formes d'action d'une "loi" (4). Elle reconnaît que *"l'amélioration des conditions d'existence des masses rurales est à la fois l'objectif essentiel et une condition importante du développement économique et social"* (1). Il y a expression du souci d'arriver à une augmentation de la demande effective des ruraux comme facteur dynamisant du processus de développement.

Et pour la Charte Nationale, *"le développement exige à la fois l'établissement de structures socio-économiques nouvelles et justes, la récupération des richesses nationales et leur valorisation, le relèvement du niveau intellectuel et politique des masses, une épargne collective substantielle, une planification très stricte des priorités, une répartition équitable des revenus"* (2). Elle relève le rôle important de la technologie : *"Son acquisition" constitue une condition indispensable pour "sortir du sous-développement et pour s'insérer dans le mouvement universel vers le progrès"* (3).

Le "développement" comme anti-réalité du "sous-développement", présentera une double caractéristique : au niveau interne, il traduira la libération économique vis à vis de l'étranger ; et au niveau externe, le dynamisme et l'intégration économique.

Si le Programme de Tripoli se contente d'indications relatives à *"l'apparition d'une économie nouvelle"* (4) qui sera *"libérée des séquelles du colonialisme et des survivances du féodalisme"* (5), sans autre précision, la Charte Nationale reste muette sur toutes les questions touchant de près ou de loin aux phénomènes de la dépendance.

Par contre, des informations précieuses mais insuffisantes jalonnent la Charte Nationale qui identifie l'indépendance, essentiellement à *"la récupération des richesses naturelles, l'appropriation par la collectivité des grands moyens de production, l'équilibre des échanges extérieurs, l'indépendance financière de l'Etat, la création d'un marché national"*, et à *"la maîtrise de la technologie"* (6).

Par rapport à la dimension interne, si la réflexion se mène toujours en terme de "modernisation", il y a une formulation meilleure, mais seulement dans la Charte Nationale, de l'état futur à réaliser : *"Consolidation d'une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein les relations intersectorielles et les échanges entre les branches"* (7).

Une distinction profonde sépare le Programme de Tripoli et la Charte d'Alger, de la Charte Nationale, pour tout ce qui a trait à l'appréhension du phénomène de développement.

4 Charte d'Alger, p. 66.

1 Charte d'Alger, p. 68.

2 Charte Nationale, p. 11.

3 Charte Nationale, p. 149.

4 Programme de Tripoli, p. 35.

5 Programme de Tripoli, p. 35.

6 Charte Nationale, p. 121.

7 Charte Nationale, p. 122.

Nous savons que pour la "conception trinitaire du développement", la réalisation rapide nécessite la réunion des trois facteurs essentiels que sont les moyens financiers, la technologie et les marchés. Sur la base de ce qui a été avancé, il est possible d'affirmer qu'elle traverse de manière certes nuancée, le Programme de Tripoli et la Charte d'Alger. Combinée à l'utilisation de formulations à consonance marxiste, elle éclaire la formation du caractère éclectique souvent évoqué.

Même si les éléments constitutifs ne sont pas directement proclamés, elle se manifeste dans les effets attendus du développement, à savoir un accroissement de l'emploi et des revenus et un élargissement du marché intérieur, à la suite de l'augmentation du niveau de vie.

Dans les deux textes, le développement n'apparaît pas comme un processus global, et il est réduit à une augmentation du revenu national, de l'emploi et à la diffusion du progrès technique. Pour y parvenir, il suffit d'impulser la croissance de certains secteurs dits dynamiques.

Par ailleurs, de par l'insistance sur l'accroissement des revenus et la transformation des structures agraires par leur modernisation, il y a un rapprochement des positions de la C.E.P.A.L. qui voit dans l'élargissement du marché intérieur, un préalable important pour lever les obstacles à la croissance. C'est là une des multiples conséquences de l'optique dualiste qui croit en la possibilité du secteur moderne capitaliste de transmettre son dynamisme, pour peu que des réformes soient opérées dans les structures traditionnelles.

Cette conception se concrétisera en trois phases, et nous aurons une ascension du simple au complexe. Au stade agricole succédera le stade où apparaîtront les industries de transformation qui déblayeront le terrain pour l'industrie lourde, mais ce dernier stade ne sera atteint qu'à long terme. C'est là l'expression du contenu de la théorie des technologies intermédiaires, censée être créatrice d'emplois. Sans nous arrêter à une critique systématique, largement connue et partagée par divers courants, rappelons seulement son assimilation de la lutte pour le développement à la croissance de l'emploi. Le chômage est au coeur de cette démarche, alors qu'en réalité il n'est qu'un aspect du problème. La solution ne réside pas fondamentalement dans l'adoption d'une technologie au détriment d'une autre, mais dans la capacité à créer un processus de transformation structurelle à même d'entraîner une croissance continue et à long terme de l'emploi.

Dans la Charte Nationale, il y a un dépassement de l'empreinte unilatérale commune aux deux textes précédents. Le développement prend alors les contours d'un processus au cours duquel s'amorce et s'amplifie la croissance sectorielle, accompagnée d'une transformation de l'ensemble des structures de l'économie, processus que seule une industrialisation en grand du pays peut permettre.

Les prémisses de base rappellent les idées de List relatives au développement de l'Allemagne, dans le contexte de la domination internationale de l'économie anglaise. Cet

auteur "tentait de répondre à une question essentielle : De quelle manière peut-on, dans le cadre du capitalisme, liquider le retard économique des pays qui, par leurs particularités historiques et économiques se tiennent au dernier rang" de la "communauté mondiale ?" (1)

Les phases de développement préconisées, rappellent à bien des égards celles définies par List pour la constitution d'un système productif national, basé sur l'industrialisation. L'édification de ce système productif national connaîtra trois phases : "L'Etat agricole et manufacturier" doit se substituer à "l'Etat agricole", avant de céder la place à "l'Etat agricole-manufacturier et commerçant" (2).

La Charte Nationale envisage en effet de passer d'un état agraire à un état hautement industrialisé. Cette situation permettra à l'Algérie de forger ses propres outils techniques et de prendre une place de plus en plus grande sur le marché international par le développement des exportations des produits finis et des produits manufacturés.

1 A. Nikine : La jeunesse d'une science. Editions de Moscou, p. 493.

2 Benachenhou : Développement et coopération internationale, O.P.U., p.3.

CONCLUSION

L'utilisation des formules "*pays développés*", "*pays riches*", "*pays industrialisés*" pour désigner une catégorie de pays, et celles de "*pays sous-développés*", "*pays pauvres*", "*pays agraires*" pour désigner une autre, commune aux trois textes, est l'illustration pratique de l'erreur méthodologique consistant à ne pas s'appuyer sur la délimitation du type de rapports de production qui crée et perpétue le décalage et le clivage à l'échelle mondiale. La phase historique de ce clivage n'est pas située, et il finit par nous apparaître comme aussi ancien que la société. Il est l'expression d'une loi a-historique, en dehors du temps.

La responsabilité du capitalisme est affirmée particulièrement par la Charte Nationale qui, formellement partage l'idée que "*développement et sous-développement sont alors compris comme la résultante simultanée d'un processus unique qui lie structurellement et fonctionnellement cette double réalité qui coexiste à l'intérieur du complexe économique industriel*" (1).

Cette responsabilité s'estompe au niveau économique qui reste le plus décisif. La stratégie qui en découlera sera imprégnée formellement par un caractère anti-capitaliste, mais s'alignera en profondeur sur la logique propre aux objectifs d'ensemble de ce système. L'utilisation de la formule "*économie mondiale*" en est la parfaite illustration, car porteuse d'une double insuffisance. Avec la constitution du système socialiste mondial, il n'y a plus d'"*économie mondiale*", mais une économie internationale, dominée par la lutte qui se mène entre les deux systèmes sociaux, et qui est une forme particulière de transition du capitalisme au socialisme. Parler d'"*économie mondiale*" revient à masquer le caractère capitaliste, c'est à dire à la dépouiller de son originalité à laquelle se trouvent objectivement liés ses effets au niveau international.

Toute analyse qui refuse de prendre appui sur l'étude des rapports sociaux arrivera inéluctablement à revendiquer l'inexistence de la classe ouvrière en tant que force sociale porteuse des transformations futures. Dans cette optique, les références constantes au rôle des masses laborieuses apparaissent comme des mots d'ordre, profondément étrangers aux schémas théoriques de base. Si les travailleurs sont présentés comme artisans de leur propre libération, le noyau constitué par la classe ouvrière, comme moteur du mouvement social, n'est pas mis en exergue. Ce manque trouve sa source justificative dans le rejet du mode de production, entendu ici comme rejet de la production, et les rapports sociaux comme base de départ et fondement de l'évolution historique, au profit de la sphère des échanges. Le résultat final est la mise à l'écart de la lutte des classes comme facteur de réalisation des projets retenus.

¹ C. Ominami. Revue "Tiers-Monde" 80-79, p. 717.

La reproduction de la dissociation entre les facteurs endogènes et les facteurs exogènes est une autre facette de la démarche retenue. Cette absence de vision dialectique sera porteuse de tensions potentielles. Et l'étude de la formation économique et sociale algérienne n'est pas intégrée dans le prisme unifié et cohérent du couple facteurs internes / facteurs externes.

L'origine du phénomène du sous-développement n'est pas rattachée à la division internationale du travail, née au 18^e siècle, comme corollaire de la transformation du capitalisme en système mondial. La sphère de la circulation est élevée à la première place dans le choix des instruments conceptuels, et cela justifie la place privilégiée prise par les manifestations apparentes extérieures (commerce, prix, technologie). Cette primauté accordée à la sphère des échanges assimilera la dépendance, par exemple, à un ensemble de flux et finira par donner un contenu caricatural à l'indépendance, qui signifiera l'élimination des formes "commerciales, financières et techniques" de la dépendance. Il est dès lors évident qu'à partir du moment où la balance des paiements est excédentaire, et où la source de financement est essentiellement interne, de considérer que l'objectif de libération est atteint.

Le rôle des monopoles et du système capitaliste mondial, extrêmement contraignant, car organisant la division internationale du travail et dessinant les limites du développement des pays du tiers-monde, n'entrera pas dans le cadre des préoccupations stratégiques quand il s'agira, en dehors des slogans politiques d'analyser la réalité pour la transformer.

Le principe accordé à la sphère de la circulation présente, par certains côtés, une parenté théorique avec les thèses défendues par la C.E.P.A.L. et particulièrement celles se rattachant à la "détérioration des termes de l'échange". Cette Ecole a été, en effet, la première à concentrer sa réflexion sur le type de rapports qui s'établiront entre le "centre" et la "périphérie", par le biais des échanges de marchandises, investis pour la circonstance, d'une fonction décisive. La situation d'intégration à la division capitaliste internationale du travail et l'exigence des ressources financières pour l'achat des éléments constitutifs du système productif national, expliquent pour une large part l'importance excessive prise par les échanges, élevés parfois au rang de paradigme. L'accumulation en devient totalement dépendante et finit par s'y confondre.

Une autre forme d'expression de la démarche suivie, se traduit par l'intérêt énorme accordé à la structure des prix internationaux, épousant par là même, la célèbre thèse de Emmanuel ayant trait à "l'échange inégal", et qui concentre son attention sur le transfert de

valeur qui s'effectue entre "centre et périphérie", mais au détriment des pays de cette dernière.

Enfin une autre filiation peut être retrouvée dans la thèse non moins célèbre des "Étapes de la croissance" de Rostow. L'ascension à la modernité s'opère par des phases différentes au cours desquelles apparaîtra et s'amplifiera le processus d'absorption et de dépassement des structures archaïques, pour peu que les trois facteurs de développement soient réunis, c'est à dire les moyens financiers, la technique et les marchés.

CHAPITRE II

LES BASES DU DÉVELOPPEMENT

La notion de développement nous est apparue dans le chapitre précédent, comme intimement liée au besoin de dépassement des réalités du "sous-développement", et elle se confondait souvent avec un développement intensif des forces productives, dans la perspective de création de la base matérielle et technique de l'appareil productif national, en vue de la satisfaction des aspirations des masses populaires.

Il s'agira pour nous, maintenant, de considérer ces conditions économiques du développement, c'est à dire de questionner les textes pour connaître la logique à partir de laquelle s'élaborent et se conçoivent les mécanismes de formation de cet appareil productif national, de caractère autonome. Il est d'une importance cruciale de savoir si cette édification répond à des principes rigoureux, et si elle est subordonnée à l'action de lois objectives.

La science économique a, de longue date, élucidé les conditions et les éléments moteurs du processus de développement des forces productives en particulier, et de la "richesse matérielle" (1) en général. Et toute représentation du développement procède d'une vision théorique qui lui est propre.

Les textes algériens ne peuvent faire exception, et ils nous offrent des éléments nombreux pour retrouver le contenu des catégories économiques à partir desquelles des réponses seront apportées à la double question que voici :

Comment la société va-t-elle assurer sa continuité dans le temps ?

Et comment va-t-elle réaliser la possibilité d'un accroissement incessant de la richesse matérielle ?

La citation suivante d'Engels pourra constituer un guide précieux pour la définition des étapes et le choix des instruments d'analyse indispensables à notre progression méthodologique :

"Tout développement de la société humaine au-dessus du niveau de la sauvagerie animale, commence à partir du jour où ... une partie du travail a pu être consacrée à la production, non plus de simples moyens de subsistance, mais de moyens de production. Un excédent du produit du travail par rapport aux frais d'entretien du travail, la formation et l'accroissement à l'aide de cet excédent, d'un fonds social de production et de réserves, telles ont été et restent les bases de toute avance sociale, politique et intellectuelle" (2).

L'existence d'un "surplus" apparaît de ce fait comme la condition nécessaire mais non suffisante de tout progrès. La réalisation effective de ce dernier est liée à une utilisation productive d'une fraction du "surplus", c'est à dire au lancement d'un processus d'accumulation.

Ces deux moments sont à la base de tout processus de développement et ils constituent des points de passage obligés dans le cadre de notre problématique.

1 Marx : Contribution à la critique de l'économie politique. Editions Sociales, p. 15.

2 Engels : Anti-Dühring. Editions Sociales, p. 222.

2. 1. SURPLUS ET DEVELOPPEMENT

Le "surplus" revêt un caractère historique. Il ne peut apparaître que dans le cadre de conditions économiques et sociales particulières, supposant un niveau déterminé de la productivité du travail.

Historiquement son apparition s'est accompagnée de celle de la propriété privée et la division de la société en classes antagonistes, ce qui explique que son appropriation et son mode d'affectation soient au coeur des luttes sociales et des débats théoriques.

Le "surplus" assume une fonction décisive dans tout processus de développement. Sa délimitation précise et rigoureuse, de même que la recherche de ses sources, de la sphère dans laquelle il se forme et des moyens de son accroissement, sont autant de questions qui nous interpellent.

2. 1. 1. NOTION DE "SURPLUS"

La Charte d'Alger est le seul texte qui fait directement référence à deux reprises, aux éléments constitutifs du "surplus" et qui essaie de spécifier sa fonction et son utilité.

Abordant les conditions de la planification, elle précise qu'elle nécessite *"sur le plan économique... la mobilisation et la centralisation du surplus économique, c'est à dire ce qui, dans la valeur de la production, dépasse ce qui est nécessaire à la consommation des travailleurs"* (1).

Nous avons là l'utilisation de deux indices qui sont incompatibles, vu que le premier exprime une essence et le second un résultat physique. Ce type de démarche rend difficile la distinction entre *"l'objet créé par le travail"* et sa *"valeur"* (2).

En effet, pour éviter la confusion dans l'utilisation des concepts, il appartient à quiconque veut caractériser les résultats de la production sociale, de faire la distinction entre la formation de la valeur globale et celle de l'ensemble des valeurs d'usage, de la *"richesse matérielle"* (3). Chacune présente sa particularité : *"La fonction économique de la valeur consiste à traduire les dépenses socialement nécessaire de travail dans la marchandise : la fonction économique de la valeur d'usage consiste à exprimer les rapports entre les propriétés des biens et les besoins des hommes"* (4)

Ainsi si la réflexion part de ce qui est *"nécessaire à la consommation"*, cela signifie tout simplement qu'elle s'effectue relativement à *"la totalité du produit social"* (5), et que le "surproduit" serait constitué par ce qui reste, une fois les besoins de consommation satisfaits.

1 Charte d'Alger, p. 73.

2 Marx et Engels : Le programme de Gotha. Oeuvres choisies, t. III, p. 12.

3 Marx : Contribution à la critique de l'économie politique. Editions Sociales, p. 15.

4 A. Antchichkine : Théorie de la croissance de l'économie socialiste, Ed. du Progrès, p. 39.

5 Marx et Engels : Tome 3, p. 12.

Or Marx avait déjà démontré dans le Programme de Gotha, qu'avant d'arriver à la consommation individuelle, résultat de la répartition individuelle, une série d'opérations s'imposaient, consistant à défalquer de la "totalité du produit social" :

"Premièrement : un fonds destiné aux moyens de production usagés :

Deuxièmement : une fraction supplémentaire pour accroître la production :

Troisièmement : un fonds de réserves ou d'assurances contre les accidents. les perturbations dues à des phénomènes naturels, ...

...Reste l'autre partie du produit total réservé à la consommation. Mais avant de procéder à la répartition individuelle, il faut encore retrancher :

Premièrement : les frais généraux d'administration qui sont indépendants de la production

Deuxièmement : ce qui est destiné à satisfaire les besoins de la communauté : écoles. installations sanitaires...

Troisièmement : le fonds nécessaire à l'entretien de ceux qui sont incapables de travailler...

C'est alors seulement que nous arrivons... à cette fraction des objets de consommation qui est répartie individuellement entre les producteurs de la collectivité" (1)

Si nous considérons la formation de la valeur globale, nous sommes obligés de réfléchir par rapport à la relation travail nécessaire/sur-travail, étant entendu que la valeur du surproduit est dépendante de la quantité de sur-travail extorqué. Un autre problème surgit quand on parle de "valeur de la production" : S'agit-il de "la valeur totale du produit ou seulement de la fraction de valeur que le travail est venu ajouter à la valeur des moyens de production consommés" ? (2)

La réflexion évacue totalement la partie relative à la compensation de l'usure des moyens de production utilisés.

Cette conception erronée se manifestera de nouveau au moment où il est question de l'exigence de l'amélioration des conditions de vie des masses rurales. "Cette exigence qui se traduit par un accroissement de la consommation, entraîne donc une diminution du surproduit social" (3).

Nous savons que le "surproduit" s'identifie à "la partie du produit social qui cristallise le travail supplémentaire" (4). Il dépend donc de la quantité de sur-travail et du niveau de développement des forces productives et, à travers lui, de la productivité du travail. Et il est connu que, dans certaines conditions, une augmentation de la consommation peut entraîner celle de la productivité, aboutissant à un accroissement du produit social global.

1 Marx et Engels : Oeuvres choisies. Editions du Progrès. tome 3. pp. 12-13.

2 Idem.

3 Charte d'Alger, p. 59.

4 Nouveau Dictionnaire économique et social, Editions Sociales, p. 600.

2. 1. 2. ORIGINE DU "SURPLUS"

Le travail est une nécessité éternelle de l'homme et il est à la base de l'existence de toute société.

Si le surplus correspond à une fraction du revenu national, produit du travail additionnel, il faut rappeler que tout travail ne concourt pas à la création du revenu national. En effet, seul le travail productif, travail dépensé dans la sphère de la production matérielle, remplit deux fonctions essentielles : il rapporte sur le produit fini, la valeur des matières premières et une partie de la valeur des autres moyens de production ; et il crée une nouvelle valeur qui se subdivise en deux parties : la première correspond à la valeur de la somme des biens de consommation et des services nécessaires à l'entretien des ouvriers et de leurs familles ; et la deuxième correspond au surplus.

La distinction entre "travail productif" et "travail improductif" revêt une importance capitale, déterminante, car c'est sur cette base que s'élabore et s'organise tout modèle de croissance.

Si cette problématique n'est jamais présente dans le Programme de Tripoli, elle imprègne à des degrés différents les deux autres textes.

Dans la Charte d'Alger, plusieurs approches coexistent et elles sont toutes de nature identique.

La première, de type critériologique, stipule qu' *"il convient de souligner l'importance du tourisme en tant que secteur productif, par ses effets sur la balance des paiements et sur le plein emploi"* (1).

Deux critères aident à spécifier la nature productive ou non d'un secteur économique. Le premier a trait à la possibilité qu'il offre pour se procurer des revenus à base de devises, et le second à celle de créer des emplois supplémentaires.

Cette vision rappelle les remarques formulées par Baran à l'égard de la pensée bourgeoise dans ce domaine : *"Ainsi le travail devient indifférencié, seules les variations de rémunération subsistent. N'importe quelle activité peut dès lors être considérée comme productive, par définition, à la seule condition d'avoir un équivalent monétaire sur un marché, à la seule condition d'être marchande"* (2).

La deuxième approche s'appuie sur le caractère utile ou pas du travail, pour opérer la distinction : *"Convenablement mobilisé, dans une lutte contre la nature, le peuple trouvera lui-même les moyens de multiplier les travaux utiles"* (3).

Un tel point de vue présente d'évidentes insuffisances. Marx avait déjà rappelé, dans l'ouvrage les "Grundriss" que *"le travail peut être nécessaire sans être productif"*.

1 Charte d'Alger, p. 72.

2 P.A. Baran : Economie politique de la croissance. Editions Maspéro, p. 80.

3 Charte d'Alger, p. 75.

Une troisième possibilité de définition s'offre à nous quand il est question de "gonflement parasitaire des services" (1). Indirectement on donne des indications, ou du moins on délimite les contours des services productifs qui se situent en dehors du "secteur des services". Cette interprétation trouvera confirmation dans l'extrait suivant : "...L'excessive importance qu'a prise, chez nous, ce que les techniciens de l'économie nomment secteur tertiaire, ou l'ensemble des services, et que nous appellerons plus simplement l'ensemble des travailleurs non productifs" (2).

Méthodologiquement cette définition est l'aboutissement de la théorie sectorielle de Colin Clark, dont toute la pensée "repose sur la distinction de trois secteurs en toute économie, malheureusement non définis" (3).

Cette absence de rigueur trouve confirmation dans la tentative de cerner et de préciser ce que sont les activités de services, "cette appellation recouvre des activités variées dont la plupart exigent un nombre beaucoup moins grand de biens d'équipement que l'industrie ou l'agriculture" (4).

Ce types d'analyse est porteur de malentendus théoriques, dûs essentiellement au fait que sous un habit totalisant elle obscurcit les spécificités. Certains services dans un contexte déterminé auront une dimension productive, et inversement toutes les activités des secteurs primaires et secondaires ne sont pas productives. Le plus important à ce niveau demeure le type d'activité et non le lieu où elle s'exerce.

Cette représentation s'éloigne de la distinction de principe entre "travail productif" et "travail improductif" se fondant sur la maîtrise et la transformation par l'homme des forces qui lui sont extérieures, en vue de la satisfaction de ses besoins.

La Charte Nationale semble faire un pas dans ce sens, dans cette direction, quand elle stipule que "c'est par les industries de base que se fait le passage capital de la matière brute au produit élaboré" (5). Elle semble aussi mieux saisir le rôle des transports qui "occupent une place déterminante comme base de logistique qui soutient le fondement de l'économie, en même temps qu'ils représentent une activité particulièrement lucrative au sein de cette économie" (6). Sans nous attarder sur; les critiques à faire par rapport au deuxième volet de la citation, il est possible d'affirmer que le premier volet autorise de doter l'activité des transports d'un caractère productif, ce qui, théoriquement est justifié. En effet, "bien que ne participant pas à la modification physique des objets de travail, l'activité de transport en est un élément indispensable. Les masses de produits n'augmentent pas par suite de leur transport. Cependant la valeur d'usage de ces objets ne se réalise que lors de leur consommation et celle-ci peut rendre nécessaire leur déplacement dans le procès productif

1 Charte d'Alger, p. 86.

2 Charte d'Alger, p. 156.

3 H. James : Histoire de la pensée économique au XX^e siècle, PUF, t. 2, p. 602.

4 C. Clark : Les conditions du progrès économique. PUF, p. 76.

5 Charte Nationale, p. 67.

6 Charte Nationale, p. 138.

additionnel qui est celui de l'industrie des transports" (1).

Cette absence de cohérence et de critère rigoureux d'analyse reflète une difficulté d'identification réelle. Cependant, quand bien même le contenu de la notion de *"travail productif"* évolue, *il n'en demeure pas moins que les possibilités de sa fixation scientifique existent à partir du moment...où le produit individuel est transformé en produit social. en produit d'un travailleur collectif dont les différents membres participent au maniement de la matière, à des degrés divers, de près ou de loin, ou même pas du tout. les déterminations de travail productif du travailleur productif s'élargissent nécessairement. Pour être productif, il n'est plus nécessaire de mettre soi-même la main à la pâte ; il suffit d'être un organe du travailleur collectif ou d'en remplir une fonction quelconque. La détermination primitive du travail productif, née de la nature même de la production matérielle, reste toujours vraie par rapport au travailleur collectif considéré comme une seule personne, mais elle ne s'applique pas à chacun de ses membres pris à part" (2).*

Faute de pouvoir définir avec précision les contours, la place et le rôle du travail productif, les textes algériens se rabattent sur le travail en général qui se retrouve glorifié. La Charte Nationale va plus loin encore, en estimant que le socialisme *"restaure et consolide le travail en tant que valeur qui garantit l'avenir, la prospérité et la sécurité de l'économie" (3).*

Historiquement il est faux d'affirmer que l'éloge du travail est le propre du socialisme. Si ce dernier est fondé sur le travail, il n'en demeure pas moins vrai que c'est la bourgeoisie qui, par le biais de l'Ecole classique, a la première mis en avant cet aspect.

Certes l'affirmation selon laquelle le travail est considéré comme source et garantie du développement de la société, est juste, mais à la condition d'apporter la précision selon laquelle *"le travail n'est pas la source de toute richesse. La nature est tout autant la source des valeurs d'usage (qui sont bien, tout de même, la richesse réelle), que le travail qui n'est lui-même qu'une force naturelle, la force de travail ou l'homme" (4).*

2. 1. 3. SURPLUS ET PRODUCTIVITE

L'apparition d'un surplus n'est possible que dans le cadre de conditions historiquement définies. Elle suppose un niveau déterminé de la productivité du travail qui offre la possibilité de création de produits excédant, au niveau social, les besoins des producteurs.

Le niveau de développement des forces productives et de la productivité du travail sont dans des rapports dialectiques et ils influent directement sur la grandeur de l'excédent économique. C'est ce qui explique pourquoi Marx estimait que *"ce qui distingue une époque économique d'une autre, c'est moins ce que l'on fabrique que la manière de fabriquer" (5).*

¹ Nouveau dictionnaire économique et social. Editions Sociales, p. 639.

² Marx : Le capital, Livre 1, tome 2, pp. 183-184.

³ Charte Nationale, p. 123.

⁴ Marx : Programme de Gotha. Oeuvres choisies en 3 volumes, tome 3, p. 9. Ed. du Progrès

⁵ Marx : Le capital, Livre 1, tome 1, Editions Sociales, p. 182.

Cette vérité appliquée à la réalité des pays nouvellement indépendants prend encore plus de relief. Ces pays, au risque de voir leur situation s'aggraver, sont contraints de rejeter toute éventualité de refaire par eux-mêmes l'histoire des techniques de production et d'envisager, à partir de leurs conditions propres, la combinaison qui offre le plus de chances dans les gains de productivité. C'est dire l'importance d'une compréhension scientifique de ce qui est la productivité du travail, de son rôle et des moyens à la base de son élévation continue.

La prise de conscience des implications de cette problématique a des racines anciennes dans les pays dominés. En effet c'est l'incidence du progrès technique et son corollaire : l'augmentation de la productivité du travail qui, à l'origine, a été le fondement du rejet de la division capitaliste internationale du travail et de la mise en avant de l'impératif d'industrialisation de ces pays. Les textes algériens n'échappent pas à ces préoccupations et ils nous fournissent des indications utiles à plus d'un titre.

Dans la Charte d'Alger comme dans la Charte Nationale, il y a une utilisation indifférenciée de plusieurs formulations pour caractériser la "productivité du travail".

La Charte d'Alger parle de "*taux de productivité*" (1), de "*productivité*" (2), de "*productivité générale*" (3), mais jamais de "productivité du travail", qui est "*la capacité d'un travail donné doté d'une intensité définie, de fournir dans un temps déterminé, une certaine quantité de valeurs d'usage*" (4).

A partir de là, nous comprenons que la productivité se traduit toujours par un rapport, ce qui confère à l'expression "*taux de productivité*" le caractère de tautologie. Dans ce texte, il y a aussi une sous-estimation de la fonction de la productivité du travail quand il considère que "*la faiblesse du revenu national par habitant est la conséquence directe du sous-emploi*" (5). C'est là une manière d'accorder au temps de travail social global, le statut exclusif et unilatéral dans la création du revenu national, ce qui aboutit à ignorer la contribution de la productivité du travail dans l'accroissement du volume du revenu national, aux côtés de l'usure des moyens de production, c'est à dire de l'intensité avec laquelle les moyens de production sont utilisés au cours du processus productif.

La Charte Nationale parle de "*productivité du travail*" (6), mais une autre expression fait son apparition : "*productivité des travailleurs*" (7), ce qui laisse planer le doute quant à une délimitation conceptuelle rigoureuse entre la productivité du travail et le rendement. Les travailleurs n'ont pas de productivité, mais leur travail, dépensé dans des conditions sociales et techniques définies, se particularise par un niveau de productivité déterminé. Aussi,

1 Charte d'Alger, p. 60.

2 Charte d'Alger, p. 67.

3 Charte d'Alger, p. 78.

4 Nouveau dictionnaire économique et social. Editions Sociales, p. 503.

5 Charte d'Alger, p. 86.

6 Charte Nationale, p. 149.

7 Charte Nationale, p. 159.

considérer que *"l'utilisation des machines les plus efficaces dans l'exécution des travaux agricoles est un élément fondamental pour élever la productivité des travailleurs de la terre"* (1), ne peut que nous autoriser à estimer qu'il est question du *"rapport général entre les quantités produites (exprimées en unités physiques) et les composantes techniques de la production, soit les travailleurs pris comme unités, soit la superficie"* (2), c'est à dire du rendement.

Cette difficulté à cerner avec précision ce que représente la productivité du travail aura des répercussions certaines au moment où il faudra délimiter les facteurs à même de favoriser son élévation.

En premier lieu, la Charte d'Alger commence par s'intéresser à l'organisation du travail, cela à un double niveau. Elle insiste sur la nécessité d'améliorer les méthodes de travail et de penser à mettre sur pied de nouvelles structures de production. Elle retient *"l'élévation de la productivité à partir des moyens existants"* (3), et elle reconnaît que *"dans un premier stade, l'organisation d'un système coopératif semble le meilleur moyen de dépasser cette forme d'appropriation et de permettre un renforcement de la productivité générale"* (4).

Les deux textes rappellent, en deuxième lieu, que la situation des producteurs a un impact certain sur le niveau atteint par la productivité. C'est une reconnaissance, même indirecte, de l'importance du rôle qu'assument les rapports de production. Deux extraits confirmeront nos dires : *"En effet ce taux de productivité n'est pas indépendant du niveau de consommation"* (5) et *"L'institution dans le cadre de la politique nationale des salaires, des stimulants matériels et moraux, liés à des normes de travail scientifiquement établies"* apparaît comme indispensable pour *"réussir l'élévation du niveau de la productivité"* (6).

Un troisième élément fait son apparition dans la Charte Nationale qui considère que *"de nos jours, la technologie s'affirme surtout comme un moyen d'augmenter la productivité du travail"* (7). Cet aspect est plus ou moins effleuré par la Charte d'Alger qui situe l'importance de *"l'investissement intellectuel sous toutes ses formes"* (8).

Un certain nombre de résultats sont attendus et accompagneront cette augmentation de la productivité du travail. Cela permettra *"de gagner à l'agriculture de nouvelles parcelles de terre"* (9) et de libérer une partie de la main-d'oeuvre qui paraît s'orienter vers d'autres secteurs. *"Il s'agit...là aussi de répondre aux exigences de la productivité qui, en s'élevant, dégage un surcroît de forces à réaffecter et à réutiliser d'une manière plus efficace"* (10).

1 Charte Nationale, p. 159.

2 Nouveau dictionnaire économique et social. Editions Sociales, p. 539.

3 Charte d'Alger, p. 67.

4 Charte d'Alger, p. 68.

5 Charte d'Alger, p. 60.

6 Charte Nationale, p. 147.

7 Charte Nationale, p. 149.

8 Charte d'Alger, p. 67.

9 Charte Nationale, p. 159.

10 Charte Nationale, p. 145.

Une autre conséquence, de nature sociale, en sera également issue. Il est prévu, en plus d'un salaire minimum garanti, l'instauration d' *"une rémunération complémentaire dont le taux évoluera en fonction de la productivité du travail"* (1).

Bien que dévoilant le rôle de la productivité du travail dans l'évolution, les textes algériens présentent beaucoup d'inconséquences dues, à notre sens, au fait de ne pas voir que la *"productivité globale"* est *"la résultante de deux phénomènes de nature très différente: le premier ou productivité proprement dite, consistait en une augmentation effective de la capacité productive par amélioration des processus productifs (mécanisation, nouvelles méthodes de travail) ; le second ou intensité, aboutissent à une augmentation du nombre de produits et de leur valeur sans modification de la technique, uniquement grâce à l'intensification du travail (cadences plus rapides par exemple)"* (2).

2. 2. LE PROCESSUS D'ACCUMULATION

Le processus d'accumulation est un moment spécifique du processus économique dans son ensemble. Ce dernier peut être identifié comme un *"développement contradictoire dans le temps et l'espace d'une activité économique déterminée qui, tout en se répétant constamment, tend, par son mouvement propre, à s'accroître et à se transformer sous la forme d'un ensemble de séquences ininterrompues"* (3).

Dans le cadre des activités économiques qui expriment le mouvement économique, l'accumulation possède une place privilégiée car elle définit et elle organise les conditions de la reproduction de toute la société. De ce fait, il convient de savoir comment elle est traitée et quel est le statut qui lui est accordé par les textes doctrinaux algériens.

Cette vision aura un impact décisif sur l'avenir du pays, dans la mesure où c'est à partir d'elle que seront caractérisés les différents instruments à même de réaliser les objectifs du développement.

2. 2. 1. NOTION ET CONDITIONS DE L'ACCUMULATION

La théorie économique nous apprend que l'accumulation joue un rôle central dans le processus de développement, par sa capacité à transformer *"une fraction du surproduit social en forces productives nouvelles (moyens de production et force de travail"* (4).

L'accumulation, cette *"fonction progressive la plus importante de la société"* (5), *"est une nécessité sociale"* (6), et elle est étroitement liée, dans la détermination de son volume, à

1 Charte Nationale, p. 147.

2 M. Rivière : Economie bourgeoise et pensée technocratique. Editions Sociales, pp. 31-32.

3 Nouveau dictionnaire économique et social. Editions Sociales, p. 498.

4 Nouveau dictionnaire économique et social. Editions Sociales, p. 15.

5 Engels : Anti-Dühring. Editions Sociales, p. 348.

6 Idem p. 348.

plusieurs facteurs.

En premier lieu, elle dépend à la fois de la grandeur du surproduit et du rapport existant entre la fraction consommée et la fraction accumulée de ce dernier. Un antagonisme relatif caractérise cette relation, prenant racine dans l'impossibilité d'un accroissement simultané de la consommation et de l'accumulation. Cet aspect prend un relief particulier dans le contexte du double objectif poursuivi par les textes et pouvant se résumer dans l'édification d'une base matérielle et technique hautement développée et la satisfaction des besoins des larges masses.

Un deuxième facteur intervient de manière décisive. Comme nous l'avons déjà signalé, la productivité du travail intervient doublement, en contribuant à rabaisser le coût de la force de travail et des moyens de production, et à accroître le temps de travail supplémentaire.

Face à ces principes théoriques de base, quelle va être l'attitude des rédacteurs algériens ? En ont-ils conscience et leur accordent-ils l'importance méthodologique qui se doit ?

Pour le savoir, essayons de retrouver le contenu de la notion d'accumulation et les moyens de sa réalisation.

La Charte d'Alger, dans son effort d'élaboration théorique et de recherche de clarté, arrive parfois à une utilisation indifférenciée de notions exprimant des processus distincts bien que liés. Elle finit par les imprégner du sens commun et par les vider du caractère scientifique.

Parlant de l'attitude à adopter vis à vis du secteur privé, particulièrement les activités de commerce, la Charte d'Alger attire l'attention sur le danger potentiel que représente la *"juste rémunération qu'on nomme ici bénéfice"* (1). Cette rémunération ne doit en aucun cas *"prendre la forme d'une accumulation des richesses entre les mains des seuls distributeurs"* (2).

Sans nous arrêter sur l'aspect relatif au *"juste bénéfice"*, de connotation morale car pouvant se réaliser là où *"l'esprit civique est de rigueur"* (3), et rappelant la notion du *"juste prix"* développée par Saint Thomas d'Aquin au Moyen-âge, il est important de faire remarquer que la formulation aurait gagné en précision si, à la place d' *"accumulation"*, il y avait eu *"utilisation de concentration de richesses"* ou de leur *"conservation"* entre les mains d'une minorité.

1 Charte d'Alger, p. 157.

2 Charte d'Alger, p. 157.

3 Charte d'Alger, p. 158.

Une autre ambiguïté peut être relevée dans la citation qui suit : *"Il nous faut convaincre tout le monde que l'argent n'est pas fait pour être accumulé dans les coffres. mais pour circuler"* (1). Le phénomène décrit est celui de la "thésaurisation" qui, contrairement à l'accumulation, consiste à laisser l'épargne à l'état improductif.

La Charte Nationale évoque l'importance de *"l'accumulation en devises"* (2), assimilée et confondue avec les moyens de financement. Elle semble oublier que l'accumulation est une question économique et sociale qui ne peut en aucun cas être réduite à l'acquisition de devises étrangères, indépendamment des vertus dont elles sont dotées.

La Charte d'Alger évoque plusieurs facteurs qui organisent la naissance et le développement du processus d'accumulation. Elle commence par faire remarquer que "l'une des causes qui limitent l'accumulation est dans le sous-emploi qui fait qu'une fraction de la population consomme sans produire. L'entrée de cette "armée de réserve" dans le cycle de la production économique augmentera certes le niveau de consommation, mais dans une moindre mesure que l'augmentation de la population. Le résultat sera donc un accroissement de l'accumulation qui peut être très important" (3).

S'il est certain que le volume du surproduit social dépend directement de la productivité du travail et de la masse de main-d'oeuvre disponible, il n'en demeure pas moins hasardeux de vouloir rattacher la faiblesse de l'accumulation au sous-emploi. Le problème fondamental réside dans la proportion du surproduit consommé de manière productive. De ce fait, il n'est pas du tout évident que toute augmentation de la production dans un rapport supérieur à celui de la consommation aboutisse automatiquement à une élévation du niveau d'accumulation. C'est là une autre confirmation de la vision étriquée, véhiculée autour de la notion et de la fonction de l'excédent économique.

La Charte d'Alger est consciente de la liaison contradictoire qui lie la consommation et l'accumulation et elle semble considérer que la solution résiderait dans une combinaison optimale pouvant se réaliser à long terme. Elle s'écarte de la position considérant que l'essentiel réside dans l'obtention d'un rythme maximum d'accumulation à court terme et opte pour la création des conditions assurant la continuité du processus en profondeur, tout en contribuant à l'amélioration du niveau de consommation. Dans ce sens, elle stipule que : *"On ne saurait confondre sans entraîner de graves crises, ce taux optimum et le taux maximum d'accumulation. Un taux optimum (qui doit être le but recherché) ne peut résulter de la contrainte subie par les travailleurs"* (4).

La recherche d'une promotion de la situation des travailleurs, liée au souci de leur émergence en tant que force politique, n'est pas la seule explication avancée. Un argument de nature économique l'accompagne : *"Même sur le plan économique, la recherche forcée*

1 Charte d'Alger, p. 158.

2 Charte Nationale, p. 124.

3 Charte d'Alger, p. 60.

4 Charte d'Alger, p. 60.

du taux maximum n'est pas payante et se transforme en son contraire. En effet, le taux de productivité n'est pas indépendant du niveau de consommation et un travailleur sous-alimenté n'est pas un travailleur efficient" (1).

Il est indéniable que le niveau des salaires et l'existence de stimulants matériels et moraux sont de nature à agir sur la productivité du travail, dans la mesure où les travailleurs voient leur situation améliorée. Mais le problème n'est pas aussi simple. Le fonctionnement du système capitaliste montre de manière concrète la possibilité simultanée d'une augmentation de la productivité et d'une intensification de l'exploitation.

Il apparaît que le Programme de Tripoli et la Charte Nationale n'étendent pas leurs investigations à ce domaine précis.

Pour le premier, l'explication est simple : Il n'a pas pour vocation ou pour ambition de s'intéresser et de comprendre les mécanismes à la base du développement de la société, tourné qu'il était vers la solution politique des problèmes d'orientation.

Pour la Charte Nationale, l'explication se trouve ailleurs. Le temps est à la réalisation et beaucoup d'attention est accordée à la politique des investissements. Les modalités pratiques d'intervention contribuent à limiter le champ théorique et à reléguer au second plan la présentation des concepts.

Quoi qu'il en soit, le contenu et la fonction de l'accumulation ne sont pas rigoureusement délimités, ce qui ouvrira la voie à de nombreuses confusions. La difficulté à isoler le noyau théorique du processus d'accumulation et la non perception du rôle et de la place qu'y occupe le "surproduit social" justifieront la mise en avant d'autres "sources" de l'accumulation, présentées principalement par la Charte Nationale et épousant les contours de ce qui est habituellement défini comme "sources de financement".

2. 2. 2. LES SOURCES DE L'ACCUMULATION

Elles sont nombreuses et sont dépendantes de l'agriculture, de l'industrie, des ressources minérales et d'un état économique particulier.

"L'agriculture qui forme avec les richesses minérales et les industries de transformation, la base du secteur productif, constitue une source d'accumulation d'autant plus importante qu'elle représente une richesse permanente que n'obèrent ni la fatalité de l'épuisement dont sont marquées les ressources minérales, ni l'hypothèque de l'obsolescence qui pèse sur l'industrie, soumise à la contrainte de suivre constamment le progrès technique" (2).

Cette citation appelle les remarques suivantes : Il est utile de rappeler que, depuis la constitution de l'économie politique classique, les activités qui contribuent à la création de la "richesse des nations" ont été délimitées. Dans cette optique, c'est l'agriculture et l'industrie sous ses deux formes : l'industrie extractive et l'industrie de transformation, et non les

¹ Charte d'Alger, p. 60.

² Charte Nationale, p. 125.

"richesses minérales" qui participent à la création de la "richesse" : l'agriculture ne peut, de ce fait, acquérir ni le statut de richesse ni celui de source d'accumulation. Elle contribue comme activité économique productive, à la formation du "surproduit social" qui demeure bien, indépendamment du lieu de sa production, la source unique de l'accumulation. De plus, dans la citation, la séparation entre l'agriculture comme activité, et la nature, n'est pas saisie, du fait qu'on ne comprend pas qu'ici la richesse demeure la terre.

Cette dernière, comme les "ressources minérales", est exposée à l'épuisement, à des limites, à cause de l'action de la loi de la rente différentielle, qui est le résultat de l'augmentation de la population et de la demande des denrées alimentaires.

Une autre raison est présentée pour asseoir cette fonction de l'agriculture : *"Constituant la partie du secteur productif où s'exerce et se valorise, et pour longtemps encore, le travail d'une grande proportion de la population active du pays, l'agriculture représente dans l'avenir une source essentielle pour l'accumulation"* (1)

En plus des remarques précédentes, rappelons que l'expérience historique a, depuis longtemps, confirmé que tout développement économique et social s'accompagne d'une réduction et d'un affaiblissement de la main-d'oeuvre employée dans l'agriculture. L'élargissement de la production s'effectue essentiellement dans l'industrie qui est le secteur apportant la contribution décisive à l'élévation de la productivité du travail au sein de l'agriculture. Par ailleurs, prévoir le maintien d'une grande partie de la population dans l'agriculture présuppose l'option pour des procédés qui ne réalisent pas beaucoup de gain en productivité.

L'erreur méthodologique persiste et son champ d'expression s'élargit à l'industrie : *"Faire prendre appui alors au développement industriel sur des activités qui produisent une faible rentabilité de capital, signifie que l'on renonce à faire de l'industrie, une source d'accumulation"* (2).

Comme pour l'agriculture, l'industrie ne peut prétendre à être une source d'accumulation. De par sa fonction, elle est à même de réaliser des conditions pour que la part la plus élevée du "surproduit social" y soit formée. Dans cette perspective, l'utilisation des instruments hautement sophistiqués pourra être d'un apport précieux, pour l'accroissement du volume du surproduit, dans la mesure où ils assurent une participation particulière dans la création de la richesse matérielle.

"Or ces moyens créés par l'homme rendent des services gratuits, tout comme les forces naturelles, l'eau, la vapeur, l'électricité...et ils les rendent en proportion des effets utiles qu'ils contribuent à produire sans augmentation des frais. Ces services gratuits du travail d'autrefois, saisis et vivifiés par le travail d'aujourd'hui, s'accumulent donc avec le

¹ Charte Nationale, p. 125.

² Charte Nationale, p. 153.

développement des forces productives et l'accumulation du capital qui l'accompagne" (1).

Ainsi plus les moyens de production sont développés, plus leur apport sera consistant dans l'accroissement de la productivité.

Mais cette prise de conscience s'accompagne d'une tendance présente en filigrane dans la citation, dangereuse théoriquement et fautive historiquement, et nourrie par la croyance que les activités à "faible rentabilité de capital" ne dégagent pas le surproduit, et par conséquent ne participent pas au processus d'accumulation.

Un troisième pallier à travers lequel se cristallise cette conception erronée des "sources d'accumulation" peut être déduit de cette citation : *"La valorisation de son gaz constitue pour l'Algérie une source d'accumulation très importante" (2).* Or il est connu que le gaz constitue une source naturelle qui permet d'acquiescer une rente.

Le troisième pallier est celui dans lequel s'épanouit avec le plus de clarté l'identification de la notion de "source d'accumulation" avec celle de "source de financement", c'est à dire avec les *"modes d'obtention des fonds monétaires nécessaires au lancement" (3)* de toute politique de développement.

Une autre approche, de nature différente, transparaît également à la lecture de la Charte Nationale. Elle ne s'élève pas sur les mêmes bases que les précédentes qui rattachaient les sources d'accumulation à ce qu'elle appelle *"les secteurs productifs"*. Cette approche reconnaît que *"les activités de services, par leurs variétés et leur extension, peuvent également constituer un moyen appréciable de renforcer la capacité d'accumulation du pays" (4).* Par leur incapacité naturelle à participer à la production matérielle en général, et à celle du surproduit en particulier les services eux-mêmes, ne participent ni de près ni de loin au processus d'accumulation.

Enfin, une compréhension plus sérieuse arrive à se frayer un chemin, quand il s'agit de caractériser la fonction de l'économie, une fois le processus de développement de la base matérielle et technique entamé. A ce moment-là, *"l'expansion de l'économie se fera alors à l'avantage exclusif du peuple et deviendra la source de l'accumulation" (5).* Il y a expression du souci de faire reposer à l'avenir le processus de reproduction non plus sur les rentes tirées de la vente des ressources minérales, mais sur les résultats de la production matérielle intérieure. Cette réorientation, juste globalement, se heurte à quelques écueils théoriques.

Quand bien même il existe une relation dialectique entre le taux d'accumulation et le taux d'expansion, il n'en demeure pas vrai que, théoriquement et historiquement, c'est l'accumulation qui est à la base de l'expansion qui, elle, crée des conditions pouvant influencer

¹ Marx : Le capital, Livre 1, tome 3. Editions Sociales, p. 48.

² Charte Nationale, p. 167.

³ Niveau dictionnaire économique et social, Editions Sociales. p. 297.

⁴ Charte Nationale, p. 125.

⁵ Charte Nationale, p. 113.

sur le niveau du surproduit social.

L'accumulation, quant à elle, dépend du niveau de l'épargne, c'est à dire de la fraction du surproduit, non consommée et transformée en investissement par le biais d'un processus d'affectation, pour partie en moyens de production, et pour partie en force de travail spécifique. Une économie en expansion pourra dégager un surproduit beaucoup plus important certes, mais tout dépendra de son affectation. Elle ne fait que créer, potentiellement de meilleures conditions pour amplifier le processus d'accumulation et l'élargir à une nouvelle échelle.

Tout au long des développements qui précèdent, il nous était apparu un amalgame entre des notions diverses. L'absence de précision et de rigueur dans l'utilisation des concepts éclate au grand jour dans cette formulation : *"Si le rôle des ressources minérales et des industries est essentiel en ce qui concerne l'accumulation en devises, celui de l'agriculture demeure capital dans la formation de l'épargne interne"* (1).

L'accumulation, partie de la reproduction sociale, apparaît comme un processus, et elle ne peut se réaliser en une seule fois. En effet, *"le procès d'accumulation comporte deux parties : le procès d'investissement, c'est à dire de la transformation du produit additionnel en ressources productives durables, et le procès de création de réserves (ou stocks).c'est à dire de transformation du produit additionnel en ressources productives circulantes"* (2). Dans les textes étudiés, le procès d'accumulation se trouve réduit uniquement à sa partie première, celle des investissements, ce qui explique l'importance accordée aux moyens de financement.

A ce niveau, la Charte d'Alger comme la Charte Nationale mettent en relief l'impératif de fonder l'accumulation sur les possibilités nationales.

La première note que *"l'ensemble des investissements doit être aussi rapidement que possible financé par des ressources internes"* (3), et la seconde ajoute : *"La nation doit puiser dans ses propres ressources"* (4). Cette option fait que *"l'aide étrangère doit être considérée comme un palliatif"* (5).

Pour la Charte d'Alger, le financement interne des investissements signifie *"un prélèvement sur le revenu national. Ce prélèvement ne pourra assurer un rythme de développement suffisant que si le travail fourni par chaque Algérien dépasse largement sa consommation"* (6).

1 Charte Nationale, p. 125.

2 B. Minc: Economie politique du socialisme. Editions Maspéro, p. 413.

3 Charte d'Alger, p. 67.

4 Charte Nationale, p. 131.

5 Charte d'Alger, p. 67.

6 Charte d'Alger, p. 67.

La Charte Nationale se veut plus précise en affirmant que son choix passe par *"une politique réservant une grande part du revenu national à l'épargne et par une mobilisation intensive de cette épargne"* (1). Nous constatons que l'établissement du lien ci-dessus, juste au niveau du principe, s'accompagne d'une tendance contradictoire, marquée à la fois d'étroitesse et d'excès.

L'étroitesse est contenue dans la Charte d'Alger et elle se révèle au moment où elle aborde le rythme du développement. Comme nous avons eu déjà à le préciser, le type d'argumentation utilisé ne part pas d'une distinction scientifique entre le travail productif et le travail improductif. Seuls les travailleurs versés dans la sphère de la production matérielle contribuent à la création du revenu national.

De plus l'existence d'un excédent est une condition nécessaire mais non suffisante. Le fond du problème réside dans la nature de l'utilisation qui en sera faite. Dans la même perspective, il est possible de mettre à nu une autre ambiguïté.

Si la réflexion est menée relativement à la valeur, *"la chose est pourtant claire : ce que produit un ouvrier et ce qu'il coûte sont des choses tout aussi différentes que ce que produit une machine et ce qu'elle coûte. La valeur qu'un ouvrier crée en une journée de travail de douze heures n'a absolument rien de commun avec la valeur des moyens de subsistance qu'il consomme dans cette journée de travail et le repos qui la complète"* (2).

Le caractère excessif, quant à lui, apparaît dans la Charte Nationale, au moment où elle aborde la place et le rôle de l'épargne. Il est inexact de considérer que le rythme de développement est dans une relation de dépendance mécanique du niveau de l'épargne. Une telle vision véhicule des dangers certains de développement volontariste des forces productives ne pouvant se traduire que par des gaspillages. Le taux d'accumulation doit tenir compte du niveau des ressources humaines, de leur structure, des rapports de production dominants, pour éviter de tomber dans une politique de fuite en avant, préjudiciable à un développement intégral, but recherché. Il n'est pas inopportun de rappeler qu'historiquement, la révolution industrielle en Europe s'est faite avec un taux d'accumulation évoluant entre 10 et 15 % du revenu national.

Ce chapitre a été pour nous l'occasion de la découverte des manques à gagner considérables dans la maîtrise des outils conceptuels d'analyse des processus à la base du développement. Le danger principal réside dans la sous-estimation de l'effort en vue de mieux délimiter le contenu propre à chaque catégorie économique, comme si cette compréhension n'avait pas de prolongements au niveau de la pratique de tous les jours, pouvant contrecarrer, saper insidieusement les objectifs recherchés.

1 Charte Nationale, p. 139.

2 Engels : Anti-Duhring. Editions Sociales, p. 221.

Un fossé séparerait les intentions des résultats qui seraient enregistrés, poussant à la création de conditions pour la naissance de nouvelles contradictions, insoupçonnées. A ce titre, la perception que l'on se fait de l'origine des prix est révélatrice : *"De même seront éliminées les inégalités qui, affectant la rémunération des travailleurs, aboutissent à des disparités dans les prix, et à des situations injustes dans les prix"* (1). Il est nettement affirmé la révélation directe entre les salaires et les prix, et le niveau de ces derniers est directement dépendant de celui des salaires. Cela nous rappelle la théorie bourgeoise qui voit l'origine de l'infiltration dans l'augmentation des salaires.

Les prix, expression monétaire de la valeur des marchandises, sont directement liés à la quantité de travail nécessaire à leur production, et de ce fait, ne dépendant nullement du niveau des salaires. Elle a été démontrée théoriquement, après Ricardo, et fondamentalement deux types de facteurs peuvent expliquer la variation des prix : *" Soit une variation de la valeur (à la suite, par exemple, du coût de production), soit un changement dans l'unité monétaire (consécutif, par exemple, à une dévaluation)"* (2).

A partir de là, nous comprenons mieux l'erreur théorique consistant à croire en l'existence de situations "injustes dans les échanges", en terme de tendance historique. Ces derniers s'effectueront sur une base "juste", équivalente.

De telles conceptions, combinées aux difficultés nées de la situation de sous-développement et à celles créées par l'impérialisme, rendront encore plus délicate la réussite de tout processus de développement.

1 Charte Nationale, p. 112.

2 Nouveau dictionnaire économique et social. Editions Sociales, p. 493

CONCLUSION

La compréhension de la notion de développement s'élève à partir de deux considérations : le "retard" accumulé et l'option politique en faveur du socialisme, ce qui explique la poursuite simultanée de l'accroissement du nombre d'emplois salariés, de l'indice des produits industriels, du revenu national et de la satisfaction des besoins essentiels des masses populaires. Les deux dynamismes, celle de l'accumulation et celle des besoins, cohabitent, sans qu'il y ait détermination des conditions de leur articulation de période à période, ce qui prouve que la démarche ne s'appuie pas sur une orientation sélective aboutissant à une adéquation entre les objectifs et les moyens.

La volonté politique de développement existe, mais elle s'accompagne d'une difficulté de maîtrise des conditions économiques du développement, ce qui peut créer des obstacles à la transformation des rapports sociaux.

De légitimes préoccupations naissent, devant l'absence d'une assise théorique solide pour aborder les problèmes relatifs au développement et il est difficile d'envisager avec sérénité l'avenir économique du pays à partir de la prédominance de telles conceptions.

A l'origine il y a, nous semble-t-il, incapacité à délimiter et à définir les facteurs qui organisent et influent sur tout le processus de croissance, c'est à dire qu'il n'y a pas une compréhension claire de *"la condition générale des échanges matériels entre l'homme et la nature, une nécessité physique de la vie humaine, indépendante par cela même de toutes ses formes sociales, ou plutôt également commune à toutes"* (1).

En plus, la démarche globale semble ignorer, du fait de la confusion au niveau des concepts, la séparation existant entre ces deux processus que sont celui de la formation de la valeur, et celui de la formation des valeurs d'usage, et cela aura des conséquences sur la compréhension et les modalités de combinaison des différents facteurs de croissance.

La formation de la richesse matérielle obéit à des lois propres à chaque formation économique et sociale, car ce sont des lois qui sont nées *"de la nature même de la production matérielle"* (2).

La non distinction entre ces deux formes qui expriment les résultats de la production sociale, aboutit à isoler le travail qui est certes le seul créateur de valeur, mais qui ne saurait être le seul facteur de production : *"Quelles que soient les formes sociales de la production, les travailleurs et les moyens de production en restent toujours les facteurs. Mais les uns et les autres ne sont qu'à l'état virtuel tant qu'ils se trouvent séparés. Pour une production quelconque, il faut leur combinaison. C'est la manière spéciale d'opérer cette combinaison qui distingue les différentes époques économiques par lesquelles la structure sociale est*

¹ Marx : Le capital, Livre 1, tome 1, Editions Sociales, p. 186.

² Idem, p. 183.

passée " (1).

Cette absence de rigueur scientifique connaît son développement ultime en considérant que *"la terre, du point de vue économique est un élément du capital fixe. dont l'inutilisation, même temporaire, s'analyse comme une perte de substance ... L'emploi des engrais, en permettant une utilisation plus intensive de la terre, joue ainsi le rôle d'un facteur accélérateur dans la circulation et le recyclage, en terme économique, du capital que représente cette terre"* (2).

Nous savons que le capital est un rapport historique déterminé. La terre, objet et moyen universel de travail depuis toujours, ne peut être assimilée à aucun capital. La terre n'est pas un rapport social mais la nature non organique. Si elle est un élément du capital fixe, cela signifie qu'elle introduit une fraction dans la création de la valeur. Autrement dit, la terre participerait à la création de la valeur. Une telle vision se rapproche de celle de W. Petty qui considérait que : *"La terre est la mère de la richesse, et le travail son père"*.

Cette position des rédacteurs algériens est a-historique car elle ignore que la terre procure une rente, comme résultat de la propriété privée et non comme participation à la création de la valeur. Et les classiques, déjà, avaient démontré le caractère infantile et parasitaire des revenus de ces secteurs.

¹ Marx : Le Capital, Livre 1, Tome 2. Editions Sociales, p. 38.

² Charte Nationale, p.160.

TROISIEME PARTIE

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Le statut accordé au développement a été précisé, comme ont été spécifiés les éléments à la base du processus qui le sous-tend. Il nous appartient maintenant de retrouver les formes et les moyens par lesquels il passera pour prétendre à l'existence réelle.

Il est vrai *"qu'on ne peut prétendre émettre un diagnostic - ni un pronostic - scientifique sur le sous-développement sans définir au préalable les contradictions qui s'exercent en son sein. étant donné qu'elles sont les forces qui constituent les facteurs susceptibles de le surmonter"* (1). Une véritable stratégie de développement serait alors le reflet intellectuel des formes et des phases de dépassement de cette réalité contradictoire. Elle sera le symptôme des efforts à fournir en vue d'impulser et de coordonner les actions à même de concrétiser la représentation que l'on se fait du développement. Or nous savons que tout développement ne se réalise pas n'importe comment, et les textes octroient à l'Etat un rôle fondamental dans le lancement de tout le processus, qui se trouve dépourvu de toute possibilité d'évolution spontanée. L'impossibilité du caractère spontané ajoutera à la complexité du problème.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de veiller à embrasser les éléments contradictoires de tout le processus afin d'appréhender la réalité dans toute son universalité et sa particularité. C'est dans cette perspective que nous avons choisi d'aborder, dans cette partie, la politique de développement, et deux instruments de sa réalisation que sont la planification et la gestion.

La politique de développement consacrera les grandes options liées aux diverses phases et elle permettra de déterminer si cette pratique est fondée sur une théorie scientifique et si elle tient compte de l'action des lois objectives. Mais la stratégie ne peut pas se limiter uniquement à déterminer l'orientation fondamentale du développement. Elle doit également prévoir les voies et les moyens indispensables à la réalisation de celle-ci. En d'autres termes, une stratégie économique est l'ensemble des objectifs finaux et les moyens permettant d'atteindre ceux-ci. Là réside le choix en faveur des deux instruments de réalisation. Si la politique de développement se consacre à la définition des orientations fondamentales, la planification et la gestion aideront à caractériser cette stratégie en éclairant sur le type de moyens auxquels elle fait appel. La planification montrera les modalités d'intervention de l'Etat, et la gestion définira la place et le rôle des travailleurs. Ce sera l'occasion d'apprécier le type et le niveau de démocratisation de la vie sociale.

¹ Ramon Losada Aldana : La dialectique du sous-développement. Editions Anthropos. p. 28.

CHAPITRE 1

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

Nous avons pu, dans la partie précédente, situer la représentation que véhiculaient les trois textes relativement au "développement", et il est temps de tenter un essai de perception de sa projection dans la pratique.

La politique de développement peut, en effet, se définir comme une tentative de concrétisation de la vision que l'on se fait du développement, concrétisation adaptée aux conditions de chaque période. C'est la forme sous laquelle la conception de développement envisagée intervient dans la réalité.

La politique de développement s'appuie sur l'organisation des conditions permettant la meilleure efficacité aux facteurs retenus, pour la réalisation des objectifs poursuivis. C'est à dire qu'elle veillera à lever les contradictions dégagées et les contraintes inhérentes au processus de production lui-même qui revêtent des caractéristiques distinctes à chaque phase de développement.

La politique de développement a pour vocation d'agir sur le réel en vue de sa transformation. De ce fait, un ensemble de facteurs vont peser sur sa mise en train et vont imposer un certain nombre de limites à son déploiement.

3. 1. LES FACTEURS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

La mise à nu théorique des facteurs propres à la politique de développement retire sa nécessité méthodologique de la possibilité qu'elle offre pour mieux situer et caractériser les résultats enregistrés.

Le premier facteur sera le niveau de développement économique et politique de la société, expression des contradictions existantes et à solutionner. L'Algérie est caractérisée, comme nous le savons, par l'existence de plusieurs structures économiques qui constituent la base objective pour l'apparition de contradictions sociales. Cette situation imposera à la politique économique de répondre certes aux intérêts des classes et couches dominantes, de constituer des réserves pour affronter tout éventuel désastre économique, et aussi de tenir compte des intérêts de toutes les classes et couches sociales pouvant constituer une opposition, si ce n'est politique, tout au moins économique. Cette politique de développement avancera avec précaution, concédant des compromis ici et là, dans le souci d'éviter toute catastrophe qui pourrait remettre en cause l'avenir du mouvement.

Dans le même sens, une connaissance approfondie des conditions socio-économiques est indispensable pour connaître à quelle étape de son développement se trouve le pays, vu que le caractère des tâches à accomplir en surgit automatiquement. A ce niveau, la confusion permanente entre les deux étapes, celle de caractère national démocratique, et celle de nature socialiste, est porteuse de graves désillusions.

La mise en avant de priorités non conformes aux besoins historiquement déterminés favorise le volontarisme et aboutit à des échecs.

Le deuxième facteur important concerne la place du pays dans la division capitaliste internationale du travail, et les niveaux et degrés de dépendance, tant il a été confirmé qu'ils connaissent des transformations en fonction des difficultés du système capitaliste et des efforts qu'il déploie pour s'y adapter. Cette dépendance gagnerait à être saisie aussi bien pour l'écoulement des produits nationaux que pour l'approvisionnement de produits industriels, alimentaires et technologiques particulièrement.

En relation, il est utile de connaître les perspectives du développement des relations internationales et d'apprécier à sa juste valeur le rôle et les possibilités offertes par les pays du système socialiste mondial.

Le troisième facteur réside dans la nécessité de connaître les ressources existantes et celles potentielles. Les possibilités de la science dans la découverte et l'utilisation des produits de remplacement en matières synthétiques doivent être minutieusement étudiées.

Le quatrième facteur qui retiendra notre attention a trait aux ressources financières. Le financement est la pierre angulaire de toute politique de développement. A ce niveau se posent deux gros problèmes :

Quel rôle est assigné au capital privé local et au financement extérieur ?

Quelle est l'origine des ressources internes? Si ces derniers proviennent exclusivement de la valorisation des ressources naturelles, il faut s'attendre à des difficultés d'utilisation au moment des crises. Schématiquement nous pouvons rappeler, à grands traits, les trois types de financement dominants :

Le premier prend appui sur la volonté de réduire rapidement l'appel à l'extérieur pour aboutir à une utilisation des sources exclusivement interne.

Le deuxième ne s'intéresse pas à l'origine des sources de financement, mais tend à développer des secteurs qui ramènent dans l'immédiat le plus de bénéfices, c'est à dire ceux qui offrent le plus de possibilités en devises.

Le troisième type recherche la spécialisation dans l'exportation, et les sources de financement découleront des positions conquises sur les marchés extérieurs.

L'objectif de la politique de développement consistera, dans le cadre des limites imposées par les facteurs ci-dessus, à penser aux meilleures combinaisons, celles assurant l'optimum, pour lever les contradictions apparues dans la définition de l'objet du développement dans le chapitre précédent.

Nous avons eu à préciser que l'objectif stratégique poursuivi était la réalisation du plein emploi, pour faire du travail "un droit et un devoir". Pour y parvenir, il faut résoudre la contradiction principale : dépendance / indépendance, par l'édification d'un appareil productif national non vulnérable. Cette édification va se heurter à une série de contraintes liées à la nature même du phénomène de reproduction sociale.

La première contrainte sera celle qui naîtra entre l'accumulation et la consommation en relation avec le besoin urgent d'accumulation du revenu national.

La deuxième contrainte naîtra de la rareté des ressources, à toutes les phases du développement et imposera des choix pas toujours faciles à effectuer.

La troisième contrainte a trait aux capacités d'organisation pour permettre une absorption sans dommage des équipements et infrastructures importés. La formation des cadres coûte cher et elle est un impératif pour une maîtrise productive de l'appareil de production à installer.

De toute ce qui précède, il ressort qu'une politique de développement rationnelle serait celle qui, s'appuyant sur les contradictions et contraintes soulevées, réaliserait la connexion et l'unité entre les facteurs et les objectifs économiques définis.

Partant de ces considérations, nous suivons la démarche consistant à faire subir aux différentes alternatives présentées par le trois textes, des analyses par rapport aux *"contraintes et aux objectifs assignés"* (1). Nous tâcherons de voir dans quelle mesure chaque proposition ou alternative contribuerait ou non à faire avancer le dépassement de ces contradictions et/ou en créerait d'autres.

Cette démarche est, nous semble-t-il la plus adaptée à la situation d'un pays à économie pluri-structurée et elle se distingue des deux approches traditionnellement utilisées, celle issue de l'Ecole classique et celle apparue au lendemain de la Révolution d'Octobre et qui a connu par la suite une forme de généralisation.

La première s'appuie sur trois hypothèses. A la base il y a l'initiative privée qui fait que l'allocation des ressources s'effectue spontanément. Cette dernière obéit au mobile de la recherche du taux de profit le plus élevé, l'instrument de mesure est représenté par les comptes nationaux. Le marché a un rôle primordial car doté de la fonction de réaliser les équilibres globaux relatifs aux objectifs de croissance fixés. La vérification se fait après coup, ex-post.

La deuxième organise la répartition des ressources en fonction de l'objectif de croissance optimale, qui tend à maximaliser le taux de croissance en fonction de la satisfaction toujours croissante des besoins des travailleurs. La priorité est ici accordée à l'investissement productif qui est à l'origine du revenu national et de la consommation. *"Le prolétariat usera de sa suprématie politique ... pour accroître au plus vite les masses disponibles des forces productives"* (2).

Ces deux méthodes sont inadaptées à l'analyse de la situation de l'Algérie, économie pluri-structurée en phase de transition, pour un certain nombre de raisons.

1 Cf cours de Post-graduation. Université de Constantine, donnés par Mr Benhassine et son équipe (1978).

2 Marx et Engels : Le Manifeste du Parti communiste Editions de Moscou, p. 16

Parmi les plus évidentes :

- Beaucoup d'éléments constitutifs de l'état national au sens moderne sont absents ou à l'état embryonnaire.
- L'élément de cohésion sera le marché international et non le marché national en voie de formation.
- La détermination du revenu national s'en trouvera atténuée et elle manque de précision.
- Et dans le domaine de l'investissement, l'apport de l'extérieur est souvent décisif.

Ceci démontre que de quelque côté que nous prenons le problème, nous nous heurtons à un ensemble d'obstacles, compréhensibles quand nous gardons en tête les effets du sous-développement.

A cette situation concrète, il faut une solution concrète, ayant pour ambition de lever les obstacles répertoriés. La méthode tendant à effectuer des tests de contraintes est celle qui présente le plus d'atout et celle qui favorisera le mieux les efforts de caractérisation de cette politique économique de développement.

Définir la méthode est un pas nécessaire mais non suffisant, devant être complété par la clarification des assises théoriques.

Toute politique de développement a pour base l'utilisation productive d'une partie du surplus, et nous partageons pleinement les propos de Bettelheim :

"Nous pouvons dire que le surplus économique représente finalement cette fraction du produit annuel de la société que celle-ci est libre d'utiliser selon les fins qu'elle choisit. du moins lorsque ce processus économique est réellement dominé par la planification... Le surplus économique est disponible. Son utilisation est libre. En ce sens, plus le surplus est important, plus la société est libre de décider de son propre avenir. C'est pourquoi le surplus a un rôle stratégique dans toute politique de développement" (1).

L'importance du rôle de surplus reconnu, il s'agira de saisir le support et le fondement de sa création.

L'expérience historique nous enseigne qu'une alternative peut s'offrir à nous. Le financement de l'accumulation à partir de l'agriculture, comme cela s'est fait à l'aube du capitalisme et dans les pays socialistes, isolés économiquement du reste du monde, ou alors le financement à partir de l'industrie, en s'appuyant sur les possibilités qu'offre à un secteur d'Etat la liquidation du capital étranger.

Face à ces deux éventualités, nous nous devons de caractériser la voie algérienne, ou plus exactement de suivre le développement pratique des deux conceptions du développement, celle commune au Programme de Tripoli et à la Charte d'Alger, et celle propre à la Charte Nationale.

¹ C. Bettelheim : Planification et croissance accélérée, p. 98. Editions Maspéro.

1. 2. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DANS LE PROGRAMME DE TRIPOLI ET LA CHARTE D'ALGER

Nous commencerons par la soumettre aux différents tests pour apprécier son degré de pertinence, pour pouvoir la confronter à celle contenue dans la Charte Nationale, afin d'établir la filiation et/ou les dépassements éventuels.

Dans ces deux textes, les transformations des structures agraires occupent la place centrale et assument le rôle de base essentielle de toute la politique de développement qui, elle, a pour but d'offrir le maximum de postes de travail dans l'immédiat. Il s'agira fondamentalement de susciter une impulsion, voire un accroissement de la demande, par l'amélioration des conditions des masses laborieuses.

Le Programme de Tripoli reconnaît que *"la création d'un marché interne et l'amorce de l'industrialisation sont conditionnés par une véritable révolution dans la vie rurale"* (1), et la Charte d'Alger complète en soutenant que *"l'amélioration des conditions d'existence des masses rurales est à la fois l'objectif essentiel et une condition importante du développement économique et social"* (2).

Cette optique se trouve confortée par les raisons invoquées en faveur des types d'industrie à promouvoir. Une même idée domine : le rejet dans l'immédiat, pour des raisons complémentaires, de l'industrie lourde. La cause essentielle réside dans l'étroitesse du marché, qui ne permet pas l'absorption des marchandises produites selon les procédés de masse.

Le Programme de Tripoli nous fournit des indications : *"Dans une première étape, l'Etat doit orienter ses efforts vers le perfectionnement de l'artisanat et l'installation de petites industries locales ou régionales pour exploiter sur place les matières premières de caractère agricole"* (3).

La Charte d'Alger se fait plus clarificatrice en présentant certains indicateurs pour le choix des *"entreprises industrielles nouvelles qui sont à créer"* (4). Citons ceux relatifs aux besoins d'alimenter la consommation intérieure, ce qui signifie *"diminuer les importations de biens de consommation et éventuellement augmenter les exportations de ces mêmes biens. Ceci doit avoir également pour conséquence d'offrir à la production agricole des débouchés nouveaux, et donc une base de développement"* (5).

Au-delà de l'option en faveur d'une forme d'industrialisation permettant la substitution aux importations, nous avons pu également noter qu'elle est au service de l'agriculture. La réflexion est menée dans une seule direction et les relations agriculture / industrie sont

1 Programme de Tripoli, p. 39

2 Charte d'Alger, p. 69.

3 Programme de Tripoli, p. 44.

4 Charte d'Alger, p. 69.

5 Charte d'Alger, p. 69.

marquées d'étroitesse.

L'industrie lourde n'est pas totalement absente des préoccupations, étant entendu qu'"il appartient à l'Etat de réunir les conditions nécessaires à la création d'une industrie lourde" (1) Les rédacteurs n'ignorent pas que "le développement réel et à long terme du pays est lié à l'implantation d'une industrie de base nécessaire aux besoins d'une agriculture moderne" (2).

Les obstacles expliquant ce report sont délimités et ils tirent leur substance dans le fait que "la réalisation de tels complexes (industrie lourde) commande la recherche d'un marché suffisamment vaste pour que la rentabilité soit assurée. Une telle implantation doit être envisagée non dans le simple contexte algérien mais dans un contexte géographique plus vaste, dans lequel l'Algérie aurait la possibilité de s'intégrer sans renoncer pour cela à ses perspectives socialistes" (3). Autant dire que la création de cette industrie lourde est remise aux calendes grecques. Cette politique de développement tend à "créer autant d'emplois que la rentabilité des entreprises le permet" (4) et il est même prévu dans le cadre des efforts de dépassement des réalités de chômage, "l'organisation démocratique des chantiers ruraux" (5).

Cette insistance sur la double nécessité de faire reculer le chômage tout en poursuivant les objectifs de rentabilité est porteuse d'une contradiction non pressentie. Il est en effet difficile dans une première phase, de concilier des deux tâches.

Cette politique de développement s'élèvera sur l'effort national qui doit être la seule source de son financement et l'aide étrangère "doit être considérée comme un palliatif, un simple appoint venant s'ajouter à l'effort national" (6). Pour y parvenir, il faut une organisation sociale qui fasse que le travail poursuivi par chaque Algérien "dépasse largement sa consommation" (7), car tout effort de développement implique "un prélèvement sur le revenu national". Cette perspective apparaît difficilement réalisable puisque la valorisation des ressources naturelles n'entre pas dans la grille d'analyse qui estime que pour "la nationalisation des richesses minérales et énergétiques, c'est là un objectif à long terme" (8).

L'alternative retenue se fonde sur l'agriculture, particulièrement le secteur autogéré appelé à payer tout le tribut de l'industrialisation et du développement. Cette alternative, pour être viable, devrait obligatoirement maintenir le schéma et la structure productive de l'Algérie coloniale, bâtie sur l'exportation des produits agricoles nécessaires, par leurs complémentarités, à ceux de l'économie française. Cette démarche maintiendrait les phénomènes de dépendance et ouvrirait la voie à la politique de chantage, étant entendu

1 Programme de Tripoli, p. 44.

2 Programme de Tripoli, p. 44.

3 Charte d'Alger, p. 69.

4 Charte d'Alger, p. 69.

5 Programme de Tripoli, p. 41.

6 Charte d'Alger, p. 67.

7 Charte d'Alger, p. 73.

8 Charte d'Alger, p. 73.

que la perte du marché français représenterait une perturbation sérieuse à tout le processus de développement entrevu.

D'un autre côté, cette alternative mettrait au premier plan les contradictions sociales internes, favoriserait la lutte des classes et risquerait d'empêcher toute politique de stabilité, si indispensable.

Ces remarques d'ensemble effectuées, essayons de faire subir des tests aux moyens économiques de cette alternative, en nous appuyant particulièrement sur l'analyse critique de la mise sur pied d'industries légères tournées vers le marché intérieur.

Il est certain que ce type d'industrie est générateur d'emplois à des prix relativement bas, et il contribue à lever la variable stratégique qui est celle de l'emploi. Toute entreprise de ce type exige une utilisation conséquente des ressources rares et rien ne les différencie des exigences que formuleraient la construction des grands projets.

Au niveau financier, c'est là le terrain privilégié que choisissent les capitaux étrangers et l'aide octroyée trouverait facilement à s'employer.

Relativement aux relations commerciales avec l'étranger, ce type de projet de développement ouvre la voie pour une réelle substitution et limitation des importations des produits de consommation. Néanmoins il aboutirait objectivement au remplacement d'un degré de dépendance par un autre, à travers la création d'un nouveau flux de dépendance liée aux moyens de production qui ne seront pas produits sur place.

Pour terminer enfin, interrogeons-nous sur les effets attendus dans le domaine du revenu national.

En premier lieu, la contradiction accumulation / consommation ne sera pas résolue car la production s'adressera dans sa quasi-totalité aux couches possédant les revenus les plus bas. Les autres préféreront toujours, parce qu'ayant les moyens, s'approvisionner à l'étranger ou sur les marchés capitalistes étrangers.

En second lieu, la contribution à l'accroissement du revenu national sera minime, pour au moins deux raisons : l'Etat se verra contraint d'apporter une aide à ces entreprises, voire même de les subventionner.

Et, à l'origine, cette alternative est axée sur la création d'une demande effective, et elle s'accompagne d'une pression sur la consommation.

Un seul effet peut en résulter : la baisse de l'investissement et, par conséquent, du taux de croissance.

1. 3. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DANS LA CHARTE NATIONALE

Tournée vers l'action, l'analyse dans la Charte Nationale cherche à se doter des moyens de dépassement des difficultés que rencontre le processus d'accumulation engagé par le pays depuis de longues années. Les différents niveaux de blocage internes sont mis en exergue et acquièrent le statut d'objet d'étude. C'est un souci de théorisation, en vue "*d'exprimer une expérience et de formuler une stratégie*" (1) qui traverse tout le texte, et il est normal que l'élargissement du contenu donné au concept de développement se manifeste par une perception meilleure des exigences qu'impose toute transformation radicale de la réalité, à une époque où la crise structurelle du système capitaliste mondial s'approfondit, imposant de nouvelles contraintes aux pays du tiers-monde.

Il s'agit de réfléchir aux moyens les plus adéquats pour sortir de la dépendance, ou plus exactement pour réaliser une économie nationale indépendante, confondue avec l'industrialisation en grand du pays qui est la marque distinctive de toute société moderne.

Les problèmes rencontrés sur cette voie occupent une place centrale et la réflexion investit un domaine nouveau, passé sous silence jusque là, celui de la dépendance technologique dont la solution réside dans un réel "transfert de technologie". Cette vision dominante voit dans la technologie, simplement un moyen neutre de développement économique, indispensable pour sa capacité permissive de gains en productivité. Il y a comme une coupure entre les objectifs économiques et sociaux proclamés, et la technologie comme maillon de réalisation, alors qu'elle procède d'une organisation typique des relations sociales. Aussi la réduction de la problématique à un simple transfert de technologie dénote-t-elle d'une vision étriquée, en dépouillant le phénomène de tout son cachet social et historique.

L'incursion dans ce nouveau domaine découle du choix en faveur d'une "*industrialisation globale et intensive*" (2) et du rejet du mode d'industrialisation proposé par "*les théories de l'Ecole néo-colonialiste*" qui considèrent que les pays du tiers-monde devraient "*s'en tenir aux filières et aux seules unités*" qui "*correspondent à leur vocation*" (3).

Ce type d'industrialisation se confond avec le "*saupoudrage superficiel que donne l'implantation d'activités industrielles cantonnées, soit dans la transformation au stade final, soit dans le conditionnement ou l'assemblage d'éléments dont la production est le fait d'une économie étrangère*" (4). Ce rejet s'accompagne d'une ferme option pour "*édifier les industries de base qui constituent le fondement d'une industrie véritable et sont l'une des*

1 Charte Nationale, p. 7.

2 Charte Nationale, p. 156.

3 Charte Nationale, p. 156.

4 Charte Nationale, p. 167.

conditions de l'indépendance économique" (1).

Cette alternative s'appuie sur la compréhension du rôle des *"industries de base qui transforment les matières premières et fabriquent les biens d'équipement, déterminent le niveau de développement, car elles se situent à la source de création de richesses" (2)*. Elles ont un impact sur le fonctionnement de l'ensemble de l'économie nationale dans la mesure où *"ce sont des industries qui assurent en effet l'essentiel des fournitures de base nécessaires au fonctionnement des activités de transformation et à la marche des secteurs de la vie économique" (3)*.

L'agriculture, quant à elle, voit son rôle réduit à *"assurer l'autosuffisance du pays dans les produits d'origine agricole" (4)*, et à contribuer à impulser le mouvement d'ensemble, entendu que *"le rythme de son développement conditionne en partie celui de toute l'économie nationale" (5)*. A ce niveau il y a changement de perspective, relativement aux deux autres textes pour lesquels l'industrialisation était au service de l'agriculture. Là, c'est la position inverse qui est défendue et peut trouver une confirmation plus nette dans la citation suivante : *"L'introduction de méthodes modernes dans l'agriculture a un effet multiplicateur considérable sur la demande en engrais et en machinisme agricole" (6)*.

L'agriculture devient un débouché pour les produits industriels et nous avons là une politique basée sur l'offre et non plus sur la demande.

Néanmoins l'objectif stratégique demeure le même et la divergence concerne les moyens de réalisation et de création du plus grand nombre d'emplois. La voie la meilleure est celle qui s'attacherait à *"développer les industries de valorisation des matières premières qui apporteront un soutien déterminant à la création des emplois" (7)*. Comment justifier cette création d'emplois à partir de la valorisation des matières premières ? La réponse est simple et elle prend corps à partir des considérations financières revêtant les caractères d'un postulat : *"On peut considérer que les capitaux consacrés au financement des installations destinées à l'exportation du gaz naturel, à la production, et d'une façon générale à la valorisation des matières premières, aurait permis de réaliser des industries créatrices d'un nombre d'emplois plus élevé. Une telle vue des choses revient en réalité à masquer une approche erronée du développement, et le problème crucial est de disposer des moyens de financement indispensables pour créer des emplois à une très grande échelle. Ce sont aussi les revenus financiers procurés par l'exploitation des ressources naturelles qui rendent possible une politique de création d'emplois de grande envergure. en même temps qu'ils*

1 Charte Nationale, p.167.

2 Charte Nationale, p.128.

3 Charte Nationale, p.128.

4 Charte Nationale, p.158.

5 Charte Nationale, p.157.

6 Charte Nationale, p.123.

7 Charte Nationale, p.123.

contribuent à renforcer l'indépendance économique du pays" (1).

Dans la phase présente, il ressort que la part prépondérante pour le financement du développement sera accaparée par la rente tirée de la vente des ressources minérales, aux côtés des revenus dégagés par l'industrie, l'agriculture et les activités de services.

Nous ne reviendrons pas sur la critique de cette vision qui trouve sa source dans la compréhension de la notion de richesse, que nous avons eu à exposer dans le deuxième chapitre de notre deuxième partie.

Cette phase est celle qui prépare les conditions d'un futur où *"c'est au travail de l'homme qu'il reviendra de constituer la source essentielle de création des richesses dans le pays et partant, de former la base principale de l'accumulation" (2).*

Le choix en faveur des "industries industrialisantes" n'est pas exclusif du fait que *"l'Algérie ne néglige aucune possibilité parmi les activités industrielles créatrices d'emplois", sa politique devra tendre à "mettre en oeuvre toutes les possibilités de créer des industries légères" (3).*

Cette politique de développement, en s'élevant sur une expérience plus riche, arrive-t-elle à prendre en considération les insuffisances constatées dans les deux autres textes et favorise-t-elle leur dépassement ? La confrontation de ses assises aux tests avec lesquels nous nous sommes déjà familiarisés nous édifiera dans ce sens.

Nous commencerons par les industries lourdes dans leur ensemble, c'est à dire celles orientées vers l'extérieur et vers l'intérieur.

Ce type d'industrie présente la particularité de recourir à beaucoup de capitaux et de nécessiter l'utilisation d'une main-d'oeuvre importante, aussi bien au cours de sa réalisation que durant son exploitation. De ce point de vue, il est créateur d'emplois et s'insère dans la logique stratégique poursuivie.

Mais par ailleurs, d'énormes ressources doivent être mobilisées sur une durée plus ou moins longue et, pour ce faire, une juste association des entreprises nationales avec les entreprises étrangères s'avère indispensable.

A cet égard, la mobilisation des crédits fournis par les pays socialistes ne poseraient aucun problème, vu leur attachement à la création d'une base matérielle et technique dans les pays nouvellement indépendants.

La grandeur des investissements dans ces secteurs présente certes un handicap certain, mais permet une concentration des efforts, empêche l'éparpillement, et favorise le regroupement des cadres, peu nombreux, que possède le pays.

Une contribution précieuse sera amenée à la solution de la contradiction dépendance / indépendance par ces industries dites "industrialisantes" c'est à dire "celles dont la fonction

1 Charte Nationale, p. 127.

2 Charte Nationale, p. 124.

3 Charte Nationale, p. 168.

économique fondamentale est d'entraîner, dans leur environnement localisé et daté, un noircissement systématique de la matrice industrielle et des fonctions de production grâce à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la structuration économique et sociale de l'ensemble considéré, en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble" (1).

Par leurs effets d'entraînement, elles permettent non seulement l'import-substitution, mais favorisent la création et l'approfondissement du marché intérieur, facteur indispensable à toute politique de développement autonome. Ainsi le problème de l'offre des biens de production pourra être résolu positivement mais cette situation créera une forte pression sur la demande de biens de consommation qui ne pourra être largement satisfaite que dans une période ultérieure.

Cette base industrielle n'est concevable que grâce à la valorisation des ressources minérales et particulièrement des hydrocarbures, qui passe par la mise sur pied des industries de type para-pétroliers orientées vers l'extérieur et des infrastructures de transport.

Examinons chacun de ces deux volets.

Les industries para-pétrolières englobent l'ensemble des projets destinés à valoriser les hydrocarbures afin de les exporter vers les pays capitalistes évolués. Généralement ils sont très peu créateurs d'emplois et s'éloignent, sous cet aspect, de la recherche stratégique de la résorption du chômage. A titre d'exemples, rappelons que le projet G.N.L. qui a coûté 8,5 milliards de centimes, a fait appel à 1200 travailleurs et cadres pour son fonctionnement.

Les firmes multinationales sont les plus intéressées et pourront apporter leur concours dans tous les domaines, y compris dans celui de l'encadrement. Les cadres nationaux auront ainsi la possibilité de se consacrer à un travail de contrôle.

En ce qui concerne la poursuite de l'objectif d'indépendance, plusieurs aspects contradictoires ressortent.

En premier lieu, ce type d'industries constitue un point d'appui important à l'intégration économique nationale, initiant les cadres à de nouveaux modules techniques ; elles ont aussi un caractère non renouvelable. Tout manque de prévoyance conduirait à leur épuisement graduel.

En second lieu, la Charte Nationale rejette la politique de redéploiement du système capitaliste, à travers la dénonciation du phénomène de "délocalisation industrielle" qui ne répond pas aux véritables besoins du tiers-monde mais qui accentue leur subordination. Or ce type d'industrie est justement préféré par les firmes multinationales pour sa capacité à s'intégrer dans la nouvelle division internationale du travail qu'elles organisent, pour trois raisons au moins : elles sont polluantes, ont une intensité capitalistique élevée, et

¹ G. De Bernis : Industries industrialisantes et intégration économique régionale. Archives ISEA n° 1, tome XXI - 1968.

consomment beaucoup d'énergie. Leur déplacement géographique ne contrarie nullement les plans de ces multinationales qui détiennent tous les moyens de contrôle. Elles collaborent impérativement à la gestion, fournissent les cadres et les pièces de rechange. Aucune reproduction locale de ces unités productives ne peut être envisagée, étant donné qu'elle se fait sur les marchés capitalistes extérieurs.

Les redevances sont importantes mais elles sont liées aux conjonctures extérieures, ce qui accroît ou fait apparaître une nouvelle forme de dépendance, alors que l'inverse n'est pas vrai. La dépendance des USA, par exemple, par rapport au G.N.L. est minime pour ne pas dire inexistante. Même si elle n'est que provisoire, la vulnérabilité de l'économie nationale est réelle.

En troisième lieu, ce type de projet permet une utilisation rationnelle de l'aide liée, vu l'importance que lui accorde le capitalisme mondial.

Le financement presque exclusivement d'origine extérieure, sera une des sources principales de la dette, entraînant des pressions inflationnistes favorisées également par l'impact du mode de consommation étranger sur les cadres nationaux.

Ces industries s'accompagnent de la création des infrastructures de transport des hydrocarbures, maillon nécessaire dans le processus de valorisation engagé. Leur réalisation s'effectuera avec une main-d'oeuvre limitée, provisoire, mais possédant une spécialisation. La contribution à l'objectif stratégique est quasiment nulle et il n'y a aucun danger à les confier à des entreprises étrangères. Ce module technique est important, et le retirer au contrôle du cartel est un pas sur le long chemin de la concrétisation de l'indépendance.

Enfin, si ces infrastructures coûtent chères, elles présentent l'avantage d'être rapidement amortissables et l'accroissement de la valorisation des hydrocarbures leur est subordonné.

Que faut-il penser en définitive ?

Le caractère complexe de la politique de développement est encore plus apparent, à la lumière des résultats que nous permet d'obtenir la méthode des "tests de contrainte". Les différentes alternatives renferment des solutions, mais font apparaître de nouvelles contraintes : il y a le besoin d'une approche multidimensionnelle, prévoyant et s'appuyant sur la combinaison des différents facteurs à partir de l'analyse de la réalité. Or la non-perception des facteurs de la politique de développement, tels que nous les avons évoqués dans notre premier paragraphe, combinée à des analyses de caractère global, sans délimitation des priorités propres à chaque phase, exposeront à des obstacles certains.

Le plus urgent est d'arriver à maintenir à l'intérieur des frontières l'excédent économique, confirmant que le problème est éminemment politique. *"Il s'agit actuellement d'organiser l'ensemble institutionnel, la superstructure étatique, juridique, politique et autres parties constituantes de cette superstructure, pour préserver, protéger cette perte de substance qui*

se fait et continue de se faire à travers les pertes de valeurs ... ou aussi à travers les richesses" (1). En effet, le problème le plus crucial a trait à la création des conditions permettant un éloignement graduel, de la division capitaliste internationale du travail, par la mise sur pied progressive des différents éléments d'un système productif national, de caractère autonome.

Or ce double aspect ne semble pas constituer la base nourricière sur laquelle s'élèvent les fondements organiques de la politique de développement, telle qu'elle nous est apparue dans les textes. C'est là un manque, porteur d'effets potentiellement dévastateurs.

¹ M.L. Benhassine : Contribution à l'économie politique du sous-développement et du développement. Revue Algérienne des Sciences juridiques, économiques et politiques. 3-4. 1986, p. 527.

CHAPITRE 2

LA PLANIFICATION

La majorité des pays du "tiers-monde", au-delà de leur orientations politiques, se réclament de la planification, allant pour certains, jusqu'à lui attribuer le statut de panacée dans leur lutte pour sortir de leur arriération économique.

L'Algérie n'échappe pas à cette règle, d'autant qu'elle s'intègre dans la catégorie des pays ayant rejeté le capitalisme comme voie de développement.

A partir de cette considération, faut-il simplifier et affirmer d'emblée que la planification en Algérie est le corollaire, l'expression concentrée d'une politique socialiste et présentant les caractéristiques qu'elle revêt dans les pays socialiste ? Ou revêt-elle une originalité ?

A la lecture des trois textes, il deviendra possible de répondre à un triple niveau :

- celui du contenu du concept de planification
- celui de ses caractères propres
- et enfin celui des conditions nécessaires à son accomplissement.

Sur cette base, il nous sera aisé de donner un aperçu critique par rapport à ce que nous donne la théorie de la planification.

2. 1. LE CONCEPT DE PLANIFICATION

Répertorier les objectifs assignés par les textes, est le premier pas à partir duquel se construira notre approche consistant à percevoir le contenu du concept de planification car, à travers eux, nous apparaîtront implicitement l'objet et le champ de la planification.

Une certaine unité se dégage quant aux raisons du choix de la planification.

Pour le Programme de Tripoli, elle représente le moyen unique, le seul à même de permettre la création des conditions permissives du développement. Grâce à cet instrument, il sera possible de concrétiser une accumulation rapide, de lancer l'industrialisation, de centraliser les décisions d'investissement en les concentrant sur les objectifs prioritaires : *"La planification seule permettra l'accumulation nécessaire à une industrialisation rentable dans une période relativement courte, la centralisation des décisions d'investissement les plus importants, la suppression des gaspillages et des faux frais dûs à la concurrence entre les entreprises"* (1).

Le choix est retenu comparativement à la stagnation qui résulterait du libéralisme, vu qu' *"entre la stagnation dans un cadre libéral et le progrès par la planification de l'économie, notre parti choisit la planification"* (2).

Si une troisième alternative apparaissait, il aurait été possible de la choisir pour lever la double contradiction née de la nécessité de lutter *"contre la domination étrangère et le libéralisme économique"* (3).

La Charte d'Alger reprend les mêmes justifications en précisant que c'est la situation de retard qui rend ce choix indispensable : *"Le développement du pays est tributaire de la planification. Celle-ci est appelée à combler le retard accumulé"* (4).

Par ailleurs, le choix découle en droite ligne de l'option pour le socialisme et il permet à l'Etat d'utiliser l'ensemble des moyens dont il dispose pour répondre aux exigences posées par l'édification du socialisme : *"La socialisation des moyens de production permet d'en finir avec l'anarchie économique et rend possible une planification efficace et harmonieuse en fonction des intérêts de la communauté"* (5).

La Charte Nationale reprend cet aspect en lui donnant une extension . La planification devient la base de concrétisation d'un des principes du socialisme, celui d'un *"développement intégral et harmonieux"* (6) et elle *"s'affirme comme un instrument de*

1 Programme de Tripoli, P; 32.

2 Programme de Tripoli, P; 37.

3 Programme de Tripoli, p. 38.

4 Charte d'Alger, p. 73.

5 Charte d'Alger, p. 58.

6 Charte Nationale, p. 38.

direction et de démocratisation de l'économie, et comme un moyen de répartition équitable des fruits et des charges du développement" (1). Cela se fera grâce à l'accumulation et à l'impulsion d'une croissance orientée vers la "satisfaction prioritaire des besoins fondamentaux des masses populaires" (2). La planification est le remède le plus efficace à la relation contradictoire existant entre les trois éléments que sont "l'accumulation", "l'impulsion d'une croissance" et "la satisfaction des aspirations des masses populaires" (3).

Ces objectifs recherchés sont l'émanation de la conception que l'on se fait de l'objet de la planification, de son cadre d'intervention. A ces deux niveaux, l'évolution est perceptible.

Le Programme de Tripoli ne fait que poser le problème de la planification, en l'associant à une politique, à un choix, une option en vue de la réalisation d'une rentabilité immédiate devant ouvrir la voie à la modernité; En lui s'exprime la vision neutraliste de la planification, bien que considérée comme facteur d'obtention de la situation contraire à celle qui a caractérisé la domination colonialiste en Algérie. La réflexion est élaborée relativement au capitalisme, ce qui nous permet de déduire qu'elle ne procède d'aucune autonomie, et qu'aucun projet propre n'est défini. Elle est simplement perçue comme un instrument et non comme élément central du fonctionnement de l'économie. Son impact sur la démocratisation de la vie du pays est envisagé indirectement.

Car à la planification se rattache *"la participation des travailleurs"* (4) au pouvoir économique. Cet aspect confirme l'absence d'objet précis, spécifique, de la planification qui est associée à la gestion, apparaissant comme une des formules de réalisation de la gestion. Cette vision juste, en terme de couple planification / gestion, sera reprise ultérieurement par la Charte Nationale.

La Charte d'Alger ne parvient pas à combler le manque. Elle contribue même à l'obscurcir encore davantage. Elle laisse entrevoir la possibilité d'identifier la planification avec les plans des différentes firmes et de les assimiler tout au plus à la programmation capitaliste, particulièrement quand elle attire l'attention sur le fait que *"l'économie demeurerait tributaire des planifications étrangères"* (5), en faisant référence aux pays capitalistes, comme si la planification pouvait caractériser l'économie de ces pays. Elle accroît également la tendance au rapprochement, voire à l'identification entre planification et gestion, par l'insistance à éviter la séparation entre *"les organes de planification et les organes d'autogestion"* (6). Elle sera, certes, bénéfique pour les diverses unités à la base, mais comment réaliser la centralisation, la socialisation à un niveau d'ensemble de

1 Charte Nationale, p. 38.

2 Charte Nationale, p. 33.

3 Charte Nationale, pp. 140-141.

4 Programme de Tripoli, p. 38.

5 Charte d'Alger, p. 74.

6 Charte d'Alger, p. 74.

l'économie ?

Un début de clarification s'amorce avec la Charte Nationale qui, elle, a à synthétiser et à refléter une expérience importante de transformations des rapports de production et de la base matérielle et technique légués par la colonisation. La réponse est enfin donnée car, bien que conçue toujours comme instrument, *"elle doit matérialiser l'expression et la mise en oeuvre de la politique de la révolution"* (1), et elle constitue la base d' *"un développement intégral et harmonieux"* (2). Sa fonction essentielle consistera à *"coordonner la réalisation de la politique de développement"* (3). Pour y parvenir, elle se doit de remplir les tâches consistant à *"affecter les ressources, à déployer les moyens en fonction des objectifs fixés, et inversement ajuster les objectifs selon les capacités disponibles. L'instrument d'une telle coordination réside dans la planification"* (4)

De la sorte, c'est toute la direction de l'économie qui devient de son ressort et, grâce à elle, il est possible de *"diriger l'économie dans la clarté"* (5).

Indirectement nous apparaissent les contours du champ que couvre cette planification. Elle touchera toutes les sphères d'activités et, en englobant les diverses branches et régions économiques, elle tendra à mettre fin aux disparités existantes. Par ce biais s'exprime le changement de problématique, dans la mesure où est introduite la notion de "gestion planifiée".

La planification tend à être le point de départ et le point d'arrivée de toutes les initiatives, et elle détermine et se subordonne tous les choix du développement, et ce à tous les niveaux. La prise en charge de l'économie n'est pas concevable sans la planification, alors que le Programme de Tripoli introduisait bien la distinction entre l'une et l'autre en affirmant : *"La planification et la prise en charge de l'économie par l'Etat... sont une nécessité vitale"* (6). La planification investit tous les domaines et s'appliquera aux niveaux horizontal et vertical

Elle s'étendra également au secteur privé, à travers le contrôle qu'elle effectuera sur son développement, même si les modalités de cette intégration ne sont pas exposées. Il est même question de la planification de la main-d'oeuvre qualifiée et de l'utilisation des compétences, ce qui revient à reconnaître l'existence, tout au moins dans ce domaine, d'une redistribution inégale.

1 Charte Nationale, p. 140.

2 Charte Nationale, p. 31.

3 Charte Nationale, p. 31.

4 Charte Nationale, p. 140.

5 Charte Nationale, p. 142.

6 Programme de Tripoli, p. 38.

2. 2. LES CARACTERES DE LA PLANIFICATION

Essayons de cerner maintenant les caractères de cette planification, tels qu'ils ressortent de la lecture des textes en question.

Le Programme de Tripoli reste muet, et cela se comprend aisément, étant donné qu'il ne fait que poser le problème. Un seul aspect transparaît cependant : le droit de regard des travailleurs sur le contrôle, l'exécution et l'adaptation du plan aux possibilités existantes. Cette possibilité d'intervention des travailleurs est la résultante de leur participation à la gestion : elle est donc une donnée seconde : *"La participation des travailleurs à la gestion de l'économie permettra le contrôle et l'exécution du plan et son adaptation progressive aux possibilités existantes"* (1). Aucun lien n'est fait entre les objectifs du plan et les besoins des masses ; comme aucune réflexion n'est menée par rapport à la participation des masses à l'élaboration de ces objectifs. Concrètement aucun organe et aucune structure de participation des travailleurs ne sont envisagés.

La Charte d'Alger introduit une nouvelle donnée. La participation active des travailleurs doit être recherchée pour défendre la planification, ce qui rend impérieuse leur association aux opérations d'élaboration et de contrôle de l'exécution : *"Cette participation doit se faire, non seulement pour défendre la planification contre ses adversaires, non seulement pour le contrôle de l'exécution, mais aussi et surtout pour l'élaboration du plan"* (2).

La Charte Nationale reprendra, en le développant, ce caractère démocratique, et définira le cadre d'intervention de cette planification. Elle est investie de la mission de réalisation d'un développement intégral. Le développement étant différencié de la croissance et étant considéré comme phénomène global, c'est tout le mouvement de la société qui sera soumis à cette prévision économique. A un développement intégral correspondra une planification intégrale.

Le développement doit obéir à un principe fondamental, celui de l'harmonie entre les différents secteurs. Indirectement un problème nouveau est abordé, ayant trait à la nécessité du respect des proportions socio-économiques.

A côté de l'insistance sur le respect de la démocratie dans l'élaboration, il y a mise en avant d'une nouvelle contrainte imposée aux gestionnaires et reflet du caractère conféré à cette planification. L'application sera impérative et le plan sera assimilé à une loi, s'imposant selon les modalités définies aux uns et aux autres. Il est au dessus de tous et le principe d'un suivi strict, donc d'un respect strict, est proclamé. Il est même prévu des sanctions

¹ Programme de Tripoli, p. 38.

² Charte d'Alger, p. 74.

positives ou négatives selon les résultats enregistrés par les différentes unités économiques.

Quant au caractère démocratique lui-même, il connaît un élargissement certain. Les grandes lignes directrices, les objectifs et programmes composant les plans seront discutés et élaborés avec la participation des masses à travers leurs différentes assemblées. Le cadre est beaucoup plus vaste et il y a éloignement certain vis à vis des méthodes administratives.

Néanmoins des questions subsistent : Comment intégrer le privé ?

Comment intégrer les relations avec l'extérieur, c'est à dire des secteurs où les centres de décision ne sont pas entre les mains de l'Etat ?

Par leur participation, les masses présenteront leurs aspirations, et la planification devient de ce fait un moyen d'expression et de concrétisation des besoins sociaux, donnant une assise à la démocratisation de la vie sociale. Cette dimension s'épanouira aussi par le biais de la décentralisation. Les communes et les wilayate sont investies de nouvelles responsabilités (mais aucune précision sur le rôle des assemblées élues). Elles contribueront à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la stratégie de développement et elles participeront à la régionalisation du plan.

C'est là une contradiction avec le caractère centralisé des plans, bien affirmé par ailleurs.

Aucune indication n'est fournie sur les formes que revêtiront les diverses applications du principe du centralisme démocratique et sur les moyens à mettre en oeuvre pour solutionner les contradictions existant entre le "centre" et les "régions". C'est toute la problématique du particulier et du général qui est posée mais qui, malheureusement, ne trouvera nulle part, ne serait-ce qu'une tentative de solution de réponse.

La nature de ces plans est clairement définie : ce sont des plans de développement qui présentent une double particularité : ils constituent la voie la plus simple et la plus rapide pour sortir le pays du sous-développement, et ils se distinguent des techniques de prévision et de programmation ayant cours dans les pays capitalistes. C'est là une contribution importante pour lever les équivoques contenues dans la Charte d'Alger. Le caractère de ces plans est défini négativement par le rejet de la planification soumise à la conjoncture. Par l'intermédiaire de ces plans, *"l'Etat peut ainsi orienter son action économique à la satisfaction prioritaire des préférences exprimées par les populations"*. Nous assistons à la naissance d'un paradoxe. En effet les préférences ne peuvent se situer que dans le court terme et ont pour contenu l'élévation du niveau de satisfaction des besoins, ce qui ne peut être que le résultat d'un développement conséquent, à la base duquel se trouve la planification. Il appartient aux plans, en fonction des objectifs et des moyens disponibles, de prévoir les parts destinées à l'accumulation et celles destinées à la consommation. Il ne serait nullement opportun de soumettre les objectifs des plans aux *"préférences exprimées par les populations"*.

2. 3. LES CONDITIONS DE LA PLANIFICATION

Il nous reste maintenant à nous interroger sur les principes directeurs qui vont guider l'action de ceux chargés d'appliquer les grandes idées énoncées. Ils nous apparaîtront à travers les conditions à réunir, critères servant de base à la détermination des tâches économiques et aux contraintes pouvant contrecarrer l'efficacité de la planification.

Le Programme de Tripoli se contente de situer les problèmes et difficultés qu'il faut lever, en les ramenant à trois volets : *"Dans notre état actuel, la planification rencontrera de sérieux obstacles parmi lesquels le manque de capital, l'absence de cadres qualifiés et le retard culturel"* (1).

Il y a comme une confusion entre planification et développement.

La Charte d'Alger se maintiendra dans le même cadre d'analyse, tout en essayant d'affiner les limites dans lesquelles devraient évoluer la planification. Elle s'intéressera essentiellement aux conditions à réunir, et elle distinguera *"les conditions techniques, les conditions économiques et les conditions politiques"* (2).

Pour les premières, il est stipulé que *"la planification est liée à la connaissance exacte de l'état du pays, des nécessités régionales et des besoins prioritaires"* (3). Cette volonté de transformation de la réalité, est dépendante de la nature et de la qualité de l'information existante, d'autant qu'un risque potentiel de remise en cause de l'efficacité de la planification existe. Ce risque est représenté par la tendance à l'autosatisfaction des cadres, toujours enclins à confronter les insuffisances : *"L'exactitude de l'information est un problème fondamental"* (4).

Commencer par situer les problèmes d'ordre technique, sans référence aucune aux diverses proportions économique-sociales et technico-économiques à partir desquelles il faut agir et celles qu'il faut atteindre, c'est ignorer que toute planification est directement liée aux conditions objectives, et particulièrement aux structures économiques et sociales.

En ce qui concerne les conditions économiques, il est reconnu que la planification ne peut s'effectuer qu'à partir de *"la mobilisation et la centralisation du surplus"* (5). Cette opération en vue de l'utilisation du surplus pourra se faire à partir et sous deux formes complémentaires : soit à partir du secteur d'Etat, particulièrement sous sa forme autogérée, soit à partir des coopératives de production.

1 Programme de Tripoli, p. 38.

2 Charte d'Alger, p. 73.

3 Charte d'Alger, p. 73.

4 Charte d'Alger, p. 73.

5 Charte d'Alger, p. 73.

Logiquement des questions nous viennent à l'esprit :

Quelle sera la destination du surplus dégagé dans les secteurs autres que celui de l'Etat ?

Comment la planification va-t-elle intégrer les autres structures économiques ?

Pour parvenir aux résultats projetés, certaines exigences se doivent d'être respectées :

La première est celle relative au "*contrôle de la fiscalité*" (1), principe énoncé sans pour cela éclairer les questions qu'il soulève : Vis à vis de qui va s'effectuer cette fiscalité ?

Comment va-t-elle s'opérer, et quelle est sa place dans la mobilisation du surplus ?

La deuxième exigence a trait au besoin d'une "*politique d'austérité*" (2), vis à vis des "*couches sociales déterminées, influencées par les habitudes de vie étrangères*" (3)

La troisième exigence concerne le surplus : Il sera employé dans les domaines offrant des effets immédiats pour assurer la participation des travailleurs : "*Elle [la planification] exige une utilisation du surplus de façon que les travailleurs voient très rapidement les effets de la planification*" (4).

Ainsi, au lieu de soumettre les aspirations des masses aux objectifs de l'indépendance économique, en recherchant les conditions les meilleures pour leur conciliation au cours des différentes étapes, c'est au contraire les aspirations qui se soumettent les choix d'investissement, d'utilisation et de répartition de surplus.

Une dernière exigence, enfin, est mise en exergue, et elle est relative à la nécessité d'une "*vérification permanente du fonctionnement du plan*". Cette formulation introduit des ambiguïtés.

Parler de fonctionnement du plan, c'est conférer à ce dernier un dynamisme et une autonomie qu'il ne possède pas. Ne devrait-on pas utiliser "réalisation", "application", termes qui expriment mieux le processus de concrétisation des objectifs dégagés ? Il y a comme une confusion entre l'application du plan et le fonctionnement de l'économie qui, lui, peut s'effectuer par l'intermédiaire du plan.

Après ces conditions techniques et économiques dégagées par la Charte d'Alger, voyons maintenant comment elle aborde les conditions politiques de la planification.

Les problèmes sont posés en termes d'implication, et la première est celle relative à "*l'indépendance réelle*" (5) alors que par ailleurs il était dit que la planification avait pour mission d'aider à la réalisation graduelle de l'indépendance économique.

De plus, la planification s'insère dans le cadre d'une "*politique socialiste*" qui, seule, peut faire du plan "*quelque chose dans l'intérêt général*" (6).

Sans revenir sur le manque de précision du contenu et de la signification de la notion

1 Charte d'Alger, p. 74.

2 Charte d'Alger, p. 74.

3 Charte d'Alger, p. 74.

4 Charte d'Alger, p. 74.

5 Charte d'Alger, p. 74.

6 Charte d'Alger, p. 74.

d'"intérêt général", il est utile de rappeler que ce sont aussi bien les objectifs que le plan qui peuvent être les deux dans l'intérêt général.

Pour éviter la dégénérescence de la planification, un certain nombre de garde-fous sont identifiés : *"le contrôle par en haut des élaborations lointaines, l'absence d'intéressement des travailleurs, sont la condamnation à mort de la planification socialiste et l'acte de naissance de la prolifération bureaucratique"* (1).

Signalons que pour la première fois, la Charte d'Alger note l'importance de la définition des tâches intermédiaires, comme une des conditions générales de la planification. La référence est faite à la possibilité, dans un premier stade, de *"fixer des buts chiffrés, aux différents secteurs de l'économie"* (2), sans indication aucune sur leurs caractères. Seront-ils exprimés, évalués en quantités physiques ou en quantités monétaires ? Cela a son importance, car la conception de la planification aurait été saisie sous un autre angle, à partir des relations plan / marché. En plus, cette démarche s'appuyant sur une avancée graduelle, ne semble pas comprise comme une des meilleures formes de création des conditions permissives de la mise en oeuvre de la planification. Elle est présentée comme une solution étrangère à l'esprit d'une planification authentique : *"Il n'est pas nécessaire d'attendre l'élaboration du plan parfait"* (3).

Sans y consacrer autant d'importance, la Charte Nationale s'intéresse aux conditions à la base de la planification. Elle tend même à combler certains manques signalés précédemment. Elle précise les conditions de succès de cette planification en se situant à un niveau d'analyse plus large. L'aspect politique est remis en premier, étant donné que tout est déterminé par la volonté politique.

"L'économie socialiste implique au premier chef l'intervention, à travers la planification nationale, du pouvoir politique qui doit orienter les actions économiques, sociales et culturelles" (4).

Cette volonté politique symbolisera la capacité à définir une *"vision stratégique juste"* (5) des objectifs de l'édification socialiste et des conditions de sa réalisation. Elle aura à prévoir les cheminements qui y conduisent, et a besoin pour ce faire d' *"une projection correcte des étapes successives"* (6)

Cette démarche s'appuiera sur une *"connaissance exacte des potentialités du pays, reposant sur un inventaire rigoureux et sans cesse actualisé des ressources nationales"* (7). Dans cette perspective, la maîtrise de l'information s'avère comme un outil décisif, sachant

1 Charte d'Alger, p. 74.

2 Charte d'Alger, p. 74.

3 Charte d'Alger, p. 74.

4 Charte Nationale, p. 141.

5 Charte Nationale, p. 141.

6 Charte Nationale, p. 141.

7 Charte Nationale, p. 141.

que sa non exactitude est un facteur important de perturbation. Au-delà de la sensibilisation de tous les opérateurs économiques, cette exactitude se trouvera garantie grâce à la constitution de *"services de statistiques et de recensement efficaces"* (1) qui faciliteront surtout la circulation de l'information à tous les niveaux et à tous les échelons.

Là réside le contenu des techniques et des approches scientifiques sur lesquelles doit s'élever la planification.

2. 4. APPRECIATIONS CRITIQUES

Après cette présentation, il nous est possible maintenant de tenter une critique d'ensemble qui nous permettra, au regard de ce que nous donne la théorie de la planification, de situer dans quel sens il faudrait opérer les éventuelles rectifications ou approfondissements pour transformer la planification en un véritable levier de direction de l'économie, de toute l'économie nationale.

Malgré toute l'évolution remarquable, la vision dominante continue à ne pas s'élever sur une relation directe, explicite, avec une base structurelle particulière. L'existence d'un type de propriété dominant, constituant la base objective sur laquelle peut s'édifier une authentique politique de planification, n'est pas élucidée, et il y a absence de lien entre cette planification et le principe déjà énoncé dans le Programme de Tripoli, de *"l'édification consciente du pays"* (3).

Ces manques expliquent et s'expliquent par le peu d'intérêt à rechercher les différents types de propriétés existants et le caractère de leurs relations, et à définir les meilleures voies pour les intégrer dans le plan qui contribue précisément à la transformation des rapports de production. Là réside la sous-estimation de l'existence du secteur privé et de la dépendance par rapport au marché capitaliste mondial, comme dangers potentiels pour la réalisation de toute politique globale de planification.

Les contradictions objectives qui naissent sur la base de l'existence de plusieurs types et formes de propriété ne sont pas appréhendés. Or les ignorer, c'est ignorer qu'elles se frayent malgré tout un chemin et qu'elles arrivent à se manifester dans la pratique. Leur impact sera d'autant plus dévastateur qu'il n'aura pas été prévu. Le phénomène d'appropriation indirecte, telle que défini par B. Minc aura des répercussions certaines : *"Lorsque l'appropriation se fait directement par le sujet possédant, le mode d'appropriation doit être direct. Lorsque l'appropriation se fait pour le compte du sujet possédant mais pas directement par lui, le mode d'appropriation doit être dit indirect"* (4).

1 Charte Nationale, p. 141.

3 Programme de Tripoli, p. 28.

4 B. Minc : Economie politique du socialisme. Editions Maspéro, p. 47.

L'appropriation indirecte, dominante en Algérie, fait naître des contradictions. Chaque entreprise ou unité a des intérêts spécifiques qui influenceront sur sa production, se répercuteront sur la répartition et viendront se heurter aux objectifs du plan.

Malgré l'affirmation, dans la Charte Nationale, de caractère *"intégral général"* (1), la planification est réduite à certains domaines, essentiellement ceux de la sphère productive, alors qu'une véritable planification engloberait les procès sociaux de production, de répartition, d'accumulation et de consommation. A titre d'exemple, signalons que dans ces trois textes, la planification des salaires et des prix n'est pas abordée. La Charte Nationale se contente de parler des conditions générales de formation des prix qui sont au nombre de trois : Limiter les coûts, respecter les proportions, et sauvegarder les mesures fixées pour la répartition des revenus. Le processus de planification ne s'étend pas aux différents leviers économiques indispensables, surtout quand on garde en mémoire que la valeur se réalise au niveau des échanges. La place de ces derniers est sous-estimée dans le processus économique, ce qui explique pourquoi ils demeurent étrangers à l'objet de la planification. L'essentiel est consacré aux programmes d'investissements qui sont, du reste, estimés en termes de coûts.

La réflexion s'appuie et se déploie à partir des estimations financières considérées comme base. Il y a, de ce fait, soumission à l'action de la loi de la valeur et l'efficacité de la planification ne peut pas ne pas être affectée. En effet, *"ce qui caractérise le type de choix fait en économie socialiste et les critères spécifiques de la planification, c'est que les tâches matérielles sont prises pour base et les tâches financières traitées en résultantes, et non comme des tâches autonomes"* (2). Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle *"quiconque examinerait le problème de la planification économique en partant du point de vue de la circulation monétaire, du taux d'intérêt ... démontrerait par là qu'il ne comprend pas en quoi consiste le problème"* (3).

Le principe de la planification ininterrompue ne guide pas la démarche des rédacteurs. L'appui sur la détermination des proportions socio-économiques et technico-économiques ne se manifeste pas, comme n'est pas définie de manière adéquate, la façon dont vont se combiner les éléments constitutifs de centralisme démocratique, en fonction des différentes phases.

Et à aucun moment il n'est fait allusion à l'utilisation des mathématiques et de la cybernétique qui sont pourtant indispensables pour un perfectionnement continu de la direction de l'économie. Il y a comme une volonté implicitement exprimée, de ne pas se fixer de contraintes et de limites précises. La situation de "clarté obscure" y est glorifiée et elle finit par devenir un véritable échappatoire.

¹ Charte Nationale, p. 31.

² B. Minc : Economie politique du socialisme. Editions Maspéro, p. 80.

³ R. Erich, repris par B. Minc dans : Economie politique du socialisme, p. 81.

Pour terminer cette appréciation d'ensemble, arrêtons-nous un instant sur la méthode utilisée.

Dans les deux premiers textes, la réflexion se faisait en vue d'éclairer les conditions permissives d'un éloignement de la situation antérieure, celle de la domination colonialiste. Cela se comprend aisément, car le poids du passé était omniprésent du fait du peu de transformations effectuées.

Avec la Charte Nationale, il y a une élévation qualitative. La réflexion prend racine sur la base des problèmes nés de l'expérience de développement, avec le souci d'en approfondir les divers aspects.

Ainsi est-il compréhensible que l'attention soit exclusivement concentrée sur les problèmes rencontrés dans la pratique. Nous avons la rencontre, la combinaison, des élaborations théoriques avec les nécessités pratiques. Le caractère vague et général se perd et il est remplacé par des considérations pragmatiques qui finissent par ne plus laisser place au recul et à l'éclairage nécessaire, tant ils sont soumis au court terme. La volonté humaine se substitue aux nécessités économiques, favorisant ainsi l'apparition de conditions objectives à la naissance d'une certaine forme de volontarisme.

CHAPITRE 3

LA GESTION

Dans le chapitre précédent, nous avons pu constater que la notion de "gestion" était associée, bien que de manière nuancée dans les textes que nous étudions, à celle de planification. Nous avons caractérisé cette imbrication par le couple "planification / gestion" et il nous était apparu que dans cette relation, le rôle essentiel revenait à la planification.

Est-ce à dire que la "gestion" n'a pas de fonction qui lui soit propre et n'a pas d'effet, en retour, sur la planification ?

Et ses principes de base ne sont-ils que les implications de ceux de la planification ?

Répondre à ces interrogations signifie pour nous la détermination :

- de l'objet de cette "gestion" à partir principalement de son statut et de son domaine d'intervention.
- de son caractère, en liaison avec les principes généraux sur lesquels elle s'élève, avec les indicateurs de son efficacité et la place accordée aux travailleurs.
- des formes à travers lesquelles elle s'épanouira.

3. 1. OBJET DE LA "GESTION"

Si le Programme de Tripoli ne renferme aucune indication pouvant nous aider à spécifier les contours de cette gestion, la Charte d'Alger, rédigée au moment où les premières expériences étaient déjà amorcée, ne pouvait pas ne pas tenter une réflexion à partir des difficultés rencontrées.

Le problème de la gestion sera au centre des efforts théoriques entrepris. Ici, toute la démarche est effectuée à partir du "*système de l'autogestion*", caractéristique principale en Algérie, de "*l'ouverture vers le socialisme*" (1), sans pour autant donner de précisions sur son contenu. Ce système de l'autogestion est considéré comme un fait établi et un acquis irréversible dont les caractéristiques ont déjà été suffisamment précises et, de ce fait, connues de tous. Un seul aspect revient à plusieurs reprises, ayant trait à la possibilité offerte, grâce à ce système, de rompre avec la traditionnelle séparation "maîtrise/ exécution" et de solutionner les contradictions nées de la propriété privée capitaliste.

L'autogestion est assimilée à la gestion directe par les principaux concernés, les producteurs, au niveau des différentes unités de production. Elle semble se distinguer de la gestion de l'économie dans son ensemble, qui, elle, obéit à des présupposés autres et contradictoires.

En effet la gestion de l'économie nationale sera du ressort "*de véritables organismes démocratiques*" (2) qui seront "*créés à la base*" (3), mais dont les prérogatives, les modalités de fonctionnement et la constitution ne sont pas précisés.

A partir de ces bases, comment concilier et combiner le principe d'autorité avec celui d'autonomie, d'autant plus que le rôle gestionnaire de l'Etat est exceptionnel, transitoire, devant s'alimenter dans le manque de maturité des conditions pour la généralisation de la gestion directe ?

Par ailleurs, aucune indication n'est avancée pour savoir à partir de quel moment le rôle de l'Etat, qui doit "*pallier à l'absence de gestion directe*", cessera ?

Et à quelle phase, du double point de vue du développement des forces productives et de la transformation du caractère des rapports de production, doit se généraliser la pratique de la gestion directe ?

L'absence de réponses à toutes ces interrogations est encore accentuée par l'apparition de la phrase suivante, dans la partie relative aux "*Instruments de la réalisation*" : "*L'Etat, instrument de gestion du pays*" (4).

L'ambiguïté est grande car, contrairement à ce qui était avancé auparavant, il en ressort que le rôle décisif appartient à l'Etat.

1 Charte d'Alger, p. 41.

2 Charte d'Alger, p. 32.

3 Charte d'Alger, p. 32.

4 Charte d'Alger, p. 41.

Des remarques précédentes, il nous est permis d'affirmer que l'objet de la gestion n'est pas encore constitué. Il se cherche, d'autant que dans certains passages, la notion de gestion reflète une dualité exprimant à la fois le phénomène d'organisation de l'économie et celui d'organisation de la production. Dans la formule : *"L'adhésion volontaire des petits propriétaires à la gestion socialiste"* (1), il faut comprendre leur adhésion au système coopératif. Cette idée est confortée par l'affirmation suivante : *"La coopérative sera une forme d'organisation rudimentaire par rapport à l'organisation socialiste qu'est l'autogestion"* (2). Il se dégage pleinement que la gestion est assimilée à l'organisation.

Cet aspect est aggravé par la nécessité de ne pas *"séparer les organes d'autogestion et de planification"* (3).

Une dernière indication est apportée, celle de l'intéressement du *"producteur à sa production"* (4), et à travers cet intéressement se réalisera le contraire même du salariat, c'est à dire la libération du travailleur.

En-dehors du fait que, là aussi, la réflexion est menée relativement au capitalisme, cette argumentation ouvre la voie à des déductions pour le moins hasardeuses, à savoir que là où existe le salariat, il n'y a pas de libération et de changement dans la situation du travailleur.

Avec la Charte Nationale, la réflexion s'affine, se précise et ne s'accommode plus de généralités.

Le champ de cette gestion est clairement délimité et son fondement précisé. Il est question de *"mode de gestion du patrimoine et des activités économiques, sociales et culturelles de la nation"* (5). Sa finalité est nettement définie : *"Obtenir une conservation correcte des biens du peuple, assurer une croissance continue et élevée du potentiel du pays dans tous les domaines, faire fonctionner la vie économique, sociale et culturelle de la nation, suivant les règles de l'efficacité et à la satisfaction de tous. S'intégrer et s'adapter aux transformations qu'entraîne sans cesse le pays, veiller au respect des principes de justice sociale qui sont à la base du socialisme, et enfin faire des travailleurs les artisans de leur propre destin"* (6).

La complexité des fonctions à assumer autorise l'utilisation d'une terminologie à même d'en exprimer toute la richesse, comme : *"système de gestion"* (7).

Le rôle décisif reviendra à l'Etat qui est caractérisé comme *"l'institution la mieux qualifiée pour conduire la gestion des biens qui appartiennent à cette collectivité"* (8).

1 Charte d'Alger, p. 52.

2 Charte d'Alger, p. 52.

3 Charte d'Alger, p. 52.

4 Charte d'Alger, p. 52.

5 Charte Nationale, p. 174.

6 Charte Nationale, p. 85

7 Charte Nationale, p. 86

8 Charte Nationale, p. 87.

Une autre contribution est apportée par la Charte Nationale. Les bases et les objectifs de l'organisation de l'économie sont définis à partir du rôle central joué par l'entreprise publique, de caractère "socialiste" et qui s'est "*établie comme la structure qui régit la gestion des activités économiques, sociales et culturelles en Algérie*" (1). Une remarque nous semble s'imposer car, au-delà de la place définie à l'entreprise publique, c'est bien une forme de gestion particulière qui régit la structure, et non l'inverse, comme cela ressort de la citation précédente. Ce vice méthodologique se retrouvera tout au long des développements relatifs à la gestion.

Le domaine d'intervention, le cadre de cette entreprise, est précisé : "*Elle englobe souvent, et à l'échelle de l'ensemble du territoire national, toute l'étendue d'une branche sectorielle, et dans le reste des cas, elle concerne des sections déterminées et cohérentes de l'activité économique, intégrant parfois entre elles les fonctions de production, de commercialisation et de services, afin de mieux assurer le soutien de la production et l'efficacité des moyens disponibles*" (2).

Cette entreprise est donc conçue en vue de favoriser le processus de production et de permettre l'efficacité la plus élevée. C'est là une manifestation indirecte de l'objectif assigné à la gestion des entreprises publiques.

Ces entreprises appartiennent à l'Etat qui leur délègue ses prérogatives. Partant de cette base, il est logique de déduire que l'avenir du pays dépend, pour une large part, du rôle des entreprises et de la place qu'y occupent les travailleurs. Là réside l'origine explicative de cette tendance renouvelée à confondre la gestion particulière des différentes entreprises, avec la gestion de toute l'économie nationale, comme si cette dernière pouvait simplement se réduire à une résultante, à la somme quantitative des gestions des différentes entreprises.

La démarche pragmatique, de caractère déductif, imprègne la Charte Nationale, et se présente comme un obstacle objectif à l'approfondissement de la définition de l'objet de la gestion.

¹ Charte Nationale, p. 88

² Charte Nationale, p. 85

3. 2. CARACTERES DE LA GESTION

Par rapport à ce aspect, le Programme de Tripoli renferme des indications présentant une certaine utilité.

Il affirme son rejet du principe d'autorité assimilé à un principe féodal, et lui oppose le "*sens de la responsabilité*" (1) qui, lui, est caractéristique de la modernité à construire. Ainsi l'autorité, indispensable dans tous les systèmes sociaux à toute organisation du travail, se retrouve rejetée sans nuance aucune et ce, à partir d'un malentendu. Il y a confusion, voire identification, de l'essence du phénomène de l'autorité, avec une des formes qu'il a eu à revêtir en Algérie à une étape historique déterminée, qui est celle de la domination coloniale.

La nécessaire "*participation des travailleurs à la gestion de l'économie*" (2) est proclamée, puisant ses justifications dans le souci de créer les conditions les meilleures pour le succès du plan et son adaptation aux différentes conditions.

Une autre indication est donnée, relative à "*la participation aux bénéfices des fermes d'Etat agricoles*" (3), sans qu'aucune explication ne nous éclaire sur le pourquoi de cette limitation de la participation aux bénéfices, à un seul secteur d'activités économiques.

Parler de "*participation des travailleurs à la gestion*" implique qu'ils ne sont pas les seuls à diriger le processus et qu'ils sont au moins associés à un partenaire. Qui est-il ? La logique, issue de la proclamation de l'option socialiste voudrait que ce soit l'Etat.

Mais une ambiguïté est introduite, car il est question de "*la gestion par l'Etat de certaines entreprises*" (4). Cela nous autorise à tirer la conclusion que le monopole de la gestion ne saurait revenir à l'Etat. Il est même permis d'affirmer qu'au contraire ce dernier assumera un rôle exceptionnel.

Enfin l'attention est attirée sur le fait que cette intervention des travailleurs dans la gestion, ne doit pas se transformer en prétexte pour "*la détérioration de leur situation*" (5). Cette idée semble émise en réaction aux formes de participation préconisée par certains monopoles capitalistes et tendant à accroître l'exploitation des travailleurs et à déployer leur vigilance. A partir de là peut s'expliquer le pourquoi de "*la reconnaissance du droit de grève*" (6) - signalons au passage que c'est le seul texte à le souligner et à le reconnaître - qui se présente en même temps comme la reconnaissance de l'existence de contradictions entre les intérêts des travailleurs, de l'unité de production, et de l'Etat.

1 Programme de Tripoli, p. 37.

2 Programme de Tripoli, p. 37.

3 Programme de Tripoli, p. 42.

4 Programme de Tripoli, p. 42.

5 Programme de Tripoli, p. 42.

6 Programme de Tripoli, p. 42.

La Charte d'Alger aide à mieux formuler le problème en rappelant que : *"Les questions de la société nouvelle sont celles-ci : Qui contrôle et sanctionne l'obligation de travailler ? Qui établit les normes ? Qui gère la production ? Si les réponses organisent une séparation entre la catégorie sociale chargée de gérer le travail des autres, et les producteurs, le socialisme est compromis. Seule la collectivité organisée des travailleurs peut assumer une telle tâche. Seule, elle peut, à un problème collectif, donner une solution collective. C'est le sens de l'autogestion"* (1).

Cette absence de séparation entre les producteurs et les gestionnaires prendra appui sur *"l'intéressement direct du producteur à sa propre production"* (2). L'option pour ce type de gestion s'explique par le souci majeur d'éviter *"la dégénérescence bureaucratique"* (3), véritable spectre qui hante à tout moment l'esprit des rédacteurs et qui finit par imprégner toutes les phases de leur raisonnement.

La Charte Nationale rejette le choix fondamental de la Charte d'Alger et focalise son attention sur la nécessaire participation des travailleurs à travers la mise en avant de la *"gestion socialiste des entreprises"*.

Avant de donner son contenu, les rédacteurs commencent par la différencier de la participation des travailleurs à la gestion, dans les pays capitalistes. Cette différenciation est opérée à un double niveau. Dans les pays capitalistes, *"il s'agit simplement, pour les travailleurs, d'arracher ou d'obtenir une parcelle du pouvoir que détiennent les possesseurs privés du capital sous l'égide d'un Etat qui demeure l'expression du pouvoir de la bourgeoisie"* (4). De plus, *"dans une société capitaliste, la participation même poussée jusqu'au degré de la cogestion paritaire, n'a pas d'autre signification que celle d'un nouvel équilibre entre les forces qui demeurent antagonistes : les travailleurs d'une part, et les possesseurs privés du capital, d'autre part"* (5).

En Algérie, *"la gestion socialiste des entreprises permet aux travailleurs de prendre conscience de leur situation de producteurs libres et responsables et d'assurer pleinement leur rôle dans la construction du socialisme"* (6).

Des modalités sont prévues pour organiser et définir le contenu de *"la participation des travailleurs à la gestion de l'économie"* (7). Il est en effet question de *"la mise en place des organes et des règles qui permettent la participation responsable des travailleurs à la gestion, de prendre corps dans l'élaboration et la prise des décisions, ainsi que dans le contrôle de l'application de ces décisions qui engagent la situation et l'avenir de ces*

1 Charte d'Alger, p. 62.

2 Charte d'Alger, p. 63.

3 Charte d'Alger, p. 68.

4 Charte Nationale, p. 90.

5 Charte Nationale, p. 90.

6 Charte Nationale, p. 89.

7 Charte Nationale, p. 89.

travailleurs" (1). Ce type de gestion aura à associer *"par le biais de leurs assemblées élues, les travailleurs de cette entreprise, aux gestionnaires désignés par l'Etat"* (2) et réalisera, de ce fait, la cohésion au sein de l'unité, ce qui constitue un facteur supplémentaire de progrès et de réussite.

En plus des considérations précédentes, nous avons d'autres éléments sur le caractère de cette gestion. Elle doit obéir aux deux principes de déconcentration et de décentralisation qui auront à se réaliser à travers les deux types de structures que sont *"les directions et les services centraux"* (3), et les *"unités et les grandes divisions"* (4).

Les premières remarques auront pour tâche :

- de déterminer la politique de production, commercialisation, développement, contrôle
- de mettre sur place les structures et les moyens les plus adaptés
- de renforcer l'efficacité, accroître la rentabilité et la productivité des travailleurs.

Les deuxièmes bénéficieront d'une large liberté d'initiative en conformité avec la répartition des tâches. C'est là le meilleur moyen pour que le travail d'exécution qui est de leur ressort exclusif, se fasse sans entrave.

Les structures de gestion dans l'agriculture répondront à d'autres critères, et cela pour les raisons suivantes : les nécessités économiques et techniques, ajoutées aux réalités sociales et culturelles rendent difficile l'application d'un *"mode de gestion monolithique et concentré"* (5).

Là, les structures de gestion connaîtront la décentralisation à une échelle plus large. La dimension démocratique s'exprimant dans les coopératives de la Révolution Agraire aideront à *"concrétiser et à élargir la socialisation de l'agriculture"* (6).

Malgré cette spécificité reconnue à l'agriculture, il est question d'une nécessaire *"unification des principes généraux qui, n'étant pas des dogmes, sont soumis à l'évolution sur la base du développement des forces productives, de l'élévation du degré de maturité et de conscience des travailleurs, et de la réalisation du progrès sous toutes ses formes"* (7).

Il est temps maintenant de voir à quelle logique obéit cette gestion, et à partir de quels indices seront jugés ses effets. *"Une forme de gestion se juge d'après ses résultats et la meilleure forme est bien celle qui donne le meilleur rendement dans la production"* (8).

"La force d'une entreprise dépend davantage de la manière dont elle utilise les moyens, que du volume de ses moyens" (9).

1 Charte Nationale, p. 89.

2 Charte Nationale, p. 90.

3 Charte Nationale, p. 40.

4 Charte Nationale, p. 42.

5 Charte Nationale, p. 68.

6 Charte Nationale, p. 88.

7 Charte Nationale, p. 95.

8 Charte Nationale, p. 95.

9 Charte Nationale, p. 95.

"Faire prévaloir de plus en plus la rigueur des règles de gestion" (1).

Mais que signifie cette rigueur et comment l'obtenir ?

"Restituer la priorité à l'efficacité économique reposant sur des résultats financiers, au fur et à mesure que seront réalisés les objectifs de la révolution" (2). Cette efficacité doit se manifester essentiellement dans la *"diminution des coûts de production et la livraison à des prix de plus en plus compétitifs".(3)* sans quoi la croissance ne sera pas atteinte.

L'attention est enfin attirée sur le danger constitué par la bureaucratie qui *"représente une dégénérescence de la fonction administrative et du système de gestion" (4)* et qui aboutit à *"l'étouffement de l'esprit d'initiative et qui se caractérise par l'apparition de formes autocratiques de l'autorité et par la cristallisation de nouveaux privilèges" (5).*

La réussite de tout système de gestion est donc tributaire de sa capacité à éviter le piège bureaucratique.

Comme nous l'avons vu, le Programme de Tripoli ne fait que poser le problème d'une gestion avec la participation des travailleurs. La Charte d'Alger et la Charte Nationale amènent, chacune de sa manière, des solutions.

Pour la première, la solution a pour nom "Autogestion", et pour la seconde "Gestion Socialistes des Entreprises".

Pour la Charte d'Alger, le principe d'autogestion entre en opposition avec le besoin de socialisation recherché, car l'autogestion finit par fractionner la propriété des moyens de production et constitue un obstacle à l'accumulation, au niveau social, du surproduit de travail. Avec la possibilité donnée à chaque unité, de décider elle-même des objectifs et des moyens de réalisation, c'est la porte fermée devant toute politique de planification.

La Charte Nationale, en posant le problème de la nécessaire déconcentration et décentralisation, ne fait pas une approche par rapport à la nécessité de réaliser une combinaison souple et efficace de la centralisation et de la décentralisation.

L'autonomie de gestion, c'est à dire non le droit pour l'entreprise de choisir seule sa politique, mais *"le droit de déterminer elle-même la politique qu'elle doit mener pour que les objectifs généraux fixés par le Plan démocratique soient atteints" (6)* ne semble pas lui être accordée.

Bien que cette gestion doive être sous l'emprise de la planification, la réflexion demeure dans le cadre de l'action de la loi de la valeur comme moteur essentiel. Les résultats financiers déterminent l'organisation de toute l'activité et c'est eux qui constituent le critère principal d'appréciation, alors qu'à partir d'eux, il est impossible de réaliser un

1 Charte Nationale, p. 94.

2 Charte Nationale, p. 94.

3 Charte Nationale, p. 94.

4 Charte Nationale, p. 94.

5 Charte Nationale, p. 86.

6 Traité marxiste d'Economie politique : Du capitalisme monopoliste d'Etat Editions Sociales, p. 115.

développement intégral et de répondre aux besoins et aux aspirations des masses. Chaque entreprise sera tentée de rechercher les situations les plus favorables à travers la production des marchandises rapportant le plus de bénéfices. Il s'avère que c'est la production qui est au service de ces catégories, de ces leviers économiques, et non l'inverse.

3. 3. LES FORMES DE GESTION

La Charte Nationale est le seul texte à accorder une importance à cette question, allant jusqu'à lui consacrer un paragraphe, sous le titre : "*Les formes socialistes de gestion*" (1)

Elle rappelle l'intangibilité du principe de participation des travailleurs à la gestion, tout en réaffirmant avec force que "*les formes de gestion ne constituent pas un dogme immuable*" (2). Leur caractère évolutif et dynamique est reconnu et il a pour fondement "*les exigences des activités auxquelles il [le système de gestion] est appliqué, et suivant le degré de complexité qui caractérise les activités*" (3). La réflexion se précise et arrive à revêtir une dimension plus pratique, essayant de prévoir et de spécifier les facteurs pouvant favoriser les adaptations éventuelles. En effet, ces formes "*peuvent être amendées, perfectionnées ou transformées en fonction de l'expérience, des nouveaux objectifs à atteindre, du développement des forces productives, de l'élévation du degré de maturité de la conscience sociale des travailleurs et de l'avancement du progrès sous toutes ses formes*" (4).

Une remarque s'impose et a trait à cette liaison des formes de gestion à des facteurs objectifs, particulièrement les forces productives et les rapports de production dans le cadre desquels elles se développent. Ces formes apparaissent comme la conséquence d'un choix, d'une orientation politique, et elles obéissent au souci de concrétisation d'un idéal, sans toutefois ignorer les conditions matérielles existantes.

Cette vision juste s'accompagne toutefois de certaines ambiguïtés et équivoques. Proclamer en effet que les "*structures organisationnelles déterminent une forme appropriée et une seule de gestion*" (5), soulève de légitimes interrogations. Cela signifie, soit la confusion entre "forme" et "nature", qui se traduit par le refus d'accorder la priorité aux rapports de production, soit la non compréhension du fait qu'une même "nature" peut se réaliser et s'épanouir en fonction des conditions historiques concrètes à travers des formes multiples. Et dans ce sens, les structures organisationnelle déterminent un seul type de gestion, une seule "nature" de gestion, et non une seule forme.

Un autre paradoxe a trait à l'identification des notions de "formes de gestion" et de "structures de gestion", censées exprimer la même réalité.

1 Charte Nationale, p. 85.

2 Charte Nationale, p. 95.

3 Charte Nationale, p. 86.

4 Charte Nationale, p. 95.

5 Charte Nationale, p. 95.

Il y a une assimilation des différents types d'unités de production avec les formes à travers lesquelles s'épanouit et se réalise leur gestion. La formulation suivante, tendant à caractériser les formes de gestion, est édifiante quand elle stipule : *"Les structures de la gestion, qu'il s'agisse de l'entreprise socialiste, de l'autogestion ou de la coopérative, sont par contre et de par leur nature même, perfectibles et par conséquent évolutives"* (1).

Il y a par ailleurs une autre tendance qui transparait, consistant à faire accroire que les formes d'organisation et de gestion, à elles seules, jouent un rôle moteur dans l'obtention de tel ou tel résultat. Cette tendance reflète une conception neutraliste de la gestion et s'élève sur la difficulté à faire, à chaque fois, le lien entre l'activité principale de production et la nature de la gestion.

Aussi est-il normal de rencontrer l'idée selon laquelle *"l'administration et la gestion constituent une fonction vitale de toute organisation. Elles ne sont que les moyens mis en oeuvre de parvenir à l'objectif que se propose d'atteindre l'action"* (2). Une conception instrumentale, s'éloignant de celle qui postule l'objectif de faire des travailleurs les artisans de leur propre devenir, semble prédominer par moment.

Exposons maintenant les formes de gestion existantes, accompagnées des justifications théoriques que donne la Charte Nationale.

Elles sont au nombre de trois :

"Les comités de gestion se sont mués ensuite en unités autogérées qui ont constitué la première forme de gestion socialiste lancée au lendemain de l'Indépendance" (3). Ainsi la première forme de gestion est celle qui a cours dans les domaines autogérés, créés au lendemain de l'Indépendance, dans des conditions particulières.

La seconde forme a pour nom *"Gestion socialiste des entreprises"* et elle prend appui sur le fait que *"l'entreprise socialiste s'est établie comme une structure qui régit la gestion des activités économiques, sociales et culturelles en Algérie"* (4). Son champ d'application est délimité, et il se confond avec celui de *"l'entreprise socialiste"*, qui *"couvre aujourd'hui la quasi-totalité des secteurs d'activités du pays, y compris une partie du secteur agricole socialiste"* (5).

Cette forme de gestion est l'aboutissement, elle constitue la forme ultime et, par là même, celle qui est appelée à avoir un caractère général, universel. Elle contribue à la réalisation d' *"une phase nouvelle dans l'édification des nouveaux rapports de production"* (6), comme si la gestion possédait la vertu de transformer les rapports de production. Fondamentalement c'est à elle à s'adapter aux nouveaux rapports de production, à chacune

1 Charte Nationale, p. 95.

2 Charte Nationale, p. 86.

3 Charte Nationale, p. 86.

4 Charte Nationale, p. 86.

5 Charte Nationale, p. 86.

6 Charte Nationale, p. 86.

des phases de leur développement.

Par ailleurs, une autre fonction, à côté de la socialisation de l'économie, lui est attribuée *"Les assemblées populaires et les assemblées de travailleurs s'affirment comme un moyen démocratique de réagir contre le phénomène bureaucratique"* (1).

Nous sommes loin de l'objectif de "promotion" et de "libération" des travailleurs, car leur participation est ici conçue de manière utilitariste, comme moyen d'empêcher la bureaucratie, et comme condition de réussite du système de gestion. La participation des travailleurs apparaît comme un des rouages indispensables à cet effet.

La troisième forme de gestion est celle qui a été introduite par les coopératives de la Révolution Agraire, qui *"constituent pour le paysan un système d'organisation qui correspond à la gestion collective des moyens de production, et les différentes formes de coopération permettent une adaptation très souple aux conditions culturelles et socio-économiques du milieu rural"* (2). Dans ce secteur, *"les structures de gestion sont plus décentralisées en raison des spécificités des activités agricoles auxquelles il est difficile d'appliquer un mode de gestion monolithique et concentré"* (3).

Cette forme de gestion est investie d'une lourde responsabilité car elle est appelée à avoir un impact positif sur l'évolution de l'ensemble du secteur agricole, dans la mesure où *"parmi les formes de gestion que la Révolution Agraire consacre, la coopérative constitue un mode d'association démocratique apte à concrétiser et à élargir la socialisation de l'agriculture"* (4).

Cette association des attributaires à la discussion des décisions concernant leur sort, est un moyen d'apprentissage et de promotion politique, à même de favoriser l'affermissement des structures démocratiques.

Au-delà des proclamations relatives à la nécessaire participation des masses populaires à la gestion des affaires du pays en général, et du pouvoir économique en particulier, force est de constater que seule une dimension est prise en compte. Ainsi la G.S.E est *"un instrument valable d'exercice de la démocratie interne, mais n'est pas, en elle-même, un instrument de réalisation entre démocratie interne et démocratie économique globale qui permet le développement autonome et populaire. c'est à dire l'appropriation par les forces acquises au socialisme du fonctionnement et du développement du secteur public"* (5).

De plus, il est instructif de constater que, mis à part le choix pour des moyens de production hautement sophistiqués, il y a un silence total sur les nécessités d'accorder ou non une préférence aux services informatiques de production et de gestion. Il y a comme une sous-estimation des facteurs subjectifs du développement économique.

1 Charte Nationale, p.

2 Charte Nationale, p. 74.

3 Charte Nationale, p. 88.

4 Charte Nationale, p. 74.

5 A. Benachenhou : L'expérience algérienne de planification et de développement. 1962-1982 OPU, p. 270.

CONCLUSION

Formellement la stratégie de développement a pour ambition de créer les conditions permissives d'une autonomie du procès d'accumulation et d'arriver à une articulation des différentes branches de l'économie nationale. Pour ce faire, elle réaffirme la nécessité économique et politique de la souveraineté nationale sur les ressources minérales et opte pour une reconsidération des relations internationales, pour un "nouvel ordre économique international".

Elle est toute tournée vers la résolution d'un certain nombre de problèmes, exprimant la réalité du sous-développement, sans soupçonner un seul instant que ce processus fait naître de nouveaux handicaps.

L'existence des matières premières offre une multitude de possibilités : faire pression sur les pays acheteurs, acquérir une rente, avoir un accès facile aux différentes sources de financement. Mais ces aspects favorables ne doivent pas masquer l'autre revers de la médaille. Ils peuvent contribuer à détourner vis à vis de l'effort interne de production matérielle, et à faire le lit de la naissance du problème de la dépendance alimentaire, comme ils peuvent aboutir à l'émergence d'un autre problème, plus insidieux : celui de la dette extérieure.

La méthode utilisée, qui consiste à ne pas partir des voies concrètes à travers lesquelles s'organise la domination externe, sera à l'origine de nombreuses désillusions. Un ensemble de blocages ne seront pas entrevus car il n'y a pas fixation, dès le départ, de la place de l'Algérie dans la division capitaliste internationale du travail et des paliers à travers lesquels s'exprime la dépendance. Ainsi la dépendance alimentaire est totalement passée sous silence ; la dépendance par la technologie, bien qu'abordée, ne soulève pas les efforts théoriques nécessaires, et elle n'est pas reliée aux efforts d'orientation de la technologie imposée par les multinationales.

C'est là une des diverses conséquences de la sous-estimation des fonctions qu'assument à un niveau mondial, les multinationales.

Nous avons noté que la stratégie de développement s'élaborait à partir des besoins des masses à satisfaire, et qu'elle se caractérisait par une certaine étroitesse. Il y a une tendance à vouloir répondre à ces besoins, par le biais uniquement d'une actions sur la redistribution des revenus et à ne pas accorder l'intérêt suffisant à l'édification des structures productives ayant cette vocation. Le problème est global et il est difficile d'isoler les différentes alternatives et les différents moments d'un même processus.

Même si aucune attention n'est consacrée aux tentatives de réadaptation de l'impérialisme, face aux avancées du pays, il n'en demeure pas moins vrai que les trois textes insistent sur la nécessité politique et économique de la planification, et aident à préciser ses objectifs et ses caractères. Il est bien affirmé, par ailleurs, que la participation

des travailleurs est une condition de l'efficacité de l'économie. A ce niveau, l'objectif est de s'éloigner du type salarial capitaliste, et de revoir en conséquence les critères de gestion au sein des entreprises. Mais dans le même temps, il y a comme une prédominance de la recherche de la rentabilité à tout prix. Il y a le danger de tout appréhender en indices monétaires d'efficacité, ce qui ne peut avoir d'autre signification que celle d'un retour dans la logique du capital, qui est formellement et politiquement rejetée.

CONCLUSION GENERALE

Nous voici arrivés au terme de cette modeste contribution. Tout au long de notre travail, nous avons eu à mettre en exergue l'effort théorique considérable fourni par les rédacteurs des textes, justification a posteriori, s'il en était besoin, de l'utilité de notre travail.

Le moment est maintenant venu de regrouper les différentes appréciations critiques, formulées isolément au niveau des différentes parties et de présenter une caractérisation d'ensemble des différentes conceptions relatives au développement économique.

Nous avons pu constater que ces conceptions ne se présentaient pas comme un exposé systématique d'une doctrine. C'est bien plutôt des conceptions en bouillonnement, en prise sur le réel et les antagonismes qu'il engendre incessamment, qui se cherchent sans pour autant arriver à se constituer en corps scientifique cohérent. C'est la raison pour laquelle nous avons essayé d'opter pour une approche objective, évitant dans la mesure de nos possibilités, de tomber dans l'erreur méthodologique consistant à vouloir fixer ces conceptions qui sont en pleine fermentation, mais qui n'ont pas encore réussi à se doter d'un appareil conceptuel unifié. Néanmoins un certain nombre de caractéristiques d'ensemble peuvent être dégagées.

Les textes étudiés se donnent comme vocation la construction d'un type de société et s'intègrent dans le cadre d'un effort d'anticipation à partir d'une analyse de la réalité en devenir.

En tant que programmes, ils se présentent à nous comme *"une préfiguration mentale des phénomènes et états futurs caractérisant un système social ou ses composantes"* (1) Et quand les rédacteurs abordent l'étude des problèmes économiques, ils sont avant tout des politiques. Ils pensent en politiques et en socialistes, c'est à dire qu'ils expriment leur volonté de transformer le réel. Leur démarche comme leur analyse retirent son objet de la nécessité de servir les masses ; elles sont à leur service. Ils sont guidés par leur souci de dévoiler les causes du sous-développement, afin de prescrire une thérapeutique à même d'entraîner les masses. En abordant les problèmes économiques, ils ont pour ambition de contribuer à *"éclairer de façon neuve l'analyse économique du point de vue des "Damnés de la terre"* (2). L'économie devient une science de combat pour le développement, le progrès et la création d'une société juste et équitable.

A partir de cette particularité, nous devons être attentifs car les formes de conscience sociale ne peuvent être le reflet fidèle des conditions de vie matérielle dont elles sont les produits. Ces formes n'expriment pas simplement les nouveaux rapports économiques, mais conservent souvent, quoi que sous une forme transformée, certains éléments, certains traits des anciens systèmes idéologiques. Par ailleurs il ne serait pas conforme à la logique, de conclure de cette constatation, que les formes de la conscience sociale suivent passivement

¹ Serguiev : La prévision en politique. Editions Maspéro, p. 30.

² M. Benyahia: Préface à "Introduction à l'analyse économique" de A. Benachenhou. OPU, p. XIII.

le cours du développement des processus matériels et objectifs. Si elle se forme sur le terrain des rapports objectifs, la conception progressiste du monde est capable historiquement de devancer la base qui l'a engendrée, de prévoir le cours du développement de la société et de contribuer à sa réalisation.

Il est permis d'affirmer que ces conceptions sont l'expression d'une pensée foncièrement éthique, même si elles apparaissent aussi comme le symptôme d'une indignation devant la condition des pays dominés et la situation déplorable dans laquelle vivent leurs masses populaires.

La révolte est le fondement réel de ces conceptions et il serait juste de les considérer comme le reflet fidèle de cet idéal moral, dans le langage économique et social des opprimés, des "Damnés de la terre". De manière générale, l'économie politique avec ses catégories, n'est pas au centre de leurs préoccupations théoriques. Toute la critique de l'ordre capitaliste, par exemple, s'appuie principalement sur la condamnation morale et, accessoirement, tente d'étayer ses déductions par des arguments économiques.

Un autre trait distinctif se manifeste par un souci juste de marquer la spécificité de l'Algérie et, à travers elle, celle du tiers-monde. Cela aboutit dans beaucoup de cas, à rester prisonnier du cadre théorique dominant et à ne marquer l'originalité que par un éloignement de l'analyse marxiste considérée comme orthodoxe, ayant besoin d'un renouvellement. Le caractère nationaliste ne sera que plus évident. Le nationalisme constitue la pierre angulaire de toutes ces conceptions. Mais l'intérêt national passe avant tout, l'élément social apparaît. Il y est déjà présent. C'est par le biais d'un nationalisme anti-impérialiste et non pas la négation de la classe bourgeoise, qu'il y a fixation du socialisme comme but. C'est à partir des problèmes extérieurs, de leur acuité, que la radicalisation a le plus de chance de s'opérer.

La nation est au-dessus des classes et le peuple, dans globalité est le seul bénéficiaire de tout l'effort de développement. Les couches laborieuses, qui constituent le peuple, apparaissent comme une masse qui souffre et qui, en même temps, fait l'Histoire. Le sens donné au contenu de la lutte des classes est différent de celui que lui attribue le socialisme scientifique. Chez les rédacteurs, la lutte des classes n'est pas encore devenue une partie organique et encore moins un pivot de leur plate-forme idéologique et de leur programme d'action. Sa reconnaissance indirecte ne s'appuie pas sur une analyse socio-économique, voire une compréhension des sources socio-économiques de la naissance des classes et des principes de leurs rapports réciproques. Ce n'est pas la place de la sphère de la production, mais la situation et la part perçue dans le système de la répartition, qui constituent la raison principale et la base de la division de la société en classes, ou tout au moins en couches laborieuses, en exploités et exploités, en prolétariat et en bourgeoisie.

Et *"les mots travailleurs, exploités, classe ouvrière, masses ouvrières. classe exploitée. sont indifféremment employés"* (1) dans les textes, exprimant une *"manifestation de populisme"* (2).

Une conséquence importante sera l'apparition des conceptions relatives au capital non exploiteur, au salaire juste et au bénéfice raisonnable. Un autre effet en sera issu. L'éloge du travail ne signifie nullement une compréhension du rôle que joue le travail dans la vie sociale, et de la relation existant entre la production et la sphère spirituelle, ce qui aboutit à l'éclosion de la conception idéaliste de l'Histoire. De ce fait, l'éloge du travail peut avoir cette signification : elle est le reflet d'un trait caractéristique du petit propriétaire dont la fortune repose sur le travail personnel.

Au niveau social, la séparation est faite entre forces révolutionnaires et forces contre-révolutionnaires, comme si les différences sociales n'étaient pas contradictoires. Il y a ici surdétermination du politique avec occultation de certains principes sociaux : les effets de la lutte des classes sont indésirables.

Cette manière de voir nous rappelle ces propos de Lénine : *"Le propre des démocrates petits-bourgeois, c'est leur répugnance pour la lutte des classes. leur rêve de pouvoir s'en passer, la tendance à aplanir et à réconcilier, à arrondir les angles aigus"* (3)

L'étroitesse que nous avons signalée à plusieurs moments de notre évolution méthodologique voit sa source éclaircie. La conception de l'égalité n'est pas, de ce fait, identifiée à la *"revendication de l'abolition des classes"*, et ne reconnaît pas que *"toute revendication de l'égalité qui va au-delà, tombe nécessairement dans l'absurde"* (4). Elle s'élève fondamentalement sur les mêmes bases que celles des *"réformateurs en détail qui, ou bien veulent élever le salaire et améliorer ainsi la situation de la classe ouvrière, ou bien considèrent avec Proudhon l'égalité des salaires comme but de la révolution sociale"* (5). Cette tendance à confondre le socialisme avec l'égalisation des revenus, renvoie à la difficulté de relier les problèmes de la production et de la répartition, et rappelle les positions de ceux qui ont *"prétendu qu'il fallait distinguer la consommation" de la "production" en tant que branche particulière de la science, que la production obéit à des lois naturelles, alors que la consommation est réglée par la répartition qui dépend de la volonté des hommes"* (6).

Il y a chez les rédacteurs, et à travers eux, chez la fraction dominante au sein du pouvoir politique, une absence de crainte de l'impérialisme, ce qui rend la démarche audacieuse dans ses objectifs, ferme dans ses efforts de rupture avec les vestiges du passé, et radicale dans la recherche et l'énoncé de thèses nouvelles. Mais, exceptionnellement hardis dans la critique formelle du capitalisme et de l'impérialisme au niveau politique, les textes éprouvent

1 Lénine : Oeuvres choisies, tome 8, p. 82.

2 Idem.

3 Lénine : Oeuvres choisies, tome 30, p. 104.

4 Engels : Anti-Dühring, Editions Sociales, p. 135.

5 Marx : Manuscrits 1844, Editions Sociales, p. 12.

6 Lénine : Oeuvres choisies, tome 2, p. 202.

des difficultés à briser le cadre et la vision théorique bourgeoise, particulièrement au niveau socio-économique. Il y a comme un décalage, au niveau économique, entre les prémisses théoriques et les conclusions pratiques, confirmant que *"ce qui peut être formellement faux du point de vue économique, peut être encore exact du point de vue de l'Histoire universelle"* (1). Développant cette idée, Lénine avait abouti à la conclusion suivante, dans sa critique du socialisme utopique : *"Ce socialisme était 'faux' dans le sens économique formel, ce socialisme était 'faux' lorsqu'il proclamait que la plus-value était une injustice du point de vue des lois de l'échange. Contre ce socialisme, les théoriciens de l'économie politique bourgeoise avaient raison dans le sens économique formel car la plus-value dérive des lois de l'échange d'une façon parfaitement 'naturelle', d'une façon parfaitement juste".* Mais le socialisme utopique avait raison dans le sens historique universel car il était le symptôme, l'interprète, le précurseur de la classe qui, engendrée par le capitalisme, s'est développée dès lors, vers le début du XX^e siècle, en une force importante capable de mettre fin au capitalisme" (2).

Ces insuffisances ont trait fondamentalement aux conditions de la reproduction de la société. La Charte Nationale, par exemple, qui formule le mieux les assises théoriques du développement, est à ce titre évocatrice. Parlant des conditions de formation des salaires, elle stipule : *"Dans le secteur productif, le salaire, ainsi que les avantages qui l'accompagnent, ne sont rien d'autre que la contrepartie de la valeur créée par le travail qu'ils rémunèrent. En conséquence ils perdent partiellement ou complètement leur justification si l'entreprise ne retrouve pas une partie ou la totalité de cette contrepartie dans le résultat du travail rémunéré"* (3).

Nous assistons ainsi à un retour aux prémisses de la théorie classique selon laquelle le salaire serait le prix du travail, considéré comme l'un des facteurs de production. Le salaire n'apparaît pas comme le prix de la force de travail, c'est à dire comme la valeur de la force de travail exprimée en argent. Comme pour les autres marchandises, la valeur de la force de travail est directement liée à la quantité de travail socialement nécessaire à sa reproduction. Et si le salaire était réellement *"la contrepartie de la valeur créée"*, que resterait-il pour les autres travailleurs non productifs ? D'où proviendrait leur part ? Comment s'effectuerait alors le processus d'accumulation ? Toute cette logique ne laisserait aucune place pour la création de la section 1 et sous-entendrait que seuls les biens de consommation seraient produits.

Est-il pensable, par ailleurs, d'envisager en cas de déficit ou d'absence de rentabilité, la perte partielle ou complète des salaires pour les ouvriers ? De plus, selon le contenu de la citation précédente, l'entreprise, dans le meilleur des cas, ne pourra que retrouver la totalité

1 Engels : Préface à "Misère de la philosophie". Editions Sociales. p. 28

2 Lénine : Tome 18, p. 365.

3 Charte Nationale, p. 148.

de ce qu'elle aura versé, ce qui, objectivement, exclurait toute situation bénéficiaire.

Il est évident que sur cette base théorique, aucun procès d'accumulation ne pourra jamais voir le jour.

Malgré les insuffisances constatées, ces conceptions "*transitoires. mixtes. éclectiques*" (1) expriment une vérité dans le sens historique car elles s'inscrivent dans le large mouvement d'émancipation qui marque, au niveau mondial, la transition du capitalisme au socialisme. C'est le reflet de la volonté de lutter pour l'indépendance nationale, assimilée au socialisme, et il est normal qu'elle soit marquée par la précipitation, car les rédacteurs veulent du même coup et en une seule fois, surmonter toutes les contradictions.

De tout ce qui précède, il est possible de déduire que les conceptions économiques possèdent leur noyau de cohésion, dans la mesure où elles sont l'expression de couches intermédiaires en évolution permanente. Mais si une progression dans la maîtrise des outils théoriques en relation avec les catégories économiques, n'était pas enregistrée, il est à craindre que la progression ne soit bloquée. La volonté politique est une donnée première. Elle ne saurait suffire et elle a besoin urgent d'une théorie scientifique. Dans ce sens il est utile de rappeler que seule une classe à l'esprit révolutionnaire conséquent, qui ne possède aucun intérêt lié à la réalité à transformer, est capable d'une connaissance scientifique de cette réalité dans son essence profonde. Le caractère social intervient dans la connaissance scientifique, et il subordonne pour beaucoup les réalités qui seront atteintes.

Dans cette perspective, l'appui sur la dialectique dont la force tient au fait que "*dans la conception positive des choses existantes, elle inclue du même coup l'intelligence de leur négation fatale, de leur destruction nécessaire ; parce que saisissant le mouvement même dont toute forme faite n'est qu'une configuration transitoire, rien ne saurait lui imposer ; parce qu'elle est essentiellement critique et révolutionnaire, elle est indispensable*" (2).

Ceci est d'autant plus important que ces conceptions reflètent, sinon la compréhension théorique des causes du sous-développement et des bases du développement, tout au moins les méthodes pratiques engendrées par l'expérience et qui permettent, jusqu'à un certain point, d'être efficaces dans l'effort d'édification nationale.

¹ Lénine : Tome 9, p. 454.

² Marx : Le capital. Livre 1, tome 1, p. 25. Editions Sociales.

QUATRIEME PARTIE

LES REFORMES ECONOMIQUES
DES ANNEES 80

La vie a aujourd'hui apporté les réponses aux interrogations formulées au début de notre entreprise de recherche. Les mutations entamées à la fin des années 1970 ont bel et bien abouti à l'instauration des mécanismes d'une économie de type capitaliste.

Le consensus est quasi général autour de ce choix et autour de l'impossibilité d'une autre approche dans le contexte mondial actuel. Les bouleversements qui ont accompagné ce changement dans les orientations économiques sont au coeur de la problématique de la crise que vit le pays, et invitent à une réflexion pour en expliquer les fondements.

C'est là un terrain d'étude stimulant pour comprendre comment s'est effectué, au niveau théorique, ce glissement graduel, les contours qu'il a épousés, les analyses qui lui ont servi de support, ainsi que les thèmes autour desquels il s'est articulé.

Au fil des années, ce qui était présenté comme des "aménagements" pour une meilleure application des principes définis par la Charte Nationale de 1976, a fini par se métamorphoser en des "réformes" devant transformer la nature même du système né au lendemain de l'Indépendance.

Cette progression a pour cadre, non un texte doctrinal, mais une batterie de lois votées par les "élus du peuple" conformément à sa volonté et ce durant la décennie 1980-1990. L'étude de ces lois touchant de près ou de loin la définition de la nouvelle politique économique et de ses instruments, apportera des enseignements précieux.

L'étude de ces réformes permet d'identifier les représentations que se font les forces sociales favorables au libéralisme économique, des voies de leur structuration sociale, et des moyens d'acquisition de leur autonomie historique, c'est à dire des conditions de maturation du processus de conquête du pouvoir.

La formulation de ces réformes a été graduelle et progressive, et il nous appartiendra d'en saisir le fil conducteur, même s'il n'est pas officiellement formulé et assumé, pour mieux comprendre l'articulation des différents volets aux réalités et aux rapports de forces de chaque moment.

Cette nouvelle approche va se déployer et se matérialiser dans les contenus d'une multitude de lois définissant chacune un et/ou des volets particuliers de la politique économique. C'est là une nouveauté fondamentale car, jusque là, cette fonction était assumée par les textes doctrinaux. C'est pourquoi ces lois ne se présentent pas formellement comme la traduction adaptée, d'orientations générales définissant un projet sociétal, mais comme des réponses de caractère technique, aux difficultés que rencontre l'économie nationale.

Notre souci sera de déterminer ce qui unifie l'ensemble de la démarche entreprise et d'identifier le processus au travers duquel s'édifie sa cohérence.

Dans cet effort de reconstitution et de reconstruction, nous seront confrontés à une triple exigence : - caractériser cette évolution par un essai de fixation des différentes phases en décelant leurs dimensions et leurs fonctions historiques distinctes.

- situer l'argumentation retenue pour mieux éclairer les fondements explicatifs, même s'ils ne sont pas expressément revendiqués, et en faire une étude critique.

- déterminer leur filiation théorique par rapport aux différentes Ecoles de pensée et s'interroger sur leur aptitude à prendre appui sur les réalités algériennes, tout en tenant compte des résultats d'application des thérapies préconisées dans d'autres régions du monde.

Toute phase de transition se caractérise par un double processus de "destruction-reconstruction" : destruction des anciennes structures et leur remplacement par de nouvelles, spécifiant l'ordre nouveau à édifier, dans un contexte marqué par l'exacerbation des contradictions ou chaque force sociale cherche à solutionner à son avantage la question centrale : "Qui l'emportera ?"

La logique de la transition, en Algérie, d'une économie centralement administrée à une économie régulée par le marché, ne saurait échapper à cette règle générale, et elle épousera les contours délimités de deux phases distinctes mais aux missions complémentaires.

La première phase a pour fonction historique de créer les conditions pour rendre réversibles "les options officielles du pays" et aller vers une nouvelle organisation socio-économique de la propriété. Elle suppose un cheminement orienté vers des changements quantitatifs comme prélude au passage ultérieur vers un changement qualitatif.

Pour ce faire, il fallait camoufler la nature libérale des nouvelles mesures, les dissimuler le plus longtemps possible sous une enveloppe socialiste et les faire passer pour des aménagements en vue de consolider le socialisme en le débarrassant des excroissances qui limitent le champ de son efficacité et en atténuent la portée. Cette phase correspond à celle des "mutations destructurantes", au cours de laquelle se mettent en place les éléments constitutifs de la nouvelle voie. Elle s'étale sur la période 1980 à 1987.

Une fois cet objectif atteint, il deviendra possible d'effectuer le bond qualitatif, de revendiquer ouvertement de nouvelles orientations propres à l'économie de marché, et de les présenter comme unique alternative. C'est au cours de cette seconde phase que sera accomplie la fonction de "refonte générale du système d'organisation et de régulation", qui correspond à la période 1987-1991.

A chacune de ces deux phases sera consacrée une partie de notre essai de présentation et d'analyse. Ce travail accompli, une nouvelle implication méthodologique en résultera : celle d'un effort de caractérisation générale de ces réformes en vue d'examiner leur nature, leur cohérence et leur fonctionnalité. C'est là l'objet de notre troisième et dernière partie.

PREMIER CHAPITRE

LES MUTATIONS DESTRUCTURANTES OU
LA LOGIQUE LIBERALE EN ACTION
(1980 - 1987)

Dès le début des années 80, nous assistons à un phénomène caractéristique où les tenants du libéralisme, sans préparation stratégique préalable du fait de l'absence de structuration organique de la bourgeoisie, s'engouffreront chaque fois que l'occasion se présentera pour détruire, désarticuler tout ce qui a été préalablement édifié, sans laisser l'expérience antérieure de développement aller à son terme. Cette démarche soulève une cruciale interrogation car *"avant même que les investissements ne soient venus à maturation et que les articulations prévues dans les années 70 ne soit tissées, était-il raisonnable (en l'absence d'arrière-pensées politiques) de changer radicalement de voie de développement sans craindre une déstabilisation de l'oeuvre précédente d'industrialisation et du processus jusque là ininterrompu de croissance économique, voire même une déstructuration du système productif."* (1).

Cette "restructuration déstabilisatrice" touchera l'ensemble des rapports socio-économiques de manière plus ou moins intense en fonction de la conjoncture et des capacités de réaction des secteurs concernés. Cette offensive s'exprimera notamment dans les orientations du plan quinquennal de développement 1980-1984, et dans le contenu d'une multitude de lois votées par la défunte Assemblée Populaire Nationale (APN). Elle se manifestera par :

- la définition de nouvelles orientations économiques axées principalement sur la désarticulation du système productif
- un encouragement à la production marchande basée sur la propriété privée
- un changement des alliances socio-politiques et un appui sur les forces se réclamant de l'idéologie retardataire et passéiste.

1. 1. LES NOUVELLES ORIENTATIONS

Elles s'élaborent à partir d'un certain nombre de constats de caractère apparemment technique relevés dans le "Bilan économique et social de la décennie 67-78", initié en vue de surmonter les insuffisances apparues dans l'oeuvre de développement, et centré sur le fait que la stratégie suivie jusque là était fortement capitalistique, absorbait toute l'épargne et débouchait sur peu de création d'emplois. De plus *"la relation dépense/revenus était défavorable dans la mesure où un accroissement de 12 % des investissements n'aboutissait qu'à une augmentation de 6 % de la croissance économique."* (2).

Ainsi une économie peut connaître un rythme de développement élevé tout en connaissant de grandes difficultés si elle ne parvient pas à une bonne exploitation des moyens investis. A ce niveau, les faiblesses sont criantes du fait d'un appui quasi exclusif sur le financement externe générateur d'un endettement chronique induit principalement par

¹ Hocine Benissad. La réforme économique en Algérie. 2° Edition, OPU 1991.

² Rigmar Osterkamp. A propos des réformes, le cas de l' Algérie. Revue Naqd. n° 7. p 37

le secteur des hydrocarbures. Cet endettement constitue une véritable menace pour la souveraineté nationale qu'il faudra lever à court terme.

Sur la base de cette appréciation, de nouvelles priorités sont définies :

- assurer l'indépendance du pays par une action vigoureuse en vue d'éviter le piège de la dette.

- Préserver l'avenir des générations futures en arrêtant l'exploitation tout azimut des hydrocarbures.

- Agir pour une plus grande efficacité de l'outil de production en apportant des aménagements au système productif national axé sur la recherche d'une meilleure efficacité allocative et d'une amélioration des capacités productives.

- créer des sources de revenus supplémentaires par une dynamisation de l'agriculture en vue de la rendre génératrice de profits. Il faudrait ouvrir la voie à l'ère des "agro-dollars" appelée à remplacer celle des "pétro-dollars".

- engager un plan d'austérité conforme à l'esprit du "compter sur soi" et au souci majeur d'éviter le recours au rééchelonnement.

Ces nouvelles orientations préciseront le besoin d'une répartition plus équilibrée des investissements entre les différents secteurs, et opteront pour une révision vers la baisse de la grandeur des projets afin de les rendre plus gérables et de saper les bases constitutives de la bureaucratie.

Au niveau de la politique économique, ces orientations se traduiront par

- la priorité quasi exclusive accordée à l'agriculture, l'hydraulique et les infrastructures économiques.

- le nouveau statut accordé aux industries légères investies des missions accordées antérieurement aux industries lourdes, et cela dans le cadre d'une baisse de la part relative des investissements industriels par rapport à l'ensemble des investissements effectués.

- la simplification des procès technologiques en optant pour des unités beaucoup plus petites, pour mieux faciliter leur gestion.

En filigrane, commence également à être affirmé le souci de s'appuyer sur de nouvelles formes de gestion, conformément à l'objectif de recherche de la rentabilité financière. Dans la même logique, une nouvelle voie est ouverte devant le capital national privé et le capital étranger pour les encourager à investir dans les secteurs productifs où leur contribution est largement souhaitée.

Pour appréhender les problèmes nés de l'incapacité à surmonter les problèmes dûs aux pénuries, une nouvelle démarche est engagée avec, comme objectif prioritaire, la recherche de la satisfaction de la demande du marché local. Pour y parvenir, il suffira de s'orienter vers la création des industries de substitution à l'importation. Or cette nouvelle structure de consommation est l'un des résultats tangibles de la stratégie de développement des années 70 et elle ne peut donc constituer un nouveau point de départ.

Cette nouvelle option verra le lancement d'une campagne sous forme de procès à l'ancienne équipe dirigeante, à partir et autour du Plan de Valorisation des Hydrocarbures (Valhyd) et ce dans un contexte mondial caractérisé par un fléchissement et des incertitudes sur l'évolution du prix du pétrole. Dans ce contexte précis, s'éloigner du Plan Valhyd, c'est se priver de toute possibilité de contrôle et de maîtrise de la dette. Ce plan constituait la pierre angulaire pour le financement de la politique de développement et apparaissait comme la garantie pour empêcher que la dette ne devienne un problème majeur hypothéquant l'avenir du pays.

Tout en continuant à se réclamer des orientations socialistes, le pouvoir en place opte pour une nouvelle politique de développement comparable à celle définie par certains auteurs pour les ex-colonies. Elle est à l'opposé de celle suivie antérieurement et basée sur la nécessité de création d'une industrie lourde : *"La description de la stratégie de développement contenue dans les 'perspectives décennales' révèle que le planificateur à partir de 1979 penche implicitement pour un modèle de croissance 'balancée' du type de celui conçu dans les années 50 par A.Lewis et P.N.Rosenstein Rodan... à l'intention des pays à marché domestique étroit ; ce modèle suggère un investissement faiblement capitalistique sur tous les fronts et dans tous les secteurs"* (1).

A l'origine, ce type de démarche était formulé pour les pays anciennement colonisés accédant à l'indépendance, dépourvus de bases matérielles et techniques de l'industrie, marqués par le "dualisme", et confinés dans l'étroitesse de leur marché. Ils étaient incités à rechercher une insertion dans la division internationale du travail, conformément à la théorie des coûts comparatifs, et à opérer une répartition équitable des investissements entre les différents secteurs et simultanément.

C'est là une vision aléatoire à haut risque, pouvant déboucher, à partir de son manque de réalisme, à des explosions et à des affrontements, dans la mesure où la politique économique retenue ne pourra se concrétiser. En effet les réalités de l'Algérie des années 80 sont de nature totalement différente de celles à partir desquelles s'est déployée l'analyse de Lewis. L'Algérie a connu un bouleversement de ses structures, ayant abouti à la création d'un tissu industriel assez dense et diversifié. La politique de progrès social engagée a bénéficié à l'ensemble des couches et catégories sociales, participant au double mouvement d'élévation des revenus par tête et d'élargissement du marché intérieur.

De plus, cette option a un besoin organique d'une autre approche du commerce extérieur qui passe par une transformation radicale des blocages institutionnels et juridiques pour pouvoir s'insérer de manière positive au sein de cette division internationale du travail. Ces contraintes de type institutionnel et juridique sont allégrement ignorées par le nouveau pouvoir. De légitimes interrogations nous interpellent :

Est-il raisonnable de vouloir gagner une place active dans les relations économiques

¹ H. Benissad. La réforme économique en Algérie. 2^e édition. OPU 1991, p. 8.

internationales organisées sur la base du libre-échange, sans se départir du monopole étatique sur le commerce extérieur, en refusant la convertibilité de la monnaie nationale, en maintenant des taxes douanières exorbitantes et en s'appuyant sur une politique des prix administrée ?

Il est hasardeux, à partir de ces considérations, de vouloir organiser une politique d'exportations à partir d'une situation de rareté et de pénurie, et conformément à la théorie des avantages comparatifs.

Est-il concevable d'envisager une répartition équitable des ressources, particulièrement des devises, entre les différents secteurs, en négligeant les contradictions et les luttes qui s'organisent pour leur contrôle ? Et de plus, accorder du crédit à cette thèse, c'est admettre qu'il existe la même base pour tous les secteurs, ce qui revient à ignorer les déséquilibres structurants réalisés durant la période précédente.

Tout cela confirme l'idée suivante : *"Au lieu d'intensifier le modèle de développement antérieur en le débarrassant de ses incontestables lacunes. (économiques et institutionnelles) le nouveau pouvoir politique opte en 1979 pour une stratégie de développement obsolète ... en la greffant sur une économie dont le cadre juridique est inapproprié et reste inchangé."* (1).

Le résultat de ces désarticulations sauvages sera un taux d'inflation exorbitant, conséquence logique d'une accumulation dans des secteurs totalement improductifs. Cette inflation sera accompagnée d'un gonflement de la consommation sur une toile de fond de baisse du taux de croissance : autant d'éléments qui créent les conditions d'une situation explosive potentiellement.

Le maillon à travers lequel se concrétiseront ces orientations est sans conteste l'opération engagée en vue de la restructuration organique et financière des entreprises publiques.

La restructuration organique aboutira, dans un laps de temps assez rapide, à la création d'une multitude de sociétés de taille moyenne à partir des grandes sociétés nationales existantes. Elle s'effectuera sur la base d'une double spécialisation, verticale et horizontale, et d'une séparation entre les fonctions de production, de distribution et de commercialisation. Elle devra se matérialiser à travers la déconcentration régionale (éparpillement des sièges à travers les différentes wilayate du pays) et elle devra réaliser la rentabilité financière assimilée assez étroitement à un arrêt du recrutement dans les postes administratifs et à un arrêt des dépenses sociales.

La restructuration financière, quant à elle, s'exprimera à travers la constitution ou la reconstitution du capital des entreprises par une opération simple consistant à transformer les dettes à l'égard du Trésor en dotations propres et définitives. A partir de cette restructuration, il est exigé de toute entreprise, sur la base d'une application des normes de

¹ H. Benissad. La réforme économique en Algérie? 2^e édition. OPU 1991, p. 13.

commercialité, de créer ses ressources d'autofinancement. Cette recherche de la rentabilité financière obéira à une nouvelle méthode de fixation des prix faite dorénavant à partir du calcul de coûts, c'est à dire en tenant compte du prix de revient. Or à ce niveau, un hiatus apparaît dans la mesure où il est demandé un calcul des prix de revient à partir des capacités normatives, et non à partir des conditions concrètes de production, ce qui, objectivement, contrecarre les objectifs retenus d'autofinancement. En effet les prix de revient normatifs sont - et cela est une évidence pour l'Algérie - inférieurs aux prix de revient réels. L'objectif inavoué n'est-il pas de démontrer l'incapacité chronique et structurelle de ces entreprises à dégager un surplus, autrement dit de prouver leur caractère non viable ?

Cette restructuration s'insérait dans le cadre d'une tentative de neutralisation des effets dévastateurs de la bureaucratie et de recherche d'une décentralisation de l'économie. A ce titre, elle peut être caractérisée comme suit : *"Le changement le plus incisif était la restructuration des entreprises publiques. Au cours de plusieurs années, les 70 sociétés nationales existantes furent partagées et transférées en 328 entreprises nationales. On accorda aux sociétés l'autorisation de procéder à des investissements par autofinancement, néanmoins sans que le mode d'autorisation du projet matériel soit changé. Les banques obtinrent un pouvoir de décision un peu plus large ainsi que plus de fonds propres. Pour faciliter les opérations administratives nécessaires aux impétrations, un Secrétariat d'Etat pour le Commerce extérieur a été créé sans supprimer cependant le monopole de l'entreprise d'Etat pour l'importation de certaines marchandises"* (1)

Par le biais de la politique de restructuration, se dessine graduellement, à travers la détermination des nouveaux objectifs, un début de réorientation dans les conceptions socio-économiques du développement. Formellement la dimension stratégique globale s'estompe au profit de la réalisation d'objectifs de caractère sectoriel. Il s'agira, sous le slogan "Pour une vie meilleure", de rechercher une satisfaction des besoins élémentaires, ce qui ne peut avoir qu'une seule signification : favoriser la consommation au détriment des investissements productifs. Il s'agira aussi, au nom de la souveraineté nationale, de dénoncer les formes de dépendance technologique, conséquence des choix liés à des industries hautement capitalistiques, pour mieux justifier les nouvelles options en faveur des industries de substitution à l'importation. Dans la foulée s'exprimera une nouvelle perception relative à la nécessité de préparer l'après-pétrole par une réduction des exportations, par une refonte du fonctionnement des entreprises publiques, et par la mise en avant de la rentabilité financière. Cette nouvelle politique s'appuiera également sur une redéfinition du rôle du capital privé national et étranger. Des initiatives brutales, désordonnées et sans continuité théorique seront faites pour prendre en charge du premier et pour intéresser le second à des pratiques de partenariat avec les entreprises publiques.

1 Rigmar Osterkamp : A props des réformes, le cas de l'Algérie. Revue Naqd n° 7, p. 42.

1. 2. ELARGISSEMENT DE LA SPHERE DE LA PRODUCTION MARCHANDE.

A côté de la diminution de la part du revenu national alloué aux investissements productifs, le nouveau pouvoir tente d'assouplir le fonctionnement de l'économie, d'en modifier le cadre institutionnel et d'encourager la participation du secteur privé dans la perspective d'une libération des prix. Il s'agira de substituer graduellement les éléments directement liés au capital privé à ceux de l'industrie publique.

Dans cette perspective, une batterie de textes de lois ayant une implication directe à moyen terme dans la transformation du statut du système de production et d'organisation de l'économie, a été mis en branle. Toutes ces lois concourent à élargir la sphère de la production marchande, corollaire du développement des rapports capitalistes, et à rétrécir le champ d'intervention de l'Etat au profit de la logique et des mécanismes du marché.

Dans sa tentative de se débarrasser des goulots d'étranglement et de réaliser une plus grande efficacité de l'appareil de production, le nouveau pouvoir misera sur la décentralisation de l'économie et la neutralisation de la bureaucratie. Cela se traduira essentiellement par une nouvelle fonction définie pour la planification.

Le retrait par rapport au caractère centralisé et impératif du plan national se manifestera dans la distinction introduite entre deux types d'investissements : les investissements stratégiques et les investissements décentralisés. Les premiers n'obéiront pas aux critères de la rentabilité financière, alors que les seconds serviront de base à leurs activités. Ainsi la logique du gain monétaire imprégnera une part non négligeable des investissements de l'Etat.

La planification tend à devenir indicative et, de ce fait, elle sera également ouverte aux entreprises privées dont elle aura à encadrer et à stimuler l'activité, et cela conformément aux orientations du nouveau Code des investissements de 1982 qui stipulait que le secteur privé assume une fonction de complémentarité à celle du secteur public. Le retrait décrit sera accentué par la création, en 1987, d'un nouvel organisme, le Conseil National de la planification (CNP) à la place du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT). Ce changement marque le choix de s'appuyer dorénavant sur les instruments traditionnels de régulation en économie libérale, représentés par la fiscalité, le système des prix, la politique monétaire et financière. La priorité est définitivement accordée aux outils incitatifs *"Le système de planification donne la priorité à l'utilisation d'instruments économiques et stimulants tendant à éliminer les tendances bureaucratiques"* (1). Mais face au problème épineux que constituent les ressources rares, l'Etat maintient sa présence prédominante dans leur allocation sans rechercher l'association des différents partenaires pour déterminer une base consensuelle de leur attribution, ce qui atténue pour une large part

¹ Orientations du Premier Plan Quinquennal 1980-1984, Journal Officiel, année 1980. p. 1281.

l'efficacité d'une telle initiative. Le CNP perd la prérogative qui était dévolue au MPAT relative à la fixation des prix et aux allocations en devises aux divers secteurs économiques. Il pourra uniquement intervenir pour la détermination des niveaux d'investissements pour les différents secteurs.

Pour le nouveau pouvoir, *"sa doctrine de base consistait à remplacer la bureaucratie intégrée, verticale qui rappelait l'expérience socialiste, par des structures horizontales qui se rapprochaient de l'économie de marché"* (1).

Dans leur souci de frayer la voie au libéralisme, les tenants du pouvoir engageront un ensemble de lois qui, objectivement, contribueront à élargir la sphère de la production marchande sous la forme simple ou capitaliste. Ces lois viseront à encourager les investissements privés, à organiser les métiers, à encourager la constitution des sociétés mixtes, et à légaliser les transactions sur les terres.

La loi 82/11 relative à "L'investissement économique privé national" (2) : Elle a pour objet *"de déterminer les objectifs assignés aux investissements économiques privés nationaux, de préciser le cadre, le champ et les conditions d'exercice des activités qui en découlent"*. Dans cette loi, il n'y a plus de distinction entre "propriété privée exploiteuse" et "propriété privée non exploiteuse" si chère aux textes doctrinaux déjà étudiés. La nouvelle problématique est posée en termes *"d'investissement économique privé national"* caractéristique d'un penchant techniciste, et elle évolue selon une double perspective. Elle fixe un critère quantitatif relatif aux montants des investissements qui ne peuvent dépasser le seuil de 30 millions de dinars, sans se soucier du nombre de travailleurs. Elle insère ce déploiement dans le cadre des effectifs des priorités et des domaines prévus par les plans nationaux de développement et assignés au secteur privé national.

Ce double souci dévoile que la volonté d'orienter et d'organiser à partir du centre ces activités du secteur privé, est toujours présente. Par ailleurs, du point de vue administratif, tout investissement est soumis à l'octroi d'un agrément, genre de certificat de conformité, atteste de l'engagement à participer *"à l'élargissement des capacités productives nationales, à la création d'emplois, à la mobilisation de l'épargne"* et de s'appliquer *"à réaliser la complémentarité du secteur socialiste"*. Par acceptation de cette fonction de complémentarité entre les deux secteurs, c'est la négation de contradictions antagoniques entre eux qui est affirmée. C'est là un pas décisif dans la voie d'unification des différents régimes de propriétés.

Une fois acquis l'agrément préalable, obligatoire, de substantiels avantages fiscaux seront accordés ainsi que des facilités pour l'acquisition de terrains, l'approvisionnement en

1 Dirk VandeWale. Ruptures avec le socialisme : libéralisation et privatisations économiques en Algérie. Naqd n° 7, p. 4.

2 Journal Officiel année 1982, p. 1161 et suivantes.

biens d'équipement, et l'approvisionnement en matières premières. L'accès aux devises étrangères est à un taux de change intéressant, devient pour la première fois une réalité pour le secteur privé. Une fois le projet adopté, le promoteur peut opérer *"une possible reconversion pour raison de conjoncture et avec l'aval de l'administration compétente"*, ce qui laisse la voie ouverte pour contourner les écueils fixés par le Plan.

Par ailleurs la loi portant *"Plan national de développement à moyen terme"* pourra réaliser une actualisation du seuil d'investissement fixé à 30 millions de dinars *"compte tenu de l'évolution des coûts des équipements, matériels et outillages ainsi que des installations et infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement."*

Malgré le maintien de procédures bureaucratiques assez lourdes, le contenu de cette loi aide à la réalisation et à la promotion du capital privé, crédité d'un rôle important dans le dépassement des problèmes que rencontre l'économie nationale.

La loi 82/12 relative au "Statut de l'artisan" (1) : Elle a pour objet de *"définir l'artisan, ses droits et obligations ainsi que les règles et le champ d'exercice des activités artisanales"*. Elle concourt objectivement à stimuler non seulement la production marchande simple mais aussi la production marchande capitaliste, car elle autorise le recrutement de *"sept permanents"* en dehors du soutien familial et des apprentis. Chaque investisseur a toute latitude pour investir jusqu'à 1 million de dinars, avec possibilité d'une actualisation. Il est évident qu'un petit artisan ne pourra consentir un tel effort, ce qui peut accréditer l'idée selon laquelle cette loi bénéficiera essentiellement aux capitalistes déjà installés et désireux d'élargir leurs activités.

Pour montrer la disponibilité des pouvoirs publics, la loi tient à préciser que les postulants *"bénéficient à leur demande, de crédits spécialisés pour l'acquisition des équipements et le financement de l'exploitation"*, et également *"d'un accès privilégié à l'acquisition des terrains dans les limites d'implantation des zones aménagées ainsi qu'aux locaux à usage commercial"*.

Cet effort d'organisation des métiers participe du besoin de consolider de nouvelles formes de production sur la base de la propriété privée qui se voit sollicitée pour intégrer de nouveaux domaines et élargir son champ d'intervention. Il s'inscrit également dans l'effort de dépassement de l'ostracisme qui frappait le secteur privé qu'il convient dorénavant de stimuler avec vigueur.

¹ Journal Officiel, année 1982, pp. 1185 et suivantes...

La loi 82/13 relative "à la constitution et au fonctionnement de sociétés d'économie mixte" (1). Ce domaine assez sensible verra la levée de boucliers de l'écrasante majorité de l'Assemblée Populaire Nationale et, en définitive, les objectifs assignés seront contrariés pour l'essentiel, ce qui donnera à cette loi un contenu peu encourageant pour les investisseurs étrangers.

Une première limite de caractère exorbitant est celle qui permet aux seules entreprises socialistes de créer avec une ou plusieurs entreprises étrangères, des sociétés d'économie mixte. Pour ce faire, elle est soumise à l'obtention d'un agrément, procédure préalable nécessaire. Apparemment il y a un ensemble de contraintes fixées aux investisseurs étrangers, destinées beaucoup plus à les dissuader de venir s'installer en Algérie. En effet, est-il raisonnable, dans un texte destiné à encourager le développement du partenariat, d'évoquer les cas de nationalisation et les formes d'indemnisation qui en résulteraient ?

En plus, et dans tous les cas, *"l'entreprise socialiste conserve un droit d'orientation et de contrôle sur l'activité et la gestion de la société mixte réputé être filiale."* Beaucoup de contraintes au niveau des orientations et des procédures, ce qui poussera au dépassement de cet écueil par le biais de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990 en introduisant la distinction entre "résident" et "non résident" et non plus entre "national" et "étranger", et cela pour tout ce qui a trait aux investissements et aux activités économiques et financières

La loi 83/18, relative à "l'accession à la propriété foncière agricole" (2). Elle a pour objet de *"définir les règles relatives à l'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur des terres et de fixer les conditions de mutation de propriétés sur les terres privées agricoles et à vocation agricole."*

Cette loi, par les transactions sur les terres qu'elle autorise, ouvre la voie à la généralisation des rapports marchands au sein de l'agriculture, ce qui est une particularité importante dans toute tentative de création des rapports de type capitaliste. Elle prévoit deux cheminements au travers desquels peut se réaliser cette accession à la propriété :

- *"par la mise en valeur des terres relevant du domaine public, situées en zones sahariennes ou présentant des caractéristiques similaires, ainsi que sur les autres terres non affectées relevant du domaine public et susceptibles d'être utilisées après mise en valeur"*

- *"par mutation de propriété"*, c'est à dire par le biais de transactions s'effectuant aussi bien sur ces terres mises en valeur que sur les autres types de terres. Dans ce sens, il y a abrogation de l'article 168 de l'ordonnance 71/73 portant Révolution Agraire, c'est à dire qu'il y a abolition des plafonds de limitation de la propriété foncière.

Dans cette oeuvre de mise en valeur, les "pionniers" bénéficient de possibilités de crédit et d'un ensemble de facilités (exonération de taxes, droits et redevances).

¹ Journal Officiel année 1982, pp.1189 et suivantes...

² Journal Officiel année 1983, pp.1373 et suivantes...

Il est utile de rappeler que cette loi fait suite à la libéralisation de la commercialisation des fruits et légumes du secteur socialiste et au redécoupage des domaines agricoles socialistes afin de briser le gigantisme et de les rendre plus gérables. *"En pratique, la dimension des domaines est modifiée marginalement ; certains s'étendent même par absorption "des coopératives de la Révolution Agraire" (qui de ce fait disparaissent) ; cette restructuration organique de l'agriculture collectiviste laisse telle quelle la question de la "taille optimale des domaines agricoles" (1).* Parallèlement à ces mesures, l'Etat permet l'accès du secteur privé agricole aux prêts bancaires et crée "un fonds de garantie agricole" pour cautionner les crédits accordés aux propriétaires terriens.

Toutes ces initiatives, au-delà des prétentions affichées relatives à la satisfaction des besoins internes et au dégagement d'un surplus pour l'exportation, s'intègrent fondamentalement dans le cadre des efforts engagés pour une transformation du cadre juridique et institutionnel, pour se démarquer des orientations antérieures. Un paradoxe assez significatif caractérise toute la démarche des réformateurs : Ils situent les causes de la crise et des différents blocages dans des origines de caractère technique mais proposent des solutions de caractère structurel et qualitatif. Cette approche, sous une apparence scientifique, est nécessaire dans cette phase où il est encore prématuré de se démarquer du socialisme et elle est utile pour mieux masquer la dimension idéologique que recouvrent ces propositions. L'étude du contenu de ces différentes lois a permis de situer les arguments fournis pour l'anéantissement de la base matérielle et technique de l'industrialisation par sa destruction et le démantèlement des sociétés nationales par la casse organisée du secteur des hydrocarbures. Toutes ces actions menées dans le cadre de la politique de désinvestissement s'exprimant à travers la baisse du taux d'accumulation dans les secteurs productifs, expliquent pour une large part l'appauvrissement du pays et son endettement progressif à l'égard des divers organismes financiers internationaux. Une autre conséquence aux implications plus insidieuses en est résultée. Elle a trait à l'apparition d'une nouvelle mentalité sociale qui valorise l'esprit mercantile transformé en véritable fétichisme. Le pays a en définitive basculé dans un état où *"les rapports sociaux industriels ne structurent pas depuis longtemps la société algérienne ; celle-ci ne donne pas l'image d'un pays centré sur le développement et l'identité au travail n'est pas non plus un vecteur majeur d'identité" (2)*

¹ H. Benissad : La réforme économique en Algérie, 2^e Edition, OPU 1971, p. 28.

² Said Chikhi : Question ouvrière et rapports sociaux en Algérie. Revue Naqd n° 6, p. 15.

1. 3. RECOMPOSITION DU PAYSAGE SOCIO-POLITIQUE

L'expérience antérieure s'appuyait sur la promotion du secteur d'Etat comme instrument privilégié de développement des forces productives, afin d'aller vers l'édification d'une société invulnérable aux pressions et déséquilibres du système capitaliste mondial. Elle a pu être menée à bien pendant de longues années, grâce à un "pacte social" auquel s'identifiaient de larges franges de la société ainsi que des forces politiques hostiles au développement de type capitaliste. L'affaiblissement puis la neutralisation de ces acteurs sociaux, constitue un facteur important dans la tentative de substitution d'un nouveau schéma de régulation à partir des mécanismes de l'économie de marché. Pour y parvenir, des actions simultanées et combinées seront entreprises dans les différents domaines socio-politiques et idéologiques, et, parallèlement, des passerelles seront érigées avec de nouvelles forces politiques pour les aider à assumer l'alternative.

Sous prétexte de réaliser "l'unité de pensée" pour consolider l'expérience socialiste, le FLN officiellement au pouvoir impose l'application de l'article 120 qui excluait de toute responsabilité au sein des organisations de masse et de l'administration, tout élément n'ayant pas sa carte du parti. C'est là un moment fort pour l'élimination de toutes les factions progressistes qui militaient jusque là au sein de ces organisations. Une véritable "chasse aux sorcières" fut engagée, combinant un ensemble de procédés : menaces, interpellations, emprisonnement, réquisition du matériel et des locaux, etc...Ce vide créé sera rapidement comblé par ceux qui avaient une revanche à prendre, autrement dit les couches et classes sociales représentant la féodalité et le libéralisme.

Dans la foulée, les orientations du Premier Plan Quinquennal (1980-85) retiennent la nécessité d'élaborer *"un Plan pour la généralisation de la langue nationale"*. Des commissions furent mises sur pied et des mesures aux conséquences désastreuses rapidement concrétisées, imprimant un souffle nouveau aux tenants de la spécificité. Les tentatives de généralisation de l'utilisation de la langue nationale, sans préparation sérieuse et scientifique, s'accompagneront d'actions multiples, y compris le recours à la force, pour empêcher la reconnaissance des autres composantes de l'identité nationale. Ces attitudes qui procèdent d'une vision passéiste et volontariste, de caractère foncièrement politicien, constitueront objectivement un encouragement à l'émergence de forces et de courants obscurantistes et chauvins, impatients de prendre leur revanche. De nouveaux clivages sont mis en exergue, à travers la dénonciation de nouveaux ennemis : les francophones, les femmes, les gestionnaires des sociétés nationales, les travailleurs, les attributaires de la Révolution Agraire... Cette opération participe de la mystification idéologique et concourt à réaliser l'objectif stratégique de neutralisation des forces de progrès en disqualifiant tous ceux qui les symbolisaient durant les années précédentes. C'est le début d'application d'un vaste plan de recomposition du paysage politique, s'appuyant sur la promotion des forces

rétrogrades.

Ces concessions aux forces rétrogrades apparaîtront dans toute leur ampleur autour de la question des femmes. A ce niveau, un pas important fut franchi en 1981 lorsque l'Assemblée Populaire Nationale vota la loi *"interdisant aux femmes de sortir seules du territoire national"*, bientôt consolidé en 1984 par l'adoption du Code de la Famille (Loi 84-11) qui stipulait entre autres :

- *"La conclusion du mariage pour la femme incombe à son tuteur matrimonial qui est soit son père, soit l'un de ses proches parents"*
- *"Le père peut s'opposer au mariage de sa fille biki, si tel est l'intérêt de sa fille"*
- *"L'épouse est tenue d'obéir à son mari... et de respecter les parents de son mari et ses proches"*
- *"Le domicile conjugal, s'il est unique, revient dans tous les cas au mari en cas de divorce"*
- *"Sont exclus de la vocation héréditaire les personnes frappées d'anathème et les apostats"*

Comme nous le voyons, nous sommes loin de la période où la revendication tournait autour de la nécessaire participation de la jeune fille aux obligations du Service National.

La décapitation du mouvement syndical à travers l'application de l'article 120 n'a pas suffi. Il fallait s'attaquer encore aux travailleurs qui symbolisaient l'industrialisation, transformée en malédiction, pour les culpabiliser. La loi 81/3 relative à la "fixation de la durée légale du travail" a constitué à cet égard une initiative importante. Elle fixe la durée légale de travail à 44 heures au lieu de 40 précédemment. Elle prévoit également un emprisonnement de 6 mois pour tout récidiviste refusant d'assurer des heures supplémentaires. Dans leur hargne de liquidation du populisme, les nouveaux tenants du pouvoir trouvent les travailleurs comme boucs émissaires. *"Au même moment, des dispositions sévères sont prises par les ministères et les dirigeants d'entreprise pour circonscrire les pratiques de l'absentéisme, du turn over, et de freinage. Les ouvriers doivent faire face à une gestion nettement plus autoritaire de leur force de travail, et notamment à la menace du licenciement... Les seuls services compétents en matière de règlement des conflits devenant, dans la plupart des cas, la police et la gendarmerie... Et pour mieux affaiblir les capacités de résistance, la domination s'exerce sans ambages : raffles, pour débusquer les absentéistes, déguerpissement manu militari vers la campagne, des salariés habitant les bidonvilles, etc..."* (1).

Dans ce contexte, il deviendra aisé de situer l'origine des maux de l'économie nationale dans le manque d'ardeur au travail des ouvriers et d'insister au niveau des mots d'ordre, sur "le travail et la rigueur pour garantir l'avenir", et ceci pour mieux dégager l'Etat des problèmes de la redistribution.

¹ Said Chikhi. Question ouvrières et rapports sociaux en Algérie. Revue Naqd n° 6, p. 10.

Il paraît évident aujourd'hui que la critique de l'entreprise publique participait du souci de créer un nouveau consensus s'élevant sur la mise au pas de travailleurs, afin d'en faire des groupes subordonnés aux tenants du libéralisme.

La période 80-87, caractérisée par une intensité et une richesse exceptionnelles, aura été de celles qui ont marqué la courte Histoire de l'Algérie indépendante. Dans ce laps de temps, le nouveau pouvoir a réalisé une gageure, celle d'ébranler et de rendre réversible la nature de l'ordre établi jusque là, et présenté depuis toujours comme un acquis définitif.

Pour parvenir à un tel revirement, il a agi en profondeur pour

- casser l'appareil de production en démantelant le secteur industriel et celui des hydrocarbures
- casser la direction centralisée de l'économie basée sur la logique non capitaliste
- casser les forces sociales hostiles au libéralisme.

En réussissant, comme nous l'avons étudié, des initiatives à ce triple niveau, tout en continuant à proclamer sa fidélité au socialisme, le nouveau pouvoir a créé les conditions propices au passage à un nouveau système basé sur les principes du capitalisme.

DEUXIEME CHAPITRE

LA REFONTE FONDAMENTALE DU SYSTÈME
D'ORGANISATION ET DE REGULATION
(1987-1991)

La Charte Nationale de 1986 se voulait un effort de théorisation en vue d'élaborer les voies de la transition vers une économie de type libéral. Le nouveau pouvoir cherchait à :

- justifier la nécessité de réduire la part du revenu national octroyé aux investissements productifs
- assouplir le mode de fonctionnement de l'économie
- aménager un nouveau cadre institutionnel
- déterminer un nouveau système des prix
- élaborer une politique nationale de la monnaie et du crédit.

L'enrichissement de la Charte de 1976 marquait le besoin de rechercher un consensus pour favoriser un passage en douceur vers l'économie de marché.

L'opposition de certaines factions au sein du pouvoir a contrecarré cet objectif central d'engager la réforme institutionnelle et d'accorder un intérêt particulier aux instruments incitatifs de régulation macro-économique. Cela explique pourquoi seul le Titre III : "Le développement global" est porteur des prémices du libéralisme. Des indices précieux y sont révélés.

Dans leurs efforts de recherche d'une *"plus grande efficacité du fonctionnement de l'appareil de production"*, une place majeure sera occupée par la transformation *"des structures en vue de permettre aux opérateurs, dans l'ensemble des domaines, la maîtrise effective de leurs activités"*

Mais cette action est insuffisante car *"il y a lieu de poursuivre l'action en matière de politique de crédit, fiscalité et de système des prix... aux fins de concrétisation de la nécessité de rigueur dans l'ensemble des domaines de l'économie"*.

Cette rigueur aura une double application : *"La politique de consommation sera adaptée aux possibilités actuelles et futures de l'économie"* et *"l'évolution des revenus sera conforme aux progrès réalisés par la production nationale"*.

De plus, la réalisation de ces mesures reste conditionnées par *"la nécessité d'accorder une plus grande autonomie aux entreprises, en vue de les rendre plus efficaces...notamment à travers le respect des performances de production et de productivité et une meilleure maîtrise des règles de gestion"*.

Dans le volet relatif aux changements dans l'agriculture, les indices relevés précédemment tendent à se muer en prises de position relativement tranchées. Il y est clairement affirmé que *"les terres marginales (après restructuration) et excédentaires, doivent être affectées, à titre permanent, à des agriculteurs privés pour la constitution d'exploitations modernes permettant la mobilisation de la force de travail familial et garantissant l'attachement de l'agriculteur à sa terre"*.

Pour mieux marquer les changements de représentation, il y est précisé : *"Les transactions relatives aux terres agricoles privées seront organisées dans le but de faciliter la mise en place d'exploitations agricoles optimales"*.

Face à l'impossibilité, voire l'échec de faire passer, par le biais légal et officiel, leurs idées, les "réformateurs" optèrent pour une nouvelle approche. Ils publièrent "Les cahiers de la réforme" en 1987, maillon décisif dans l'élaboration d'un programme global de réformes. Dans ces cahiers se trouvent concentrés les principes de la transition vers *"une économie productive"*. A partir de ce moment, les réformateurs tenteront d'engager vaille que vaille la libéralisation de l'économie à partir des différentes fonctions qu'ils exercent.

La panoplie des lois qui seront ultérieurement votées, reprennent l'essentiel des idées contenues dans ces "Cahiers", bien qu'atténuées parfois par les amendements apportés par les députés de l'APN. Il est possible d'affirmer que la distance entre les idées contenues dans ces "Cahiers" et les lois votées, est l'expression de rapports de forces du moment, voire des hostilités, pour des raisons diverses, au libéralisme.

Un certain nombre de handicaps et de goulots d'étranglement ont été identifiés pour servir de base à la définition de la nouvelle problématique de la transition : Les réformes apparaissent comme la meilleure voie pour encadrer une économie devenue plus complexe et pour réduire les surcoûts et les rigidités qui ont atteint un seuil insupportable. Ces phénomènes amplifient les difficultés à se défaire du régime de croissance extensive qui caractérise l'économie depuis de longues années, et où les pénuries constituent la contrepartie d'un surinvestissement continu. En un mot, *"la transition engagée par l'Algérie au lendemain de l'Indépendance pour sortir du système colonial, vaincre le sous-développement et construire une société socialiste, avait abouti à la constitution d'un système dominé par les rentes, l'affairisme et la spéculation"* (1).

Ces réformes tendent, à partir de ce constat, à définir les voies de la transformation de cette économie basée sur la rente, en une économie productive. Elles impliquent une double intervention :

- au niveau institutionnel
- et au niveau macro-économique.

Il s'agit d'offrir à l'ensemble des classes et des couches sociales, hostiles à l'orientation socialiste, une base théorique nécessaire à la recomposition de leurs représentations économiques.

¹ S. Gouméziane. Le mal algérien, économie politique d'une transition inachevée. Fayard 1994. p.151.

2. 1. LES REFORMES INSTITUTIONNELLES

La mise en train de ces réformes passe par le besoin objectif de *"réviser de fond en comble le droit économique politique, social qui structure toute la société"* (1).

Cette révision passera inévitablement par l'octroi d'un nouveau statut à la propriété privée car si *"l'économie de marché ne se décrète pas [il n'en demeure pas moins] qu'elle suppose des lois, des institutions, des acteurs. Les lois, c'est avant tout la garantie du droit de propriété, avec la protection juridique et judiciaire assurant la stabilité"* (2).

A cet effet, la Constitution de 1989, qui ne fait plus référence au socialisme, amènera toute les garanties attendues en intégrant la propriété privée dans le chapitre relatif aux *"Droits et libertés des citoyens"*, sous-entendu qu'elle se confond avec ces droits et libertés. *"Il y a immanence de la propriété, tout comme il y a immanence de la personne humaine. Ni le temps ni le détour des évènements, ni les retournements législatifs ne viennent en altérer la substance"* (3). Ainsi, au-delà de sa reconnaissance, la Constitution garantit le droit à la propriété privée comme elle garantit l'inviolabilité de la personne humaine.

Un autre domaine, celui de l'agriculture, va connaître de grands bouleversements dans la perspective de rendre les paysans propriétaires et de leur accorder un accès libre au marché. Deux lois en constitueront l'assise : celle du 8/12/87, relative aux nouveaux découpages des domaines autogérés socialistes (DAS), et celle du 18/11/90 concernant l'orientation foncière.

La première introduit pour les paysans le droit de jouissance perpétuelle sur les terres qui constituent leur exploitation et le droit de propriété sur les autres biens qui deviennent de ce fait transmissibles, cessibles et saisissables.

Elle consacre une remise en cause formelle et officielle du secteur socialiste, par la transformation des DAS en EAC (Exploitation Agricole Commune) s'inscrivant dans un nouveau cadre juridique. Elles obéissent aux règles juridiques propres à toutes les sociétés civiles et leur indépendance est consacrée dans la mesure où *"nul ne peut s'immiscer dans la gestion des EAC"*, conformément à l' *"ensemble de la législation relative à l'autonomie du secteur public productif"*.

Parallèlement, de nouvelles modalités d'intervention de l'Etat sont délimitées : obligation lui est faite de définir un mode de régulation indirect, non coercitif, et de décentraliser ses structures d'intervention pour être à l'écoute des préoccupations des fellahs.

Il faut enfin signaler qu'en contrepartie de l'abandon de ses droits de jouissance sur les terres, l'Etat perçoit des redevances, ce qui confirme si besoin est, le caractère marchand de

1 S. Gouméziane, Op.cit. p. 152.

2 J-J. Perennes et H. Puel : Revue "Problèmes économiques", Mars 1992.

3 Leila Boucenna-Bendib : Remarques sur l'objet de la loi d'orientation foncière. Revue Naqd n° 6, p. 75.

ses nouveaux rapports avec les exploitants.

La deuxième loi a pour préoccupation majeure l'instauration de la propriété privée agricole. Dans cette optique elle va abroger l'ordonnance du 8/11/71 portant Révolution Agraire et réaffirmer la principe de restitution des terres nationalisées à leurs anciens propriétaires. Elle fait fi de l'article 22 de ladite ordonnance qui stipulait que *"les terres versées au FNRA (Fonds National de la Révolution Agraire) sont propriété de l'Etat"* dans la mesure où dans son article 76 elle proclame que ces terres *"ne relèvent plus du FNRA et demeurent propriété de leur propriétaires"*.

Tout se passe donc comme s'il n'y avait jamais eu de transfert de propriété et cette idée est renforcée par l'utilisation de l'expression : *"n'en relèvent plus"* qui renvoie beaucoup plus à l'exploitation et à la gestion des terres, qu'à la nature juridique de la propriété. On peut déduire par conséquent que s'il n'y a pas restitution, c'est que ces terres sont demeurées propriété de leurs premiers propriétaires.

Une exception à cette loi : les ex-propriétaires ayant reçu *"des terres en compensation. ou des concours financiers publics pour reconversion dans d'autres activités"*.

Cette loi renforce la distinction entre deux notions : celle des droits de propriété et celle de l'exploitation de la terre. L'article 45 précise en effet que *"la non exploitation effective des terres agricoles constitue, en raison de leur importance économique et de leur fonction sociale, un abus de droit. Dans ce cadre, une exploitation effective directe ou indirecte constitue une obligation pour tous les propriétaires"*.

Cette recommandation semble en adéquation avec les principes de l'ordonnance de 1971 portant Révolution Agraire, qui affirmait que *"la terre appartient à ceux qui la travaillent. Seuls ceux qui la cultivent et la mettent en valeur ont des droits sur elle"*. Mais ce n'est qu'une apparence, parce que *"en 1990, le rapport est maintenu, mais inverse : l'exploitation (qui peut être indirecte) est obligatoire mais elle ne conditionne pas l'existence du droit. Elle en est simplement une modalité d'exercice"* (1).

Le troisième axe à partir duquel se précisera la réforme institutionnelle est relatif à la définition de nouvelles orientations pour des entreprises publiques qui connaîtront un double processus de réorganisation et de décentralisation.

Cette dynamique de changement va s'inscrire dans la perspective de mise sur pied d'une économie de marché où chaque entreprise veillera à faire fructifier son avoir et ses capitaux, et sera formalisée par les lois 88/1 et 88/3.

Le noeud essentiel de ces lois est l'autonomie des sociétés publiques transformées pour l'occasion en EPE (Entreprises publiques Economiques), sociétés par actions assimilées à des personnes morales, régies par le Code du Commerce et, par conséquent, soumises au Droit privé.

1 . Leila Boucenna-Bendib. article cité, p. 75.

Chaque entreprise est également dotée d'un capital social et d'une autonomie financière et de gestion, ce qui correspond à la création d'une nouvelle situation légale qui rend caduc le respect du Code des Marchés publics.

A partir de sa dotation en capital social, chaque EPE s'appuiera sur les règles de commercialité dans toutes ses relations avec les banques et les autres entreprises. Le critère essentiel de fonctionnement devient celui de la rentabilité financière.

Par sa capacité à définir de manière autonome ses objectifs optimaux ainsi que les voies et moyens de réalisation, l'entreprise, dotée de son nouveau statut, devrait s'adapter aux fluctuations de la demande. Dans cet esprit, l'introduction du plan d'entreprise devrait avoir une fonction déterminante.

Un autre élément décisif est symbolisé par le transfert de propriété de l'Etat à l'entreprise, et ce par le biais des "Fonds de participation et d'investissement sectoriels" qui néanmoins agissent au nom et pour le compte de l'Etat. Les conseils d'administration deviennent les véritables dépositaires de la propriété de l'Etat, individualisant celle-ci relativement au domaine public. Cette évolution crée une situation complexe où les entreprises ne sont *"ni publiques ni privées, mais qui, tout en demeurant la propriété partielle ou entière du gouvernement, sont gérées par des individus évoluant au sein de l'entreprise, dotés du pouvoir de décision en matière de gestion, de profit et de rentabilité"* (1).

Cette délimitation induite par la séparation de l'Etat, puissance publique, et de l'Etat propriétaire de capitaux marchands, est un facteur essentiel pour l'évolution ultérieure.

En-dehors des secteurs stratégiques vitaux pour la souveraineté nationale, ces lois offrent la possibilité à toute entreprise publique d'initier, seule ou en collaboration avec d'autres, différents types d'opérations économiques et financières. Les mouvements de capitaux entre entreprises sont autorisés et les cas de fusion ou de création de filiales sont envisagés.

Dans leur souci de favoriser le jeu des lois économiques, les "réformateurs" ont prévu et ce pour la première fois, les cas de dépôt de bilan et de faillite. Dans cette optique, en dehors du capital social, qui ne peut être cédé qu'à d'autres EPE, les autres actifs deviennent cessibles et saisissables. Le tribunal de commerce pourra exercer toute sa compétence pour prononcer les liquidations judiciaires.

D'autres attributions sont également accordées aux EPE qui sont habilitées à établir leur organigramme, à fixer les prix de leurs produits, à choisir leurs circuits de commercialisation et à déterminer de nouvelles modalités de rémunération pour les travailleurs. Leur autonomie aura également à s'exercer au niveau du choix des investissements et des partenaires avec

¹ Dirk Vandewalle : Rupture avec le socialisme: libéralisation et privatisation en Algérie. Naqd n° 7.

lesquels seront passés les différents contrats.

Ces nouvelles orientations seront complétées par une autre initiative contenue dans la loi 90/12 ayant trait à l'abrogation du SGT (Statut Général du Travailleur) et de la GSE (Gestion Socialiste des Entreprises). Dorénavant toute entreprise aura la liberté de fixer sa propre grille des salaires et d'agir au niveau de sa main-d'oeuvre, et ce dans sa quête de rentabilité.

Le statut de l'entreprise publique change et elle n'aura plus à assumer les fonctions antérieures, jugées non conformes et étrangères à sa nature. A l'avenir, elle devra se consacrer uniquement à la production de marchandises au moindre coût et à délaissier toutes les actions de redistribution assumées jusque là (construction d'infrastructures, routes, logements, coopératives, transport, colonies de vacances...)

Auparavant, la loi 90/12 avait déjà ouvert la voie légale "*aux licenciements collectifs pour cause économique*", et confirme l'idée répandue selon laquelle les postes d'emploi "fictifs" sont une des causes majeures du manque de performance des entreprises publiques.

Le secteur privé n'a pas été de reste, et la loi 88/25 a pour ambition d'organiser ses activités en apportant des compléments nécessaires à la loi 82/11 relative à l'investissement économique privé national, afin de les adapter au nouveau contexte socio-économique.

Un nouveau rôle est défini pour la CNC (Chambre Nationale de Commerce) qui assumera désormais les attributs de l'OSCIP (Office de Suivi et de Coordination de l'Investissement Privé) dissout dans ce dessein. Elle a pour mission essentielle d'identifier les priorités et d'y soumettre toute allocation-devises.

A cet effet, la distinction est faite entre deux types d'investissements : ceux considérés comme prioritaires et les autres. Seuls les premiers bénéficieront du soutien de l'Etat, et à ce niveau, le rôle de la CNC devient décisif dans l'attribution des devises aux différents postulants. Cette démarche rend caduque l'obtention de l'agrément préalable qui est officiellement supprimé.

Enfin il faut noter l'abolition du plafond à l'investissement qui était de 30 millions de dinars, acte révélateur de la liberté d'action acquise par les propriétaires locaux de capitaux. Par là même, il est octroyé une multitude de facilités fiscales et matérielles pour des investissements dans des secteurs délimités.

Comme nous l'avons déjà signalé, les sociétés mixtes ont vu leur champ d'intervention totalement réduit, et les conditions de leur installation dans le pays verrouillées par la loi 82/13. Considérées comme un sujet à haute résonance nationaliste et donnant lieu à des surenchères démagogiques, un subterfuge fut trouvé pour lever les handicaps créés par les députés, sans être contraint de les affronter de nouveau et autour du même thème.

Le dépassement du blocage va s'opérer par une disposition de la loi sur la monnaie et le crédit (art. 187) qui introduit une nouvelle différenciation entre "*résident*" et "*non résident*" en place et lieu de "national" et "étranger". Par ce biais, la voie royale est ouverte formellement et légalement pour tous les investisseurs "*non résidents*", qu'ils soient algériens ou non, désireux de constituer des sociétés mixtes ou d'engager des investissements directs.

Cette loi leur donne la possibilité d'un rapatriement de tous leurs bénéfices et leur assure les mêmes garanties que celles ayant cours au niveau international et contenues dans les conventions signées par l'Algérie.

L'"avis de conformité", donné par les autorités compétentes préalablement à toute opération, une fois obtenu, se transforme automatiquement en garantie en cas de litige. Ces nouvelles dispositions viennent renforcer les garanties juridiques contenues dans la Constitution de 1989 quant au respect de la propriété privée.

Une autre loi viendra couronner ce nouvel édifice institutionnel en 1991, celle instituant l'unicité du registre de commerce. Elle gomme toute distinction entre entreprise à capitaux privés et entreprise à capitaux publics, comme elle abolit également toute distinction entre entreprise commerciale privée et entreprise commerciale appartenant à l'Etat.

2. 2. LA GENERALISATION DE LA REGULATION MARCHANDE

Selon les partisans des réformes, les efforts entrepris depuis le Premier Plan Quinquennal n'ont pas permis une amélioration durable et en profondeur du système qui demeure toujours fragile. L'économie est toujours caractérisée par un manque d'efficacité se manifestant à travers la persistance des phénomènes suivants :

- La difficulté à endiguer un endettement progressif induit par l'incapacité des investissements à s'auto-amortir et à dégager des profits
- Le maintien du système de répartition favorisant les rentes spéculatives aux dépens de la logique des profits industriels et commerciaux
- La transformation de la rente pétrolière en moyen de paiement de la dette et la perte de sa fonction accumulative
- La généralisation de la corruption et de la pénurie, conséquence inévitable de la direction administrée de l'économie et du système des monopoles étatiques
- L'aggravation des conditions sociales consécutives à une augmentation du chômage et à un manque de maîtrise de l'inflation sur le double plan du marché officiel et du marché parallèle.

C'est là la confirmation que : "Les investissements réalisés, n'ont pu assurer le relai en

terme de surplus et d'accumulation, et la logique rentière s'est poursuivie en l'absence d'une logique de profit." (1)

Sur la base de ce constat, un ensemble d'actions de caractère radical, seront entreprises en vue de passer d'une économie basée sur la rente à une économie productive. Ce passage s'effectuera à travers l'urgence de :

- Redéfinir les modalités d'intervention de l'Etat
- Soumettre toutes les activités de la société aux rouages exclusifs du marché
- Réaliser les équilibres monétaires et financiers
- Négocier une nouvelle insertion dans la division internationale du travail

Ces bouleversements se matérialiseront dans le contenu des lois relatives à la planification (88/06), à la libération des prix (89/12), à la monnaie et au crédit (90/10). La loi des finances complémentaire de 1990 et le décret relatif à la suppression des monopoles (décret du 18/10/88) recèlent des éléments utiles à étudier.

La loi sur la planification (2) précise, dans ses dispositions générales que le système de planification doit permettre "une division du travail garantissant l'autonomie de gestion par la réalisation des objectifs que chaque opérateur s'est assignés au titre du plan périodique". Chaque entreprise a la possibilité de dégager par elle-même les objectifs qu'elle veut atteindre alors qu'auparavant elle se devait de réaliser les tâches que lui définissait le Plan au niveau central. Pour mieux amplifier cette liberté d'action, il est précisé que la mise en oeuvre des Plans des entreprises doit se "réaliser à travers des contrats librement consentis par les partenaires en vue de l'échange de leurs biens et services." Les catégories marchandes présideront dorénavant aux échanges inter-entreprises effectués sur une base contractuelle et librement consentie. L' "efficacité globale de la conduite de la politique économique" et non plus la recherche d'un développement global, telle est la nouvelle fonction de la planification. Pour y parvenir, un intérêt doit être accordé aux mécanismes permettant de "renforcer et de privilégier la stimulation économique" et en particulier à ceux permettant "d'organiser le marché et de promouvoir les conditions de nature à renforcer son rôle régulateur." Par cette dernière affirmation s'exprime le point nodal de cette loi, à savoir la transformation à moyen terme du marché en moyen exclusif de régulation de l'ensemble des facteurs constitutifs de la "politique économique, sociale et culturelle".

Confirmation est ainsi faite que pour les réformateurs, l'affermissement des mécanismes du marché s'identifie à l'érosion du pouvoir régulateur de l'Etat et à son retrait des sphères où il était traditionnellement dominant. La réticence, voire le rejet de toute planification de caractère autocentré, s'accompagne toujours d'une méfiance vis à vis du protectionnisme.

C'est pourquoi le décret 88/201 du 18 Octobre 1988 (3) viendra compléter la loi

1 Small Gouméziane : Le mal algérien ; économie politique d'une transition inachevée. Editions Fayard 1994, p. 27.

2 Journal Officiel 1988, pp 24 et suivantes.

3 Journal Officiel 1988, p. 1109

précédente. ce décret est constitué d'un seul article où il y est annoncé : "Sauf dispositions législatives contraires, sont expressément abrogées les dispositions réglementaires conférant aux entreprises socialistes à caractère économique l'exclusivité d'une activité économique ou le monopole de commercialisation de produits ou de services."

La loi 89/12 s'intéressera à la libération des prix. Dans l'exposé de son contenu nous nous appuyerons sur les appréciations fournies par Mr S. Gouméziane, ancien ministre chargé du commerce de 1989 à 1991 et qui a été l'un des principaux rédacteurs du projet. Elles nous fournissent un éclairage moins technique sur les motivations à la base de cette mutation. "L'objectif de cette loi est d'aboutir à l'économie de marché, par l'institution d'un système de prix évolutifs distinguant les prix garantis (qui protègent les agriculteurs), les prix plafonnés (fixés par l'administration et donnant accès en cas de nécessité au système de compensations), les prix à marge plafonnée (les coûts de production sont libres, les marges de production et de commercialisation sont fixées par l'administration), et les prix déclarés ou libres (soumis uniquement au dépôt d'une fiche informative) (1)

Cette loi adoptera une démarche progressive dans le souci d'empêcher l'apparition d'une hyper-inflation. Aussi envisage-t-elle "le passage graduel des prix plafonnés aux prix à marge plafonnés puis aux prix libres ou déclarés (2).

Le résultat sera édifiant car en 1992 seuls le lait, la farine, la semoule et le pain continueront à bénéficier du soutien de leurs prix qui sont, du reste, fixés par l'Etat. Cette libération des prix a constitué un apport à la loi sur l'autonomie des EPE, dans la mesure où "les coûts et les marges sont rémunérés et le profit a fait sa réapparition sur le marché officiel" (3).

Pour prétendre à un rôle actif, la libération des prix suppose une action vigoureuse pour atteindre l'équilibre monétaire et financier de la nation c'est à dire rendre effective la stabilisation macro-économique. "Ces objectifs ne peuvent être atteints que par une réorganisation profonde du système financier susceptible d'assurer l'indépendance de la Banque Centrale à l'égard du Trésor public, de réhabiliter les fonctions bancaires, de désengager le Trésor du financement du secteur marchand de l'Etat (notamment les entreprises publiques) et de développer les marchés monétaires, financiers et des changes".(4). La loi 90/10 relative "à la monnaie et au crédit" aura à coeur de concrétiser cet ensemble d'objectifs (5).

La Banque Centrale, devenue Banque d' Algérie dans ses relations avec les tiers, est "un établissement national dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière" et "elle est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers". Plus aucun doute n'est

1 S. Gouméziane : Op.cit. p.191.

2 Idem.

3 S. Gouméziane. Op.cit. p. 194.

4 Idem, p. 196.

5 Journal Officiel 1990, pp. 460 et suivantes.

permis : toutes les relations doivent obéir à la législation commerciale en cours.

Elle bénéficiera d'attributions étendues car elle "a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale." Elle est gérée par "le Conseil de la monnaie et du crédit" qui agit tant "comme conseil d'administration de la Banque centrale que comme organisme administratif éditant les normes monétaires, financières et bancaires". Elle a pour objectif également de définir "les modalités des opérations de crédit avec l'étranger". C'est là l'expression d'un nouveau rôle accordé à la monnaie dans la politique économique nationale, dans la mesure où la politique monétaire va s'autonomiser de la tutelle du pouvoir politique.

Relativement à la problématique qui est la nôtre dans ce chapitre, la première modification sera exprimée par l'article 78 : "Sur une base contractuelle, et dans les limites d'un maximum égal à 10% des recettes ordinaires de l'Etat, constatées au cours du précédent exercice budgétaire, la Banque Centrale peut consentir au Trésor public des découverts en comptes courants dont la durée totale ne peut excéder 240 jours consécutifs ou non, au cours d'une année de calendrier". Ainsi le lien ombilical et de subordination vis à vis du Trésor est rompu et la voie est ouverte pour la généralisation de l'orthodoxie monétaire.

Cette disposition sera renforcée par la création et "l'organisation du marché des changes et des mouvements de capitaux" qui concrétisera la liberté de circulation des capitaux locaux et étrangers. C'est à ce niveau, c'est à dire par le biais des articles 181, 182 183, que sera introduite la nouvelle distinction "résident" et "non-résident" pour mieux signifier que la nature du capital est Une. Que ce capital appartienne à des nationaux ou à des étrangers, il obéit à la même réglementation juridique.

La Banque Centrale a un pouvoir d'orientation sur les banques et les établissements financiers. "Elle édicte les normes que chaque banque doit respecter, entre autres : les ratios entre les fonds propres et les engagements, les ratios entre fonds propres et les concours à chaque débiteur, les ratios entre les dépôts et les placements." Les entreprises publiques ne pourront plus puiser de manière inconsidérée auprès de leur banques domiciliatrices qui sont contraintes d'exiger des garanties dans leurs opérations de prêts ou de crédit. Elles sont contraintes de "respecter les normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des tiers, et notamment des déposants, ainsi que l'équilibre de leur structure financière." Et pour mieux renforcer cette option, la loi retient que " les entreprises bénéficient d'un privilège sur tous les biens mobiliers, créances et avoirs en compte" pour "garantir le paiement en capitaux, intérêts et frais de toutes créances dues aux banques et aux établissements financiers". C'est là une autre confirmation du nouveau statut des banques qui sont devenues "des personnes morales devant être constituées sous forme de sociétés par actions et devant disposer de leur capital social."

Cette loi sur la monnaie et le crédit parachève les dispositions relatives à l'autonomie des entreprises publiques en ouvrant le secteur bancaire aux lois de la concurrence et en abrogeant de fait la spécialisation bancaire, épine dorsale du système de la période précédente.

Signalons enfin l'effort fourni pour distinguer les banques, des établissements financiers, dans les articles 114 et 115. Ayant les mêmes activités que les banques, les établissements financiers "ne peuvent accueillir des dépôts de fonds de la part du public... Il leur est permis de mobiliser des capitaux auprès du public en vue de les placer sous forme d'action, de parts sociales, de commandites, de participation ; ces capitaux non productifs d'intérêt ne sont pas considérés comme des dépôts et sont remis (par l'instance financière) à la Banque d'Algérie ... Cette innovation pave le chemin à la fondation des banques islamiques" (1)

Cette innovation est le concentré d'une orientation politique soucieuse d'une alliance avec les courants obscurantistes et elle est présentée comme la création d'une forme de banques populaires, comme si le peuple avait revendiqué une telle formule.

Au cours de notre deuxième partie, nous avons pu constater les efforts théoriques fournis pour justifier les révisions apportées à l'ancienne politique économique. Ces efforts marquent une étape importante dans la tentative de construction d'une doctrine systématique en opposition et en remplacement de l'option socialiste rendue coupable de toutes les inconséquences, lesquelles inconséquences sont délimitées à partir de critères et de créneaux propres à une autre vision du monde et qui lui sont de ce fait étrangers. Cette approche est fallacieuse dans la mesure où elle laisse supposer que les deux voies pourraient s'interpénétrer et s'analyser à partir des mêmes indices, des mêmes repères et qu'elles poursuivent les mêmes finalités.

De plus, la démarche retenue tend à faire oublier que dans toute élaboration de bilan, le rôle des paramètres retenus change selon la fonction assignée par exemple au secteur d'Etat. A partir de l'orientation retenue, la priorité sera donnée, soit à la rentabilité sociale, soit à la rentabilité financière. Ce sont là deux problématiques différentes.

Cette confusion méthodologique explique pourquoi certains facteurs sont isolés et retenus comme cause unique des difficultés du pays : "La crise et ses origines est vue dans la place exorbitante que tient l'Etat et ses institutions dans la distribution et la redistribution du revenu national. Par conséquent, lutter contre la crise, c'est lutter contre les déficits budgétaires, surveiller l'évolution de la masse monétaire et éviter son accroissement". (2)

¹ H. Benissad. Op.cit. p.137.

² M.L. Benhassine :La pensée économique du FMI et de la BIRD. Revue Algérienne des Sciences juridiques, économiques et politiques. n° 2, Juin 1988. p. 476.

Il y a lieu de douter des effets positifs d'une telle thérapie car est-il concevable que les problèmes économiques réels nés de déséquilibres physiques puissent être résorbés par des politiques monétaires et financières ?

TROISIEME CHAPITRE

DE LA NATURE, DU CARACTERE ET
DE LA FONCTIONNALITE DES LOIS
RELATIVES A LA REFORME

Depuis le début des années 80, l'objectif principal était concentré sur l'élimination des structures mises en place par le régime antérieur. Cet effort de la part du nouveau pouvoir n'était pas isolé mais s'inscrivait dans le cadre d'un effort global mené au niveau international pour imprimer de nouvelles orientations aux politiques économiques de l'ensemble des pays du tiers-monde.

Les nouveaux créneaux avaient pour nom : rentabilité, efficacité, marché, liberté des prix et des salaires, limitation et suppression des programmes sociaux et des soutiens aux prix, etc... Ces nouveaux créneaux sont présentés comme participant à des solutions techniques, donc scientifiques et échappant au carcan idéologique.

Il faut rappeler que les nouveaux régimes de gestion du pays se sont imposés par à-coups, secteur après secteur, avant d'être formalisés dans ce qu'il est convenu d'appeler "les réformes", c'est à dire avant d'être présentés dans leurs corps théorique global. Ce n'est pas "La réforme" mais "les réformes", ce qui montre leur caractère dynamique et tend à faire accroire qu'ils ne sont pas l'expression d'une doctrine, d'une idéologie, mais des recettes techniques apportées à des problèmes concrets.

Centrée sur la recherche effrénée des moyens de paiement, la nouvelle approche s'éloigne des objectifs proclamés auparavant de construction d'un nouvel ordre économique et social, pour tenter de négocier une place au sein de la division internationale du travail existante à qui elle reconnaît la primauté. De ce fait, tout est axé sur la recherche des moyens pour réaliser l'équilibre des moyens de paiement.

Par ailleurs cette approche se caractérise par le souci de définir une nouvelle politique salariale à travers la réduction des garanties d'emploi, la remise en cause du soutien aux prix et des dépenses de caractère social (oeuvres sociales, colonies de vacances, etc...). Elle considère également que la solution fondamentale réside dans la fin de l'Etat providence, pourvoyeur de rentes de situations, d'acquis sociaux, générant un comportement passif assimilé à celui d'assisté. Il y a l'affirmation du besoin de désengagement de l'Etat pour laisser la place à l'initiative privée qui s'accompagnera de libération d'énergies et de dynamisme économique.

A partir de ces considérations, il devient évident que ce n'est pas la réduction des redevances pétrolières qui est à l'origine des désinvestissements et de la désaccumulation mais bien une orientation socio-économique nouvelle qui s'organisera autour de quelques thèmes fondamentaux :

- "Le thème monétariste" : Le champ d'intervention de l'Etat est considérablement réduit : *"Les incitations fiscales, les infrastructures, l'aménagement du territoire. le système éducatif, la formation et les accords de coopération sont autant de domaines qui relèvent de la compétence de l'Etat"* (1). La mission fondamentale de l'Etat est limitée au contrôle de l'offre

¹ S. Gouméziane. Op.cit. p.181.

de monnaie.

- "Le thème de la restauration des mécanismes de régulation marchande" qui sera accompagné d'une sélection des dépenses et des recettes publiques fondées sur la définition d'une nomenclature nouvelle des activités considérées comme nécessaires ou néfastes

- "Le thème de l'économie de l'offre" est proposé en vue de relancer l'investissement étouffé par la politique de l'Etat à travers la domination des monopoles. Le contenu de cette économie de l'offre s'apparente à la réduction des impôts sur les bénéfices et l'instauration de la liberté des prix.

C'est globalement autour de ces trois axes que s'articulent les politiques économiques proposées depuis le début des réformes. Même si leur fondement idéologique et méthodologique ne sont pas directement affirmés, il est possible de tenter de lever le voile et de retrouver à quelle logique d'ensemble elles nous ramènent.

La démarche prend appui sur la mise en avant de manière isolée de l'individu abstrait qui agirait au niveau de la société comme si elle était unifiée et homogène. De ce fait, l'ensemble des faits sociaux serait la résultante de l'intervention de l'individu et serait sanctionné par le marché.

Par son option en vue de la réduction des dépenses sociales, par sa mise en avant de la commercialité et de la rentabilité financière, elle réalise subrepticement l'extension des critères économiques propres à cette vision, à l'ensemble du corps social. Par sa vocation totalisante, elle ambitionne de soumettre à la logique propre à une sphère restreinte, qui est le marché, l'ensemble de la société. L'idéal du comportement marchand devient une norme et tout est entrepris pour façonner un nouveau type d'homme, "le citoyen calculateur".

En Algérie, la problématique a toujours été centrée autour de la place et du rôle de l'Etat dans l'activité économique comme si l'existence ou l'absence de cette intervention pouvait, à elle seule, avoir de signification qualitative. Nous savons en effet que le capitalisme, à travers son développement historique n'a jamais ramené aussi schématiquement le contenu de sa doctrine, à l'étatisme ou à l'anti-étatisme. C'est bien le socialisme qui a théoriquement construit son modèle à partir du concept d'étatisation, censé exprimer l'essence du nouveau mode de production, c'est à dire son caractère distinctif fondamental. Le capitalisme a toujours revêtu dans ses manifestations, un caractère pragmatique prononcé.

Les réformateurs en Algérie ont toujours oublié que "la liberté du marché est aussi une liberté négative : celle de se soumettre à ses règles". L'ouverture qu'ils préconisent n'est en réalité que la création d'un cadre démocratique pour le développement du capitalisme.

Cette nouvelle démarche se caractérise par son rejet de la problématique du sous-développement, ce qui signifie la négation de la spécificité du phénomène et le renvoi implicite à l'expérience d'industrialisation des pays développés, pour toute tentative d'interprétation et de transformation de la réalité des pays du tiers-monde.

Ces réformes pèchent par leur étroitesse théorique, signe des limites de leur fonction historique consistant uniquement à vouloir se débarrasser de l'expérience passée. C'est pourquoi elles ne semblent pas préoccupées par "la restructuration du développement économique lié à la globalisation des marchés et des processus de production" (1), comme elles affichent un dédain inquiétant vis à vis de "la priorité des politiques sociales pour contrecarrer les processus de segmentation voire même de désintégration de la société" (2).

Est-il raisonnable également d'afficher un anti-étatisme outrancier, dans un pays où l'Etat national a été la matrice et l'instance organisatrice de l'ensemble des secteurs d'activités, sauf à vouloir créer les prémices d'une crise majeure aux conséquences imprévisibles pour la préservation d'intérêts économiques, sociaux et politiques étroits ?

Il y a manifestement un manque de perspectives cohérentes et globales dans laquelle s'insèrent et s'inscrivent toutes ces réformes, ce qui rend les différents programmes qui en sont issus dépourvus d'horizon et manquant de la continuité historique nécessaire à leur réalisation. Elles mettent en avant le principe de décentralisation, mais passent sous silence la réflexion autour des moyens d'augmentation des ressources locales, particulièrement par le biais des recouvrements d'impôts. Elles poursuivent le but de définition d'une nouvelle fonction de l'Etat dans le domaine économique sans se préoccuper de trouver les cheminements à travers lesquels elle devrait se concrétiser. Tout cela s'explique par l'absence d'une conception globale sur la fonction de l'Etat dans le cadre du passage d'une économie fortement centralisée et administrée, à une économie régulée par les mécanismes de marché. Cette tendance à se méfier de manière absolue de l'intervention de l'Etat s'élève sur une omission capitale. En effet en Algérie, "il n'existe pas de société capitaliste antérieure au développement de l'Etat, [que] c'est l'Etat qui a assuré l'instauration d'une société moderne. Dans ce sens, l'intervention étatique ne constitue pas tant un "correctif" du marché qu'un effort délibéré pour organiser l'ensemble des processus sociaux. Le fait qu'un "modèle de développement" déterminé ne soit plus adéquat à la situation actuelle ne nie point sa validité dans un autre moment, ni ne dément non plus sa condition d'antécédent indispensable à l'état actuel des choses". (1)

La définition de la nouvelle stratégie n'est pas l'aboutissement logique, rationnelle et réaliste d'une analyse des transformations qui ont caractérisé le contexte mondial. Elle apparaît beaucoup plus comme un effort fébrile de prise de revanche sans oser, à partir des nouvelles caractéristiques mondiales, affirmer franchement l'impossibilité de tout développement en dehors du capitalisme mondial, et encore plus, contre lui. Il est devenu évident que le facteur externe imprime sa logique à l'ensemble des initiatives locales.

Ces réformes ignorent également les résultats auxquels ont abouti les expériences

1 Norbert Lechner : L'enjeu de l'Etat démocratique. Revue Naqd n° 3. p. 10.

2 Idem.

1 Norbert Lechner. Op.cit. p. 11.

édifiées sur les mêmes principes dans les autres régions du monde. Elles se traduisent généralement par une cassure sociale donnant naissance à des formes multiples de "dualisme social".

Toute approche, soucieuse d'assurer les bases d'une politique macro-économique cohérente, veillera à répondre à une double interrogation : comment combiner intégration au marché mondial, et croissance économique ; et comment empêcher que le type de croissance obtenu ne crée une société à plusieurs vitesses, totalement désintégrée, contrariant ainsi les objectifs proclamés de développement ? Voilà la problématique d'ensemble qui devrait éclairer la détermination des réformes, dont la finalité ne saurait se réduire à la seule articulation au marché mondial, à travers la réalisation de l'ouverture commerciale, la réduction des déficits fiscaux et la libération des prix.

Le débat devrait prendre appui sur le rôle du marché dans l'organisation de la vie sociale et économique, en évitant de tomber dans un travers identique à celui qui faisait du Plan la panacée pour toutes les difficultés économiques au cours de la période antérieure aux années 80. Le marché n'est et ne sera jamais une institution d'essence démocratique. De plus, la construction de l'ordre économique libéral s'est toujours accompagnée d'une intervention multiple et décisive de l'Etat, et ce durant la phase mercantiliste, celle de la révolution industrielle et celle des monopoles.

Il faudrait enfin éviter d'assimiler l'économie de marché à une absence de régulation étatique, comme si le débat devait se limiter mécaniquement à "plus d'Etat" ou "moins d'Etat", comme il faudrait agir pour empêcher les trois écueils suivants :

- La subordination progressive des politiques publiques à la logique des critères de marché
- Une intense privatisation du pouvoir d'Etat, due à l'érosion de l'autonomie des hommes politiques élus et des partis politiques.
- Le renforcement du pouvoir structurel des secteurs fondamentaux du patronat" (1)

Signalons enfin que le rétrécissement de l'activité économique de l'Etat s'est accompagné d'une intervention plus grande dans la codification des rapports sociaux de production et d'échange.

¹ W.C. Smith ; Restructuration néo-libérale et stratégie politique en Amérique Latine. Revue Naqd n° 7, p. 68.

CONCLUSION

Le caractère éclectique assez prononcé, relevé dans les textes doctrinaux antérieurs, permettra pendant une phase importante (1980-1987) de continuer à se réclamer des mêmes orientations, tout en optant concrètement pour une forme de développement fondamentalement distincte, voire même opposée à toutes celles engagées jusque là. Cette absence de clarté, ce caractère manipulateur, soucieux de cacher les enjeux véritables, empêcha la confrontation et les débats d'idées. Ainsi les discussions autour de la régression sociale et de l'apparition d'une société foncièrement élitiste, conséquence inévitable d'un tel choix, ont été occultées. Il y a eu substitution au pacte social précédent, d'un schéma de régulation à partir des mécanismes de marché, sans préparation réelle. La désarticulation sera profonde et aboutira à la dégénérescence de l'Etat en tant que pouvoir de commandement, créant les conditions pour certaines forces politiques d'investir tous les pans de la société et d'y créer des contre-pouvoirs ainsi que des maillons d'un autre pouvoir de caractère divin, atemporel. Cette obstination à détruire les fondements de l'Etat peut trouver une explication rationnelle car dans une situation de cessation de paiements, le marché deviendra le principal, voire l'unique mécanisme distributeur des revenus et régulateur des conflits sociaux. Cet objectif était le maillon fort de toute la politique entreprise.

L'ensemble de ces réformes était entièrement conditionnée par l'établissement d'un Etat de droit basé sur le pluralisme politique, et soucieux d'instaurer la démocratie.

Dans le débat politique actuellement en cours, une donnée persistante et, ô combien importante, est ignorée par l'ensemble des formations politiques. En effet, avant de s'intéresser aux conséquences de la gestion de la politique économique du pouvoir en place, il faudrait commencer par répondre à l'interrogation suivante : Est-ce que le type de démarche initiée peut s'accommoder d'une pratique démocratique au sein de l'opposition ? Autrement dit, est-ce que la conception des réformes et les moyens de leur réalisation peuvent être porteurs d'une démarche démocratique, ou alors sont-ils élaborés à partir de postulats de caractère hégémonique ? Ces réformes s'intègrent dans la recherche forcée d'une rationalisation totale de l'économie et de la société, nécessitant l'adhésion obligée de tous aux normes édictées. Elles reprennent l'essence des hypothèses et des principes de l'Ecole de Chicago qui apparaît comme *"une utopie totalitaire. Elle s'autoproclame seule à dire le vrai sur l'économie et le social, seule porteuse de la norme unique et universelle de toute socialité, marchande ou non marchande, passée ou présente, privée ou sociale."* (1)

A partir de la réponse à ces questions, apparaîtra le pourquoi de l'acharnement du pouvoir en place à combattre de manière insidieuse et en profondeur l'enracinement du mouvement

¹ Annie De List. "Nouvelle économie, utopie et crise" in "L'économie fiction", p.74.

démocratique à l'échelle nationale, et le pourquoi de sa complicité avec les courants obscurantistes.

Il faut rappeler que le libéralisme économique et le libéralisme politique ne sont pas les deux faces d'une même réalité et ils ne sauraient se confondre.

Historiquement la révolution politique bourgeoise est venue comme le couronnement superstructurel d'une évolution déjà réalisée au niveau économique s'exprimant à travers la prédominance des nouveaux rapports de production capitalistes à la place des rapports féodaux. L'affirmation politique du nouveau pouvoir s'est effectuée une fois réalisée la transformation qualitative de la vie économique, ce qui démontre à l'évidence que le libéralisme économique est apparu et s'est développé à l'ombre de la féodalité. Le libéralisme économique ne nécessite pas mécaniquement le libéralisme politique.

Le libéralisme politique plonge ses racines dans le mouvement historique de lutte pour les Droits de l'homme. Il signifie essentiellement la possibilité pour les contradictions, les conflits et les enjeux de société, de s'exprimer librement, de naître et de se développer.

Bibliographie

- ALDANA (Ramon Losada) : La dialectique du sous-développement. Editions Anthropos
- ANIKINE (A) : La jeunesse d'une science. Editions du Progrès, Moscou.
- ANTCHICHKINE (A) : Théorie de la croissance de l'économie socialiste. Editions du Progrès, Moscou.
- ARZAMASTSEV (A) : Le communisme de caserne. Editions du Progrès, Moscou.
- B.I.R.D. : Rapport 1978.
- BARAN (P.A) : Economie politique de la croissance. Editions Maspéro.
- BENACHENHOU (A) : L'expérience algérienne de planification et de développement. OPU, Alger.
- BENACHENHOU (A) : Problèmes économiques du tiers-monde (travaux du CREA).
- BENACHENHOU (A) : Développement et coopération internationale. OPU, Alger.
- BENHASSINE (M.L.) : "Contribution à l'économie politique du sous-développement" in. Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n° 3-4. 1986.
- BENHASSINE (M.L.) : "La pensée économique du FMI et de la BIRD", in Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n° 2, Juin 1988.
- BENISSAD (H) : La réforme économique en Algérie. OPU, Alger 1991.
- BENYAHIA (M) : Préface à "L'introduction à l'analyse économique", de A. BENACHENHOU. OPU, Alger.
- BETTELHEIM (C) : Planification et croissance accélérée. Editions Maspéro.
- BOUCENNA-BENDIB : Remarques sur l'objet de la loi d'orientation foncière, in Revue Naqd n°6.
- C.M.E. : Traité marxiste d'économie politique. Tomes 1 et 2. Editions Sociales.
- Charte d'Alger. Editions An Nasr. Constantine.
- Charte Nationale. Editions Populaires de l'Armée, 1976.
- CHIKHI (S) : "Question ouvrière et rapports sociaux en Algérie" in Revue Naqd n° 6.
- CLARK (H) : Les conditions du progrès économique. PUF.
- CLAUDE (H) : Les multinationales. Editions Sociales.
- Collectif : Développement économique et planification à long terme. Editions du Progrès, Moscou.
- Collectif : Economie et Sociologie du tiers-monde, sous la direction de Pierre Jacquemot. Editions l'Harmattan.
- De BERNIS (G) : Industries industrialisantes et intégration économique régionale. Archives ISEA, tome XXI - 1978.
- De BERNIS (G). Revue Tiers-Monde.
- De LIST (A) : "Nouvelle économie, utopie et crise" in "L'économie fiction".

- ENGELS (F) : Anti-Duhring. Editions Sociales.
- ENGELS (F) : Préface à "Misère de la Philosophie" de Marx. Editions Sociales.
- ENGELS (F) : Socialisme utopique et socialisme scientifique. Editions Sociales.
- GOUMEZIANE (S) : Le mal algérien, économie politique d'une transition inachevée.
Editions Fayard 1994.
- HARBI (M) : Le F.L.N. : Mirages et réalités.
- IBARROLA (J) et PASQUARELLI (N) : Nouveau dictionnaire économique et social.
Editions Sociales 1981.
- INOZEMBEV (N) : Le capitalisme contemporain. Editions de Moscou 1978.
- JAMES (H) : Histoire de la pensée économique au XX^e siècle. tome 2. PUF.
- LECHNER (N) : "L'enjeu de l'Etat démocratique", revue Naqd n° 3.
- LENINE (V.I) : Oeuvres complètes, tomes 1, 3, 8, 18,19, 22, 30 et 31. Editions de
Moscou.
- MARX (K) : Manuscrits de 1844. Editions Sociales.
- MARX (K) et ENGELS (F) : Le Manifeste du Parti communiste. Editions du Progrès,
Moscou.
- MARX (K) et ENGELS (F) : Oeuvres choisies, tomes 2 et 3. Editions du Progrès,
Moscou.
- MARX (Karl) : Le Capital, Livre 1, tomes 1, 2 et 3.
Livre 3, tomes 2 et 3. Editions Sociales.
- MARX (Karl) : Contribution à la critique de l'Economie politique. Editions Sociales.
- MARX (Karl) : Le Programme de Gotha. Oeuvres choisies en 3 volumes. Editions du
Progrès, Moscou.
- MINC (B) : Economie politique du socialisme. Editions Maspéro.
- OMINAMI (C) : Revue Tiers-monde 80-79.
- OSTERKAMP (R) : A propos des réformes, lecas de l'Algérie. Revue Naqd n° 7.
- PLATTEAU (C.Ph) : Les économies classiques et le sous-développement, t.1 et t.2.
PUF 1978.
- PONCET (J) : Le sous-développement vaincu. Editions Sociales.
- PORCHEV (B) : Essai d'économie politique du féodalisme. Editions du Progrès, Moscou.
Programme de Tripoli . Editions Al Chaab.
- Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, 1971 et 1986
(3-4).
- Revue Naqd. n° 3, 6 et 7.
- RIVIERE (M) : Economie bourgeoise et pensée technocratique. Editions Sociales.
Sciences Sociales : Académie des Sciences d'URSS, 3-1977.
- SERGUIEV : La prévision en politique. Editions du Progrès. Moscou.
- SISMONDE (J) et SISMONDI : Nouveaux principes d'Economie politique. tome 2.

SMITH (W.C) : "Restructuration néo-libérale et stratégie politique en Amérique Latine" in Revue Naqd n° 7.

VANDEWALLE (Dirk) : Rupture avec le socialisme : "libéralisation et privatisation en Algérie", in Revue Naq n° 7.